

U d'/of OTTAWA
39003001325843

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50

Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50

Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50

La succession de Charlemagne ; Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50

La succession de Charlemagne ; Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50

Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50

Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50

Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du XIIIe siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50

Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50

Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

La guerre de Cent Ans ; Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50

Le Dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

La grande invasion anglaise. 1 vol. in-16, avec gravures. » 50

Charles VII et Jeanne d'Arc. 1 vol. in-16, avec 20 gravures. » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.

Henri IV 1 vol. in-16. 1 fr.

Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes ; Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

CHARLES V
ET DU GUESCLIN

LA DIPLOMATIE ET LA GUERRE

1364 — 1377

EXTRAITS
DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, DE FROISSART,
DE JEAN CUVELIER

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 15 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1886

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exacte et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS se compose déjà de vingt et un volumes : 1° *La Gaule romaine;* 2° *La Gaule chrétienne;* 3° *Les invasions barbares en Gaule;* 4° *Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils;* 5° *Les fils de Clotaire;* 6° *Les Rois fainéants et les maires du palais ;* 7° *Charlemagne ;* 8° *La succession de Charlemagne; Louis le Pieux;* 9° *La succession de Charlemagne Charles le Chauve;* 10° *Les derniers Carolingiens ;* 11° *Les premiers Capétiens ;* 12° *Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII* 13° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 14° *Saint Louis ;* 15° *Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du XIIIe siècle;* 16° *Philippe le Be et ses trois fils ;* 17° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 18° *La guerre de Cent Ans ; Jean le Bon;* 19° *Le Dauphin Charles et la commune de Paris;* 20° *La grande invasion anglaise;* 21° *Charles VII et Jeanne d'Arc*. Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

CHARLES V
ET DU GUESCLIN

I

LES DÉBUTS DU RÈGNE — COCHEREL ET AURAY — PACIFICATION DE LA NORMANDIE ET DE LA BRETAGNE
(1364-1365)

§ 1. — OCCUPATION PAR DU GUESCLIN DE PLUSIEURS FORTERESSES NAVARRAISES EN NORMANDIE.

(Grandes Chroniques.)

L'an de grâce mil trois cent soixante-quatre, le huitième jour d'avril, monseigneur Bertrand du Guesclin, chevalier breton-galot, qui était ès parties de Normandie, de par ledit duc de Normandie, prit la ville de Mantes, qui lors était au roi de Navarre. Et assez tôt après fut la ville de Meulan prise et toute la forteresse par les gens dudit duc de Normandie, laquelle ville aussi était audit roi de Navarre, et furent pris plusieurs de la ville de Paris et autres qui

tenaient la partie dudit roi de Navarre contre lesdits roi de France et duc de Normandie, leurs droits seigneurs. Et pour ce en furent aucuns exécutés et décapités à Paris comme traîtres.

§ 2. — LA BATAILLE DE COCHEREL (16 mai 1364). (Froissart.)

Quand messire Jean de Grailly, dit et nommé captal de Buch, lors lieutenant du roi de Navarre ès parties de Normandie, eut fait son amas et son assemblée, en la cité d'Évreux, d'archers et de brigands contre monseigneur Bertrand du Guesclin, il se partit d'Evreux avec tous ses gens d'armes et ses archers; car il entendit que les Français chevauchaient, mais il ne savait quelle part. Il se mit aux champs, en grand désir d'eux trouver. Il nombra ses gens et se trouva sept cents lances, trois cents archers et bien cinq cents autres hommes aidables. Là étaient près de lui plusieurs bons chevaliers et écuyers, et par spécial un banneret du royaume de Navarre qui s'appelait le sire de Saûx. Et le plus grand après et le plus appert et qui tenait la plus grande troupe de gens d'armes et d'archers, c'était un chevalier d'Angleterre qui s'appelait messire Jean Jouel. Ils tiraient à venir devers Pacy et le Pont-de-l'Arche; car bien pensaient que les Français passeraient la rivière de Seine, voire s'ils ne l'avaient déjà passée. Or advint que droitement le mercredi de la Pentecôte (15 mai), comme le captal et sa troupe chevauchaient au dehors d'un bois, ils rencontrèrent d'aventure un héraut qui s'appelait le Roi Faucon, et était celui-ci au matin parti de l'armée des Français. Si très tôt que le captal le vit, bien le reconnut, car il était héraut

au roi d'Angleterre; et lui demanda dont il venait, et s'il savait nulles nouvelles des Français. « En nom Dieu, monseigneur, dit-il, oui, je me partis hui matin d'eux et de leur troupe; et vous quèrent aussi et ont



Sceaux de Bertrand du Guesclin.

(Archives nat., nos 197, 198, 199; grandeur des sceaux originaux.)

grand désir de vous trouver. — Et quelle part sont-ils? dit le captal; sont-ils deçà le Pont-de-l'Arche ou delà? — En nom Dieu, dit Faucon, sire, ils ont passé le Pont-de-l'Arche et Vernon, et sont maintenant, je crois, assez près de Pacy. — Et quelles gens sont-ils, dit le captal, et quels capi-

taines ont-ils? Dis-le-moi, je t'en prie, doux Faucon. — En nom Dieu, sire, ils sont bien mille et cinq cents combattants, et toutes bonnes gens d'armes. Si y sont messire Bertrand du Guesclin, qui a la plus grande troupe de Bretons, le comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont, messire Louis de Châlons, le sire de Beaujeu, messire le maître des arbalétriers, messire l'Archiprêtre, messire Oudart de Renty; et si y sont de Gascogne votre pays les gens du seigneur d'Albret, messire Petiton de Courton et messire Perducas d'Albret; et si y est messire Aymon de Pommiers et messire le Soudich de l'Estrade. » Quand le captal ouït nommer les Gascons, il fut durement émerveillé, et rougit tout de félonie, et répliqua sa parole en disant : « Faucon, Faucon, est-ce à bonne vérité que tu dis que ces chevaliers de Gascogne que tu nommes sont là, et les gens du seigneur d'Albret? — Sire, dit le héraut, par ma foi, oui. — Et où est le sire d'Albret? dit le captal. — En nom Dieu, sire, répondit Faucon, il est à Paris, près le régent le duc de Normandie, qui s'appareille fort pour aller à Reims; car on dit partout communément que dimanche qui vient il se fera sacrer et couronner. » Adonc mit le captal sa main à sa tête et dit ainsi que par mautalent : « Par le cap Saint-Antoine, Gascons contre Gascons s'éprouveront! »

Le mercredi se logea à heure de none le captal sur une montagne et ses gens tout environ; et les Français, qui les désiraient à trouver, chevauchèrent avant, et tant qu'ils vinrent sur la rivière qu'on appelle au pays Yton [1]; et se logèrent tout aisément

1. La rivière d'Yton prend sa source dans le Perche, passe à Évreux et se jette dans l'Eure, un peu au-dessus de Pont-de-l'Arche.

ce mercredi à heure de relevée en deux beaux prés, tout au long de cette rivière. Le jeudi au matin se délogèrent les Navarrais et envoyèrent leurs coureurs devant pour savoir s'ils ouïraient nulles nouvelles des Français; et les Français envoyèrent aussi les leurs pour savoir s'ils ouïraient nulles telles nouvelles des Navarrais. Ils en rapportèrent, chacun à sa partie, en moins d'espace que de deux lieues, nouvelles certaines. En chevauchant, les Navarrais, ainsi que Faucon les menait, vinrent environ heure de prime sur les plaines de Cocherel et virent les Français devant eux qui jà ordonnaient leurs batailles; et y avait grande foison de bannières et de pennons. Lesdits Navarrais s'arrêtèrent tout cois au dehors d'un petit bois qui là sied; et puis se mirent en ordonnance.

Premièrement, ils firent trois batailles bien et faiticement, tous à pied, et envoyèrent leurs chevaux, leurs malles et leurs garçons en ce petit bois qui était près d'eux, et établirent monseigneur Jean Jouel en la première bataille et lui ordonnèrent tous les Anglais hommes d'armes et archers. La seconde eut le captal de Buch, et pouvaient bien être en sa bataille quatre cents combattants, que uns que autres. La tierce eurent trois autres chevaliers, messire le bâtard de Mareuil, messire Bertrand du Franc et messire Sanse Lopin, et étaient aussi environ quatre cents armures de fer. Quand ils eurent ordonné leurs batailles, ils ne s'éloignèrent point trop l'un de l'autre, et prirent l'avantage d'une montagne qui était à la droite main entre eux et le bois, et se rangèrent tous de front sur cette montagne par-devant leurs ennemis et mirent encore, par grand avis, le pennon du captal en un fort buisson épineux, et ordonnèrent là entour soixante armures de fer pour le garder et défendre. Et le firent par

manière d'étendard pour rallier, si par force d'armes ils étaient épars, et ordonnèrent encore que point ne se devaient partir, ni descendre de la montagne pour chose qui advînt; mais si on les voulait combattre, on les allât querir.

Pendant ce ordonnaient les Français leurs batailles; et en firent trois et une arrière-garde.

La première bataille eut messire Bertrand du Guesclin avec les Bretons, et fut ordonné pour assembler à la bataille du captal.

La seconde, le comte d'Auxerre; et si étaient avec lui gouverneurs de cette bataille le vicomte de Beaumont et messire Baudouin d'Ennequins, maître des arbalétriers, et eurent avec eux les Français, les Normands et les Picards.

La tierce eut l'Archiprêtre et les Bourguignons, avec lui monseigneur Louis de Châlons, le seigneur de Beaujeu, messire Jean de Vienne, et devait assembler cette bataille au bâtard de Mareuil et à sa troupe.

Et l'autre bataille qui était pour arrière-garde, était toute pure de Gascons, desquels messire Aymon de Pommiers, monseigneur le Soudich de l'Estrade, messire Perducas d'Albret et messire Petiton de Courton furent souverains et meneurs. Or eurent là ces chevaliers gascons un grand avis : ils imaginèrent tantôt l'ordonnance du captal et comment ceux de son côté avaient mis et assis son pennon sur un buisson, et le gardaient aucuns des leurs; car ils en voulaient faire étendard. Ils dirent ainsi : « Il est de nécessité que quand nos batailles seront assemblées, nous nous tirions de fait et adressions de grande volonté droit au pennon du captal, et nous mettions en peine du conquérir; si nous le pouvons avoir, nos ennemis en perdront

moult de leur force et seront en péril d'être déconfits ». Encore avisèrent cesdits Gascons une autre ordonnance qui leur fut moult profitable et qui leur parfit leur journée.

Assez tôt après que les Français eurent ordonné leurs batailles, les chefs des seigneurs se mirent ensemble et se conseillèrent un grand temps comment ils se maintiendraient; car ils voyaient leurs ennemis grandement sur leur avantage. Là dirent les Gascons dessus nommés une parole qui fut volontiers ouïe : « Seigneurs, bien savons qu'au captal il y a un aussi preux chevalier et conforté de ses besognes qu'on trouverait aujourd'hui en toutes terres ; et tant comme il sera sur la place et pourra entendre à combattre, il nous portera trop grand dommage. Si ordonnons que nous mettions à cheval trente des nôtres, tous des plus apperts et plus hardis par avis, et ces trente n'entendront à autre chose fors à eux adresser vers le captal, et pendant que nous entendrons à conquérir son pennon, ils se mettront en peine, par la force de leurs coursiers et de leurs bras, à dérompre la presse et de venir jusqu'au captal, et de fait ils prendront ledit captal et trousseront et l'emporteront entre eux et mèneront à sauveté quelque part, et jà n'y attendront fin de la bataille. Nous disons aussi que s'il peut être pris et retenu par telle voie, la journée sera nôtre, tant fort seront ébahis les gens de sa prise. » Les chevaliers de France et de Bretagne, qui là étaient, accordèrent ce conseil légèrement, et dirent que c'était un bon avis, et qu'ainsi serait fait. Ils trièrent et élurent tantôt entre eux et leurs batailles trente hommes d'armes des plus hardis et plus entreprenants par avis, qui fussent en leurs routes, et furent montés ces trente, chacun sur bons cour-

siers, les plus légers et les plus roides qui fussent en la place, et se rendirent d'un lès sur les champs, avisés et informés quelle chose ils devaient faire; et les autres demeurèrent tous à pied sur les champs en leur ordonnance, ainsi qu'ils devaient être.

Quand ceux de France eurent tout ordonné à leur avis leurs batailles, et que chacun savait quelle chose il devait faire, ils regardèrent entre eux et pourparlèrent longuement quel cri toute la journée ils crieraient, et à laquelle bannière ou pennon ils se retireraient. Ils y furent grand temps sur un état que de crier : « Notre-Dame-Auxerre ! » et de faire pour ce jour leur souverain le comte d'Auxerre. Mais ledit comte ne s'y voulut oncques accorder; mais s'excusa moult doucement, en disant : « Seigneurs, grand merci de l'honneur que vous me portez et voulez faire; mais je suis encore trop jeune pour encharger si grand faix et tel honneur, et c'est la première journée arrêtée où je fusse oncques, pourquoi vous prendrez un autre que moi. Ci sont plusieurs bons chevaliers, monseigneur Bertrand, monseigneur l'Archiprêtre, monseigneur le maître des arbalétriers, monseigneur Louis de Châlons, monseigneur Aymon de Pommiers, monseigneur Oudart de Renty, qui ont été en plusieurs grosses besognes et journées arrêtées, et savent mieux comment telles choses se doivent gouverner que je ne fais; si m'en dispensez, et je vous en prie. » Adonc regardèrent les chevaliers qui là étaient l'un l'autre, et lui dirent : « Comte d'Auxerre, vous êtes le plus grand de mise, de terre et de lignage qui soit ici; si pouvez bien par droit être chef. — Seigneurs, je serai aujourd'hui votre compain et vivrai et mourrai et attendrai l'aventure delès vous; mais de souveraineté n'y veux-je point avoir. » Adonc regardèrent-ils l'un l'autre lequel ils ordonneraient.

Il y fut avisé et regardé pour le meilleur chevalier de la place, et qui plus s'était combattu de la main, et qui mieux savait aussi comment telles choses se devaient maintenir, messire Bertrand du Guesclin. Il fut ordonné de commun accord qu'on crierait : « Notre-Dame-Guesclin ! » et qu'on s'ordonnerait cette journée du tout par ledit messire Bertrand.

Toutes choses faites et établies, et chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, ils regardaient leurs ennemis qui étaient sur le tertre et point ne partaient de leur fort, car ils ne l'avaient mie en conseil ni en volonté ; dont moult ennuyait aux Français, pourtant qu'ils les voyaient grandement en leur avantage, et aussi que le soleil commençait haut à monter, qu'il leur était un grand contraire ; car il faisait malement chaud. Encore n'avaient-ils trousses, ni porté vin ni victuaille avec eux, qui rien leur valût, fors aucuns seigneurs, qui avaient petits flacons pleins de vin, qui tantôt furent vides. Et point ne s'en étaient pourvus ni avisés du matin, pour ce qu'ils croyaient tantôt combattre qu'ils seraient là venus. Et non firent, ainsi qu'il apparut ; mais les détrièrent les Anglais et les Navarrais par soutiveté ce qu'ils purent.

Quand les chevaliers de France virent que les Navarrais et Anglais ne partiraient point de leur fort, et qu'il était jà haute none ; et voyaient la majeure partie de leurs gens durement foulés et travaillés pour le chaud, il leur tournait à grande déplaisance. Ils se remirent ensemble et eurent conseil, par l'avis de messire Bertrand du Guesclin qui était leur chef et à qui ils obéissaient : « Seigneurs, dit-il, nous voyons que nos ennemis nous détrient à combattre, et si en ont grande volonté, si comme je pense ; mais point ne descendront de leur fort, si ce

n'est par un parti que je vous dirai. Nous ferons semblant de nous retirer et de non combattre meshui. Aussi sont nos gens durement foulés et travaillés pour le chaud; et ferons tous nos valets, nos harnais et nos chevaux passer tout bellement et ordonnément outre ce pont et retirer à nos logis, et toujours nous tiendrons sur aile et entre nos batailles en aguet, pour voir comment ils se maintiendront. S'ils nous désirent à combattre, ils descendront de leur montagne et nous viendront requerre tout au plein. Tantôt que nous verrons leur convine, s'ils le font ainsi, nous serons tous appareillés de retourner sur eux; et ainsi les aurons-nous mieux à notre aise. » Ce conseil fut arrêté de tous, et le retinrent pour le meilleur entre eux. Adonc se retira chacun sire entre ses gens et dessous sa bannière ou pennon, ainsi comme il devait être; et puis sonnèrent leurs trompettes et firent grand semblant d'eux retirer, et commandèrent tous chevaliers et écuyers et gens d'armes leurs valets et garçons à passer le pont et mettre outre la rivière leurs harnais. Ils en passèrent plusieurs en cet état, et presque ainsi que tous, et puis aucunes gens d'armes feintement. Quand messire Jean Jouel, qui était appert chevalier et vigoureux durement, et qui avait grand désir des Français combattre, aperçut la manière comment ils se retiraient, il dit au captal : « Sire, sire, descendez apertement, ne voyez-vous pas comment les Français s'enfuient? » Dont répondit le captal et dit : « Messire Jean, messire Jean, ne croyez jà que si vaillants hommes qu'ils sont s'enfuient ainsi; ils ne le font fors que par malice et pour nous attirer. » Adonc s'avança messire Jean Jouel, qui moult en grand désir était de combattre, et dit à ceux de sa troupe, et en écriant : « Saint-George,



Monument commémoratif de la bataille de Cocherel.
(D'après une photographie.)

passez avant, qui m'aime si me suive, je m'en vais combattre ». Dont se hâta, son glaive en son poing, par-devant toutes les batailles ; et jà était avalé jus de la montagne, et une partie de ses gens avant que le captal se partît. Quand le captal vit que c'était acertes et que Jean Jouel s'en allait combattre sans lui, il le tint à grande présomption et dit à ceux qui delez lui étaient : « Allons, descendons la montagne apertement, messire Jean Jouel ne se combattra point sans moi ». Dont s'avancèrent toutes les gens du captal, et lui premièrement, son glaive en son poing. Quand les Français, qui étaient en aguet, le virent venu et descendu en plaine, ils furent tous réjouis et dirent entre eux : « Voyez ci ce que nous demandions hui tout le jour ». Adonc retournèrent-ils tous à un faix, en grande volonté de recueillir leurs ennemis, et écrièrent d'une voix : « Notre-Dame-Guesclin ! » Ils adressèrent leurs bannières devers les Navarrais et commencèrent les batailles à assaillir de toutes parts et tous à pied. Et voyez ci venir monseigneur Jean Jouel tout devant, le glaive au poing, qui courageusement vint assembler à la bataille des Bretons, desquels messire Bertrand était chef; et là fit maintes grandes apertises d'armes; car il fut hardi chevalier durement. Dont s'espardirent ces batailles, ces chevaliers et ces écuyers sur ces plaines, et commencèrent à lancer, à férir et à frapper de toutes armures, ainsi qu'ils les avaient à main, et à entrer l'un en l'autre par vasselage, et eux combattre de grande volonté. Là criaient les Anglais et les Navarrais d'un lez : « Saint-Georges-Navarre ! » Et les Français : « Notre-Dame-Guesclin ! »

Du commencement de la bataille, quand messire Jean Jouel fut descendu et toutes gens le suivaient du plus près qu'ils pouvaient, et mêmement le captal

et sa troupe, ils crurent avoir la journée pour eux; mais il en fut tout autrement. Quand ils virent que les Français étaient retournés par bonne ordonnance, ils connurent tantôt qu'ils s'étaient forfaits; néanmoins, comme gens de grande entreprise, ils ne s'ébahirent de rien, mais eurent bonne intention de tout recouvrer par bien combattre. Si reculèrent un petit et se remirent ensemble; et puis s'ouvrirent et firent voie à leurs archers, qui étaient derrière eux, pour traire. Quand les archers furent devant, ils s'élargirent et commencèrent à tirer de grande manière; mais les Français étaient si fort armés et abrités contre le trait, que oncques ils n'en furent grevés, si petit non, ni pour ce ne laissèrent point à combattre; mais entrèrent dans les Anglais et les Navarrais tous à pied, et eux entre eux de grande volonté. Là eut grand boutéis des uns et des autres, et tiraient l'un l'autre par force de bras et de lutter, leurs lances et leurs haches et les armures dont ils se combattaient, et se prenaient et fiançaient prisonniers l'un l'autre; et s'approchaient de si près qu'ils se combattaient main à main si vaillamment que nul ne pourrait mieux. Si pouvez bien croire qu'en telle presse et en tel péril il en y avait des morts et des renversés grande foison; car nul ne s'épargnait d'un côté ni d'autre. Et vous dis que les Français n'avaient que faire de dormir ni de reposer sur leur bride; car ils avaient gens de grand fait et de hardie entreprise à la main; si convenait chacun acquitter loyalement à son pouvoir et défendre son corps et garder son pas et prendre son avantage quand il venait à point; autrement ils eussent été tous déconfits. Si vous dis pour vérité que les Picards et les Gascons y furent là très bonnes gens et y firent plusieurs belles apertises d'armes.

Or vous veux-je compter des trente qui étaient élus pour eux adresser au captal, et trop bien montés sur fleur de coursiers. Ceux qui n'entendaient à autre chose qu'à leur entreprise si comme chargés étaient, s'en vinrent tous serrés là où le captal était, qui se combattait moult vaillamment d'une hache, et donnait les coups si grands que nul ne l'osait approcher, et rompirent la presse par force de chevaux, et aussi par l'aide des Gascons qui leur firent voie. Ces trente qui savaient quelle chose ils devaient faire, ne voulurent mie ressoigner la peine et le péril, mais vinrent jusqu'au captal et l'environnèrent, et s'arrêtèrent du tout sur lui, et le prirent et embrassèrent de fait entre eux par force, et puis vidèrent la place et l'emportèrent en cet état. Et en ce lieu eut adonc grand débat et grand abatis et dur hutin ; et se commencèrent toutes les batailles à conserver cette part ; car les gens du captal qui semblaient bien forcenés criaient : « Rescousse au captal, rescousse ! » Néanmoins ce ne leur put rien valoir ni aider. Le captal en fut porté et ravi en la manière que je vous dis, et mis à sauveté.

En ce touillis et en ce grand hutin et froissis, et que Navarrais et Anglais entendaient à suivre la trace du captal qu'ils envoyaient mener et porter devant eux, dont il semblait qu'ils fussent tous forcenés, messire Aymon de Pommiers, messire Petiton de Courton, monseigneur le Soudich de l'Estrade et les gens du seigneur d'Albret d'une sorte, entendirent de grande volonté à eux adresser au pennon du captal qui était en un buisson, et dont les Navarrais faisaient leur étendard. Là eut grand hutin et forte bataille ; car il était bien gardé et de bonnes gens. Toutefois, les Navarrais qui là étaient delez le buisson et le pennon du captal furent ouverts et reculés



Bataille de Cocherel et prise du captal.
(Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. nº 5187.)

par force d'armes, et mort le bâtard de Mareuil et plusieurs autres ; et pris messire Geffroy de Roussillon et fiancé prisonnier de monseigneur Aymon de Pommiers, et tous les autres qui là étaient, ou morts ou pris, ou reculés si avant qu'il n'en était nulles nouvelles entour le buisson, quand le pennon du captal fut pris, conquis et déchiré et rué par terre. Pendant que les Gascons entendaient à ce faire, les Picards, les Français, les Bretons, les Normands et les Bourguignons se combattaient d'autre part moult vaillamment ; et bien leur était besoin, car les Navarrais les avaient reculés. Je vous dis, si comme j'ai ouï recorder à ceux qui y furent d'un côté et d'autre, qu'on n'avait point vu pareille bataille de semblable quantité de gens être aussi bien combattue comme celle fut ; car ils étaient tous à pied et main à main. Ils s'entrelaçaient l'un dedans l'autre et s'éprouvaient au bien combattre de telles armures qu'ils pouvaient, et par spécial de ces haches donnaient-ils si grands horions que tous s'étonnaient.

Là furent navrés et durement blessés messire Petiton de Courton et monseigneur le Soudich de l'Estrade, et tellement que depuis pour la journée ne se purent aider. Messire Jean Jouel, par qui la bataille commença et qui le premier moult vaillamment avait assailli et envahi les Français, y fit ce jour maintes grandes apertises d'armes et ne daigna oncques reculer, et se combattit si vaillamment et si avant qu'il fut durement blessé en plusieurs lieux au corps et au chef, et fut pris et fiancé prisonnier d'un écuyer de Bretagne dessous monseigneur Bertrand du Guesclin ; adonc fut-il porté hors de la presse. Messire Bertrand et ses Bretons s'acquittèrent loyalement et bien se tinrent toujours ensemble, en aidant l'un l'autre. Et ce qui déconfit les Navarrais

et Anglais ce fut la prise du captal [1], qui fut pris dès le commencement, et le conquêt de son pennon où ses gens ne se purent rallier. Les Français obtinrent la place, mais leur coûta grandement de leurs gens; et y furent morts le vicomte de Beaumont, messire Baudouin d'Ennequins, maître des arbalétriers, messire Louis de Haresquierques et plusieurs autres. Et des Navarrais morts un banneret de Navarre qui s'appelait le sire de Saux, et grande foison de ses gens delez lui, et mort le bâtard de Mareuil, un appert chevalier durement; et ainsi mourut ce jour prisonnier messire Jean Jouel. Petit s'ensauvèrent que tous ne fussent ou morts ou pris sur la place. Cette bataille fut en Normandie, assez près de Cocherel, par un jeudi le seizième jour de mai l'an de grâce 1364 [2].

1. « Pour avoir le captal, le roi de France donna audit messire Bertrand, duquel ledit captal était prisonnier, la comté de Longueville-la-Giffart, laquelle avait été audit roi de Navarre. Mais le roi de France l'avait fait prendre et mettre en sa main, pour ce que ledit roi de Navarre s'était rendu son ennemi; et par ce ledit messire Bertrand laissa ledit captal au roi de France, lequel il fit mener en prison au marché de Meaux. » (Grandes Chroniques.)

2. On a ici la version anglo-gasconne de la bataille de Cocherel que Froissart s'était fait raconter par le Roi Faucon et aussi sans doute par quelques seigneurs gascons. Cette version n'est, à vrai dire, qu'un conte inventé à plaisir. Pour prouver que la prise du captal par les Gascons ne se peut soutenir, il suffit de citer les lignes suivantes d'un acte authentique où Jean de Grailly reconnaît qu'il a été fait prisonnier par un écuyer breton, bien connu, nommé Roland Rodin : « Je Jehan de Grailly, captal de Buch, de ma pure et franche volonté, reconnois et confesse par ces présentes que, comme pieçà, en la

§ 3. — LE SACRE DE CHARLES V [1]. — SA RENTRÉE A PARIS.

L'an de grâce mil trois cent soixante-quatre, le dimanche jour de la Trinité, qui fut le dix-neuvième jour du mois de mai, furent ledit roi Charles et madame Jeanne de Bourbon, sa femme, sacrés à Reims par monseigneur Jean de Craon, lors archevêque dudit lieu. Et furent audit sacre les évêques de Laon, de Beauvais, lors chancelier de France, de Langres et de Noyon, pairs de France; et plusieurs autres prélats qui n'étaient pas pairs; et : barons Louis, duc d'Anjou, et Philippe, duc de Touraine, et la comtesse de Flandre, comtesse d'Artois, pairs de France; le roi de Chypre, le duc de Brabant, frère de l'empereur et oncle dudit roi de France; le duc de Lorraine, le duc de Bar et plusieurs autres barons qui n'étaient pas pairs. Le mardi vingt-huitième jour dudit mois de mai, lesdits roi et reine de France,

bataille qui fut de coste Cocherel en Normandie, Roland Bodin, écuyer, m'eut pris et fusse son loyal prison... » Bertrand gagna la bataille de Cocherel, d'abord grâce à sa retraite feinte, ensuite à la faveur du mouvement tournant exécuté au dernier moment par une réserve de ses Bretons, qui chargèrent en queue les Anglo-Navarrais. (Note de M. Siméon Luce.)

1. Charles V reçut la nouvelle de la victoire de Cocherel la veille de son sacre, le samedi 18 mai, deux jours après la bataille, au moment où il arrivait aux portes de Reims. Cette nouvelle lui fut apportée par deux messagers, l'un Thomas Lalemant, son huissier d'armes, à qui il assigna en récompense 200 livres parisis de rente, l'autre Thibaud de la Rivière, écuyer breton de la compagnie de du Guesclin, qu'il gratifia de 500 livres tournois de rente. (Note de M. Siméon Luce.)

qui retournaient de leur sacre, entrèrent à Paris, c'est à savoir ledit roi environ une heure de midi; et alla droit à Notre-Dame et de là retourna au palais; et



Sacre de Charles V.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr., n° 437.)

environ none, la reine entra à Paris et alla droit au palais. Et avec la reine étaient à cheval la duchesse d'Orléans, femme de Philippe, duc d'Orléans, oncle dudit roi; la duchesse d'Anjou, femme dudit Louis, duc d'Anjou, et madame Marie, sœur de ce roi, laquelle n'avait encore été mariée, et depuis fut femme du duc de Bar. Et menait ladite reine, par le frein

du cheval, monseigneur de Touraine, qui allait de pied, lequel monseigneur de Touraine était frère dudit roi. Et monseigneur le comte d'Eu semblablement menait madame d'Orléans; monseigneur d'Étampes menait madame d'Anjou, et monseigneur Louis de Châlons et monseigneur de Beaujeu menèrent ladite madame Marie. Et fit-on ce jour grand dîner au palais, là où furent tous les prélats qui étaient à Paris. Et après dîner, qui fut environ none, eut grande joute en la cour du palais et lendemain aussi, et à tous les deux jours jouta le roi de Chypre et plusieurs autres ducs, comtes et barons. *Item*, le vendredi, dernier jour du mois de mai, l'an mil trois cent soixante-quatre dessus dit, ledit roi Charles octroya à monseigneur Philippe, son plus jeune frère, le duché de Bourgogne, lequel avait été requis auparavant au roi Jean, et l'en reçut ce jour en sa foi et en son hommage.

§ 4. — LA BATAILLE D'AURAY (29 septembre 1364). (Froissart.)

Le roi de France accorda à son cousin monseigneur Charles de Blois qu'il eût de son royaume jusqu'à mille lances; et écrivit à monseigneur Bertrand du Guesclin, qui était en Normandie, qu'il s'en allât en Bretagne pour aider à conforter monseigneur Charles de Blois contre monseigneur Jean de Montfort [1]. De ces nouvelles fut ledit messire Bertrand

1. Du Guesclin alla mettre son épée au service de Charles de Blois à la fin de septembre 1364; mais il semble, dans cette circonstance, avoir obéi plutôt à l'inspiration de la fidélité et du dévouement qu'aux ordres

grandement réjoui; car il a toujours tenu ledit monseigneur Charles pour son naturel seigneur. Il se partit de Normandie, à tout ce qu'il avait de gens, et chevaucha devers Tours en Touraine pour aller en Bretagne; et messire Boucicault, maréchal de France, s'en vint en Normandie en son lieu tenir la frontière. Tant exploita ledit messire Bertrand et sa troupe qu'il vint à Nantes en Bretagne; et là trouva ledit monseigneur Charles et madame sa femme, qui le reçurent liéement et doucement, et lui surent très grand gré de ce qu'il était ainsi venu.

Ces nouvelles vinrent à monseigneur Jean de Montfort, qui tenait son siège devant Auray, que messire Charles de Blois faisait grand amas de gens d'armes, et que grande foison de seigneurs de France lui étaient venus et venaient tous les jours encore, avec l'aide et le confort qu'il avait encore des barons, chevaliers et écuyers du duché de Bretagne. Sitôt que messire Jean de Montfort entendit ces nouvelles, il le signifia féalement en la duché d'Aquitaine aux chevaliers et écuyers d'Angleterre, qui là se tenaient, et spécialement à monseigneur Jean Chandos, en lui

du roi de France. Dès les premiers jours d'août 1364, le roi de France fit tous ses efforts pour prévenir le conflit et dépêcha auprès des deux compétiteurs Pierre Domont, l'un de ses chambellans, et Philippe de Troismons, l'un de ses conseillers, commis « pour aller devers le duc de Bretagne et le comte de Montfort pour certaines choses touchans l'honneur et proufit du royaume ». Et lorsque les hostilités furent sur le point d'éclater, lorsque Bertrand eut quitté la Normandie pour aller rejoindre le prince au service duquel il avait fait ses premières armes, Charles V n'eut rien de plus pressé que de casser aux gages le chevalier breton. (Extrait d'une note de M. Siméon Luce.)

priant chèrement qu'en ce grand besoin il le voulût venir conforter et conseiller; et qu'il espérait en Bretagne un beau fait d'armes auquel tous seigneurs, chevaliers et écuyers, pour avancer leur honneur, devaient volontiers entendre. Quand messire Jean Chandos se vit prié si affectueusement du comte de Montfort, il en parla à son seigneur le prince de Galles à savoir qu'en était à faire. Le prince répondit qu'il pouvait bien aller sans nul forfait; car jà faisaient les Français partie contre ledit comte en l'occasion de monseigneur Charles de Blois, et qu'il lui en donnait bon congé. Ledit sire Jean Chandos emmena bien deux cents lances et autant d'archers, et chevaucha tant parmi Poitou et Saintonge qu'il entra en Bretagne et vint au siège devant Auray. Et là trouva-t-il le comte de Montfort, qui fut moult réjoui de sa venue; aussi furent messire Olivier de Clisson, messire Robert Knolles et les autres compagnons; et leur semblait proprement et généralement que mal ne leur pouvait venir puisqu'ils avaient en leur compagnie messire Jean Chandos. Ils étaient bien, Anglais et Bretons, quand ils furent tous ensemble, seize cents combattants, chevaliers et écuyers, et environ huit ou neuf cents archers.

Monseigneur Charles de Blois se tenait en la bonne cité de Nantes [1] et là faisait son amas et son mandement de chevaliers et d'écuyers, de toutes parts là où il les pensait à avoir par prière; car bien était informé

1. Au mois d'août 1364, Charles de Blois ne se trouvait pas à Nantes, mais à Guingamp; et Cuvelier est beaucoup plus exact que Froissart dans les deux vers suivants :

Tout droit à une ville qui nommé est Guingamps,
Fut faite la semonce des hardis combattants.

que le comte de Montfort était durement fort et bien réconforté d'Anglais. Si priaient les barons, les chevaliers et les écuyers de Bretagne, dont il avait eu et reçu les hommages, qu'ils lui voulussent aider à garder et défendre son héritage contre ses ennemis. Quand ils furent tous ensemble, on les estima à vingt-cinq cents lances, parmi ceux qui étaient venus de France. Ils ne voulurent point là ces gens d'armes faire trop long séjour, mais conseillèrent à monseigneur Charles de chevaucher devers les ennemis. Au département et au congé prendre, madame la femme à monseigneur Charles de Blois dit à son mari, présent monseigneur Bertrand du Guesclin et aucuns barons de Bretagne : « Monseigneur, vous en allez défendre et garder mon héritage et le vôtre; car ce qui est mien est vôtre, lequel monseigneur Jean de Montfort nous empêche et a empêché un grand temps à tort et sans cause; ce sait Dieu et aussi les barons de Bretagne qui ci sont comment j'en suis droite héritière; si vous prie chèrement que nulle ordonnance, ni composition de traité ni d'accord ne veuillez faire ni descendre que le corps du duché de Bretagne ne nous demeure. » Et son mari lui eut en convenant. Adonc se partit, et se partirent tous les barons et les seigneurs qui là étaient, et prirent congé à leur dame qu'ils tenaient pour duchesse. Ils s'arroutèrent et acheminèrent ces gens d'armes et cette armée par devers Rennes [1], et tant exploitèrent qu'ils y parvinrent.

1. Charles de Blois partant de Guingamp pour aller au secours d'Auray assiégé par Montfort se serait détourné de son chemin, en passant par Rennes, et il n'aurait eu garde de suivre l'itinéraire indiqué par Froissart. Il fit sa première et principale étape à Josselin, où les contingents qui n'avaient pas rallié Guingamp vinrent le rejoindre.

Entre Rennes et Auray, là où monseigneur Jean de Montfort séait, vinrent ces nouvelles audit siège que messire Charles de Blois approchait durement et avait les plus belles gens d'armes, les mieux armés et ordonnés, qu'on eût oncques mais vu sortir de France. De ces nouvelles furent les plus des Anglais, qui là étaient qui se désiraient à combattre, tous joyeux. Si commencèrent ces compagnons à mettre les armures à point et à fourbir leurs lances, leurs dagues, leurs haches, leurs plates, haubergeons, heaumes, bacinets, visières, épées et toutes manières de harnais; car bien pensaient qu'ils en auraient métier et qu'ils se combattraient. Adonc se rendirent au conseil les capitaines de l'ost de l'armée du comte de Montfort, premièrement messire Jean Chandos par lequel conseil en partie il voulait user, messire Robert Knolles, messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Hue de Calverley, messire Gautier Huet, messire Mathieu de Gournay et les autres. Ils regardèrent et considérèrent ces barons et ces chevaliers, par le conseil de l'un et de l'autre, et par grand avis qu'ils se retireraient au matin hors de leurs logis et prendraient terre et place sur les champs. Si fut ainsi annoncé et signifié parmi l'ost que chacun fût à lendemain appareillé et mis en arroi et en ordonnance de bataille ainsi que pour tantôt combattre. Cette nuit passa, lendemain vint, qui fut par un samedi qu'Anglais et Bretons d'une sorte sortirent hors de leur logis et s'en vinrent moult faiticement et en ordonnance arrière dudit château d'Auray, et prirent place et terre, et dirent et affirmèrent entre eux que là attendraient-ils leurs ennemis.

Droitement ainsi qu'entour heure de prime, messire Charles de Blois et tout son ost vinrent, qui s'étaient partis le vendredi après boire de la cité

de Rennes, et avaient cette nuit ju à trois petites lieues d'Auray [1]. Et étaient les gens à monseigneur Charles de Blois les mieux ordonnés et les plus faiticement et mis en meilleur convine de bataille qu'on pût voir ni deviser, et chevauchaient si serrés qu'on ne pût jeter un esteuf entre eux qu'il ne chût sur pointes de glaives, tant les portaient-ils proprement roide au contremont. D'eux regarder proprement les Anglais prenaient grande plaisance. Les Français s'arrêtèrent sans eux déranger, devant leurs ennemis, et prirent terre entre grandes bruyères, et fut commandé de par leur maréchal que nul n'allât avant sans commandement, ni fît course, joute, ni attaque. Si arrêtèrent toutes gens d'armes et se mirent en arroi et en bon convine, ainsi que pour tantôt combattre, car ils n'espéraient autre chose et en avaient grand désir.

Messire Charles de Blois, par le conseil de monseigneur Bertrand du Guesclin, qui était là un des grands chefs et moult loué et cru des barons de Bretagne, ordonna ses batailles et en fit trois et une arrière-garde; et me semble que messire Bertrand eut la première avec grande foison de bons chevaliers et écuyers de Bretagne; la seconde eurent le comte d'Auxerre et le comte de Joigny avec grande foison de bons chevaliers et écuyers de France; la tierce eut la meilleure partie, messire Charles de Blois et eut en sa compagnie plusieurs hauts barons de Bretagne. Et étaient delez lui le vicomte de Rohan, le sire de Léon, le sire d'Avaugour, messire Charles de

1. Charles de Blois passa cette nuit à Lanvaux, mais il n'y vint pas de Rennes. Il s'arrêta à Josselin, où il fit la revue de ses troupes, et se rendit de là à Lanvaux le vendredi 27 septembre.

Dinan, le sire d'Ancenis, le sire de Malestroit et plusieurs autres. En l'arrière-garde était le sire de Roye, le sire de Rieux, le sire de Tournemine, le sire du Pont, le sire de Quintin, le sire de Combourg, le seigneur de Rochefort, et moult d'autres bons chevaliers et écuyers; et étaient en chacune de ces batailles bien mille combattants. Là allait messire Charles de Blois par ses batailles admonester et prier chacun moult doucement et bellement qu'ils voulussent être loyaux et prud'hommes et bons combattants; et retenait sur son âme et sa part de paradis que ce serait sur son bon et juste droit qu'on se combattrait. Là lui avaient promis l'un par l'autre que si bien s'en acquitteraient, qu'il leur en saurait gré.

Messire Jean Chandos, qui était capitaine et souverain sur eux tous, Anglais et Bretons, quoique le comte de Montfort en fût chef, car le roi d'Angleterre lui avait ainsi écrit et aussi mandé que souverainement et spécialement il entendît aux besognes de son fils, car il avait eu sa fille pour cause de mariage, était tout devant aucuns barons et chevaliers de Bretagne qui se tenaient delez monseigneur Jean de Montfort; et avait bien imaginé et considéré le convine des Français, lequel en soi-même il prisait durement et ne s'en put taire. Si dit : « Si Dieu m'aide, il appert hui que toute fleur d'honneur et de chevalerie est par de delà avec grand sens et bonne ordonnance ». Et puis dit tout en haut aux chevaliers qui ouïr le purent : « Seigneurs, il est heure que nous ordonnions nos batailles; car nos ennemis nous en donnent exemple ». Ceux qui l'ouïrent répondirent : « Sire, vous dites vérité, et vous êtes ci notre maître et notre conseiller; si en ordonnez à votre intention; car dessus vous n'y aura-t-il point de regard; et si savez mieux comment telle chose se doit maintenir

que nous ne faisons entre nous ». Là fit messire Jean Chandos trois batailles et une arrière-garde, et mit en la première messire Robert Knolles, en la seconde, monseigneur Olivier de Clisson, monseigneur Eustache d'Aubrecicourt; la tierce il ordonna au comte de Montfort et demeura delez lui; et avait en chacune bataille cinq cents hommes d'armes et trois cents archers.

Quand ce vint sur l'arrière-garde, il appela monseigneur Hue de Calverley et lui dit ainsi : « Messire Hue, vous ferez l'arrière-garde et aurez cinq cents combattants dessous vous en votre troupe, et vous tiendrez sur elle et ne vous mouverez de votre pas pour chose qu'il advienne, si vous ne voyez le besoin que nos batailles branlent ou ouvrent par aucune aventure; et là où vous les verrez branler ou ouvrir, vous vous rendrez, et les réconforterez et rafraîchirez; vous ne pouvez aujourd'hui faire meilleur exploit ». Quand messire Hue de Calverley entendit monseigneur Jean Chandos, si fut honteux et moult courroucé, et dit : « Sire, sire, baillez cette arrière-garde à un autre qu'à moi; car je ne m'en quiers jà embesogner ». Et puis dit encore ainsi : « Cher sire, en quelle manière ni état m'avez-vous desvu [1] que je ne sois aussi bien taille de moi combattre tout devant et des premiers qu'un autre? » Dont répondit messire Jean Chandos moult avisément, et dit ainsi : « Messire Hue, messire Hue, je ne vous établis mie en l'arrière-garde pour chose que vous ne soyez un des bons chevaliers de notre compagnie; et sais bien et de vérité que très volontiers vous vous combattriez des premiers; mais je vous y ordonne pour ce que vous êtes un sage chevalier et avisé, et si convient

1. Vu désavantageusement.

que l'un y soit et le fasse. Si vous prie chèrement que vous le veuillez faire, et je vous promets que si vous le faites nous en vaudrons mieux; et vous-même y conquerrez haut honneur; et plus avant je vous promets que toute la première requête que vous me prierez, je la ferai et y descendrai. » Néanmoins, pour toutes ces paroles, messire Hue de Calverley ne s'y voulait accorder nullement, et tenait et affirmait ce pour son grand blâme, et priait pour Dieu et à jointes mains qu'on y mît un autre; car brièvement il se voulait combattre tout des premiers. De ces nouvelles paroles et réponses était messire Jean Chandos presque sur le point de larmoyer. Si dit encore moult doucement : « Messire Hue, ou il faut que vous le fassiez ou que je le fasse; or regardez lequel il vaut mieux ». Adonc s'avisa ledit messire Hue et fut à cette dernière parole tout confus; si dit : « Certes, sire, je sais bien que vous ne me requerriez de nulle chose qui tournât à mon déshonneur; et je le ferai volontiers puisque ainsi est ». Adonc prit messire Hue de Calverley cette bataille qui s'appelait arrière-garde, et se rendit sur les champs arrière des autres sur elle, et se mit en ordonnance.

Ainsi ce samedi 28 septembre l'an 1364, furent ces batailles ordonnées les unes devant les autres en de belles plaines assez près d'Auray, en Bretagne. Si vous dis que c'était belle chose à voir et à considérer; car on y voyait bannières, pennons parés et armoyés de tous côtés moult richement; et par spécial les Français étaient si suffisamment et si faiticement ordonnés que c'était un grand déduit à regarder. Or vous dis que pendant ce qu'ils ordonnaient et avisaient leurs batailles et leurs besognes, le sire de Beaumanoir, un grand baron et riche de Bretagne, allait de l'un à l'autre, traitant et pourparlant de la paix; car volon-

tiers il l'eût vue, pour les périls éviter; et s'en embesognait en la belle manière; et le laissaient les Anglais et les Bretons de Montfort pour tant qu'il était par foi fiancé prisonnier par devers eux et ne se pouvait armer [1]. Si mit cedit samedi maints propos et maints accords avant, pour venir à paix; mais nulle ne s'en fit; et détria la besogne, toujours allant de l'un à l'autre, pis qu'à none; et par son sens il impétra des deux parties un certain répit pour le jour et la nuit ensuivant jusqu'à lendemain à soleil levant. Si se retira chacun en son logis ce samedi, et s'aisèrent de ce qu'ils avaient, et bien avaient de quoi. Ce soir fut prié moult affectueusement messire Jean Chandos d'aucuns Anglais, chevaliers et écuyers, qu'il ne se voulût mie assentir à la paix de leur seigneur [2] et de monseigneur Charles de Blois; car ils avaient tout le leur dépendu; si étaient pauvres, si voulaient par batailles ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer. Et messire Jean Chandos leur eut en convenant et leur promit ainsi.

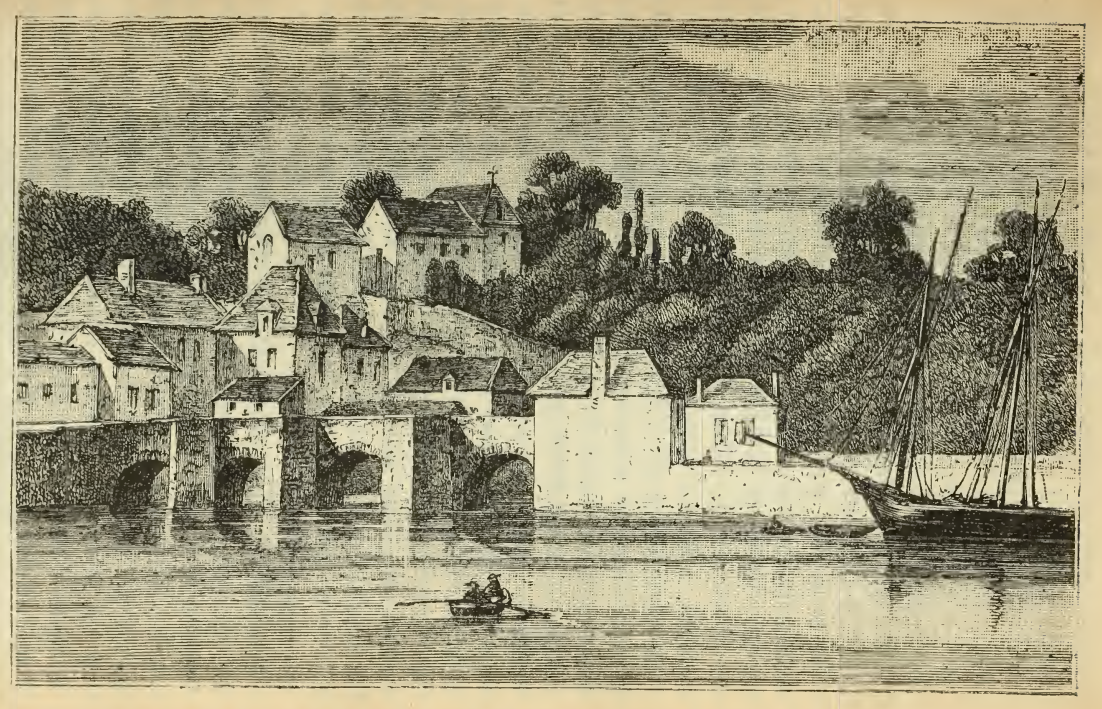
Quand ce vint le dimanche au matin, chacun en son ost s'appareilla, vêtit et arma. Si dit-on plusieurs messes en l'ost de messire Charles de Blois; et se communièrent ceux qui voulurent. Aussi firent-ils en telle manière en l'ost du comte de Montfort. Un petit après soleil levant se retira chacun en sa bataille et

1. Le sire de Beaumanoir est cependant nommé parmi les prisonniers que le vainqueur fit à cette journée.

2. C'est Charles de Blois, et non Jean Chandos, qui rompit définitivement les négociations. Les capitaines anglais, dont Montfort n'était que l'instrument, voulaient conserver le droit de lever des rançons sur la Bretagne pendant cinq années. Le mari de Jeanne de Penthièvre aima mieux courir les chances d'une bataille que de laisser ses sujets en butte à de telles vexations.

en son arroi, ainsi qu'ils avaient été le jour devant. Assez tôt après revint le sire de Beaumanoir, qui portait les traités et qui volontiers les eût accordés s'il eût pu; et s'en vint premier en chevauchant, devant monseigneur Chandos qui sortit de sa bataille, si très tôt comme il le vit venir, et laissa le comte de Montfort qui delez lui était, et s'en vint sur les champs parler à lui. Quand le sire de Beaumanoir le vit, il le salua moult hautement et lui dit : « Messire Jean Chandos, je vous prie, pour Dieu, que nous mettions à accord ces deux seigneurs, car ce serait trop grande pitié si tant de bonnes gens comme il y a ci se combattaient pour leurs opinions soutenir ». Adonc répondit messire Jean Chandos tout au contraire des paroles qu'il avait mises avant la nuit devant, et dit : « Sire de Beaumanoir, je vous avise que vous ne chevauchiez mais hui plus avant, car nos gens disent que s'ils vous peuvent enclore entre eux ils vous occiront; avec tout ce, dites à monseigneur Charles de Blois que, comment qu'il en advienne, monseigneur Jean de Montfort se veut combattre et sortir de tous traités de paix et d'accord, et dit ainsi qu'aujourd'hui il demeurera duc de Bretagne, ou il mourra en la place. » Quand le sire de Beaumanoir entendit messire Jean Chandos ainsi parler, il s'en irrita, et fut moult courroucé et dit : « Chandos, Chandos, ce n'est mie l'intention de monseigneur qu'il n'ait plus grande volonté de combattre que monseigneur Jean de Montfort, et aussi ont toutes nos gens ». A ces paroles il s'en partit, sans plus rien dire, et retourna devers monseigneur Charles de Blois et les barons de Bretagne qui l'attendaient.

D'autre part, messire Jean Chandos se retira devers le comte de Montfort, qui lui demanda : « Comment va la besogne? Que dit notre adversaire? — Qu'il



Vue d'Auray. (D'après une photographie.)

dit? répondit messire Jean Chandos. Il vous mande par le seigneur de Beaumanoir, qui tantôt se part d'ici, qu'il se veut combattre, comment qu'il soit, et demeurera duc de Bretagne aujourd'hui, ou il demeurera en la place. » Et cette réponse dit adonc messire Jean Chandos pour encourager plus encore sondit maître et seigneur le comte de Montfort; et fut la fin de la parole messire Jean Chandos qu'il dit : « Or regardez que vous en voulez faire, si vous voulez combattre ou non. — Par monseigneur Saint-George, dit le comte de Montfort, oui; et Dieu veuille aider au droit; faites avant passer nos bannières et nos archers. » Et ils passèrent.

Or vous dirai du seigneur de Beaumanoir qu'il dit à monseigneur Charles de Blois : « Sire, sire, par monseigneur Saint-Yves, j'ai ouï la plus orgueilleuse parole de messire Jean Chandos que je ouïsse grand temps a ; car il dit que le comte de Montfort demeurera duc de Bretagne et vous montrera que vous n'y avez nul droit ». De cette parole mua couleur à messire Charles de Blois et répondit : « Du droit soit-il en Dieu aujourd'hui qui le sait ». Et aussi dirent tous les barons de Bretagne. Adonc fit-il passer avant bannières et gens d'armes, au nom de Dieu et de monseigneur Saint-Yves.

Un petit devant prime s'approchèrent les batailles; de quoi ce fut très belle chose à regarder, comme je l'ouïs dire à ceux qui y furent et qui vues les avaient; car les Français étaient aussi serrés et aussi joints qu'on ne pût mie jeter une pomme qu'elle ne chût sur un bassinet ou sur une lance. Et portait chacun homme d'armes son glaive droit devant lui, retaillé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et bien acérée, à petit manche à son côté ou sur son col; et s'en venaient ainsi tout bellement le pas, cha-

cun sire en son arroi et entre ses gens, et sa bannière devant lui, ou son pennon, avisés de ce qu'ils devaient faire. Et aussi d'autre part les Anglais étaient très faiticement ordonnés.

Si s'assemblèrent premièrement messire Bertrand du Guesclin et les Bretons de son lez à la bataille de monseigneur Robert Knolles et messire Gautier Huet; et mirent les seigneurs de Bretagne qui étaient d'un lez et de l'autre les bannières des deux seigneurs qui s'appelaient ducs l'un contre l'autre; et les autres batailles s'assemblèrent aussi par grande ordonnance l'une contre l'autre. Là eut de première rencontre fort boutis des lances et fort estrif et dur. Bien est vérité que les archers tirèrent du commencement; mais leur trait ne gréva néant aux Français; car ils étaient trop bien armés et forts et bien abrités contre le trait. Si jetèrent ces archers leurs arcs à bas, qui étaient forts compagnons et légers, et se boutèrent entre les gens de leur côté, et puis s'en vinrent à ces Français qui portaient ces haches. Ils s'adressèrent à eux de grande volonté, et tollirent du commencement à plusieurs leurs haches, de quoi ils se combattirent depuis bien et hardiment. Là eut faite mainte apertise d'armes, mainte lutte, mainte prise et mainte rescousse.

Ainsi se combattaient Français et Bretons d'un lez moult vaillamment et très hardiment des haches qu'ils portaient et qu'ils tenaient. Là fut messire Charles de Blois durement bon chevalier et qui vaillamment et hardiment se combattit; et assembla à ses ennemis de grande volonté. Et aussi fut bon chevalier son adversaire le comte de Montfort; chacun y entendait ainsi que pour lui. Là était le dessus dit messire Jean Chandos, qui y faisait trop grande foison d'armes; car il fut en son temps fort cheva-

lier et hardi durement et redouté de ses ennemis, et en batailles sage et avisé et plein de grande ordonnance. Si conseillait le comte de Montfort ce qu'il pouvait, et entendait à le conforter et ses gens, et lui disait : « Faites ainsi et ainsi, et vous tirez de ce côté et de cette part ». Le jeune comte de Montfort le croyait et ouvrait volontiers par son conseil. D'autre part, messire Bertrand du Guesclin, le sire de Tournemine, le sire d'Avaugour, le sire de Roye, le sire de Rieux, le sire de Lohéac, le sire de Kergorlay, le sire de Malestroit, le sire du Pont, le sire de Prie et maints bons chevaliers et écuyers de Bretagne et de Normandie qui là étaient du côté de monseigneur Charles de Blois, se combattaient moult vaillamment et y firent mainte belle apertise d'armes et tant se combattirent que toutes ces batailles se recueillirent ensemble, excepté l'arrière-garde des Anglais, dont messire Hue de Calverley était chef et souverain. Cette bataille se tenait toujours sur aile et ne s'embesognait d'autre chose fors que de redresser et de mettre en arroi les leurs qui branlaient, et qui se déconfisaient Entre les autres chevaliers, messire Olivier de Clisson fut bien vu et avisé et qui fit merveilles de son corps ; et tenait une hache dont il ouvrait et rompait ces presses; et ne l'osait nul approcher; et se combattit si avant, telle fois fut qu'il fut en grand péril; et y eut moult à faire de son corps en la bataille du comte d'Auxerre et du comte de Joigny, et trouva durement forte encontre sur lui, tant que du coup d'une hache il fut féri en travers, qui lui abattit la visière de son bassinet; et lui entra la pointe de la hache en l'œil, et l'eut depuis crevé; mais pour ce ne demeura mie qu'il ne fut encore très bon chevalier.

Là se recouvraient batailles et bannières qui une heure étaient tout au bas, et tantôt par bien combattre se remettaient sus, tant d'un lez comme de l'autre. Entre les autres chevaliers fut messire Jean Chandos très bon chevalier et vaillamment se combattit; et tenait une hache dont il donnait les horions si grands que nul ne l'osait approcher; car il était grand et fort chevalier et bien formé de tous ses membres. Si s'en vint combattre à la bataille du comte d'Auxerre et des Français. Là eut fait mainte belle apertise d'armes et, par force de bien combattre, ils rompirent et reboutèrent cette bataille bien avant; et la mirent en tel méchef que brièvement elle fut déconfite et toutes les bannières et les pennons de cette bataille jetés par terre, rompus et déchirés et les seigneurs mis et contournés en grand méchef; car ils n'étaient aidés ni confortés de nul côté, mais étaient leurs gens tous embesognés d'eux défendre et combattre. Au vrai dire, quand une déconfiture vient, les déconfits se déconfisent et s'ébahissent de trop peu, et sur un chu il en chiet trois, et sur trois dix, et sur dix trente; et pour dix, s'ils s'enfuient, il s'enfuit un cent. Aussi fut de cette bataille d'Auray. Là criaient et écriaient ces seigneurs, et leurs gens qui étaient delez eux, leurs enseignes et leurs cris; de quoi les aucuns en étaient ouïs et réconfortés, et les aucuns non, qui étaient en trop grande presse, ou trop arrière de leurs gens. Toutefois le comte d'Auxerre par force d'armes fut durement navré et pris dessous le pennon de messire Jean Chandos, et fiancé prisonnier; et le comte de Joigny aussi; et occis le sire de Prie, un grand banneret de Normandie.

Encore se combattaient les autres batailles moult vaillamment et se tenaient les Bretons en bon con-

vine, et toutefois, à parler loyalement d'armes, ils ne tinrent mie si bien leur pas ni leur arroi, ainsi qu'il apparut, que firent les Anglais et les Bretons du côté du comte de Montfort; et trop grandement leur valut ce jour cette bataille sur aile de monseigneur Hue de Calverley. Quand les Anglais et les Bretons de Montfort virent ouvrir et branler les Français, ils se confortèrent entre eux moult grandement, et eurent tantôt les plusieurs leurs chevaux appareillés; ils montèrent et commencèrent à chasser fort et vitement. Adonc se partit messire Jean Chandos et une grande troupe de ses gens, et s'en vinrent adresser sur la bataille de messire Bertrand du Guesclin où on faisait merveille d'armes; mais elle était jà ouverte, et plusieurs bons chevaliers et écuyers mis en grand méchef; et encore le furent-ils plus quand une grosse troupe d'Anglais et messire Jean Chandos y survinrent. Là fut donné maint pesant horion de ces haches, et fendu et effondré maint bassinet, et maint homme navré à mort; et ne purent, au vrai dire, messire Bertrand ni les siens porter ce faix. Si fut pris là messire Bertrand du Guesclin d'un écuyer anglais, dessous le pennon à messire Jean Chandos.

Après cette grosse bataille des Bretons rompue, ladite bataille fut ainsi que déconfite; et perdirent les autres tout leur arroi; et se mirent en fuite, chacun au mieux qu'il put pour se sauver; excepté aucuns bons chevaliers et écuyers de Bretagne, qui ne voulaient mie laisser leur seigneur, monseigneur Charles de Blois; mais avaient plus cher à mourir que reproché leur fût fuite. Si se recueillirent et rallièrent autour de lui et se combattirent depuis moult vaillamment et très âprement; et là fut faite mainte grande apertise d'armes; et se tint ledit messire Charles de Blois et ceux qui delez lui étaient un



Bataille d'Auray.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr., n° 2643.)

espace de temps, en eux défendant et combattant; mais finalement ils ne se purent tant tenir qu'ils ne fussent déroutés par force d'armes; car la plus grande partie des Anglais conversaient cette part. Là fut la bannière de messire Charles de Blois conquise et jetée par terre, et celui occis qui la portait. Là fut occis en bon convine messire Charles de Blois, le visage sur ses ennemis, et un sien fils bâtard qui s'appelait messire Jean de Blois, apert homme d'armes durement et qui tua celui qui tué avait monseigneur Charles de Blois, et plusieurs autres chevaliers et écuyers de Bretagne. Et me semble qu'il avait été ainsi ordonné en l'ost des Anglais au matin que si on venait au-dessus de la bataille, que messire Charles de Blois fût trouvé en la place, on ne le devait point prendre à nulle rançon, mais occire. Et ainsi, en cas semblable, les Français et les Bretons avaient ordonné de messire Jean de Montfort; car en ce jour ils voulaient avoir fin de bataille et de guerre. Là eut, quand ce vint à la chasse à la fuite, grande mortalité, grande occision et grande déconfiture, et maint bon chevalier et écuyer pris et pris en grand méchef. Là fut toute la fleur de la chevalerie de Bretagne, pour le temps ou pour la journée, mort, ou pris; car moult petit de gens d'honneur échappèrent qui ne furent morts ou pris.

§ 5. — LE JEUNE JEAN DE MONTFORT DEVANT LE CORPS DE CHARLES DE BLOIS.

Après la grande déconfiture, et la place toute délivrée, les chefs des seigneurs anglais et bretons d'un lez retournèrent et n'entendirent plus à chasser, mais laissèrent convenir leurs gens et s'en vinrent om-

broyer du long d'une haie, et se commencèrent à désarmer; car ils virent bien que la journée était pour eux. Ils mirent les aucuns leurs bannières et leurs pennons à cette haie, et les armes de Bretagne tout en haut sur un buisson pour rallier leurs gens. Adonc se rendirent messire Jean Chandos, messire Robert Knolles, messire Hue de Calverley et aucuns chevaliers devers messire Jean de Montfort, et lui dirent en riant : « Sire, louez Dieu et si faites bonne chère, car vous avez hui conquis l'héritage de Bretagne ». Il les inclina moult doucement, et puis parla que tous l'ouïrent : « Messire Jean Chandos, cette bonne aventure m'est advenue par le grand sens et prouesse de vous; et ce sais-je de vérité, et aussi le savent tous ceux qui ci sont; si vous prie, buvez à mon hanap ». Adonc lui tendit un flacon plein de vin où il avait bu pour lui rafraîchir, et lui dit encore en lui donnant : « Après Dieu, je vous en dois savoir plus grand gré qu'à tout le monde ». En ces paroles revint le sire de Clisson tout échauffé et enflammé, et avait moult longuement poursuivi ses ennemis; à peine s'en était-il pu partir, et ramenait des gens et grande foison de prisonniers. Il se rendit tantôt par devers le comte de Montfort et les chevaliers qui là étaient ; et descendit jus de son coursier et s'en vint rafraîchir delez eux. Pendant qu'ils étaient en cet état, revinrent deux chevaliers et deux hérauts qui avaient cherché les morts, pour savoir ce que messire Charles de Blois était devenu ; car ils n'étaient point certains s'il était mort ou non. Si dirent ainsi tout en haut : « Monseigneur, faites bonne chère, car nous avons vu votre adversaire, messire Charles de Blois, mort ». A ces paroles se leva le comte de Montfort et dit qu'il le voulait aller voir, et qu'il avait grand désir de le voir, autant mort comme vif.

Si s'en allèrent avec lui les chevaliers qui là étaient. Quand ils furent venus jusqu'au lieu où il gisait, tourné à part et couvert d'une targe, il le fit découvrir et puis le regarda moult piteusement, et pensa un espace, et puis dit : « Ha! monseigneur Charles, monseigneur Charles, beau cousin, comme pour votre opinion maintenir sont avenus en Bretagne maints grands méchefs! Si Dieu m'aide, il me déplaît quand je vous trouve ainsi, si être pût autrement ». Et lors commença à larmoyer. Adonc le tira arrière messire Jean Chandos et lui dit : « Sire, sire, partons de ci et regraciez Dieu de la belle aventure que vous avez; car, sans la mort de celui-ci, ne pouviez-vous venir à l'héritage de Bretagne ». Adonc ordonna le comte que messire Charles de Blois fût porté à Guingamp; et il fut ainsi fait incontinent, et là enseveli moult révéremment. Lequel corps de lui sanctifia par la grâce de Dieu et l'appelle-t-on saint Charles. Et depuis ladite bataille, ledit monseigneur Jean de Montfort ne trouva audit pays de Bretagne qui lui résistât ou fît aucune guerre.

§ 6. — PACIFICATION DE LA BRETAGNE. — TRAITÉ DE GUÉRANDE (12 avril 1365).

(Grandes Chroniques.)

L'an mil trois cent soixante-cinq, le douzième jour du mois d'avril, monseigneur Jean de Craon, lors archevêque de Reims, et monseigneur Jean le Maingre, dit Boucicaut, lors maréchal de France, lesquels le roi de France Charles avait envoyés audit pays de Bretagne pour traiter entre ladite duchesse et ledit monseigneur Jean de Montfort, firent et traitèrent accord entre lesdites parties par la manière qui s'en-

suit. C'est à savoir que ledit duché de Bretagne, duquel, vingt ans auparavant ou environ, la possession et l'état avaient été adjugés par le roi Philippe et par arrêt audit monseigneur Charles de Blois, à



Sceau de Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne.
(Archives nationales, n° 543, grandeur naturelle.)

cause de sadite femme, demeurerait en héritage perpétuel audit monseigneur Jean de Montfort; et ladite duchesse aurait pour elle et pour ses hoirs le comté de Penthièvre, qui avait été propre héritage de monseigneur Guy de Bretagne, son père. Et si devait avoir par ledit traité la vicomté de Limoges. Et fut tantôt et sans délai la possession dudit duché,

et les villes, châteaux et forteresses baillées et délivrées réellement et de fait audit monseigneur Jean de Montfort, dont moult de gens s'émerveillèrent, car ledit duché avait été délivré auparavant à ladite duchesse, comme dessus est dit, contre le père dudit monseigneur Jean de Montfort.

§ 7. — TRAITÉ AVEC CHARLES LE MAUVAIS.

Item, en cet an, au mois de juin, fut fait et passé un accord du roi de France d'une part, et du roi de Navarre d'autre, de la guerre qu'ils avaient commencée, et pour laquelle ledit roi de France avait fait prendre Mantes et Meulan et le comté de Longueville. Par lequel accord, le captal de Buch, qui de ladite guerre avait été pris, comme dessus est dit, fut du tout délivré ; et par ledit accord devaient demeurer perpétuellement au roi de France lesdites villes de Mantes et Meulan et ledit comté de Longueville, lequel ledit roi de France avait déjà donné à messire Bertrand du Guesclin, pour la rançon dudit captal. Et le roi de Navarre devait avoir la ville et la baronnie de Montpellier, et pour ce, fut paix criée et publiée entrs lesdits rois.

§ 8. — L'HOMMAGE DU DUC DE BRETAGNE.

Environ le temps de Pâques, l'an 1365, monseigneur de Montfort, lors duc de Bretagne par le traité qu'avait fait l'archevèque de Reims, dont dessus est fait mention, envoya à Paris devant le roi de France Charles, messagers, c'est à savoir le seigneur de Clisson, Breton, et monseigneur Guillaume le Latimier,

Anglais, afin que le roi voulût confirmer ledit traité fait par ledit archevêque, et aussi que le roi lui prorogeât le temps qu'autrefois lui avait donné pour venir faire son hommage au roi de France. Et fut accordé auxdits messagers qu'ils auraient confirmation dudit traité et si eurent en une chartre. Mais elle leur fut baillée close et promirent qu'elle ne serait ouverte jusqu'à ce que ledit duc fût venu devers le roi faire son hommage tant dudit duché comme du comté de Montfort et des autres terres qu'il devait tenir du roi. Et lui fut donné terme ès personnes desdits de Clisson et Latimier, ses procureurs, jusqu'à la Saint-Michel ensuivant, pour venir faire sondit hommage devers le roi.

L'an treize cent soixante-six, le 13 décembre, messire Jean de Montfort, lors duc de Bretagne, fit l'hommage lige à Paris au roi de France Charles, du duché de Bretagne et de toutes les autres terres qu'il tenait au royaume de France. Et se partit du roi en bonne grâce et amour que l'un avait à l'autre, si comme il semblait; et si lui fit le roi de beaux dons de joyaux et de chevaux. Et en ce même temps la duchesse, femme du duc mort en la bataille dessus dite, ratifia, en sa personne, audit duc de Bretagne, en la présence du roi et de son conseil, le traité fait par le sire de Beaumanoir et les autres, ses procureurs dessus écrits, en renonçant audit duché, et requérant au roi qu'ainsi le confirmât et prononçât en force et vertu d'arrêt. Et ainsi fut fait et prononcé en la présence du roi et des deux parties par messire Jean de Dormans, lors évêque de Beauvais et chancelier de France.

II

LES COMPAGNIES HORS DE FRANCE
L'INTERVENTION FRANÇAISE EN ESPAGNE
NAJERA ET MONTIEL

(1365-1367)

Les affaires d'Espagne, quoique ayant un caractère épisodique, tiennent néanmoins étroitement à l'histoire de Charles V et de la France. L'intervention française en Espagne, mêlée de succès et de revers, eut d'heureux résultats : elle affermit le roi en face de l'Angleterre, et elle affaiblit la puissance d'Édouard III.

Au milieu du XIVe siècle, en Espagne, l'expulsion totale des Maures n'était plus qu'une question de temps. Le centre de la puissance mauresque n'était plus dans la péninsule, mais au delà du détroit de Gibraltar; de plus, il s'était glissé parmi les infidèles des dissensions dont les chrétiens profitaient. La péninsule comptait alors cinq grands États : 1o le royaume d'Aragon, ou la région de l'Èbre; 2o la Navarre, sur les deux versants des Pyrénées occidentales, entre la France et l'Espagne; 3o le Portugal; 4o la Castille, l'État du centre et le plus considérable des royaumes; 5o le royaume maure de Grenade, toujours en lutte avec la Castille.

Les souverains des divers États chrétiens avaient tous une préoccupation commune, celle de lutter contre leurs

nobles; leur autorité se faisait souvent sentir avec rigueur et ils usaient d'une justice sommaire. — En Castille, don Pedro le Cruel avait succédé (1350) à Alphonse XI, qui avait succombé devant Gibraltar, après s'être distingué dans sa lutte contre les Maures. Pedro était le seul fils légitime d'Alphonse XI et de Marie de Portugal; encore faisait-on courir des doutes sur sa véritable origine et le disait-on fils de Juif. Ces calomnies devaient faciliter les entreprises du frère de don Pedro, Henri de Transtamare, l'aîné de onze bâtards qu'avait eus Alphonse d'Éléonore de Guzman. Le jeune roi don Pedro avait pour précepteur et grand maître l'ambitieux Alonzo d'Albuquerque, qui, après l'avoir débarrassé d'Éléonore de Guzman, lui donna, afin de le tenir plus sûrement dans sa main, une maîtresse nommée Jeanne de Padilla. Mais cette dernière, au lieu de se montrer soumise à d'Albuquerque, ne songea qu'aux siens. Le grand maître se mit alors à la tête d'une insurrection formidable contre don Pedro. Un des derniers actes politiques d'Albuquerque avait été de faire épouser à don Pedro Jeanne de Bourbon, belle-sœur de Charles V. La malheureuse princesse, qui avait été, dès le premier jour de leur union, délaissée par son mari, éprouva le contre-coup de ces événements. Traînée de prison en prison, elle se vit reniée pour femme, tandis que Pierre épousait Jeanne de Castro; mais bientôt Pedro avait abandonné aussi cette nouvelle reine. Cet affront eut pour résultat de jeter le duc de Castro du côté de l'opposition et de l'insurrection, dont le centre était à Tolède. Non seulement Henri de Navarre, mais la reine mère elle-même se déclarèrent contre don Pedro, qui fut obligé de capituler devant une aussi forte opposition et devint pour ainsi dire prisonnier de ses sujets. Mais le roi s'échappa bientôt et ne tarda pas à reprendre le dessus. C'est alors qu'il exerça ces vengeances

qui lui méritèrent le surnom de Cruel. Tolède et les autres villes insurgées furent reprises, et la reine mère se réfugia en Portugal, où son père la fit mettre à mort. Henri de Transtamare trouva un abri auprès de Pedro IV d'Aragon, et ce fut de là qu'il commença à préparer la guerre contre son frére.

Redevenu le maître, don Pedro se consacra à des entreprises militaires et patriotiques : il profita des dissidences des Maures et fit arriver au trône de Grenade Abd-el-Rhaman, prétendant à sa dévotion. Bientôt il saisit le prétexte d'une violation de territoire pour déclarer la guerre à l'Aragon ; cette lutte tourna au profit de la Castille. Dans son royaume il chercha à s'affermir en faisant périr don Fadrique, grand maître de l'ordre de Saint-Jean, quoique ce fils d'Éléonore de Guzman lui fût resté fidèle. Enfin il put satisfaire sa manie de thésauriser par des exécutions en masse, suivies de confiscations. En 1361 Pierre le Cruel, aux prises avec des difficultés intérieures, conclut une trêve avec l'Aragon, et abandonna tous ses précédents avantages. Mais cette paix lui causa un tel dépit qu'il s'en vengea en faisant périr sa malheureuse femme Jeanne de Bourbon. Peu après cet événement, Jeanne de Padilla, maîtresse de Pierre, mourut; le roi en conçut une douleur incroyable et fit légitimer les enfants qu'il avait eus d'elle. Charles V ne pouvait rester indifférent à ces tragédies où l'honneur de la famille était engagé. En 1362 don Pedro chercha à resserrer son alliance avec le roi de Grenade, en faisant arrêter et décapiter le rival de celui-ci, Abou-Saïd; le roi de Castille pensait trouver dans cette alliance des forces contre la vengeance de Charles V. Mais celui-ci n'avait pas perdu de vue les événements, et il trouva dans les affaires d'Espagne une occasion favorable pour se débarrasser des routiers, tant anglais que français, qui désolaient la France.

§ 1. — LE PAPE EXCOMMUNIE DON PEDRO D'ARAGON, ET ATTRIBUE SA COURONNE A HENRI DE TRANSTAMARE.

(Froissart.)

Le pape Urbain VI envoya ses messagers en Castille devers le roi don Pèdre, en lui mandant et commandant qu'il vînt tantôt et sans délai en cour de Rome, en propre personne, pour lui laver et purger des vilains méfaits dont il était inculpé. Ce roi don Pèdre, comme orgueilleux et présomptueux, ne daigna obéir, mais vilenna encore grandement les messagers du Saint-Père, dont il tomba grandement en l'indignation de l'Église et du chef de l'Église, notre Saint-Père le pape. Si persévéra toujours ce roi don Pèdre en son péché. Adonc fut regardé et avisé comment et par quelle voie on le pourrait battre et corriger; et fut dit qu'il n'était mie digne de porter le nom de roi, ni de tenir royaume, et fut en plein consistoire en Avignon et en la chambre du pape excommunié publiquement et réputé pour bougre et incrédule; et fut adonc avisé et regardé qu'on le contraindrait par ces compagnies qui se tenaient au royaume de France. Si furent mandés en Avignon le roi d'Aragon, qui durement haïssait ce roi don Pèdre, et Henri le bâtard d'Espagne. Là fut de notre Saint-Père le pape légitimé Henri à obtenir royaume et maudit et condamné de sentence de pape le roi don Pèdre. Là dit le roi d'Aragon qu'il ouvrirait son royaume et livrerait passage, et administrerait vivres et pourvéances pour toutes gens d'armes et leurs poursuivants, qui en Castille voudraient aller et entrer, pour confondre ce roi don Pèdre et bouter hors de son royaume [1].

1. Par un traité conclu à Monzon, le vendredi saint,

De cette ordonnance fut moult réjoui le roi de France et mit peine et conseil à ce que messire Bertrand du Guesclin, que messire Jean Chandos tenait, fût mis à finance. Il le fut parmi cent mille francs qu'il paya ; si en frayèrent une partie le pape, le roi de France et Henri le bâtard. Tantôt après sa délivrance on traita par devers les capitaines des compagnies, et leur promit-on grands profits à faire, mais qu'ils voulussent aller en Castille.

§ 2. — LE DISCOURS DE BERTRAND DU GUESCLIN AUX CHEFS DES COMPAGNIES.

(Jean Cuvelier.)

Or chevauche Bertrand, qui point ne s'arrêta,
Et a tant chevauché et si bien exploita
Que la grand'compagnie perçut et avisa [1].
Il est venu en l'ost et puis les salua :
« Dieu gard les compagnons, dit-il, que je vois là ! »
Lors se sont inclinés ; chacun s'humilia.
« A Dieu le veut ! dit-il, qui croire me voudra,
Tous riches vous ferai, guère ne demeurra. »
Et ceux ont répondu : « Bien, soyez venu ça,
Sire, voir, nous ferons tout quanqu'il vous plaira ».
Lors vit les chevaliers là où on l'amena.
Huon de Cavrelay, quand Bertrand avisa,
Il est venu à lui, et puis il l'accola,
Ami et compagnon doucement l'appela.

31 mars 1363, Pierre IV et le comte de Transtamare s'étaient en effet engagés à détrôner don Pèdre à frais communs et à se partager la Castille.

1. Les chefs des compagnies étaient alors campés dans la Haute-Bourgogne.

Et Bertrand lui a dit que nul compagnon n'a
S'il ne veut faire ce dont il lui priera;
Dont ledit Cavrelay, si tôt qu'il l'écouta :
« Bertrand, par celui Dieu qui le monde créa !
Très bonne compagnie le mien corps vous fera
En toutes les manières, comme il appartiendra,
Et irai tout partout où aller vous plaira,
Guerroyer tout le monde de çà mer et de là,
Fors le prince de Galles; mais jà ne m'adviendra
Que je sois contre lui, car, si tôt qu'il voudra,
J'irai avec lui; juré lui ai piéça.
— Sire, ce dit Bertrand, je veux trop bien cela. »
Huon de Cavrelay vitement commanda
Qu'on apporte le vin, dont Bertrand boira;
Et il fut apporté du meilleur qu'il y a.
Oncques boire ne voulut chevalier qui fut là,
Jusqu'à tant que Bertrand premier essaya,
Et quand il eut bu, les autres regarda,
Et a dit : « Beaux seigneurs, ne vous mentirai ja;
Voici un riche vin, ne sais qu'il vous coûta. »
Lors le chevalier qui bien écouté l'a :
« Oncques nul bon vivant deniers n'en demanda.
— Seigneurs, ce dit Bertrand, veuillez moi écouter;
Pourquoi je suis venu, je vous veux recorder.
Je viens de par le roi qui France doit garder,
Qui voudrait volontiers pour son peuple sauver
Faire tant devant vous, je vous le dis au cler,
Qu'avec moi vinssiez où je voudrais aller,
Et bonne compagnie vous voudrais porter.
Et je vous ai convent et le vous veux jurer
Que j'ai grande volonté de Sarrasins grever
Avec le roi de Chypre, que Dieu veuille garder;
Ou aller en Grenade pour Sarrasins grever.
Parmi Espagne irons, trop le puis désirer,
Et si le roi don Pietres y pouvais trouver,

Volontiers le ferais courroucer et irer.
Un vilain murdrier de sa moulier tuer!
En Espagne pourrons largement profiter;
Car le pays est bon pour vitaille mener;
Et il a de bons vins, qui sont friands et clers.
Et j'ai de mes amis qui y veulent aller;
Et si vous me voulez ce fait ci accorder,
Je vous ferai du roi bailler et délivrer
Deux cent mille florins et devant vous compter.
En Avignon irons, où je sais bien aller,
Et absolution vous irai impétrer
De trestous vos péchés de tuer et embler,
Et s'arons du trésor qu'il nous faudra livrer;
Et puis irons ensemble nos voyages achever,
Et je vous prie pour Dieu qui se laissa peiner,
Que chacun ait vouloir de sa vie amender.
Si nous voulons trestous en notre cœur penser,
Nous pourrions bien de vrai en nous considérer
Que fait avons assez pour nos âmes damner;
Quand nous aurons tout fait, si nous faut-il finer,
Pour moi le dis, seigneurs, je le sais bien au cler,
Je ne fis oncques bien dont il me doit peser :
Je n'ai fait fors que mal, gens occire et tuer;
Et si j'ai fait des maux, bien vous pouvez compter
D'être mes compagnons, encore de passer ;
D'avoir fait pis de moi bien vous pouvez vanter.
Seigneurs, ce dit Bertrand, savez que nous ferons?
Faisons à Dieu honneur et le diable laissons.
A la vie visons comme usé l'avons :
Efforcé les dames et arses les maisons,
Hommes, enfants occis et tous mis à rançons;
Comment mangé avons vaches, bœufs et moutons;
Comment pillé avons oies, poussins, chapons,
Et bu les bons vins, fait les occisions,
Églises violé et les religions.

Nous avons fait trop pis que ne font les larrons;
Les larrons vont emblant, c'est pour leur norreçon;
Tels y a qui le font pour nourrir enfançons;
Tels y a qui ne trouvent à gagner deux boutons..
Pis sommes que larrons; car les gens meurtrissons.
Pour Dieu avisons-nous, sur les païens allons!
Je nous ferai tous riches, si mon conseil croyons,
Et aurons paradis aussi quand nous mourrons. »
Huon de Cavrelay, qui ouït les mots bons,
A dit au ber Bertrand, et tels furent les répons :
« Sire Bertrand, dit-il, si m'ade Saint-Simons,
Je vous ai en couvent que mais ne vous faudrons,
Et compagnons de foi nous nous appellerons;
Ni jamais l'un de l'autre ne nous départirons.
Non si le roi de France où nul mal ne voulons,
Ne prend guerre aux Anglais, car je suis lige homme
Au prince de Galles qui maintient les Gascons.
— Je le veux, dit Bertrand; nous le vous accordons,
Demandez, s'il vous plaît, à tous les compagnons,
A tous les chevaliers et à tous les barons;
Si vous êtes d'accord, devers le roi irons,
Et ferai apprêter l'or que nous promettons
Et trestous mes amis voudrais avoir semons
Pour faire le voyage que si fort désirons. »
Quand Bertrand eut l'accord écrit et scellé,
Aux chevaliers a dit : « Que je sois écouté!
Vous viendrez à Paris quand j'y aurai été,
Et par devant le roi vous aurai amontré;
Et puis nous en irons quand j'aurai ordonné ».
Et ceux ont répondu : « A votre volonté ».
Bertrand vint à Paris où le roi a trouvé;
De la grand'compagnie lui dit la vérité :
« Sire, dit-il au roi, j'ai accompli votre gré;
Je vous mettrai hors de votre royauté
Toute la pire gent de tout votre regné;

Mais j'exploiterai tant qu'ils seront tous sauvés.
Noble roi, dit Bertrand, qui tant eut loyauté,
Les capitaines ont moult grande volonté
De venir à Paris votre bonne cité.
— Je le veux, dit le roi, et bien me vient à gré. »
Au mandement Bertrand, quand il eut tout le gré
Du noble roi de France, lors furent ceux mandés:
Et vinrent à Paris par bonne sûreté.
Au Temple droitement là furent-ils menés,
Bien furent fêtés et noblement dîné,
Et reçurent maint don; là fut le tout scellé.
Et tous les chevaliers qui eurent volonté
D'aller avec Bertrand le chevalier loué
Vinrent par devers eux et firent amitié.

§ 3. — LA MISE EN MARCHE DE LA CROISADE DES BRIGANDS.
(Froissart.)

Et fut adonc ce voyage signifié en la principauté aux chevaliers du prince et aux écuyers; et par spécial messire Jean Chandos en fut prié qu'il voulût être un des chefs avec monseigneur Bertrand du Guesclin; mais il s'excusa et dit que point n'irait. Pour ce ne se demeura mie ce voyage à faire; si y allèrent de la principauté et des chevaliers du prince de Galles, messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Hue de Calverley, messire Gautier Huet, messire Mathieu de Gournay, messire Perducas d'Albret et plusieurs autres.

Si se fit tout souverain chef de cette entreprise messire Jean de Bourbon, comte de la Marche, pour contrevenger la mort de sa cousine germaine la reine d'Espagne; et devait user et ouvrer, ainsi qu'il fit, par le conseil de monseigneur Bertrand du Gues-

clin; car ledit comte de la Marche était adonc un moult jeune chevalier. En ce voyage-ci se mit aussi en grande troupe le sire de Beaujeu, qui s'appelait Antoine, et plusieurs autres bons chevaliers, et tels que messire Arnoul d'Audeneham, maréchal de France, messire le Bègue de Vilaine, messire le Bègue de Villiers.

§ 4. — BERTRAND DU GUESCLIN ET SES BANDES DEVANT AVIGNON. — LE SAINT-PÈRE RANÇONNÉ.

(Jean Cuvelier.)

Or dirai de Bertrand qui bien s'appareilla;
A Chalon sur la Saône toute sa gent mena;
Par devers Avignon icel ost s'arrouta,
Et furent foison; et ainsi délivra
Le royaume de France de cette gent de là,
Dont le peuple de France loyalement l'en aima.
  Bertrand du Guesclin à grande compagnie
S'en va vers Avignon une cité jolie.
Et tant alla adont cette chevalerie,
Qu'au Saint-Père fut dit, qui moult eut seigneurie :
« Saint-Père, voici gent qui est moult ressongnie;
C'est la Grand'Compagnie qui de France est vuidie. »
Le Saint-Père adonc ne s'y arrêta mie,
A un cardinal dit, moult sage de clergie :
« Allez, dit-il, savoir à cette maisnie
Pourquoi ils sont venus en cette partie.
De par moi leur direz et de ce je vous prie,
Que du pouvoir de Dieu et de Sainte-Marie,
De saintes et de saints qui sont en tronisie,
Et d'anges et d'archanges qui sont en gérarchie,
Excommunierai toute la compagnie,
S'ils ne s'en vont d'ici sans faire nul détrie. »

Le cardinal lui dit : « Et je le vous ottrie;
J'irai à eux parler, soit ou sens ou folie ».
Dit à un chapelain qui fut de sa maisnie :
« Dolent suis qu'on m'ait mis en cette seigneurie,
Car on m'envoye voir une gent esragie,
Qui conscience n'ont une heure ni demie.
J'aimasse mieux par Dieu que n'y allasse mie.
Plût à Jésus-Christ, qui de mort vint à vie,
Que le pape y fût en sa chappe jolie;
Je crois qu'on lui aurait assez tôt dévêtie. »
  Le cardinal s'en va tôt et hâtivement;
Bien voulut qu'il eût accompli son talent
Et qu'il fût revenu à son commandement.
Mieux aimât à chanter sa messe hautement.
Oncques ne s'arrêta; mais vint à cette gent;
Il demande à qui il tiendra parlement,
Et de par le Saint-Père pour qui la voie emprend :
« Sire, dit un Anglais, et bien hâtivement,
Vous saurez bien à qui parler prochainement;
Bien soyez-vous venu, apportez-vous argent?
Avoir nous en convient ains no département. »
  Le cardinal fut moult hautement honoré,
Et dit le cardinal quand il fut avisé :
« Le Saint-Père m'envoie à vous, c'est vérité,
Car volontiers saurait toutes vos volontés,
Pourquoi vous êtes ci, pourquoi vous y venez ».
  Le gentil maréchal d'Audrehan le vaillant
A dit au cardinal, qui fut bon clerc lisant :
« Sire, nous vous dirons nos faits tous apparents.
Vois ici une gent qui ont été tyrans
Et en très mauvaise voie il a passé longtemps;
Au royaume de France ont fait maux si long temps
Que nul ne vous pourrait pas être recordant.
Or se sont accordés, tel est leur escient,
Que d'aller en Grenade dessus les mécréants.

Tout au commencement chacun est suppliant
De l'absolution avoir, il en est temps.
Sire, direz au Saint-Père dont le pouvoir est grand,
Qu'il nous veuille absoudre, et n'en soit refusant
De l'absolution dont il est bien puissant,
Par la grâce de Dieu dont il est lieutenant,
Et de coups et de peine des maux griefs et pesants
Que nous avons tous faits, puis que nous fûmes [enfants;
Et avec tout ce nous sera présentant
Pour faire notre voyage deux cent mille besans. »
Ouït le cardinal; si lui mua le sang;
Il leur a dit : « Seigneurs, le nombre en est trop grand;
Vous serez bien absous, de ce ne suis doutant,
Mais de l'argent bailler, ne suis point répondant ».
Lors Bertrand du Guesclin parla isnelement :
« Sire, il convient avoir tout ce entièrement
Que le maréchal a demandé en présent;
Car je vous dis pour vrai qu'il en y a grandement
Qui d'absolution ne parlent noient.
Ils aimeraient mieux à avoir de l'argent;
Nous les faisons prud'hommes malgré eux vraiment,
Nous les menons trestous en droit essillement,
Afin que mal ne fassent sur chrétienne gent.
Dites à l'apostole ce fait entièrement,
Car nous ne les pourrions emmener autrement.
Encore quand ils auront de l'avoir largement,
Se tiendront-ils envis de mal faire souvent. »
Et dit le cardinal : « Je vous dirai brièvement
La réponse du pape et son commandement.
— Sire, ce dit Bertrand, faites hâtivement,
Que plus y demeurons, plus en serez dolent;
A ville nous irons prendre hébergement;
S'il n'y a pain ni vin, en aurons à talent,
Ou nous démontrerons sur eux nos maltalents. »
Et dit le cardinal : « Je vous prie bonnement

Que vous ne consentiez ainsi ni autrement
Qu'on fasse en ce pays nul mal demainement [1].
— Sire, ce dit Bertrand, je n'ai mie en convent
Que je les puisse tous tenir paisiblement ;
Mais certes j'en ferai mon pouvoir pleinement.
Adonc le cardinal s'en partit vitement,
Jusques en Avignon n'y fit arrêtement.
Des nouvelles ouïr désiraient la gent,
Et dit le cardinal à aucuns en présent :
« Nous aurons bonne paix si nous baillons argent ».
Le cardinal entra au palais d'Avignon,
Le Saint-Père trouva dedans sa mansion :
« Père Saint, j'ai parlé et montré vos raisons
A Bertrand du Guesclin, un chevalier de nom,
Au comte de la Marche de haute extraction.
Au maréchal de France qui Ernoul a à nom,
Et à plusieurs Anglais et à maint fort Breton.
En cette compagnie a des gens à foison,
Mènent dedans Grenade dessus la gent Mahon [2],
Pour leurs âmes sauver, c'est leur intention.
Ils ont fait au royaume mainte exécution ;
Je vous viens apporter là leur confession ;
Ils ont ars maint moustier, mainte belle maison,
Occis femmes, enfants, à grande destruction,
Robé vaches, chevaux, et pillé maint chapon,
Et bu vin sans payer et robé maint mouton,
Et emblé maint joyau à tort et sans raison,
Calices de moustiers, argent, cuivre, laiton,
Dit mainte parole pleine de maliçon ;
Tous les maux qu'on peut faire pleins de malefaçon,
Plus qu'on ne pourrait dire en livre n'en chanson ;
Ils en crient merci et de Dieu le pardon

1. Mauvais traitement.
2. Sur la gent de Mahomet.

Et de vous ensement vraie absolution.
— Ils l'auront, dit le pape, il me vient bien à bon,
Mais qu'ils veuillent vider pourtant la région. »
Et dit le cardinal : « N'en viendrez à coron
Si deux cent mille francs ne leur donnez en don ».
Adonc dit le Saint-Père une bonne raison :
« On nous donne, dit-il, de l'argent et maint don
Pour absoudre les gens en cité d'Avignon,
Et il nous faut donner; c'est bien contre raison ».
Ce dit l'apostole : « Francs cardinaux gentils,
Ou sera tel avoir si prochainement pris? »
Et dit le cardinal : « J'en dirai mon avis :
Il a en la cité des bourgeois poestis,
Riches et suffisants et d'avoir et d'amis;
Il conviendra parler aux grands et aux petits,
Par quoi le trésor Dieu n'en soit point amoindri ».
Donc furent les bourgeois tous à un conseil mis,
Pour trouver cet avoir.
Or les bons chevaliers de France le pays
A Villeneuve vinrent loger, ce m'est avis.
De son palais les voit le pape béni,
Et il les voit aller fourrer en ce pays,
Amener en leur ost vaches, moutons, brebis,
Oies, poussins, chapons et le pain blanc et bis,
Les viandes et les vins qu'ils ont trouvés et quis.
« Ha Dieu! se dit le pape, vrai Roi de paradis,
Que cette gent se peinent et font de pis en pis
Pour aller en enfer avec les ennemis.
Ha Dieux! dit l'apostole, en son palais pavé,
Que cette gent ici ont de peine planté!
Pour aller en enfer se sont fortement peinés. »
Et le conseil du pape ont l'avoir assemblé;
Ceux de ville en furent taillés et malmenés;
Car chacun en payait selon sa quantité,
Et selon leur état ont du leur délivré.

A Bertrand du Guesclin l'a-t-on dit et compté
Comment les nobles gens de la bonne cité
Payaient cet avoir en grande pureté;
Et quand Bertrand le sut, s'en eut le cœur iré :
« Ha Dieu! se dit Bertrand, or vois-je chrétienté
Pleine de convoitise et de déloyauté;
Avarice et orgueil et toute vanité
Demeure en Sainte Église et toute cruauté;
Ceux qui doivent garder sainte chrétienté
Et donner de leurs biens pour Dieu de majesté,
Ce sont ceux qui le tiennent enclos et enfermé
Et prennent tout partout et ont tout demandé;
Par la foi que je dois la Sainte Trinité!
En un voyage vois en bonne volonté
Pour l'amour Jésus-Christ qui tout a estoré,
Et pour cette gent mettre à pure sûreté;
Mais jà n'en prendrai un denier monnayé
De ce que pauvre gent y auront ordonné,
Si le pape du sien ne le m'a délivré. »
Quand l'avoir fut prêt, pour cette compagnie
Faire partir de là et laisser la folie,
Le prévôt d'Avignon, comme l'histoire crie,
Vint droit à Villeneuve, où la chevalerie
De Bertrand et des siens était adonc logie;
Il a dit à Bertrand, qui point ne se détrie :
« Sire, l'avoir est prêt, je vous acertifie
Et l'absolution scellée et fournie,
Comme Jésus donna, le fils de Sainte-Marie,
A Marie-Magdeleine qui fut Jésus amie ».
Et Bertrand lui a dit : « Beau sire, je vous prie,
Dont vint cet avoir, ne le me célez mie;
L'a pris l'apostole en sa trésorerie?
— Nenni, sire, dit-il; mais la dette est païe
Du commun d'Avignon à chacun sa partie. »
Dit Bertrand du Guesclin : « Prévôt, je vous afie,

Jà n'en aurons denier en jour de notre vie,
Si ce n'est de l'avoir venant de la clergie;
Et voulons que tous ceux qui la taille ont païe
Aient tout leur argent sans prendre une maillie.
— Sire, dit le prévôt, Dieu vous doint bonne vie!
La pauvre gent aurez fortement esléescie.
— Ami, ce dit Bertrand, au pape me direz
Que ses grands trésors soient ouverts et défermés;
A ceux qui l'ont payé il leur soit restauré,
Et dites que jamais n'en soit nul inquiété;
Car, si le savais, jà ne vous en doutez,
Et je fusse outre-mer passé et bien allé,
Je serais ainçois par deçà retourné
Que le pape ne fût courroucé et iré. »
Ensement fut Bertrand payé et délivré
De l'avoir l'apostole et des clercs couronnés,
Et fut du tout absous et très bien confirmé
Lui et toute sa gent qu'il avait amené.

§ 5. — LES COMPAGNIES TRAVERSENT L'ARAGON ET PÉNÈTRENT EN CASTILLE.

(Froissart.)

Les gens des compagnies passèrent tous à Narbonne pour aller à Perpignan, et pour entrer de ce côté au royaume d'Aragon. Or pouvaient ces gens d'armes être environ trente mille. Et envoyèrent quand ils durent entrer en Aragon, pour colorer et embellir leur fait, certains messagers de par eux devers le roi don Pèdre, qui jà était informé de ces gens d'armes qui voulaient venir sur lui au royaume de Castille. Mais il n'en faisait nul compte et assemblait ces gens pour résister contre eux et combattre bien et hardiment à l'entrée de son pays. Et

lui mandèrent qu'il voulût ouvrir les pas et les détroits de son royaume, et administrer vivres et pourvéances aux pèlerins de Dieu, qui avaient entrepris et par grande dévotion d'entrer et aller au royaume de Grenade, pour venger la souffrance de Notre Seigneur, et détruire les incrédules et exhausser notre foi. Le roi don Pèdre de ces nouvelles ne fit que rire et répondit qu'il n'en ferait rien et que jà il n'obéirait à telle truandaille (janvier 1366).

Quand ces gens d'armes et ces compagnies surent la réponse, ils tinrent ce roi don Pèdre à moult orgueilleux et présomptueux, et se hâtèrent et avancèrent tantôt de lui faire du pis qu'ils purent. Si passèrent parmi le royaume d'Aragon et le trouvèrent ouvert et appareillé, et partout vivres et pourvéances à bon marché; car le roi d'Aragon avait grande joie de leur venue, pour tant que ces gens d'armes lui reconquirent tantôt sur le roi de Castille toute la terre entièrement que le roi don Pèdre avait jadis conquise, et la tenait sur lui de force; et passèrent ces gens d'armes la grande rivière qui départ Castille [1] et Aragon, et entrèrent audit royaume d'Espagne, et bientôt ils eurent tout reconquis : villes, cités, châteaux, détroits, ports et passages, que le roi don Pèdre avait attribués à lui du royaume d'Aragon, si les rendirent messire Bertrand du Guesclin et ses troupes au roi d'Aragon, parmi tant que de ce jour il aiderait et conforterait Henri le bâtard contre le roi don Pèdre.

1. L'Èbre. Les compagnies passèrent cette rivière à Alfaro et marchèrent immédiatement sur Calahorra, où Henri se fit proclamer roi. Don Pèdre était alors à Burgos.

§ 6. — PRISE DE POSSESSION DU ROYAUME DE CASTILLE PAR LES COMPAGNIES. — HENRI DE TRANSTAMARE COURONNÉ A BURGOS.

(Grandes Chroniques.)

Tant chevauchèrent par ledit pays de Castille qu'ils furent, la semaine péneuse l'an mil trois cent soixante-six dessus dit, devant la cité de Burgos, de laquelle s'était tantôt parti ledit roi Pierre, qu'il avait ouï les nouvelles de la venue desdits gens d'armes, et s'en était allé vers Tolède, si comme l'on disait. Et tantôt se rendirent les habitants de ladite ville de Burgos à ceux de ladite compagnie.

L'an de grâce mil trois cent soixante-six, le jour de Pâques, qui fut le cinquième jour d'avril, fut en ladite ville de Burgos couronné en roi de Castille ledit Henri, frère dudit roi Pierre, de l'accord et consentement des autres seigneurs et capitaines desdites gens d'armes.

Tandis que Henri de Transtamare prenait la couronne à Burgos, don Pedro, après avoir fui vers le sud et demandé en vain un asile au roi de Portugal, qui ne lui laissa que le passage dans ses États, se réfugia en Biscaye, seule province qui lui fût restée fidèle et où il se trouvait à proximité du Prince Noir. Le premier triomphe du nouveau roi de Castille devait être de courte durée; Henri, à la vérité, fut bien accueilli de ses nouveaux sujets; mais il commit la faute de renvoyer les bandes françaises, qui regagnèrent la frontière. De son côté, don Pierre avait entrepris d'exposer la légitimité de sa cause au Prince Noir. Celui-ci menait en Guyenne une vraie vie de souverain; presque brouillé avec son père, par suite de son mariage avec la belle Jeanne de Kent, veuve

de Thomas Holland, il avait été délégué par Édouard III comme son lieutenant en Guyenne. Il avait su rallier autour de lui presque tous les seigneurs du Midi. Pour son malheur, le prince tomba dans le piège des propositions de Pierre le Cruel. Celui-ci offrait de compléter pour les Anglais la possession des côtes de Guyenne par les côtes de Biscaye, et le prince de Galles, cédant à la tentation, autorisa Pierre le Cruel à venir le trouver à Bordeaux. De cette entrevue il résulta que le Prince Noir, après approbation de son père, promit son secours à Pierre le Cruel.

L'expédition anglaise fut donc décidée. Les Anglais des bandes étaient restés en grand nombre en Castille; mais, sur un ordre du prince de Galles, ces mêmes troupes repassèrent la frontière pour faire la guerre au profit de Pierre le Cruel, que peu auparavant elles combattaient. Il fallait aussi gagner le roi de Navarre : on obtint de lui qu'il livrerait passage par le col de Roncevaux. Ces préparatifs néanmoins n'avaient pas été vus favorablement par les seigneurs gascons, qui craignaient d'avoir à payer la solde des hommes d'armes, quoique Pierre le Cruel eût promis de mettre à la disposition des Anglais une immense somme d'argent. — Ce fut au printemps de 1367 que l'armée anglaise, commandée par le Prince Noir et par Chandos, quitta Bordeaux, après la naissance de celui qui devait être Richard II. De son côté, du Guesclin, qui était revenu en France, où il vit probablement Charles V, retourna prendre le commandement de l'armée de Henri de Transtamare. Le roi de Navarre avait livré passage aux Anglais; mais, pour éviter tout soupçon de connivence, il se laissa faire prisonnier. — La bataille devait se livrer près de Najera, sur la rive droite de l'Èbre. Henri de Transtamare avait sous lui 90 000 hommes environ; mais, dans cette foule, les soldats des compagnies seuls étaient expérimentés;

les Anglais comptaient 40 000 hommes. Du Guesclin avait conseillé à Henri de Transtamare de faire une guerre de partisans; le conseil était excellent, d'autant plus que la pénurie des Anglais était extrême et leur situation très difficile; mais, par point d'honneur, Henri de Transtamare voulut livrer bataille. Il envoya même avec crânerie défier le prince de Galles. Le 3 avril 1367 les deux armées se rencontrèrent.

§ 7. — LA BATAILLE DE NAJERA.

Quand ce vint au vendredi, le second jour du mois d'avril, le prince de Galles se délogea de devant Logrono où il était logé, et tout son ost aussi, et chevauchèrent ses gens tous armés et rangés par manière de bataille, ainsi que pour tantôt combattre; car bien savaient que le roi Henri n'était mie loin; et cheminèrent ce jour deux lieues, et s'en vinrent droit à heure de tierce devant Navarrette et se logèrent là [1]. Sitôt qu'ils eurent pris terre, le prince envoya ses coureurs devant pour savoir le convine des ennemis, et là où ils étaient logés. Ces coureurs, tantôt montés sur fleur de coursiers, se départirent de l'ost du prince et chevauchèrent si avant qu'ils virent tout l'ost entièrement des Espagnols qui étaient logés ès bruyères devant Najara ; et ce rapportèrent-ils au prince, qui volontiers en ouït parler, et sur ce eut-il avis. Quand ce vint au soir, il fit secrètement signifier par tout son ost qu'au premier son de la trompette on s'appareillât, au second on s'armât, et au tiers son

1. Le prince de Galles dut arriver à Najera au plus tard le 1er avril, car une lettre qu'il écrivit de cette ville au comte de Transtamare est datée de ce jour.

on montât à cheval et partît en suivant les bannières des maréchaux et le pennon Saint-George, et que nul, sur la tête, ne s'avançât d'aller devant, s'il n'y était commis.

Tout en telle manière que le prince de Galles avait ce vendredi sur le soir envoyé ses coureurs devant pour aviser le convine des Espagnols, le roi Henri avait aussi envoyé les siens pour apprendre de l'état du prince et où il était logé et comment. Si en rapportèrent ceux qui envoyés y furent la vérité, et sur ce eurent ledit roi Henri et messire Bertrand avis et conseil. Si firent ce vendredi de haute heure toutes leurs gens souper et puis aller reposer pour être plus frais et plus nouveaux à heure de minuit qu'ordonné était d'eux armer et appareiller, et traire sur les champs et ordonner leurs batailles; car bien supposaient qu'à lendemain ils se combattraient. Si se tinrent les Espagnols ce soir tout aises, et bien avaient de quoi, de tous vivres largement; et les Anglais en avaient grand défaut; pour ce désiraient-ils moult à combattre, ou tout perdre ou tout gagner.

Après minuit sonnèrent les trompettes en l'ost du roi Henri. A ce son se réveillèrent toutes gens et s'armèrent et appareillèrent. Au second son après, environ l'aube du jour, se rendirent-ils tous hors de leurs logis et se mirent sur les champs et ordonnèrent trois batailles. La première eurent messire Bertrand du Guesclin et messire Arnoul d'Audeneham et là furent tous les étrangers, tant de France comme d'autres pays. Si étaient bien en cette bataille quatre mille chevaliers et écuyers, moult fraîchement armés et ordonnés à l'usage de France. La seconde bataille eurent le comte don Tello et son frère le comte Sanche, et étaient bien

en cette ordonnance seize mille parmi les génèteurs [1] et ceux à cheval; et se rendirent un petit arrière de la bataille messire Bertrand à la sénestre main. La tierce bataille et la plus grosse sans comparaison gouvernait le roi Henri, et étaient en son arroi bien sept mille à cheval et quarante mille de pied, parmi les arbalétriers. Et quand ils furent ordonnés, le roi Henri, monté sur une mule forte et roide, à l'usage du pays, se départit de son arroi et s'en alla visiter les seigneurs, de rang en rang, en eux priant moult doucement qu'ils voulussent ce jour entendre à garder son honneur; et leur remontrait la besogne de si bonne chère que tous en avaient joie. Et quand il fut ainsi allé de l'un à l'autre, il s'en revint en sa bataille dont il était parti, et tantôt fut jour. Environ soleil levant, si se mirent à voie par devers Navarrette pour trouver leurs ennemis tous rangés, serrés et ordonnés ainsi que pour tantôt combattre sans surpasser l'un l'autre.

Le prince de Galles en telle manière, sur l'aube du jour, fut rendu et toutes ses gens sur les champs et se mirent en leurs batailles, ainsi qu'ils devaient aller et être; et se partirent ainsi ordonnés; car bien savaient qu'ils encontreraient et trouveraient leurs ennemis. Et ne chevauchait nul devant les batailles des maréchaux, s'ils n'étaient ordonnés pour courir. Et bien savaient les seigneurs des deux osts, par le rapport des coureurs qu'ils se devaient trouver. Si chevauchèrent ainsi et cheminèrent tout le pas les uns contre les autres. Quand le soleil fut levé, c'était grande beauté de voir ces bannières venteler et ces armures resplendir contre le soleil. En cet état che-

1. Cavaliers armés à la légère et montés sur genets, petits chevaux du pays.

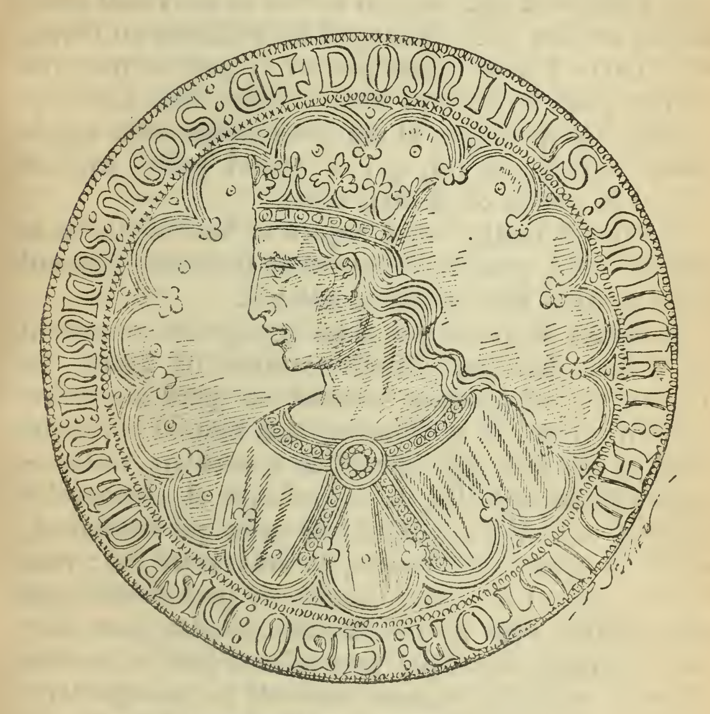
vauchèrent et cheminèrent tout doux tant qu'ils approchèrent durement l'un l'autre; et prit ledit prince et ses gens une petite montagne, et au descendre ils aperçurent leurs ennemis tout clairement qui venaient le chemin droitement vers eux. Quand ils eurent tous descendu cette dite montagne, ils se rendirent en leurs batailles et sur les champs et se tinrent tous cois. Aussi si très tôt que les Espagnols les virent-ils, firent ainsi et s'arrêtèrent en leurs batailles. Si resserra chacun ses armures et mit à point, ainsi que pour tantôt combattre. Là apporta messire Jean Chandos sa bannière entre ses mains, qu'encore n'avait nulle part boutée hors, au prince, et lui dit ainsi : « Monseigneur, voici ma bannière, je vous la baille, par telle manière qu'il vous plaise à développer, et qu'aujourd'hui je la puisse lever; car, Dieu merci! j'ai bien de quoi, terre et héritage, pour tenir état, ainsi qu'il appartient à ce. » Adonc prit le prince, et le roi don Pèdre qui là était, la bannière entre leurs mains et la développèrent, qui était d'argent à un pel aiguisé de gueules, et lui rendirent par la haste en disant ainsi : « Tenez, messire Jean, voici votre bannière, Dieu vous en laisse votre épreuve faire! » Lors se partit ledit messire Jean Chandos, et rapporta sa bannière entre ses gens et la mit au milieu d'eux et dit : « Seigneur, voici ma bannière et la vôtre, or la gardez ainsi que la vôtre ». Adonc la prirent les compagnons qui en furent tout réjouis et disaient que, s'il plaisait à Dieu et à monseigneur Saint-George, ils la garderaient bien et s'en acquitteraient à leur pouvoir. Si demeura la bannière ès mains d'un bon écuyer anglais qu'on appelait Guillaume Alery, qui la porta ce jour et qui bien et loyalement s'en acquitta en tous états.

Assez tôt après descendirent de leurs chevaux sur

le sablon les Anglais et les Gascons et se recueillirent et mirent moult ordonnément ensemble, chacun seigneur dessous sa bannière et son pennon, en arroi de bataille ainsi qu'ordonnés étaient dès lors qu'ils passèrent les montagnes. Si était-ce grand plaisir à voir et à considérer les bannières, les pennons et la noble armoirie qui là était. Adonc se commencèrent les batailles un petit à émouvoir. Un petit devant l'approchement, et qu'on en vint ensemble, le prince ouvrit ses yeux en regardant vers le ciel, et joignit ses mains et dit : « Vrai père Dieu Jésus-Christ, qui m'avez formé, consentez par votre bénigne grâce que la journée d'hui soit pour moi et pour mes gens, si comme vous savez que pour raison et pour droiture aider à garder et à soutenir, et ce roi enchassé et déshérité remettre en son royaume et héritage je me suis ensonnié et m'avance de combattre ». Après ces paroles, il tendit la main droite au roi don Pèdre qui était delez lui, et le prit par la main en disant ainsi : « Sire, sire, vous aurez hui, si jamais vous aurez rien au royaume de Castille. » Et puis dit : « Avant, avant, bannières au nom de Dieu et de Saint-George ». A ces mots, le duc de Lancastre et messire Jean Chandos, qui menaient l'avant-garde, approchèrent; dont il advint que le duc de Lancastre dit à messire Guillaume de Beauchamp : « Guillaume, voilà nos ennemis, mais vous me verrez aujourd'hui bon chevalier ou je mourrai en la peine ». A ces paroles ils approchèrent, et les Espagnols aussi, et assemblèrent de premier la bataille du duc de Lancastre et de messire Jean Chandos à la bataille de messire du Guesclin et du maréchal d'Audeneham, où bien avait quatre mille hommes d'armes. Là eut de première encontre grand boutis de lances et grand estekeis et furent en cet état grand temps

avant qu'ils pussent entrer les uns dedans les autres. Là fut fait maintes apertises d'armes et maints hommes renversés et jetés à terre, qui oncques puis ne se relevèrent. Quand ces deux premières batailles furent assemblées, les autres ne voulurent mie séjourner, puis s'approchèrent et boutèrent ensemble vitement; et s'en vint ledit prince de Galles à la bataille du comte don Tello et du comte Sanche; et là était le roi don Pèdre de Castille. Donc il advint ainsi que, quand le prince et ses gens approchèrent sur le comte don Tello, ledit comte don Tello ressoingna et se partit sans arroi et sans ordonnance, ni rien combattre, et bien deux mille à cheval de sa troupe. Si fut cette seconde bataille ouverte et tantôt déconfite; car le captal de Buch et le sire de Clisson et leurs gens vinrent sur ceux de pied de la bataille du comte don Tello et les occirent et méhaignèrent, abattirent et firent esparsin. Adonc s'adressa la bataille du prince et du roi don Pèdre sur la bataille du roi Henri, où plus avait de quarante mille hommes, que à pied, que à cheval. Là se commença l'estour grand et fort, et de tous côtés; car les Espagnols et Castillans avaient frondes dont ils jetaient pierres et effondraient heaumes et bassinets; de quoi ils méhaignèrent maint homme. Là fut grand le boutis de lances et de glaives entre les batailles; et il y eut maint homme occis et méhaigné et mis par terre. Là tiraient archers d'Angleterre qui de ce sont coutumiers, moult aigrement et blessaient ces Espagnols et mettaient en grand méchef. Là criait-on d'un côté : « Castille, au roi Henri! » Et d'autre part : « Saint-George-Guyenne ! » Là fut faite mainte belle apertise d'armes, et furent les uns et les autres moult forts à ouvrir et entamer, et tenaient les plusieurs leurs lances à leurs mains, et

les boutaient l'un contre l'autre en pressant, et les aucuns se combattaient de courtes épées et de dagues. A ce commencement se tinrent trop bien et se combattirent moult vaillamment Français et Aragonais; et y convint les bons chevaliers d'Angleterre



Monnaie de Pierre Ier le Cruel.

souffrir moult de peine. Là fut messire Jean Chandos très bon chevalier, et y fit dessous sa bannière plusieurs grandes apertises d'armes; et tout en combattant et reculant ses ennemis, si s'enclouit si avant entre eux qu'il fut apressé, bouté et abattu à terre et chut sur lui un grand homme castillan, qui

s'appelait Martin Ferrand, qui moult était entre les Espagnols renommé d'outrage et de hardiement. Celui-ci mit grande entente à occire messire Jean Chandos, et le tint dessous lui en grand méchef. Adonc s'avisa ledit chevalier d'un couteau de métal qu'il portait en son sein, si le tira et férit tant cedit Martin au dos et ès côtés qu'il lui embarra au corps, et le navra à mort étant sur lui et puis le renversa d'autre part. Si se leva ledit messire Jean Chandos au plus tôt qu'il put, et ses gens furent tous appareillés autour de lui, qui à grand peine avaient rompu la presse où il était chu.

Le samedi matin, entre Najara et Navarrette fut la bataille dure, grande, félonesse et horrible, et moult y eut de gens mis en grand méchef.

Et sachez de vérité que si les Espagnols en eussent aussi bien fait leur devoir comme ils firent, les Anglais et les Gascons eussent eu plus à souffrir qu'ils n'eurent. Si ne demeura-t-il mie au roi Henri qu'il ne fit bien son devoir de combattre vaillamment et hardiment et de réconforter et admonester ses gens et d'aller au-devant de ceux qui branlaient, et disait ainsi « Seigneurs, je suis votre roi; vous m'avez fait roi de toute Castille et juré et voué que pour mourir vous ne me faudrez. Gardez pour Dieu votre serment et ce que vous m'avez juré et promis et vous acquittez envers moi et je m'acquitterai envers vous; car jà plein pied ne fuirai tant que je vous vois combattre. » Par ces paroles et plusieurs autres pleines de confort, remit le roi Henri trois fois ce jour ses gens ensemble; et lui-même de sa main se combattit si vaillamment qu'on le doit bien honorer et recommander entre les preux.

Moult fut cette bataille grande et périlleuse, et moult y eut de gens morts, navrés, éteints et méhai-

gnés. Si portaient ces communautés d'Espagne, à leur usage, frondes, dont ils jetaient pierres; et ce greva au commencement moult les Anglais; mais quand ce jet fut passé et ils sentirent ces sajettes, ils ne tinrent puis nul conroi. Si y avait-il en la bataille du roi Henri grande foison de bonnes gens d'armes, tant d'Espagne, d'Aragon, que Portugal, qui s'acquittèrent loyalement et moult volontiers, et ne se déconfirent mie sitôt, mais se combattirent très vaillamment de lances, de guisarmes [1], d'archigaies, d'épieux et d'épées. Et y avait encore sur aile en la bataille du roi Henri plusieurs généteurs montés sur chevaux tous armés qui tenaient leurs batailles en vertu; car quand elles branlaient ou se voulaient ouvrir par aucun côté, ces généteurs qui étaient sur aile les reboutaient avant et les resvigouraient. Si n'eurent mie les Anglais et les Gascons la journée davantage, mais le comparèrent et achetèrent moult grandement par bonne chevalerie et par grande prouesse et vaillance d'armes. Là, à vrai dire, avec le prince était toute la fleur de la chevalerie du monde et les meilleurs combattants.

Là était le roi don Pèdre moult échauffé, qui durement désirait à trouver et encontrer son frère le bâtard Henri.

Le roi Henri se combattait autre part moult vaillamment et tenait ce qu'il pouvait ses gens en vertu et leur disait : « Bonnes gens, vous m'avez fait roi et couronné roi : aidez-moi à défendre et garder l'héritage dont vous m'avez hérité ».

La bataille de la troupe qui mieux fut combattue et plus entièrement, ce fut celle de messire Bertrand du Guesclin; car là étaient droites gens d'armes qui

1. Ce mot signifie quelquefois une hache, d'autres fois une lance ou pique.

se combattaient et vendaient à leur loyal pouvoir. Et là furent faites plusieurs grandes apertises d'armes. Et par spécial messire Jean Chandos y fut très bon chevalier et conseilla et gouverna ce jour le duc de Lancastre en telle manière comme il fit jadis son frère le prince de Galles en la bataille de Poitiers. De quoi il fut moult honoré et recommandé, ce fut bien raison; car un vaillant homme et bon chevalier qui ainsi s'acquitte envers ces seigneurs, on le doit bien recommander. Et n'entendit ce jour oncques à prendre prisonnier de sa main, fors à combattre et toujours aller avant. Si furent pris de ses gens et dessous sa bannière plusieurs bons chevaliers et écuyers de France et d'Aragon, et par spécial messire Bertrand du Guesclin et messire Arnoul d'Audeneham, messire Le Bègue de Vilaine, et plus de soixante bons prisonniers. Finalement la bataille de messire Bertrand du Guesclin fut déconfite, et furent tous morts et pris ceux qui y étaient, tant de France comme d'Aragon; et là fut mort messire Le Bègue de Villiers et pris le sire d'Antoing en Hainaut, le sire de Brifeuil, messire Gauvain de Bailleul, messire Jean de Berguettes, messire l'Allemand de Saint-Venant et moult d'autres. Adonc s'en revinrent ces bannières et ces pennons, la bannière du duc de Lancastre, la bannière de messire Jean Chandos et la bannière des deux maréchaux et le pennon Saint-George sur la bataille du roi Henri, en écriant à haute voix : « Saint-George-Guyenne ! » Là furent les Espagnols et ceux de leur côté moult fort reboutés. Là vit-on messire le captal de Buch et le seigneur de Clisson bien combattre et d'autre part messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Hue de Calverley, messire le Soudich, messire Jean d'Évreux et les autres bons chevaliers. Là était le prince en bon

convenant, qui se montrait bien être un sire bon chevalier et requérait et combattait ses ennemis de grande volonté. D'autre part, le roi Henri en tous états s'acquitta très vaillamment; et recouvra et retourna ses gens par trois fois, car dès donc que le comte don Tello et bien trois mille à cheval se partirent, se commencèrent moult les autres à déconfire, et s'en voulaient le plus partir et fuir; mais ledit roi Henri leur était allé au-devant, en disant : « Beaux seigneurs, que faites-vous? Pourquoi me voulez-vous ainsi quitter et trahir, qui m'avez fait roi et mis la couronne au chef et l'héritage de Castille en la main? Retournez-vous et là m'aidez à calengier et défendre, et demeurez delez moi : la journée par la grâce de Dieu sera à nous. » Si que, par telles paroles et tels reconforts, il encouragea les plusieurs et fit combattre longuement et là demeurer qu'ils n'osaient de honte fuir, quand ils voyaient leur roi et leur seigneur devant eux; et moururent plus de mille et cinq cents qui se fussent bien sauvés autrement, et eussent pris le temps bien à point et à leur avantage.

Quand la bataille des maréchaux fut outrée et déconfite, et toutes les grosses batailles des Anglais remises ensemble, les Espagnols ne purent ce faix souffrir ni porter, mais se commencèrent à fuir et eux déconfire et retirer moult effrayément et sans arroi devers la cité de Najara et la grosse rivière qui là court, ni pour chose que le roi Henri leur dît ni criât, ils ne voulurent mie retourner. Quand le roi Henri vit la pestilence et la déconfiture sur ses gens, et que point de recouvrer n'y avait, si demanda son cheval et se monta apertement et se bouta entre les fuyants, et ne prit mie le chemin de la rivière ni de la cité de Najara; car pas ne s'y voulait en-

clore, mais une autre voie, en éloignant tous périls; de tant fut-il bien avisé; car assez sentait et connaissait que s'il était pris, il serait mort sans merci.

Après la déconfiture de la bataille de Najara, le prince de Galles fit tenir sa bannière sur un buisson tout haut, sur une petite montagne, pour rallier ses gens, et là se recueillaient et rassemblaient tous ceux qui de la chasse venaient.

Adonc vint le roi don Pèdre tout échauffé, monté sur un coursier noir, sa bannière armoyée de Castille devant lui; et descendit à terre sitôt qu'il aperçut la bannière du prince, et se rendit cette part. Ledit prince, quand il le vit venir, s'avança encontre lui pour l'honorer. Là se voulut le roi don Pèdre agenouiller en remerciant le prince, mais ledit prince se hâta moult de le prendre par la main et ne le voulut mie consentir. Là dit le roi don Pèdre : « Cher et beau cousin, je vous dois moult de grâces et de louanges donner pour la belle journée que j'ai hui eue, et par vous ». Donc répondit le prince moult avisément : « Rendez grâces à Dieu et toutes louanges, car la victoire vient de lui et non de moi [1] ! »

1. Le prince de Galles refusa noblement de remettre entre les mains de son allié quelques-uns des prisonniers que celui-ci voulait acheter à un haut prix, pour s'en débarrasser sans aucun doute. Du Guesclin était du nombre. Édouard ne consentit à livrer à don Pèdre que les prisonniers frappés légalement d'une condamnation ntérieure à la bataille.

§ 8. — FUITE DE HENRI DE TRANSTAMARE.

Le roi Henri, si comme ci-dessus est dit, se sauva au mieux qu'il put, et éloigna ses ennemis, et emmena sa femme et ses enfants au plus hâtivement qu'il put en la cité de Valence en Aragon, là où ledit roi d'Aragon se tenait, qui était son compère et son ami; auquel il recorda toute son aventure et pour laquelle ledit roi d'Aragon fut moult courroucé.

Assez tôt après le roi Henri eut conseil qu'il passerait outre et irait voir le duc d'Anjou, qui, pour le temps, se tenait à Montpellier, et lui recorderait aussi ses meschances. Cet avis fut plaisant audit roi d'Aragon, et consentait bien qu'il se partît, pourtant qu'il était ennemi au prince qui lui était encore trop près voisin. Si se partit ledit roi Henri du roi d'Aragon et laissa en la cité de Valence sa femme et ses enfants, et exploita tant par ses journées qu'il passa Narbonne, qui est la première cité du royaume de France à ce lez là et puis Béziers et tout le pays et vint à Montpellier. Là trouva-t-il le duc d'Anjou qui moult l'aimait et qui trop fort haïssait les Anglais, quoiqu'il ne leur fît point de guerre, lequel duc, qui informé était de l'affaire du roi Henri, le reçut et recueillit moult liément et le réconforta de ce qu'il put.

§ 9. — RETOUR DU PRINCE DE GALLES EN GUYENNE.

Quand le prince de Galles eut séjourné à Valladolid jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste en été et encore outre en attendant le roi don Pèdre qui point ne revenait, ni de lui nulles certaines nouvelles il n'oyait, si fut

moult malencolieux et mit son conseil ensemble pour savoir quelle chose était bonne à faire. Si fut le prince conseillé qu'il envoyât deux ou trois de ses chevaliers devers ledit roi pour lui remontrer ces besognes et lui demander pourquoi il ne tenait son convenant et son jour ainsi qu'ordonné était. Si exploitèrent tant les chevaliers du prince et chevauchèrent par leurs journées qu'ils vinrent en la cité de Séville, là où le roi don Pèdre se tenait, qui les reçut par semblant assez liéement; les chevaliers firent leur message bien et à point, ainsi qu'enchargé leur était de par leur seigneur le prince. Le roi don Pèdre répondit à ces paroles en lui excusant et dit : « Certes, seigneurs, il nous déplaît grandement de ce que nous ne pouvons tenir ce que promis avons à notre cousin le prince. Si l'avons-nous par plusieurs fois remontré et fait remontrer à nos gens ès marches par deçà; mais nos gens s'excusent et disent ainsi qu'ils ne peuvent faire point d'argent ni ne feront tant que ces compagnies soient sur le pays; et jà ils ont rué à terre trois ou quatre de nos trésoriers qui portaient finance devers notre cousin le prince. Si lui direz de par nous que nous lui prions qu'il se veuille retirer et mettre hors de notre royaume ces maudites gens des compagnies, et nous laisse par deçà aucuns de ses chevaliers auxquels, au nom de lui, nous délivrerons et paierons l'argent tel qu'il le demande, et où nous sommes tenus et obligés. » Ce fut toute la finale réponse que les chevaliers du prince en purent avoir; si se partirent du roi don Pèdre et retournèrent arrière devers le prince à Valladolid.

Quand le prince de Galles ouït les excusations du roi don Pèdre, si fut plus pensif que devant et en demanda à avoir conseil. Ses gens, qui moult désiraient à retourner, car ils portaient à grand méchef

la chaleur et l'air d'Espagne, et mêmement le prince en était tout pesant et maladieux, lui conseillèrent qu'il retournât, et que si le roi don Pèdre l'avait défailli, il faisait son blâme et son déshonneur. Adonc fut ordonné et annoncé partout à eux remettre au retour.

§ 10. — MISE A RANÇON DE DU GUESCLIN.

(Jean Cuvelier.)

Le prince de Galles qui tant fit à douter,
Tint longtemps en prison Bertrand sans demeurer,
Et nul homme n'osait de lui en rien parler.
Un jour était le prince levé de son dîner,
En chambre de retrait était voulu aller,
Avec ses barons aux épices donner;
Et tant que les barons prirent à deviser,
Et d'armes et d'amour les beaux faits recorder,
De morts, de chevaliers, de prisons racheter,
Et de plusieurs états et de faits outre-mer;
Et comment saint Louis pour son âme sauver
Se laissa prendre en Tunis et si se fit peser
De fin or en balance et son corps deseurer
Et ôter de prison et du tout délivrer;
Tant que le prince dit, qui ne s'en put garder :
« Puisqu'un bon chevalier pour la bataille aider
Est pris en bon fait d'armes, à loi de chevalier,
Il ne se doit partir ni de prison jeter
Jusque son maître dise : Vous en pouvez aller.
Et on ne lui doit mie du sien trop demander,
Qu'il ne puisse le sien corps autrefois délivrer. »
Le sire d'Albret le prit à écouter,
Sur ce fait si endroit commença à noter;
Et lui dit : « Noble sire, ne vous veuillez irer

De ce que j'ai ouï derrière vous conter.
On dit que vous tenez et faites enserrer
Un chevalier prison que je dois bien aimer,
Et lequel vous n'osez de vos prisons ôter
Afin qu'il ne vous puisse empirer ni grever. »
Olivier de Clisson a dit sans demeurer :
« J'ai ouï maintes fois ce parler recorder,
Mais vrai, je ne l'osais au bon prince conter ».
Dit le prince de Galles : « Et je vous veux jurer
Que ne sais chevalier en terre ni en mer,
Que je doutasse tant, je m'en puis bien vanter,
Que je ne lui laissasse pour son avoir finer ».
Et dit ce d'Albret : « Qui vous fait oublier
Bertrand du Guesclin qui ne s'en peut aller? »
Quand le prince l'ouït, couleur prit à muer :
Orgueil, ire et dédain l'allèrent si tenter
Que par dépit lui dit : « Faites-ci amener
Bertrand du Guesclin, je m'y veux accorder ».
Adonc y sont allés chevaliers et sergents;
En une chambre vont le chevalier trouvant,
Qui à son chambellan allait esbanoiant
Et jouait aux échecs; là s'allait esbattant
Et n'étaient que deux ensemble déduisant.
Il ne lui souvenait de nul rien vivant,
De nulle délivrance ne lui va remembrant.
Voici les chevaliers qui le vont saluant ;
Et quand il les choisit, il saillit en estant
Et dit : « Bien venez-vous ! » en montrant beau semblant.
Lors à son chambellan a dit en souriant :
« Allez querir du vin, car je le vous commande ».
Disent les chevaliers : « Bien est appartenant,
Pour les bonnes nouvelles qui vous seront plaisant
Que nous vous apportons de cœur baut et joyant ».
L'un des chevaliers, qui fut preux et senez,
En appela Bertrand, qui tant fut redouté,

Et lui dit : « Monseigneur, faites-ci; et venez
A monseigneur le prince, vous y êtes mandé.
Vous avez des amis à cour éu assez;
Je crois que vous serez à raençon livré. »
Ensement fut Bertrand en la chambre mené
Où le prince était et les riches barnez.
  Quand le prince choisit Bertrand qui venait là,
De si loin qu'il le vit, à rire commença;
Bertrand à l'approcher un petit l'inclina :
« Or avant! dit le prince, Bertrand, comment vous va?
— Sire, ce dit Bertrand, par Dieu qui tout créa!
Sachez qu'il me sera mieux quand il vous plaira.
Je suis tout enfusté; j'ai ouï pèce a
Les souris et les rats, dont bien ennuyé m'a;
Mais le chant des oiseaux je n'ai ouï jà piéça :
Je les irai voir quand il vous suffira.
— Bertrand, ce dit le prince, beau sire, ce sera
Tantôt si vous voulez; fors qu'à vous ne tiendra;
Mais votre serment jurer vous conviendra
Que jamais votre corps nul jour ne s'armera
A l'encontre de moi, ni de ceux par deçà,
Ni pour aider Henri en Espagne de là,
Ni ne combattrez don Pèdre de par de là,
Ni encontre en celui qui mon corps engendra,
C'est le roi d'Angleterre où tant de prouesses a.
Toutesfois que votre corps ainsi jurer voudra,
Je vous délivrerai, ainsi qu'il vous plaira.
Ce qu'avez dépendu tout payé vous sera,
Et dix mille florins aussi on vous donnera
Pour vous aremonter quand on se partira.
Il le vous faut jurer, et quand ainsi sera,
Vous serez délivré, ni autrement n'ira.
— Sire, ce dit Bertrand, jà il ne m'aviendra
Pour gésir en prison, tant que mon corps durra.
Jà à tous mes amis reprouvé ne sera. »

« Sire, ce dit Bertrand, vous parlez pour noient;
Si autre chose n'y a, ce me dites : Va-t'en!
Je servirai tous ceux bien et soigneusement
Que j'ai toujours servis de cœur entièrement.
C'est le bon roi de France que j'aime certainement,
Et à qui j'ai été de mon commencement;
Et le bon duc d'Anjou, de Berry ensement;
Et le duc de Bourgogne ne faudrai nullement;
Et le duc de Bourbon cui [1] je l'ai en convent.
Mais laissez-moi aller, s'il vous vient à talent;
Car vous m'avez tenu prisonnier longuement
A tort et sans raison. Je vous dirai comment
Je m'étais de France départi proprement
Pour sur les Sarrasins acquerre sauvement.
— Et que n'y alliez-vous? » dit le prince brièvement.
« Et je le vous dirai, dit Bertrand hautement :
Nous trouvâmes don Pèdre que le corps Dieu cravent,
Qui la reine avait fait mourir faussement.
C'était votre cousine, fille votre parent
Le bon duc de Bourbon qui tant eut d'escient,
Qui du sang saint Louis par nature descend.
Je m'arrêtai sur lui pour prendre vengement,
Et pour tant que je sais et si crois fermement,
Cet Henri doit tenir le droit couronnement
Et si doit être roi d'Espagne entièrement;
Or m'arrêtai de là pour ce cas pleinement.
Or êtes-vous venus à votre efforcement
En Espagne de là moult orgueilleusement.
Vous y êtes venus pour or et pour argent
Et pour avoir Espagne après son finement;
Vous y avez été affamés laidement,
Et m'avez détourné et les miens ensement,
Et grevé votre sang très tout premièrement.

1. A qui.

Et quand vous avez fait affamer votre gent,
Et reçu assez et grand encombrement
Et vos amis détruit ainsi vilainement,
Si vous a-t-il trompé par son enchantement
Et ne vous a tenu loyauté ni couvent,
Dont je l'en sais bon gré, par le mien serment. »
Quand Bertrand eut conté au prince sa raison,
Pour lui aregarder, dressa haut le menton;
Là ne se put tenir de dire sa raison :
« Bertrand, vous allez droit, si ait m'âme pardon!
— Par Dieu! vous dites vrai », se disent les barons.
Grande joie ont éu entour et environ;
L'un à l'autre dit : « Voilà un bon Breton ».
— « Or, Bertrand, dit le prince sans nulle arrestison,
Vous ne m'échapperez sans payer raençon,
Et encore m'annoie quand vous avez le don;
Mais on dit que tenu vous ai en ma prison
Pour la doute de vous et de votre façon;
Mais pour tant que chacun isse de ce soupçon
Et que je ne vous doute en nulle garnison,
Je vous délivrerai voire par raençon.
— Sire, ce dit Bertrand, par le corps Saint-Simon,
Je suis un chevalier pauvre et de petit nom,
Et ne suis pas aussi de telle extraction
Là où je puisse avoir finance à grande foison.
Dites votre vouloir et votre intention,
Et quand j'aurai ouï la demande et le don,
Si je ne puis finer, je r'irai en prison.
Ma terre est engagée pour chevaux acheter,
Je n'ai denier, ni maille, ni monnaie à compter,
Et si dois à Bordeaux qu'on m'a fait délivrer,
Dix mille livres vrai qui voudrait bien compter.
— Or, Bertrand, dit le prince, veuillez vous aviser
Combien vous me voudrez de raençon donner,
Car sur votre vouloir, jà n'en ouïrez parler

De votre raençon vous ne m'ouïrez sommer;
Jà plus n'en paierez que vous voudrez nommer.
— Par foi! ce dit Bertrand, moult faites à louer
Et quand vous le voulez dessus moi rapporter,
Je ne vous en dois pas aussi plus ravaler :
Soixante mille doubles d'or vous ferai compter,
Et sera ma rançon que je veux acquitter. »
Quand le prince l'ouït, couleur prit à muer ;
Trestous les chevaliers a pris à regarder,
Et leur a dit en haut : « Me fait-il bien gaber,
Que soixante mille doubles d'or fin me fait donner !
Bertrand, ce dit le prince, vous n'en pourriez finer
Ni je n'en veux pas tant; veuillez vous aviser :
A plus de la moitié vous pouvez ravaler.
— Sire, ce dit Bertrand, or le laissez ester;
Car puisque je l'ai dit, il le faut achever :
Soixante mille doubles vous ferai amener,
Si parmi cette fin vous me voulez quitter.
Sire, ce dit Bertrand, si je le sais trouver,
Irais-je tout partout sans ma foi parjurer?
— Oui, ce dit le prince, je le veux créanter. »
Et quand Bertrand l'ouït, adonc dit haut et clair :
« Sire prince, dit-il, Henri se peut vanter
Que d'Espagne pourra toujours roi demeurer,
Roi d'Espagne mourra, quoi qu'il doive coûter;
Et l'autre remanant, foi qùe doit Saint-Omer,
Me prêtera le roi qui France doit garder,
Et de tant vous dis bien, je m'en ose vanter,
Que si chez ces deux-ci rien ne pusse trouver
N'a filaresse en France qui sache fil filer
Qui ne gagnât ainsi ma finance à filer
Qu'elles ne me voulussent hors de vos lacs jeter. »
Quand le prince l'ouït, si dit lors sans cesser :
« Quel homme est-ce ci que je vois ci ester?
Ne s'ébahit de rien en fait ni en parler. »

Grande fut la finance en quoi Bertrand s'est mis;
N'y a si haut baron qui ne fût ébahi.
« Or suis-je délivré? » dit Bertrand le hardi.
Dit Jean de Chandos : « Et où sera ce prix?
— Sire, ce dit Bertrand, j'ai de bons amis;
Je le trouverai bien, j'en suis certain et fis.
— Par foi, ce dit Chandos, j'en serais réjoui.
Si vous avez métier de moi, tant vous en dis,
Dix mil vous prêterai, de tant suis bien garni.
— Sire, ce dit Bertrand, je dis cinq cents mercis;
Mais je voudrais, avant que je vous aie requis,
Éprouver cette gent qui sont de mon pays. »
Adonc vous voyez les grands et les petits,
Toute gent de métier, et bourgeois seigneuris,
Qui viennent dans l'hôtel au prince seigneuri,
Tous pour voir Bertrand qui tant fut bien appris.
L'un à l'autre dit : « C'est un droit ennemi,
Maudite soit l'heure quand il échappe vis!
Il a fait maints de maux, encore fera-t-il pis! »
Les bourgeois de Bordeaux vit-on fort esmayer;
Quand ils virent Bertrand là-dessus appyer;
L'un à l'autre dit : « Voilà laid chevalier ».
Et l'autre disait : « C'est un laid Berrier.
— Il n'est pas Berrier, ce répondit le tiers;
Ains est Breton gentil et a le cœur léger.
— Çà mon, ce dit l'autre, foi que dois Saint-Richier!
Croyez-vous que celui doive denier payer
De la grande rançon où se veut obliger?
Nenni certainement, mais s'en ira piller,
Il n'en paiera jà du sien un seul denier :
La gent du plat pays en fera obliger. »
Et ceux qui connaissaient Bertrand le bon guerrier
Disaient : « Taisez-vous et n'en veuillez plaider;
Il n'a en tout le monde nul meilleur chevalier
Ni qui si bien se sache en une guerre aider.

Il n'est château si fort assis dessus rocher,
Qui si tôt qu'on l'y voit venir et approcher,
Qui contre lui se tienne ni été ni hiver.
Il n'a par dedans France, le pays droiturier,
Si pauvre homme ni femme, s'il en faisait prier,
Que chacun ne voulût de son avoir tailler;
Et n'y a vigneron pour vignes vendanger
Qui tôt ne lui donnât de sa vigne un quartier
Ainçois qui le laissât longuement prisonnier. »
Même la princesse qui femme au prince était,
Qui fut en Angoulême quand ce fait avenait,
Et comment on lui dit qu'un chevalier était,
Qu'à soixante mille doubles d'or rançonné était,
Pour voir le vassal s'en vint à Bordeaux droit.
Et Chandos la mena, qui Bertrand bien aimait.
Quand la dame le vit, doucement l'honorait,
Pour le conseil du prince qui mandée l'avait,
Festia bien Bertrand et honneur lui portait.
Apporter fit le vin, épices lui donnait,
Après dit à Bertrand que volontiers verrait
Que pour sa bienvenue elle lui aiderait
De dix mille doubles d'or elle l'allégerait.
Et quand Bertrand l'ouït, adonc l'en merciait,
Et puis dit en riant un mot qui bien séait :
« Qu'il était bel et doux, quand dame lui aidait ».

A peine délivré, du Guesclin offrit de nouveau ses services au prétendant Henri de Transtamare. Malgré l'opposition du roi d'Aragon, qui lui avait fait dire par le gouverneur du Roussillon de ne point passer sur ses terres, Henri traversa les Pyrénées au mois de septembre et s'avança jusqu'à Huesca. Le roi d'Aragon, en étant informé, fit partir de Saragosse un corps considérable de troupes pour lui disputer le passage; mais ces troupes, qui servaient à regret contre lui, le laissèrent

sortir d'Huesca, sans l'inquiéter; il dirigea sa marche par la Navarre, et, s'étant rendu sur les bords de l'Èbre, il passa cette rivière, entra dans Burgos, dans Léon, et vit se prononcer de nouveau pour lui un grand nombre de hauts barons et seigneurs.

§ 11. — DU GUESCLIN VA REJOINDRE L'ARMÉE DE HENRI DE TRANSTAMARE.

(Froissart.)

Encore n'était mie messire Bertrand du Guesclin en sa compagnie; mais il approchait durement, avec deux mille combattants [1]. Si s'étaient partis avec le dessus dit messire Bertrand aucuns chevaliers et écuyers de France qui désiraient les armes; et étaient jà entrés en Aragon et chevauchaient pour venir devers le roi Henri qui avait mis le siège devant Tolède.

Les nouvelles du reconquêt et comment le pays se tournait devers son frère le bâtard vinrent au roi don Pèdre, qui se tenait en la marche de Séville et de Portugal, où il était petitement aimé et redouté. Quand le roi don Pèdre entendit ce, il fut durement courroucé sur son frère le bâtard et les barons de Castille qui le relenquissaient, et dit et jura qu'il en prendrait si cruelle vengeance que ce serait exemple à tous autres. Si fit tantôt un mandement et com-

1. Ce fut postérieurement au 20 septembre que Duguesclin traita, par ordre du duc d'Anjou, avec les chefs de compagnies, Bretons, Gascons, Lombards, etc., pour les engager à sortir du Languedoc, moyennant une certaine somme dont il leur remit entre les mains pour garants Alain de Beaumont et le sire de Montauban.

mandement partout à tous ceux dont il espérait à avoir aide et service. Si manda et pria tels qui point ne vinrent et s'excusèrent au mieux qu'ils purent, et aucuns derechef, sans feintise, se tournèrent devers le roi Henri et lui renvoyèrent leur hommage.

Le roi don Pèdre envoya devers le roi de Grenade et le roi de Ben-Marin et le roi de Tlemcen et fit alliances à eux, parmi que trente ans il les devait tenir en leur état et point faire de guerre, parmi ce que ces trois rois lui enverraient plus de vingt mille Sarrasins pour aider à faire la guerre. Si fit le roi don Pèdre tant qu'il eut bien, que de chrétiens, que de Sarrasins, quarante mille hommes tous assemblés en la marche de Séville. En ces traités et négociations qu'il faisait, et pendant que le siège était devant Tolède, descendit en l'ost du roi Henri messire Bertrand du Guesclin atout deux mille combattants, qui y fut reçu à grande joie; ce fut bien raison, et furent tous ceux de l'ost réjouis de sa venue [1].

§ 12. — LA BATAILLE DE MONTIEL.

Le roi don Pèdre, qui avait fait son amas de gens d'armes à Séville et à l'environ, si comme ci-dessus est dit, et qui désirait à combattre le bâtard son frère, se partit de Séville pour venir lever le siège de devant Tolède. Entre Séville et Tolède peut avoir neuf journées de pays [2]. Si vinrent les nouvelles en

1. Les historiens d'Espagne placent l'arrivée de du Guesclin à l'armée de Henri au commencement de l'année 1369, et il ne peut guère y être arrivé plus tôt. Il faut donc rapporter à cette année la suite de la guerre entre Henri et don Pèdre.

2. Il y a près de 80 lieues de Séville à Tolède.

l'ost du roi Henri que le roi don Pèdre approchait, en sa compagnie plus de quarante mille hommes que uns que autres, et sur ce il eut avis. A ce conseil furent appelés les chevaliers de France et d'Aragon qui là étaient, et par spécial messire Bertrand du Guesclin par lequel on voulait du tout ouvrer. Ledit messire Bertrand donna un conseil qui fut tenu, que tantôt avec la plus grande partie de ses gens le roi Henri partît et chevauchât à effort par devers le roi don Pèdre, et en quel état qu'on le trouvât on le combattît : « Car, dit-il, nous sommes informés don Pèdre qu'il vient à grande puissance sur nous. Et trop nous pourrait grever, s'il venait par avis jusqu'à nous; et si nous allons à lui sans qu'il le sache, nous le prendrons bien lui et ses gens en tel part et si dépourvu que nous en aurons l'avantage, et serons déconfits, je n'en doute mie. » Le conseil de messire Bertrand fut tenu et ouï. Et se partit ledit roi, sur un soir, de l'ost, en sa compagnie tous les meilleurs combattants par élection qu'il eut; et laissa le demeurant de son ost en la garde du comte don Tello son frère [1] et puis chevaucha outre. Et avait ses espies allants et venants qui savaient et rapportaient soigneusement le convine du roi don Pèdre et son ost; et le roi don Pèdre, ne savait rien du roi Henri, ni qu'ainsi il chevauchât contre lui; de quoi il et ses gens en chevauchaient plus épars et en plus petite ordonnance. Et advint que sur un ajourner le roi Henri et ses gens durent encontrer le roi don Pèdre et ses gens qui cette nuit avaient couché en un château assez près de là, appelé Montiel, et l'avait le

1. Ayala dit que don Tello était resté dans ses terres de Biscaye, ne voulant pas secourir son frère don Henri, qu'il aimait peu.

sire de Montiel recueilli et honoré ce qu'il pouvait. Si en était au matin parti et mis au chemin, et chevauchait assez éparsement; car il ne croyait mie être combattu en ce jour. Et vinrent soudainement à bannières déployées, et tous pourvus de leurs faits, le roi Henri, le comte Sanche, son frère, qui avait relenqui le don Pèdre, messire Bertrand du Guesclin par lequel conseil tous ils ouvrèrent, messire Le Bègue de Vilaine, le vicomte de Rocaberti, le vicomte de Rodez et leurs troupes, et étaient bien six mille combattants, et chevauchaient tous serrés de grand randon et s'en viennent férir de plein élan, de grande volonté et sans faire nul parlement ès premiers qu'ils encontrèrent en criant : « Castille au roi Henri et Notre-Dame-Guesclin! » Si reculèrent et abattirent ces premiers roidement et merveilleusement qui furent tantôt déconfits et reboutés bien avant. Là en y eut plusieurs d'occis et de rués par terre, car nul n'était pris à rançon; et ainsi était ordonné du conseil messire Bertrand du Guesclin dès le jour devant, pour la grande quantité des mécréants, juifs et autres qui là étaient. Quand le roi don Pèdre entendit ces nouvelles, que ses gens étaient assaillis, envahis et reboutés vilainement de son frère le bâtard Henri et des Français, si fut durement émerveillé et vit bien qu'il était trahi et déçu et en aventure de tout perdre; car ses gens étaient moult épars. Néanmoins, comme bon chevalier et hardi qu'il était et de grand confort et entreprise, il s'arrêta tout coi sur les champs et fit sa bannière développer et mettre avant pour recueillir ses gens et envoya dire à ceux de derrière qu'ils se hâtassent de marcher avant, car il se combattait aux ennemis.

Donc s'avancèrent toutes manières de bonnes gens et se rendirent pour leur honneur devers la bannière

du roi don Pèdre, qui ventilait sur les champs. Là eut grande bataille, dure et merveilleuse, et maint homme renversé par terre et occis du côté du roi don Pèdre; car le roi Henri, messire Bertrand et leurs troupes les requéraient de si grande volonté que nul ne durait contre eux. Mais ce ne fut mie sitôt achevé; car ceux du roi don Pèdre étaient si grande foison que bien six contre un; mais tant y avait de mal pourvus qu'ils furent pris sur un pied que ce les déconfisait et ébahissait plus qu'autre chose.

Cette bataille des Espagnols l'un contre l'autre et des deux rois et leurs alliés, assez près du château de Montiel, fut en ce jour moult grande et moult horrible. Et y firent du côté des Français maintes grandes apertises d'armes, et bien leur était besoin; car ils trouvèrent contre eux gens assez étrangers, tels que Sarrasins et Portugais. Car les juifs qui là étaient tournèrent tantôt le dos, ni point se combattirent; mais ce firent ceux de Grenade et de Ben-Marin, et portaient arcs et archigaies [1] dont ils savaient bien jouer et dont ils firent plusieurs grandes apertises d'armes de tirer ou de lancer. Et là était le roi don Pèdre, hardi homme durement, qui se combattait moult vaillamment et tenait une hache dont il donnait les coups si grands que nul ne l'osait approcher. Là s'adressa la bannière du roi Henri, son frère, devers la sienne, bien épaisse et bien pourvue de bons combattants, en écriant leurs cris et en boutant fièrement de leurs lances. Lors se commencèrent à ouvrir ceux qui delez le roi don Pèdre étaient et à ébahir malement. Don Ferrand de Castro, qui avait à garder et à conseiller le roi don Pèdre, son sei-

1. Espèce de lance ou de pique.

gneur, vit bien, tant eut-il de sentiment, que leurs gens se dispersaient et se déconfisaient, car tous s'ébahissaient. Si dit au roi don Pèdre : « Sire, sauvez vous et vous recueillez en ce château de Montiel dont vous êtes à ce matin parti; si vous êtes là retiré, vous serez en sauvegarde; et si vous êtes pris de vos ennemis, vous êtes mort sans merci ». Le roi don Pèdre crut ce conseil et se partit au plus tôt qu'il put et se retira devers Montiel. Si y vint si à point qu'il trouva les portes ouvertes et le seigneur qui le reçut lui douzième tant seulement.

Ainsi ledit royaume de Castille fut gagné par Henri, et recouvré par Pierre et regagné par Henri, tout en un an et demi ou environ.

§ 13. — MORT DE PIERRE LE CRUEL.

(Jean Cuvelier.)

Au château de Montiel fut Pierre le tyran,
Qui par moult grande malice s'alla laiens célant.
Quand il vit qu'Henri n'alla point délogeant,
Pour sortir hors de là et aller à garant,
Lui cinquième est issu du château suffisant.
Assez eurent troussé joyaux et or luisant;
Leurs chevaux par le frein vont bellement menant.
Le château était haut dessus roche séant,
Il fallait avaler quand on s'en va issant.
La voie fut fermée de bons murs en étant
Jusqu'au pied du mont, si comme le dit le roman.
Tout bellement s'en va coi don Pèdre descendant.
Le guet fut d'autre part qu'on alla ordonnant,
Et avait fait son tour, si comme est afférent.
Au pied de ce château dont je vous vois comptant
Eut plusieurs soudoyers qui se vont esbattant,
Au Bègue de Vilaine étaient demeurant :

« Ay, sire ! font-ils; par Dieu, le roi aimant !
Nous avons ouï gent qui vont au dévalant
La voie du château : nous ne savons noiant
A quoi ce peut monter, que n'y voyons noiant.
Je crois, ce serait bon qu'on allât épiant,
Que ce ne soit Pieron, qui ne vaut mie un gant,
Qui s'en veuille fuir, ainsi comme demussant. »
Quand le Bègue ouït ce qu'ils vont promettant,
Adonc leur dit en bas : « N'en allez plus parlant ».
Adonc prend de ses gens du tout à son commant
Et les mena au lieu dont je vous dis devant;
Bien furent adoubés les petits et les grands,
Et prêts pour recevoir bataille ou estour grand;
Seigneurs, en ce temps dont je vous signifie
Était, ce dit le livre, la nuit moult obscurcie.
Le Bègue eut fait son tour entour l'ost ressongnie,
Et reprenait son tour en une autre partie.
Roi Pèdre voit le guet, comment il se tournie;
Et quand il a choisi que le guet n'était mie
Au chemin où d'aller avait moult grande envie,
Lors prit à avaler, avec lui sa maignie.
Quand Pèdre se trouva tout jus sur la chaussée,
Échappé cuidait être tout à sa commandie.
Une brèche trouva au mur, je vous affie;
Tout bellement a dit à sa soudoierie :
« Montez tout bellement, seigneurs, je vous en prie;
Car je m'en vais monter destrier de Syrie ».
Lors vint à son destrier, bellement l'aplennie,
Mit la main à l'arçon d'un ivoire entailli,
Et mit pied en l'étrier dont l'œuvre fut jolie.
Pour monter au destrier prenait son escueillie,
Quand le Bègue gentil, sans lumière éclaircie,
L'embrassa par les flancs, disant : « Par Saint-Élie !
Je ne sais qui vous êtes, mais vous n'en irez mie,
Sans bien allée à mon vouloir païe ».

Le roi don Pèdre alors, dont je vous suis contant,
Une dague tira, qui moult était tranchante;
Le Bègue en crut bien occire sur le champ.
Le Bègue vit la dague qui était reluisante,
A la main lui courut, tout lui fut arrachant,
Et puis lui dit en haut, point ne lui fut célant :
« Je ne sais si vous êtes roi, duc ou amiran;
Mais foi que dois à Dieu qui est ès cieux manant!
S'encontre moi vous êtes nullement défendant,
A mort vous mettrai, n'en soyez mécréant.
Or vous rendez à moi, n'y soyez délayant,
Dites-moi votre état, ne le soyez célant.
— Ay, Bègue gentil! dit Pèdre le tyran,
A votre nom me rends et à votre command.
Me convient-il mourir? Sire Bègue vaillant,
Est donc mon jour venu que j'ai fui longtemps?
— Sire, qui êtes-vous? » dit Le Bègue vaillant.
« Ay las! ce dit Pèdre, je suis le plus méchant
Dont nul ouït parler passé à deux cents ans.
Roi Pèdre suis nommé de petits et de grands;
Or ne serai plus roi, selon mon escient;
Car bien vois que mourir me faudra en bref temps.
— Ah! sire, dit le Bègue, ne vous soyez doutant;
Pitié aura de vous votre frère sachant,
Et si l'en prieront les princes suffisants.
— Ah! Bègue, dit le roi, ce ne vaut pas deux gants :
A mort me mettra le chien matin, tyran.
Mais si sauver voulez ma vie en ce temps,
Quatre cités aurez et douze châteaux grands,
Et de fin or chargé douze mules amblants.
— Nenni, Pèdre, dit-il, à ce ne suis pensant.
Jà à trahison faire ne serai assentant. »
Lors le prit vitement par le poing de sa main
Et lui ôta la dague, dont fut bon l'acerin;
Pour mener à Henri a empris son chemin;

Son banneret appelle, qui moult était gentil.
« Gilet, ce dit Le Bègue, soyez de ci parti;
Allez au roi Henri qui tant est seigneuri,
Et lui dites comment roi Pèdre a été pris.
Si roi Pèdre son frère voulait prendre à merci,
Ce ne serait que bien qu'ils fussent bons amis;
Car trop sage est celui qui oncques n'eut mépris. »
A tant s'en part Gilet, qui n'y a arrêt mis;
Au roi Henri s'en vint, devant lui s'est fléchi,
Et lui dit : « Noble roi, or, soyez réjoui.
Du Bègue monseigneur a été Pèdre pris
Au pied de la montagne du château seigneuris.
Lui cinquième voulait aller hors de pourpris,
Or est pris, gentil roi, attrapé et saisi,
Or vous mande le Bègue monseigneur qui l'a pris,
S'il vous plaît, on l'aura par devers vous tramis,
Et si votre plaisance était et votre avis
De vous raccorder à don Pèdre le hardi,
Il plairait assez bien aux grands et aux petits;
Car qui ne se mesprend, celui est moult soultiz. »
Et quand le roi l'entend, le sang lui est frémi;
Son manteau qui était d'un diapré fourni,
D'une hermine fourrée, tantôt fut dévêti;
A Gilet le donna et lui a dit : « Ami,
Pour les bonnes nouvelles dont par toi suis servi,
Je te donne ce manteau qui n'est mie pourri.
— Sire, ce dit Gilet, je dis cinq cents mercis. »
A son col le jeta volontiers, non envis.
Or dirai de Henri qui fut moult réjoui;
Sur un cheval monta, qui n'y a terme mis,
Sans pair ni compagnon attendre, m'est avis;
Mais il fut assez tôt de ses hommes suivi.
Là où roi Pèdre fut va Henri dont je dis;
Et quand il vint au tref qui bel était bâti,
Le Bègue salua et les barons de prix

Qui là furent venus et assemblés et mis
Pour savoir qu'on ferait de Pèdre le chétis.
Aussitôt que Henri qui tant fut seigneuri
Le roi Pèdre avisa, si lui dit à hauts cris :
« Ah! traître félon! très faux larron dépis
Qui tant m'a fait de maux, or te vois-je là pris! »
Et Pèdre lui a dit : « Tu mens, bâtard faintis!
Traître ne suis pas; mais tu l'es, je te dis;
Car tu as contre moi régné comme Antéchrist. »
Et quand Henri l'ouït, d'haïr devint épris;
Pèdre voulut férir d'une dague de prix,
Entre les mains du Bègue, qui lui dit à hauts cris :
« Ah! roi Henri! dit-il, n'ayez pas si mépris;
Pèdre est mon prisonnier, je l'ai loyalement pris;
Mon loyal prisonnier, je le vous aconduis;
Si en mes mains l'occiez, moins en aurez d'amis;
Et qui perd ses amis, je dis qu'il en vaut pis. »
Le roi Henri parla sans délaier :
« Gentil Bègue, dit-il, je sais bien sans cuidier
Que vous portez le cœur de loyal chevalier.
Pèdre me renderez, je vous en veux prier;
A votre gré voudrai la raençon payer
Telle qu'il appartient à un tel prisonnier. »
Et adonc lui livra Le Bègue au vis clair;
Dont dit Henri à Pèdre : « Faux traître lanier!
Jà vous ferai les membres trestous vifs écorcher.
— Vous mentez, faux bâtard! » dit Pèdre l'adversier.
Et quand Henri s'ouït de Pèdre laidengier,
De Pèdre le félon se va tôt approcher,
D'une dague qu'il tint lui va trois coups payer,
Au viaire l'alla férir et estiquier.
Quand Pèdre se sentit ainsi appareillé,
Roi Henri embrassa et le prit à lutter
Tellement que tous deux allèrent trébucher,
Et Henri l'estiquait de sa dague d'acier;

Mais armé le trouva d'un bon haubert d'acier.
Le roi Piètre s'alla tellement efforcer
Que Henri fut dessous; en lui n'eut qu'aïrer,
Si Pèdre eût éu une dague à ermier,
Jamais au roi Henri mire n'éut métier.
De sa dague tollir s'efforçait le meurtrier
Et le prit des genoux moult fort à pestilier,
Bertrand du Guesclin en est au tref entré,
Olivier de Mauny qui tant fut aduré,
Et Henri de Mauny et Alain le mainsné,
Et Guillaume Boistel, le chevalier loué;
Si fut Karenlouet et des autres assez,
Bertrand parla en haut et dit : « Or, entendez;
Laissez-vous roi Henri occire à tel vilté
Par un faux renié, traître, parjuré »,
Dit au bâtard d'Arnières qui était son privé;
« Allez aider Henri, bien faire le pouvez;
Prenez-le par la jambe, au-dessus le mettez ».
Et le bâtard le fit, qu'il n'y est arrêté :
Par la jambe saisit Henri dont vous oez
Et le tira amont et dit : « En sus levez;
Déportez-vous à tant, fait en avez assez ».
Sur Pèdre fut Henri, ainsi comme vous oez;
Lors se leva Henri, plus n'y est demeuré,
Et voit Pèdre gésir qui à mort fut navré,
Lors s'écria Henri qui bien fut écouté :
« Avant, seigneurs barons! faites n'y demeurez.
Or tôt, descobilas ce traître mortel. »
Et ce mot fut à dire que tôt fut décollé.
Aussitôt qu'Henri eut dit : « descobilas »,
Parla un écuyer qui eut à nom Lucas;
A Pèdre en est venu et lui dit : « Faux Judas,
Tu fis couper la tête à mon père Thomas,
Et avec tout ce tu me déshéritas,
Et hors de ton royaume me bannis et chassas;

Et par itant par moi la tête tu perdras,
S'il plaît au roi Henri, par autre ne mourras.
— Or tôt, ce dit Henri, délivrez-en le pas,
Voyant ceux qui ci sont, le chef lui couperas;
Et en Séville tôt la tête porteras,
Et en un sac aussi le corps tu metteras,
En la tour de Montiel lassus tu le pendras.
Car point ne sera mis en la terre là-bas,
Et bien sais qu'au Saint-Père le fait ne plairait pas,
Et on doit obéir au Saint-Père en tout cas. »
  L'écuyer dont je dis n'y fit arrêtement ;
Prit un courbe couteau qui tranchait roidement,
Pèdre tranche le chef, voyant toute la gent,
Et puis en un glaive l'estiqua errament ;
Et fut portée au tref Henri isnellement.

III

LA GUERRE DE REVANCHE — LES NÉGOCIATIONS PRÉLIMINAIRES — LE DÉFI — LES PREMIÈRES HOSTILITÉS — DU GUESCLIN CONNÉTABLE

(1366-1370)

---

§ 1. — LE PRINCE NOIR DÉCHAÎNE LES COMPAGNIES SUR LA FRANCE.

(Froissart.)

Le prince de Galles se partit mal content du roi don Pèdre, et retourna arrière en Aquitaine. Toutes manières de gens le suivirent, tant pour ce qu'ils ne voulaient mie demeurer en Espagne, que pour être payés de leurs gages, ainsi qu'au partir enconvenancé l'avait. Quand ils furent tous retournés, le prince n'eut mie tous ses payements si appareillés qu'il voulût ; car le voyage d'Espagne l'avait si miné et effondré d'argent que merveille serait à penser. Or séjournèrent ces gens de compagnies sur son pays d'Aquitaine, qui ne se pouvaient toujours tenir de mal faire, et étaient bien six mille combattants. Si leur fit dire le prince et prier qu'ils voulussent issir de son pays, et aller ailleurs pour chasser et vivre, car il ne les y voulait plus soutenir. Les capitaines des compagnies, qui étaient tous Anglais ou Gascons, tels que messire Robert Briquet, Jean Tresnelle, mes-

sire Robert Cheney, messire Gaillart Vigier, le bâtard de Breteuil, le bâtard Camus, le bâtard de l'Esparre, Naudon de Bagerant, Bernard de la Salle, Hortings et Lamit, et plusieurs autres, ne voulaient mie courroucer le prince, mais vidèrent de la principauté du plus tôt qu'ils purent et entrèrent en France qu'ils appelaient leur chambre.

§ 2. — NOUVEAUX RAVAGES DES COMPAGNIES EN FRANCE.

(Grandes Chroniques.)

Au mois de décembre 1366 elles entrèrent en Auvergne et en Berri. Et en l'entrée du mois de février ensuivant passèrent la rivière de Loire vers Macigny-les-Nonnains, les uns à gué, les autres sur un pont, et demeurèrent en Mâconnais par aucun temps. Et depuis entrèrent au duché de Bourgogne et le passèrent moult hâtivement; car ils trouvaient peu de vivres pour ce que les on avait fait retraire tout ès forteresses, lesquelles étaient très bien gardées par la bonne ordonnance que messire Philippe, fils du roi de France Jean, et frère du roi Charles, lors duc de Bourgogne, y avait mise, tant de gens d'armes comme autrement. Et ne demeurèrent audit pays de Bourgogne que six ou sept jours, sans y prendre aucun fort; et allèrent en Auxerrois et prirent les moustiers de Cravent et de Vermanton, là où ils trouvèrent grande foison de vivres et autres biens; et il leur était bien métier, car la plus grande partie avait été sans manger pain longuement et étaient sans souliers. Et quand ils se furent rafraîchis, ils se divisèrent et passèrent aucuns la rivière d'Yonne à Cravent, et entrèrent en Gâtinais environ huit cents hommes d'armes anglais, mais ils étaient bien dix

mille personne, ou plus; et les autres allèrent vers Troyes, qui étaient trop grand nombre; car ils étaient plus de quatre mille combattants et de vingt mille pillards et femmes; et passèrent la rivière de Seine vers Saint-Sépulcre et à Méry. Et après la rivière d'Aube, et allèrent vers Épernay, et assaillirent l'église de ladite ville d'Épernay qui était forte, en laquelle étaient retirés les gens de la ville; ceux-ci parlementèrent auxdites compagnies et rançonnèrent leur corps et la ville d'ardoir parmi eux mille francs qu'ils leur baillèrent. Et demeurèrent aucuns desdites compagnies en ladite ville d'Épernay, et les autres passèrent outre en diverses routes, les uns à Fimes, les autres à Coincy-l'Abbaye, et les autres à Ay; et assaillirent le moustier d'Ay qui était fort, auquel étaient les gens de ladite ville et auquel moustier se boutèrent environ vingt hommes d'armes pour secourir les bonnes gens qui étaient dedans. Et pour ce que lesdites compagnies virent que ils ne pouvaient avoir ledit moustier par assaut, ils le minèrent et demeurèrent longuement devant. Et cependant le roi faisait toujours son mandement de gens pour les combattre; et ceux qui avaient passé la rivière d'Yonne à Cravent, quand ils eurent été bien avant au Gâtinais, la repassèrent à Pont-sur-Yonne, et allèrent passer Seine à Nogent-sur-Seine, et se retirèrent vers les autres à Épernay.

Et assez tôt après, ceux qui étaient dedans le moustier d'Ay se rendirent et furent pris à rançon; car ils n'avaient plus de vivres dedans ledit moustier. Le vendredi douzième jour de mai, l'an mil trois cent soixante-huit dessus dit, lesdites compagnies délogèrent et s'en allèrent vers Châlons, vers Vitry-en-Perthois et en cette marche; et y firent moult de maux comme d'ardoir maisons, tuer gens,

efforcer femmes et plusieurs autres maux. Et en cette marche demeurèrent jusqu'environ le commencement du mois de juin, et parla-t-on à eux par plusieurs fois, afin qu'ils partissent du royaume; mais ils demandaient si grandes sommes de florins, c'est à savoir au moins quatorze cent mille francs d'or, que l'on n'y voulut point entendre pour le roi, et par tout ce temps avait le roi grand nombre de gens d'armes en plusieurs bonnes villes comme Troyes, Sens et Châlons et Provins et autres, èsquelles villes lesdites gens d'armes faisaient tant d'excès et de maux que c'était pitié.

Le vendredi neuvième jour de juin mil trois cent soixante-huit dessus dit, lesdites compagnies qui s'étaient délogées de devant Vitry passèrent par assez près de Troyes et s'en allèrent passer la rivière d'Yonne vers Auxerre, et allèrent vers Châtillon-sur-Loing, devant Montargis et par tout le Gâtinais, droit vers Étampes. Pour ce qu'on disait communément qu'ils venaient devant Paris, le roi manda gens d'armes à Paris.

Item, le mardi quart jour de juillet, lesdites compagnies se logèrent à Étampes et à Étrechy. Et y demeurèrent jusqu'au dimanche ensuivant, neuvième jour dudit mois que se délogèrent les Gascons qui, comme l'on disait, se défiaient des Anglais et les Anglais d'eux; et s'en allèrent à Beaugency-sur-Loire, et les Anglais allèrent en Normandie et prirent la ville de Vire. Et environ quinze jours après, une partie desdits Anglais de compagnie, environ quatre cents ou cinq cents, s'en allèrent en Anjou et prirent la ville de Château-Gontier. Et lesdits Gascons se tinrent bien trois semaines ou un mois en ladite ville de Beaugency; et plusieurs fois alla le seigneur d'Albret, de par le roi de France, par devers

eux pour traiter, comme ils vidassent le royaume de France; et en espérance de certain traité pourparlé et non passé entre eux, lesdits Gascons passèrent la rivière de Loire par devers la Sologne; et crût tant la rivière assez tôt après, qu'ils ne la purent repasser sans pont; et ainsi demeurèrent une pièce, en attendant la réponse dudit traité que le seigneur d'Albret avait porté devers le roi.

§ 3. — LE PRINCE NOIR RESPONSABLE DES RAVAGES DES COMPAGNIES.

(Froissart.)

De tous les maux qu'ils faisaient venaient les plaintes tous les jours au roi de France et à son conseil, et ils n'y pouvaient mettre remède; car on ne s'osait aventurer pour eux combattre. Et disaient bien ceux qui pris étaient (car toujours on les poursuivait et les côtoyait à gens d'armes, et ne se pouvaient mie si bien garder qu'il n'en y eût des attrapés) que le prince de Galles les envoyait là.

§ 4. — CHARLES V RATTACHE A SA CAUSE D'ANCIENS ADVERSAIRES, CLISSON ET LE SIRE D'ALBRET.

Adonc le roi de France manda le sire de Clisson, et en fit un grand capitaine contre ces compagnons, pourtant qu'il était bon compagnon et hardi; et s'enamoura le roi de France grandement de lui.

En ce temps fut le mariage fait du seigneur d'Albret et de madame Isabelle de Bourbon, sœur du duc de Bourbon et à la reine de France et à madame Bonne, comtesse de Savoie; duquel mariage

le prince de Galles ne fut néant réjoui, mais eût eu plus cher que le seigneur d'Albret se fût marié ailleurs [1].

§ 5. — ÉTABLISSEMENT D'UN FOUAGE PAR LE PRINCE DE GALLES. L'ASSEMBLÉE DE NIORT. — L'APPEL AU ROI DE FRANCE.

(Froissart. — Grandes Chroniques.)

Pendant que ces compagnies couraient en France, fut le prince de Galles conseillé d'aucuns de son conseil pour élever un fouage en Aquitaine; car l'état du prince et de madame la princesse était adonc si grand et si étoffé que nul autre de prince ni de seigneur en chrétienté ne s'accomparait au leur, ni de

1. Arnaud Amanieu avait été gratifié d'une rente annuelle de 1000 livres sterling, équivalant à 6000 francs d'or, sur la cassette d'Edouard III; mais cette rente était si mal payée qu'à la fin de 1368 on devait au titulaire dix ans d'arrérages, soit 60 000 francs. Le 4 mai 1368, Charles V maria Marguerite de Bourbon, l'une des sœurs cadettes de sa femme, au sire d'Albret, et le 19 novembre suivant il s'engagea à verser entre les mains de son nouveau beau-frère les 60 000 francs d'arrérages dus par le roi d'Angleterre, et en outre à lui servir la rente annuelle de 6000 francs promise mais non payée par Édouard III; c'est en reconnaissance de ces deux actes si profondément politiques, qu'Arnaud Amanieu se décida, vers la fin de cette année, à porter appel devant le Parlement de Paris de ses démêlés avec le prince d'Aquitaine, en d'autres termes à fournir au roi de France, qui était prêt, un prétexte pour se faire attaquer et pour poursuivre, sous les apparences d'une guerre défensive, la revanche de Poitiers et de Brétigny. (Note de M. Siméon Luce.)

tenir grande foison de chevaliers, d'écuyers, de dames et de demoiselles, et de faire grands frais.

Au conseil de ce fouage furent appelés tous les barons de Gascogne, de Poitou et de Saintonge, auxquels il appartenait à parler, et plusieurs riches hommes des cités et des bonnes villes d'Aquitaine. Là leur fut remontré à Niort, où ce parlement était assemblé, présent le prince, sur quel état l'on voulait élever ce fouage, lequel fouage ce prince n'avait mie intention de longuement tenir ni faire courir en son pays, fors tant seulement cinq ans, tant qu'il fût apaisé du grand argent qu'il devait et avait accru par le voyage d'Espagne. A cette ordonnance tenir et obéir étaient assez d'accord ceux de Poitou, de Saintonge, de Limousin, de Rouergue et de la Rochelle, parmi ce que le prince devait tenir ses monnaies stables sept ans. Mais à ce propos se refusaient ceux des hautes marches de Gascogne, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, son neveu, le comte de Périgord, le comte de Comminges, et plusieurs hauts barons et grands chevaliers tous de ces marches, et cités et bonnes villes de leur ressort; et disaient que du temps passé et qu'ils avaient obéi au roi de France, ils n'avaient été grevés ni pressés de nul subside, impositions, fouages, ni gabelles. Nonobstant ce, pour eux partir amiablement de ce parlement et dudit prince, ils répondirent qu'ils en auraient avis, et mettraient ensemble, eux retournés, plusieurs prélats, évêques, abbés, barons et chevaliers, auxquels il en appartenait bien à parler, et en auraient plus grande délibération de conseil qu'ils n'en avaient là présentement. Le prince de Galles ni son conseil ne purent lors avoir autre chose. Or retournèrent ces barons et ces seigneurs de Gascogne en leur pays, qui bien affir-

mèrent que devers le prince plus ne retourneraient, ni que jà ce fouage ne courrait en leurs terres. Ainsi commença le pays à rebeller contre le prince; et vinrent en France le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Périgord, le comte de Comminges et plusieurs autres hauts barons, prélats et chevaliers de Gascogne, et mirent plaintes avant en la chambre du roi de France, le roi de France présent et ses pairs, sur les griefs que le prince leur voulait faire, et disaient qu'ils avaient ressort audit roi, et qu'à lui se devaient retirer et retourner comme à leur souverain [1].

§ 6. — LA RÉPONSE DU ROI DE FRANCE. — JEAN CHANDOS A SAINT-SAUVEUR.

Le roi de France, qui ne voulait mie obvier à la paix qui se tenait entre lui et le roi d'Angleterre, se dissimulait de ces paroles et en répondit moult à point, et disait à ces barons de Gascogne : « Certes, seigneurs, la juridiction de notre héritage et de la couronne de France voudrions toujours garder et augmenter; mais nous avons juré, après notre seigneur et père, plusieurs points et articles en la paix, desquels il ne nous souvient mie de tous; si y regarderons et visiterons, et tout ce qu'il y sera pour vous, nous le vous aiderons à garder très grandement, et vous vous mettrons à accord devers notre cher neveu le prince qui peut-être n'est mie bien conseillé. »

De ces réponses que le roi faisait se contentaient grandement les barons de Gascogne; et se tenaient à

1. Les appellations et réclamations du ressort des seigneurs d'Aquitaine sont du dernier juin et du 25 octobre 1369.

Paris delez le roi que point n'en partaient ni retournaient en leur pays. De quoi le prince ne se contentait mie bien, et toujours persévérait et faisait persévérer son conseil sur l'état de ce fouage. Messire Jean Chandos, qui était un des grands de son conseil et vaillant et sage chevalier durement, était contraire à cette opinion et bien eût voulu que le prince s'en désistât, et quand il vit que point n'en viendrait à chef, afin qu'il n'en fût demandé ni inculpé, il prit congé du prince en excusation d'aller en Normandie, en la terre de Saint-Sauveur le Vicomte, dont il était sire, pour aller la visiter; car point n'y avait été depuis trois ans. Le prince lui accorda.

§ 7. — EXAMEN PAR LE ROI DE FRANCE DES TRAITÉS CONCLUS AVEC L'ANGLETERRE.

(Grandes Chroniques.)

Adonc le roi de France, pour lui mieux informer de vérité et contenter ses gens, et garder les droitures de son royaume, fit mettre avant et apporter en la chambre du conseil, toutes les chartes de la paix, et là les fit lire par plusieurs jours et à grand loisir pour mieux examiner les points et les articles qui dedans étaient. Si en furent vues et lues, ce terme pendant, plusieurs, pour mieux aviser au fond de leur matière.

Et sur ce, eut ledit roi grande délibération; et par le conseil qu'il eut, il leur octroya lesdits ajournements, car il n'avait encore fait aucune renonciation aux ressorts et souverainetés des terres par lui baillées audit roi d'Angleterre; jaçoit ce que les termes fussent passés dedans lesquels devaient être faites

lesdites renonciations. Car le roi d'Angleterre avait été refusant et délayant de faire aucunes renonciations qu'il devait faire. Et toutefois jusqu'à ce que lesdites renonciations fussent faites, lesdits ressorts et souverainetés demeuraient au roi de France par la manière qu'il les avait avant ledit traité; mais il devait surseoir d'en user jusqu'à un certain temps.

§ 8. — LETTRE D'AJOURNEMENT DEVANT LA COUR DES PAIRS ADRESSÉE AU PRINCE DE GALLES.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre très cher et très aimé neveu le prince de Galles, duc de Guienne, salut. Comme notre aimé et féal cousin le sire de Lebret, chevalier, pour lui et ses adhérents et veuillant adherdre en cette partie, ait appelé à nous et à notre cour de Parlement à Paris, comme à seigneur souverain de la duché de Guienne, et des autres pays et terres qui ont été baillées et livrées en domaine jadis à notre très cher frère le roi d'Angleterre votre père, à cause de la paix, et lesquelles vous tenez à présent, d'aucunes ordonnances et indues indictions et nouvelles exactions de fouages et autres plusieurs griefs que ledit appelant tant pour lui comme ès noms que dessus, déclarera et veut déclarer par-devant nous, et notredite cour en temps et en lieu, et lesquelles choses ont été faites audit appelant et à sesdits adhérents, tant par vous comme par vos gens, officiers et sujets, pour et en nom de vous et à votre profit, au grand grief dudit appelant, de sesdits adhérents, et contre les franchises, privilèges, libertés et coutumes desdits pays et de chacun d'iceux, si comme il dit; pour ce est-il que nous, qui toujours voulons et de-

vons faire justice et raison, à la requête dudit appelant, tant pour lui comme aux noms que dessus, vous ajournons et intimons par la teneur de ces présentes que vous soyez et comparez en notre dite cour de Parlement à Paris, au second jour du mois de mai prochain venant pour répondre audit appelant pour lui et au nom que dessus procéder et aller avant en la cause dudit appel, si comme raison sera, et ayez avec vous audit jour et lieu vosdites gens et officiers, à qui il peut toucher et appartenir, pour procéder et aller avant èsdites choses et leurs dépendances, comme de raison sera; et en outre vous mandons et défendons par la teneur de ces présentes et à vosdites gens, officiers sujets et à chacun pour soi que contre ledit appelant, lesdits adhérents et veuillant adherdre, ne faisiez, innovez ou attemptez aucune chose en leur préjudice, ni desdites appellations, en corps et en biens, ni autrement en aucune manière; et si aucune chose avait été faite, innovée ou attemptée au contraire, icelle remettez ou faites remettre au premier état et deu sans aucun délai. Donné à Paris le seizième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent soixante et huit, et de notre règne le quint [1].

1. Le sénéchal de Toulouse, que le roi avait nommé commissaire sur le fait des appellations, fut chargé de faire signifier au prince de Galles les sauvegardes que le roi avait accordées aux appelants aux mois d'octobre et de novembre 1368, et de faire citer le prince au tribunal des pairs ou au Parlement. Le sénéchal choisit pour cette commission Bernard Palot, juge criminel de Toulouse, et Jean de Chaponval, qui s'en acquittèrent comme on le verra ci-après.

§ 9. — BERNARD PALOT ET JEAN DE CHAPONVAL REMETTENT LA LETTRE D'AJOURNEMENT. — RÉPONSE DU PRINCE NOIR.

(Froissart.)

Quand ils furent entrés en la cité de Bordeaux, ils se trairent à hôtel; car jà était tard, environ heure de vêpre. Si se tinrent là tout ce jour jusques à lendemain, que à heure compétente ils s'en vinrent vers l'abbaye de Saint-André, où ledit prince se logeait et tenait son hôtel. Les chevaliers et les écuyers du prince les recueillirent moult doucement, pour la révérence du roi de France de qui ils se renommaient. Et fut ledit prince informé de leur venue, et les fit assez tôt traire avant. Quand ils furent parvenus jusques au prince, ils s'inclinèrent moult bas, et le saluèrent, et lui firent toute révérence, ainsi comme à lui appartenait, et que bien le savaient faire, et puis lui baillèrent lettres de créance. Le prince les prit et les lut, et puis leur dit : « Vous nous soyez les bienvenus! or nous dites avant ce que vous voulez dire. — Très cher sire, dit le clerc de droit, veci unes lettres qui nous furent baillées à Paris de notre sire le roi de France, lesquelles nous promîmes par nos fois que nous publierions en la présence de vous; car elles vous touchent. » Le prince lors mua couleur, qui adonc fut tout émerveillé que ce pouvait être; et aussi furent aucuns chevaliers qui delez lui étaient; néanmoins il se refréna, et dit : « Dites; dites; toutes bonnes nouvelles oyons-nous volontiers ». Adonc prit ledit clerc la lettre, et la lut de mot à mot.

Quand le prince de Galles eut ouï lire cette lettre, si fut plus émerveillé que devant, et crola la tête et regarda de côté sur les dessus dits Français; et

quand il eut un petit pensé, il répondit par telle manière : « Nous irons volontiers à notre ajour à Paris, puisque mandé nous est du roi de France, mais ce sera le bassinet en la tête et soixante mille hommes en notre compagnie [1] ».

§ 10. — LA GUYENNE SE RÉVOLTE CONTRE LA DOMINATION ANGLAISE. — MALADIE DU PRINCE DE GALLES.

(Grandes Chroniques.)

En ce temps, en divers jours, se rendirent aux gens du roi de France plusieurs villes et forteresses du duché de Guyenne, qui paravant étaient sujets du roi d'Angleterre ; et adhérèrent aux appellations qu'avaient faites le comte d'Armignac, le comte de Périgord, le seigneur d'Albret et plusieurs autres du pays de Guyenne contre le prince de Galles, aîné fils du roi d'Angleterre et duc de Guyenne. Et en ce temps ledit prince accoucha malade d'une moult grave maladie et devint hydropiste. Et pour les causes devant dites, le roi d'Angleterre envoya des Anglais de son pays et un sien autre fils appelé monseigneur Hémon au pays de Guyenne. Car, pour occasion desdites appellations, s'ensuivit guerre entre lesdits roi et ses enfants contre lesdits appelants.

1. Les deux envoyés, que le prince avait d'abord donné l'ordre de respecter, furent rattrapés sur la route de Bordeaux à Toulouse, et emprisonnés pendant quelque temps à Agen.

§ 11. — ABBEVILLE ET LE PONTHIEU SE RENDENT AU ROI DE FRANCE.

Le dimanche vingt-neuvième jour du mois d'avril 1369, la ville d'Abbeville en Ponthieu se rendit aux gens du roi de France; c'est à savoir à messire Hue de Châtillon, maître des arbalétriers dudit roi, pour et au nom dudit roi comme à leur souverain seigneur. Et ce jour se rendit la ville de Rue. Et cette semaine se rendirent pareillement toutes les villes, châteaux et forteresses du comté de Ponthieu, que le roi d'Angleterre tenait par telle manière que ledit roi de France eut par ses gens la possession dudit comté en dix jours après ce que ladite ville d'Abbeville se fut rendue.

§ 12. — ÉTATS GÉNÉRAUX. — SÉANCE SOLENNELLE. — APPROBATION DE LA CONDUITE DU ROI DE FRANCE.

Le second jour de mai 1369 se présentèrent en Parlement contre Édouard, prince de Galles et duc de Guyenne, le comte d'Armignac, messire Jean d'Armignac, le seigneur d'Albret et plusieurs autres nobles, consuls, consulats et communautés dudit duché de Guyenne, lesquels avaient appelé dudit duc de Guyenne.

Le mercredi neuvième jour du mois de mai, veille de l'Ascension, le roi de France Charles fut en la chambre de Parlement, en la manière que le roi de France y a accoutumé d'être, et la reine Jeanne assise d'encôte le roi, et le cardinal de Beauvais chancelier de France au-dessus, au lieu auquel sied le premier président. Et de ce rang séaient les archevêques de Reims, de Sens et de Tours, et plusieurs

évêques jusqu'au nombre de quinze; et plusieurs abbés et autres gens d'Église envoyés à cette convocation séaient ès bas bancs et par terre. Et au rang où séaient les lais de parlement, séaient les ducs d'Orléans et de Bourgogne, le comte d'Alençon, le comte d'Eu et le comte d'Étampes, tous des fleurs de lis et plusieurs autres nobles; et aussi avait en ladite chambre gens des bonnes villes envoyés en ladite assemblée, et d'autres si grand nombre que toute la chambre était pleine. Et là fit dire et exposer le roi par ledit cardinal, et après par messire Guillaume de Dormans, frère dudit cardinal, comment il avait été requis par lesdits appelants du duché de Guyenne, de recevoir leurs appellations, et comment il avait été conseillé de les recevoir, et qu'il ne les pouvait ni devait refuser, et pour ce les avait reçues, et donné ajournement aux appelants contre ledit prince. Comment pour cette cause et pour autres le roi d'Angleterre avait envoyé par devers le roi de France, et comment le roi de France avait envoyé en Angleterre les comtes de Tancarville et de Saarbruck, messire Guillaume de Dormans et le doyen de Paris. Et fit dire le roi par ledit messire Guillaume de Dormans les réponses qu'il avait faites audit roi d'Angleterre sur sesdites requêtes et aussi les requêtes qu'il lui avait faites pour le roi de France, et la réponse qu'avait faite sur tout le conseil du roi d'Angleterre. Et fut dit par la bouche du roi à tous que s'ils voyaient qu'il eût fait chose qu'il ne dût, qu'ils le disent et il corrigerait ce qu'il avait fait; car il n'y avait fait chose que bien ne se pût adresser, si défaut ou trop avait fait; et fut dit à tous, tant par le roi comme par ledit cardinal, que chacun y pensât et que le vendredi ensuivant refussent bien matin en ladite chambre pour dire leur avis sur ce.

Le jeudi ensuivant, jour de l'ascension à relevée, le roi, la reine Jeanne et grand nombre des conseillers du roi, tous les prélats et les nobles furent assemblés en ladite chambre de Parlement, et dit le roi et fit dire par le cardinal et par messire Guillaume de Dormans son frère les causes pour lesquelles il avait reçu les appeaux faits du prince et de ses officiers, par lesdits comte d'Armignac, seigneur d'Albret et leurs adhérents. Et dit lors le roi qu'il voulait avoir leur conseil et leur avis, s'il avait en aucune chose failli ou erré. Lesquels tous d'un accord, chacun par sa bouche, répondirent que le roi avait raisonnablement fait ce qu'il avait fait, et ne le devait ni pouvait refuser, et que si le roi d'Angleterre faisait guerre pour cette cause, indûment la ferait et sans raison. Le vendredi matin ensuivant, onzième jour dudit mois de mai, le roi, ladite reine, les prélats, les nobles, les bonnes villes refurent assemblés en ladite chambre de Parlement et furent tous d'accord par la manière qu'avaient été les autres le jour précédent à relevée; et après furent lues les réponses qui avaient été avisées à faire au roi d'Angleterre sur la cédule qui avait été baillée ès gens du roi de France en Angleterre, lesquelles réponses furent approuvées de tous ceux de ladite assemblée. Et fut ordonné que le roi les enverrait en Angleterre au conseil du roi d'Angleterre, et ainsi fut fait.

§ 13. — EXTRAITS DU MEMORANDUM DU ROI DE FRANCE AU ROI D'ANGLETERRE.

Le roi d'Angleterre et son conseil ne se doivent point merveiller de ce que le roi de France a reçu les appellations du comte d'Armignac et de leurs adhé-

rents; car, par le traité de la paix, le roi Jean, dont Dieu ait l'âme, avait promis de surseoir à user desdites souverainetés et ressorts jusqu'à certain temps; c'est à savoir jusqu'à là Saint-Andrieu, qui fut l'an soixante-un. Et ne pouvait refuser lesdites appellations, et les sommations et requêtes d'eux appelants, qu'il ne leur fausît de justice et qu'il ne pêchât mortellement, vu ledit traité de paix. Si le roi de France s'est déporté par aucuns temps d'user desdites souverainetés, depuis le temps dessus dit qu'il le pouvait faire, de tant il a fait plus grande courtoisie au roi d'Angleterre.

Le comte d'Armignac et le sire d'Albret ont dit au roi qu'en faisant hommage au roi d'Angleterre et au prince ils dirent expressément qu'ils le lui faisaient selon ce que la teneur du traité l'en portait, et réservé à eux leurs privilèges, franchises et libertés anciennes si avant et par la manière que leurs prédécesseurs les avaient eus et en avaient joui les temps passés. Lesdites souverainetés et ressorts demeurent donc au roi de France en tel état comme elles étaient au temps du traité de la paix, sans qu'elles puissent être dites ou réputées transportées au roi d'Angleterre.

Ledit prince de Galles a pris ou fait prendre et mettre en prison maître Bernard Palot et monseigneur Jean de Chaponval, commis ou députés de par le roi de France ou de par son sénéchal à Toulouse, à présenter audit prince les lettres du roi de France, par lesquelles ledit prince était ajourné, en cause d'appel, par devant le roi ou sa cour de Parlement à Paris et les a détenus prisonniers pour longtemps, et encore détient en très grand contempt et méprisement du roi et de sa souveraineté.

Ledit prince, au contempt de ladite appellation,

fait guerre ouverte contre ledit comte d'Armignac et ses adhérents, et procède contre ledit comte et contre eux par voie de guerre et de fait le plus efforcément qu'il peut. Et en ce faisant, n'est pas doute qu'il fait guerre contre le roi de France, considéré que lesdits appelants, par ladite appellation et durant icelle, sont exempts dudit prince et sont en l'obéissance, sauvegarde et protection du roi; et ne leur peut ledit prince méfaire qu'il ne méfasse au roi de France et à sa souveraineté.

Le roi d'Angleterre, en la guerre entreprise et rébellion dessus dite, soutient et a soutenu, conforté et aidé ledit prince son fils, et lui a envoyé et envoie tous les jours gens d'armes et archers pour faire guerre auxdits appelants, et par conséquent ne peut désavouer le fait dudit prince son fils.

Le roi d'Angleterre et le prince son fils ont pris à leurs soldes et gages plusieurs gens de compagnie, ennemis du roi et du royaume de France, pour faire guerre contre lesdits appelants, en aidant et confortant eux et en les recevant en leurs terres et seigneuries. Laquelle chose ils ne peuvent faire par les alliances des deux rois, et une partie desdites compagnies font demeurer au royaume de France à Château-Gontier et ailleurs, pour ce royaume grever et dommager.

§ 14. — LE DÉFI DU ROI DE FRANCE.

(Froissart.)

Le roi de France, qui ne voulait mie au temps présent ni à venir être reproché qu'il eût envoyé ses gens sur la terre du roi et du prince, et prendre villes, cités, châteaux et forteresses sur eux, sans défiances,

eut conseil qu'il envoierait défier le roi d'Angleterre, ainsi qu'il fit par ses lettres closes. Et les porta un de ses valets de cuisine; et passa ledit valet, qui était Breton, si à point, qu'il trouva à Douvres les dessus dits, le comte de Sallebruche et messire Guillaume de Dormans, qui retournaient d'Angleterre en France et avaient accompli leur message; auxquels ledit Breton conta une partie de son intention; car ainsi en était-il chargé. Et quand les dessus dits entendirent celui, ils partirent d'Angleterre au plus tôt qu'ils purent et passèrent la mer. Si furent tout joyeux quand ils se trouvèrent en la ville et la forteresse de Boulogne.

Tant exploita ledit valet qu'il vint à Londres; et entendit que le roi d'Angleterre et son conseil étaient au palais de Westmoutier et avaient là un grand temps parlementé et conseillé sur les besognes et l'affaire du prince, qui était des barons et des chevaliers de Gascogne guerroyé, à savoir comment ils se maintiendraient et quels gens d'Angleterre on y enverrait pour conforter le prince. Et voici venir autres nouvelles, qui leur donnèrent plus à penser que devant! Car le valet qui les lettres de défiances apportait, fit tant qu'il entra en ladite chambre où le roi et son conseil étaient, et dit que il était un valet de l'hôtel du roi de France, là envoyé de par le roi, et apportait lettres qui s'adressaient au roi d'Angleterre, mais mie ne savait de quoi elles parlaient, ni point à lui n'en appartenait de parler ni de savoir. Si les offrit-il à genoux au roi. Le roi, qui désirait à savoir que elles contenaient, les fit prendre et ouvrir et lire. Or fut tout émerveillé le roi et tous ceux qui là étaient qui les ouïrent lire, quand ils entendirent les défiances; et regardèrent bien et avisèrent dessous et dessus le scel, et connu-

rent assez clairement que les défiances étaient bonnes. Si fit-on le garçon partir; et lui fut dit qu'il avait fait son message, et qu'il se mît hardiment au chemin et au retour, et qu'il ne trouverait point d'empêchement; ainsi qu'il fit; et retourna au plus tôt qu'il put p ami raison.

§ 15. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE DÉCEMBRE 1369. — ILS ACCORDENT DES SUBSIDES.

(Grandes Chroniques.)

En ce temps le roi fit convocation des gens d'Église, des nobles et des bonnes villes de son royaume, pour être à Paris le septième jour de décembre mil trois cent soixante-neuf dessus dit; et leur fit exposer le fait de la guerre, laquelle il ne pouvait gouverner sans avoir finance de son peuple, et leur requit aide pour faire ladite guerre. Et après plusieurs assemblées fut accordé que le roi aurait pour l'état soutenir de lui, de la reine et de monseigneur le dauphin son fils, l'imposition de douze deniers pour livre et la gabelle du sel; et si lèverait-on pour la guerre un fouage de quatre francs pour chacun feu en ville fermée et en plat pays un franc et demi partout, le fort portant le faible. Et outre l'on paierait pour chacune queue de vin que l'on vendrait en gros le treizième denier, si comme l'on avait fait depuis la délivrance du roi Jean; et si paierait-on le quatrième denier du vin que l'on vendrait à broche [1]. Et à Paris l'on paierait pour chacune queue de vin français que l'on mettrait en la ville douze sols parisis, du vin de Bourgogne vingt-quatre sols parisis, et pour chacune

1. En broc.



Préparatifs d'une expédition en Angleterre.
(Bibliothèque nationale, Ms. fr., n° 77.)

queue de vin de Beaune et de Saint-Poursain trente-deux sols parisis, et pour chacune vente en gros ou en broche, tant comme dit est de chacun desdits vins. Et quand ils seront vendus en gros, l'acheteur paierait, et s'il était vendu en broche le vendeur paierait.

§ 16. — LA FLOTTE FRANÇAISE A HARFLEUR. — LES HOSTILITÉS EN PICARDIE. — CAMPAGNE DU DUC DE LANCASTRE DANS LE PAYS DE CAUX.

Le dimanche 15 juillet 1369, le roi partit de Paris et alla au gîte à Saint-Denis pour aller à Rouen, et de là à Harfleur pour voir la navie qu'il avait fait assembler pour faire passer en Angleterre; et avait le roi ordonné que monseigneur le duc de Bourgogne son frère y passerait, et avec lui de bonnes gens d'armes, pour faire guerre au roi d'Angleterre en son pays. Mais, assez tôt après, le duc de Lancastre, fils dudit roi d'Angleterre, passa à Calais et grande quantité de gens d'armes et d'archers avec lui, et chevauchèrent jusqu'à Thérouanne et jusqu'à Aire, et pour cette cause le roi de France qui était ès parties de Normandie, fut conseillé d'envoyer sondit frère le duc de Bourgogne et les gens d'armes qui étaient devers lui ès parties où était ledit duc de Lancastre. Si se porta ledit duc de Bourgogne cette part, et approchèrent les Français des Anglais si près, que ledit duc de Bourgogne et sa compagnie se logèrent sur la montagne de Tournehan près d'Ardre; et les Anglais furent logés entre Guynes et Ardre, à une petite lieue des Français; et chacun jour y avait des escarmouches.

Le mercredi 12 septembre ensuivant, de nuit,

ledit duc de Bourgogne [1] se délogea et tout son ost et s'en alla à Hesdin, dont moult de gens furent courroucés, qui avaient espérance qu'il dût combattre audit duc de Lancastre; et en furent tant ledit duc comme les autres Français qui étaient en sa compagnie moult blâmés de toutes gens; car les Français étaient meilleurs gens que les Anglais, et si étaient en forte place et avaient assez vivres. Et assez tôt après, le duc de Lancastre et ses gens se délogèrent et chevauchèrent vers le pays de Caux et passèrent la rivière de Somme à la Blanquetaque, et allèrent jusqu'à Harfleur, en propos d'ardoir la navie du roi de France qui là était; et ardirent en la comté d'Eu grande foison du pays par où ils passèrent. Ne purent aucune chose méfaire à Harfleur ni à ladite navie, et s'en retournèrent par le comté de Ponthieu.

Et par tout le temps dessus dit depuis que la guerre était commencée entre les rois de France et d'Angleterre guerroyèrent par spécial au duché de Guyenne, et recouvra le roi de France plusieurs villes et châteaux.

Le roi de France, fort de l'appui du clergé et de la connivence des populations, avait recouvré, dès la fin de 1369, le Rouergue, le Quercy et l'Agénois. A la fin de l'année 1370, les Anglais perdaient un des grands capitaines du siècle, l'illustre Jean Chandos, tué dans une escarmouche au pont de Lussac, sur la Vienne.

1. A la suite d'habiles négociations, le roi de France venait de faire épouser (19 juin 1369) à son frère Philippe l'héritière de la Flandre, Marguerite de Mâle, moyennant la rétrocession pour un certain temps, à la Flandre, de Lille, Douai et Orchies.

§ 17. — CAMPAGNE DE ROBERT KNOLLES. — IL ARRIVE SOUS LES MURS DE PARIS (juillet-septembre 1370).

(Grandes Chroniques.)

En la fin du mois de juillet 1370, messire Robert Knolles, messire Thomas de Granson, Anglais, et en leur compagnie jusqu'au nombre de seize cents hommes d'armes ou environ et de deux mille cinq cents archers, partirent de Calais pour le roi d'Angleterre et chevauchèrent vers Saint-Omer et de là à Arras et ardirent grande quantité des faubourgs d'Arras et des blés qui étaient aux champs sur le pied, et après allèrent devers Noyon par le Vermandois et ardirent grande quantité de maisons. Mais ils n'ardaient point ce que l'on voulait rançonner, et après passèrent les rivières d'Oise et d'Aisne et allèrent devant Reims; et après passèrent la rivière de Marne, vers Dormans, et allèrent jusque vers Troyes, et passèrent les rivières d'Aube et de Seine en allant à Saint-Florentin, et de là allèrent passer la rivière d'Yonne, vers Joigny, en ardant tout le pays qui ne se voulait rançonner. Et après passèrent par le Gâtinais et descendirent par Château-Landon, par Nemours et par le pays jusqu'à Corbeil et à Essonnes. Et le dimanche vingt-deuxième jour de septembre mil trois cent soixante-dix dessus dit, logèrent environ Mons et Ablon et le pays environ.

Item, le mardi ensuivant, vingt-quatrième jour dudit mois, furent en bataille entre Villejuif et Paris. Et à Paris avait bien douze cents hommes d'armes autres que de la ville aux gages du roi : et y eut cette journée des escarmouches devant Saint-Marcel et y perdirent lesdits Anglais environ six ou huit de leurs gens. Et cette journée, lesdits Anglais mirent le feu en grande

foison de villes auprès Paris (comme Villejuif, Gentilly, Cachan, Arcueil et en l'hôtel de Bicêtre), et fut conseillé au roi, pour le mieux, qu'ils ne fussent pas lors combattus. Et ce soir s'allèrent lesdits Anglais loger à Anthoigny et environ, et le mercredi ensuivant se délogèrent et se partirent pour aller vers Normandie, et après retournèrent dedans quatre jours; et allèrent à Étampes, à Milly, et par la Beauce et Gâtinais, faisant toujours faits qu'ennemis doivent faire.

§ 18. — LES FRANÇAIS RENTRENT DANS LIMOGES.

(Froissart.)

Pour le temps de lors était nouvellement mandé messire Bertrand du Guesclin [1] du roi de France et du duc de Berry, qui se tenait à siège devant la cité de Limoges, et les avait de tellement astreints qu'ils étaient sur tel point que pour eux rendre, mais qu'il y eût bons moyens.

Quand messire Bertrand fut venu au siège, si s'en réjouirent grandement les Français, et fut grandes nouvelles de lui et dedans la cité et dehors. Tantôt il commença à aherdre les traités qui étaient entamés entre l'évêque de Limoges et ceux de la cité et le duc de Berry, et les poursuivit si soigneusement et si sagement qu'ils se firent et se tournèrent Français,

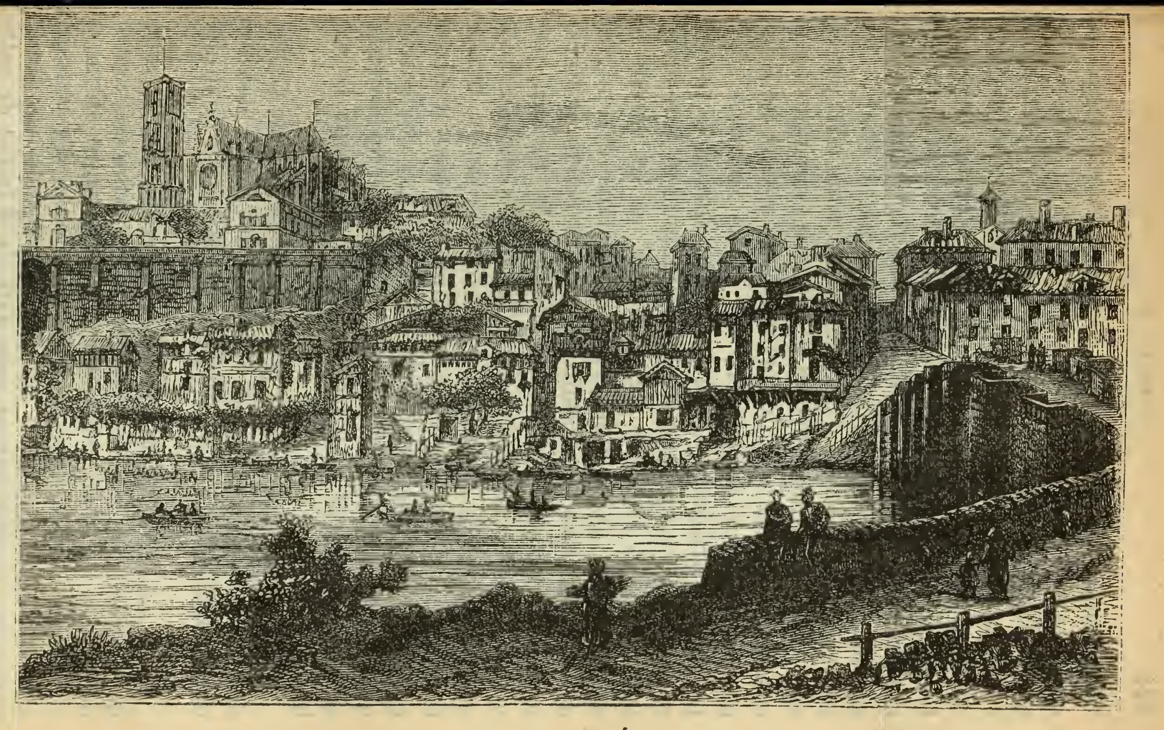
1. Du Guesclin, après être resté quelque temps en Espagne, à prendre possession des villes qui lui avaient été données par le roi de Castille, revenait lentement vers le Nord. Il assistait les lieutenants du roi dans le Midi et guerroyait dans le Limousin au nom de sa suzeraine directe, la comtesse de Penthièvre.

l'évêque et ceux de la cité de Limoges; et entrèrent le duc de Berry, le duc de Bourbon, messire Guy de Blois et les seigneurs de France dedans à grand'joie, et en prirent les fois et les hommages, et s'y rafraîchirent et reposèrent.

§ 19. — SIÈGE ET REPRISE DE LIMOGES PAR LE PRINCE DE GALLES. — LA VILLE MISE A SAC.

Quand les nouvelles vinrent au prince de Galles que la cité de Limoges était tournée française, et que l'évêque dudit lieu, qui était son compère, en qui il avait eu du temps passé grand'fiance, avait été à tous les traités et l'avait aidée à rendre, si en fut durement courroucé, et en tint moins de bien et de compte des gens d'Église, où il ajoutait en devant grand'foi. Si jura l'âme de son père, que oncques il ne parjura, qu'il n'entendrait jamais à autre chose si la r'aurait et aurait aux traîtres fait comparer leur forfait chèrement. Quand la plus grand'partie de ses gens furent venus, on les nombra à douze cents lances, chevaliers et écuyers, mille archers et trois mille hommes de pied. Si se départirent de la ville de Cognac.

Si se mirent toutes ces gens d'armes au chemin, en grand'ordonnance, et tinrent les champs, et commença tout le pays à frémir contre eux. Dès lors ne pouvait le prince chevaucher; mais se faisait mener et charrier en litière par grand'ordonnance. Si prirent le chemin de Limousin pour venir devant Limoges; et tant exploitèrent les Anglais qu'ils y parvinrent. Si se logèrent tantôt et sans délai tout autour; et jura le prince que jamais il ne s'en partirait, si l'aurait-il à sa volonté. L'évêque du lieu et les bourgeois de la



La cathédrale de Limoges, vue du pont Saint-Étienne. (D'après une photographie.)

ville sentaient bien qu'ils s'étaient trop forfaits et qu'ils avaient grandement courroucé le prince, de quoi ils se repentaient moult; et si n'y pouvaient remédier; car ils n'étaient mie seigneurs ni maîtres de leur cité. Messire Jean de Villemur, messire Hugues de la Roche et Roger de Beaufort, qui la gardaient, et qui capitaines en étaient, réconfortaient grandement les gens de la ville, quand ébahis les véaient, et disaient : « Seigneurs, ne vous effrayez de rien; nous sommes forts et gens assez pour nous tenir contre la puissance du prince; par assaut ne nous peut-il prendre ni grever; car nous sommes bien pourvus d'artillerie ». Au voir dire, quand le prince et ses maréchaux eurent bien imaginé et considéré la circuite et la force de Limoges, et ils surent le nombre des gentilshommes qui dedans étaient, si dirent bien que par assaut ils ne l'auraient jamais; lors jouèrent-ils d'un autre métier. Et menait par usage le prince toujours avec lui en ses chevauchées grand'foison de hurons qu'on dit mineurs. Iceux furent tantôt mis en œuvre et commencèrent à miner efforcément et à faire leur ouvrage. Les chevaliers qui étaient dedans connurent bien que on les minait; si commencèrent à fossoyer l'encontre pour briser leur mine.

Environ un mois, non plus, fut le prince de Galles devant la cité de Limoges [1], et oncques n'y fit assaillir ni escarmoucher, mais toujours embesogner de mine.

1. La vicomté de Limoges avait été cédée, par le traité de Guérande, à Jeanne, comtesse de Penthièvre, veuve de Charles de Blois; mais elle n'en avait point été mise en possession; et, désespérant sans doute d'y réussir, elle avait transporté au roi Charles V tous ses droits sur cette vicomté, par un acte daté du 9 juillet de cette année.

Les chevaliers qui dedans étaient et ceux de la ville, qui bien savaient que on les minait, firent miner aussi à l'encontre, pour occire les mineurs anglais; mais ils faillirent à leur mine. Quand les mineurs du prince, qui, tout ainsi comme ils minaient, étayaient et étanchaient l'eau de leur mine, furent au-dessus de leur mine et ouvrage, ils dirent au prince : « Monseigneur, nous ferons renverser quand il vous plaira un grand pan de mur dedans les fossés, par quoi vous entrerez dedans la cité tout à votre aise sans danger ». Ces paroles plurent grandement au prince : « Oil, dit-il, je vueil que demain à l'heure de prime votre ouvrage se montre ». Lors boutèrent ces mineurs le feu en leur mine quand ils surent que point fut. Au lendemain, ainsi que le prince l'avait ordonné, renversa un grand pan de mur qui remplit les fosses à cet endroit où il était chu. Tout ce virent les Anglais volontiers ; et étaient tous armés et ordonnés sur les champs pour entrer en la ville.

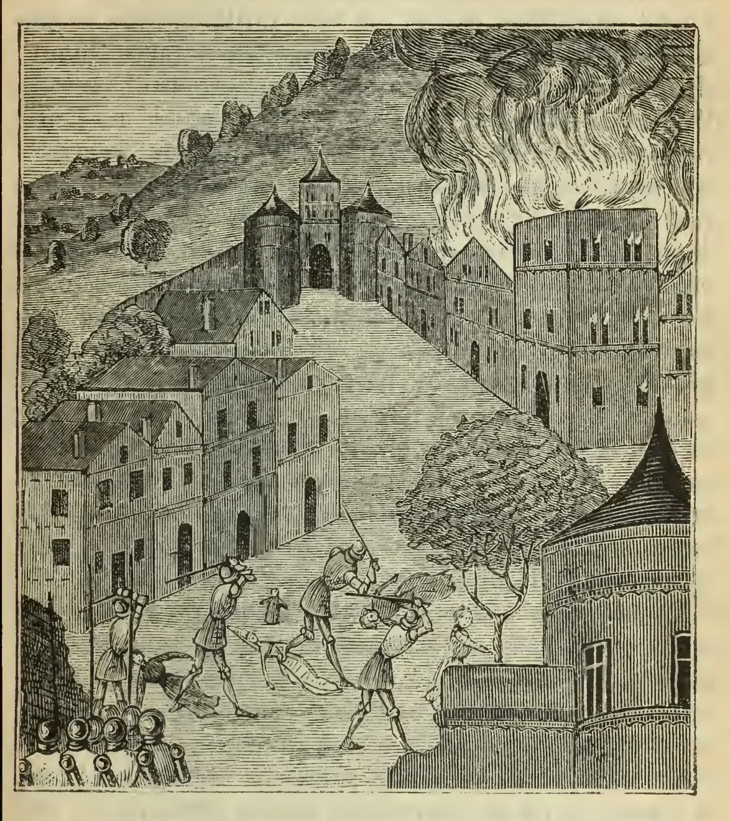
Ceux de pied y pouvaient bien entrer par là tout à leur aise, et y entrèrent; et coururent à la porte, et coupèrent les fléaux et l'abattirent par terre, et toutes les barrières aussi; car il n'y avait point de défense. Et fut tout ce fait si soudainement que les gens de la ville ne s'en donnèrent de garde. Et puis veci le prince, le duc de Lancastre, le comte de Cantebruge, le comte de Pennebroch, messire Guichard d'Angle et tous les autres, et leurs gens, qui entrèrent dedans, et pillards à pied qui étaient tous appareillés de mal faire et de courir la ville, et de occire hommes et femmes, et enfans; et ainsi leur était-il commandé. Là eut grand'pitié; car hommes et femmes, et enfans, se jetaient à genoux devant le prince et criaient : « Merci, gentil sire! » Mais il était si enflammé d'ardeur que point n'y entendait, ni nul, ni nulle

n'était ouïe, mais tous mis à l'épée quant que on trouvait et encontrait, ceux et celles qui point coupables n'en étaient. Ni je ne sais comment ils n'avaient pitié des pauvres gens qui n'étaient mie taillés de faire nulle trahison; mais ceux le comparaient et comparèrent plus que les grands maîtres qui l'avaient fait. Il n'est si dur cœur que, s'il fût adonc en la cité de Limoges, et il lui souvînt de Dieu, qui n'en plorât tendrement du grand méchef qui y était; car plus de trois mille personnes, hommes et femmes, et enfans, y furent délivrés et décollés cette journée; Dieu en ait les âmes! car ils furent bien martyrs.

En entrant en la ville, une route d'Anglais s'en allèrent devers le palais de l'évêque; si fut là trouvé et pris aux mains, et amené sans conroi et sans ordonnance devant le prince, qui le regarda moult fellement; et la plus belle parole qu'il lui sut dire, ce fut qu'il lui ferait trancher la tête, par la foi qu'il devait à Dieu et à Saint-George; et le fit ôter de sa présence.

Or parlerons des chevaliers qui laiens étaient, messire Jean de Villemur, messire Hugues de la Roche, Roger de Beaufort, fils au comte de Beaufort, capitaines de la cité. Quand ils virent la tribulation et la pestilence qui ainsi courait sur eux et sur leurs gens, ils dirent : « Nous sommes tous morts. Or nous vendons chèrement, ainsi que chevaliers doivent faire ». Là dit messire Jean de Villemur à Roger de Beaufort : « Roger, il vous faut être chevalier. » Roger répondit et dit : « Sire, je ne suis pas encore si vaillant que pour être chevalier, et grand merci quand vous le me ramentevez ». Il n'y eut plus dit. Si sachez qu'ils n'avaient mie bien loisir de parler longuement ensemble. Toutefois ils se recueillirent en une place et accostèrent un vieil mur, et dévelop-

pèrent là leurs bannières messire Jean de Villemur et messire Hugues de la Roche, et se mirent ensemble en bon état. Si pouvaient être tous rassemblés environ



Incendie de Limoges. (Bibliothèque nationale, Ms. fr., nº 77.)

quatre-vingts. Là vinrent le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge, et leurs gens, et mirent tantôt pied à terre, comme ils les virent, et les vinrent requerre de grand'volonté. Vous devez savoir que

leurs gens ne durèrent point planté à l'encontre des Anglais, mais furent tantôt morts ou pris.

Là se combattirent longuement main à main le duc de Lancastre et messire Jean de Villemur, qui était grand chevalier, et fort, et bien taillé de tous membres; et le comte de Cantebruge, et messire Hugues de la Roche; et le comte de Pennebroch et messire Roger de Beaufort, qui était lors écuyer, et firent ces trois contre trois plusieurs grands apertises d'armes; et les laissaient tous les autres convenir mal pour ceux qui se fussent traits avant. Proprement le prince en son chariot vint cette part, et les regarda moult volontiers, et se rapaisa, et adoucit, en eux regardant, grandement, son mautalent; et tant se combattirent que les trois Français d'un accord, en regardant leurs épées, dirent : « Seigneurs, nous sommes vôtres, et nous avez conquis : si ouvrez de nous au droit d'armes. — Par Dieu, messire Jean, ce dit le duc de Lancastre, nous ne le voudrions pas autrement faire, et nous vous recevons comme nos prisonniers. » Ainsi furent pris les trois dessus dits, si comme je fus informé depuis.

On ne cessa mie atant; mais fut la cité de Limoges courue, pillée et robée sans déport et toute arse et mise à destruction; et puis s'en partirent les Anglais, qui emmenèrent leurs conquêts et leurs prisonniers et se retrairent vers Cognac, où madame la princesse était, et donna congé le prince à toutes ses gens d'armes; et ne fit pour cette saison plus avant; car il ne se sentait mie bien haitié, et tous les jours aggrévait; dont ses frères et ses gens étaient tout ébahis. Or vous dirai de l'évêque de Limoges comment il fina, qui fut en grand péril de perdre la tête. Le duc de Lancastre le demanda au prince, qui lui donna et accorda, et fit délivrer à faire sa volonté.

§ 20. — BERTRAND DU GUESCLIN, CONNÉTABLE DE FRANCE.
(20 octobre 1370.)

(Froissart.)

Or fut avisé et regardé en France, par l'avis et conseil des nobles et des prélats, et la commune voix de tout le royaume qui bien y aida, que il était de nécessité que les Français eussent un chef et gouverneur, nommé connétable ; car messire Moreau de Fiennes se voulait ôter et déporter de l'office. Si que, tout considéré et imaginé, d'un commun accord on y élit monseigneur Bertrand du Guesclin, mais qu'il voulsît entreprendre l'office, pour le plus vaillant, mieux taillé et idoine de ce faire, et plus vertueux et fortuné en ses besognes qui en ce temps s'armât pour la couronne de France.

Adonc écrivit le roi devers lui et envoya certains messagers qu'il vînt parler à lui à Paris. Ceux qui y furent envoyés le trouvèrent en la vicomté de Limoges, où il prenait châteaux et forts, et les faisait rendre à madame de Bretagne, femme à monseigneur Charles de Blois; et avait nouvellement pris une ville qui s'appelait Brantôme et étaient les gens rendus à lui. Si chevauchait devant une autre. Quand les messagers du roi de France furent venus jusques à lui, il les recueillit joyeusement et sagement, ainsi que bien le savait faire. Si lui baillèrent les lettres du roi de France et firent leur message bien à point. Quand messire Bertrand se vit espécialement mandé, si ne se voult mie excuser de venir vers le roi de France, pour savoir quelle chose il voulait; si se partit au plus tôt qu'il put, et envoya la plus grand'partie de ses gens ès garnisons qu'il avait conquises, et en fit souverain et gardien messire Olivier

de Mauny, son neveu; puis chevaucha tant par ses journées qu'il vint en la cité de Paris, où il trouva le roi et grand'foison des seigneurs de son hôtel et de son conseil, qui le recueillirent liément et lui firent tous grand'révérence. Là lui dit et remontra le roi comment on l'avait élu et avisé à être connétable de France. Adonc s'excusa messire Bertrand grandement et sagement, et dit qu'il n'en était mie digne, et qu'il était un pauvre chevalier et un petit bachelier, au regard des grands seigneurs et vaillants hommes de France, combien que fortune l'eût un peu avancé. Là lui dit le roi qu'il s'excusait pour néant et qu'il convenait qu'il le fût; car il était ainsi ordonné et déterminé de tout le conseil de France, lequel il ne voulait pas briser. Lors s'excusa encore ledit messire Bertrand, par une autre voie, et dit : « Cher sire et noble roi, je ne vous veux, ni puis, ni ose dédire de votre bon plaisir; mais il est bien vérité que je suis un pauvre homme et de basse venue. Et l'office de la connétablie est si grand et si noble qu'il convient, qui bien le veut acquitter, exercer et exploiter et commander moult avant, et plus sur les grands que sur les petits. Et veci messeigneurs vos frères, vos neveux et vos cousins qui auront charge de gens d'armes en osts et en chevauchées. Comment oserais-je commander sur eux? Certes, sire, les envies sont si grandes que je les dois bien ressoingner. Si vous prie chèrement que vous me déportez de cet office, et que vous le baillez à un autre, qui plus volontiers le prendra que moi, et qui mieux le sache faire. » Lors répondit le roi et dit : « Messire Bertrand, messire Bertrand, ne vous excusez point par cette voie; car je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron en mon royaume qui n'obéisse à vous; et si nul en était au contraire, il me courrou-

cerait tellement qu'il s'en apercevrait ; si prenez l'office liément ; et je vous en prie. » Messire Bertrand connut bien que excusances qu'il sût faire ni pût montrer ne valaient rien ; si s'accorda finablement à l'opinion du roi ; mais ce fut à dur et moult envis. Là fut pourvu à grand'joie messire Bertrand du Guesclin de l'office de connétable de France ; et, pour le plus avancer, le roi l'assit delez lui à sa table ; et lui montra tous les signes d'amour qu'il put ; et lui donna avec l'office plusieurs beaux dons et grands terres et revenus, en héritage, pour lui et pour ses hoirs. Et en cette promotion mit grand'peine et grand conseil le duc d'Anjou.

§ 21. — LES CONDITIONS DE BERTRAND DU GUESCLIN.

(Jean Cuvelier.)

Ah ! sire, dit Bertrand, vous m'offrez courtoisie.
L'office est bel et bon, ne l'refuserai mie :
Puisque Jésus-Christ m'a cet honneur envoyé,
Si je le refusais, je ferais folie.
Mais un don vous requiers pour votre courtoisie,
Qui n'est mie trop grand, je vous acertifie,
Que jà là votre honneur n'en sera amoindri ;
Si ce don refusez, dame Dieu me maudie,
Si cet office-ci n'est par moi renonci. »
Et dit le noble roi : « Bertrand, je vous en prie,
Dites quel don voulez ; ne l'refuserai mie ;
Mais ne me demandez ma couronne jolie
Et ma noble moullier que je tiens à m'amie.
— Nenni, ce dit Bertrand ; par Dieu le fruit de vie
J'ai d'une femme assez et trop de la moitié.
Sire, ce dit Bertrand, je vous en dirai tant ;
De la connestablie vous l'office prenant

Par telle condition que dirai maintenant,
Que si on vous a de moi nul rien rapportant,
Ainsi qu'aucuns traîtres vont à la fois lobant,
Que de chose qu'on dise homme n'irez créant,
Ni pis ne m'en sera en jour de mon vivant
Jusqu'à tant que celui qui va murmurant
En aura raconté par devant moi autant
Comme dit en aura ainsi qu'en dénonçant. »
Et dit le noble roi : « Je le vais accordant [1] ».

§ 22. — RETOUR DU PRINCE DE GALLES EN ANGLETERRE.

(Froissart.)

En ce temps trépassa de ce siècle, en la cité de Bordeaux, l'aîné fils du prince et de la princesse [2] :

1. ACTE DU SERMENT ET MISE DE POSSESSION DE BERTRAND DU GUESCLIN EN SA CHARGE DE CONNÉTABLE PAR LA TRADITION D'UNE ÉPÉE NUE QUE LE ROI CHARLES V LUI DONNA DE SA MAIN LE 20 OCTOBRE 1370, EN PRÉSENCE DU GRAND CONSEIL. — (Extrait du Mémorial de la Chambre des comptes.) « *Constabularius Franciæ dominus Bertrandus du Guesclin, miles strenuissimus, nobilissimus, probus inter omnes, vivat in perpetuum, requiescat in pace et cum Domino ob merita laude digna.* » (Ceci est en marge). — *Institutus fuit in dicto officio per dominum regem per ejus litteras datas XIe die octobris anno 1370, et illa die de sero in domo sua Sancti Pauli fuit, solitum juramentum et per traditionem unius ensis nudæ et evaginatœ per ipsum dominum regem tradita, dicto domino Bertrando posuit ipsum in possessionem dicti officii, presente maximo consilio regis, etc. Litteræ sic :* Par le roi, IVE, *visæ et ostensæ fuerunt in Camera redditæ gentibus suis.*

2. Édouard, fils aîné du prince de Galles, mourut au commencement de janvier 1371, âgé d'un peu plus de six ans.

si en furent durement courroucés; ce fut bien raison. Pour le temps de lors fut conseillé audit prince de Galles et d'Aquitaine qu'il retournât en Angleterre, sur sa nation, et espoir il recouvrerait plus grand'santé qu'il n'avait encore eue. Ce conseil lui donnèrent les syrurgiens et médecins qui se connaissaient en sa maladie. Le prince s'y accorda assez bien, et dit que volontiers il y retournerait.

IV

DU GUESCLIN ET LA REPRISE DU SOL NATIONAL LA MORT DU PRINCE DE GALLES ET D'ÉDOUARD III

(1370-1377)

---

§ 1. — DU GUESCLIN REPROCHE AU ROI DE NE PAS LUI DONNER DE RESSOURCES SUFFISANTES POUR FAIRE LA GUERRE.

(Jean Cuvelier.)

Longuement n'alla mie Bertrand se reposant,
Ainsi jura dame Dieu le père tout-puissant
Que les Anglais ira bien briefment poursuivant.
Au roi en est venu, argent va demandant.
Le roi lui fit livrer en fin or reluisant
La paie de mille hommes cinq cents ensuivant
Pour deux mois seulement; et quand le ber Bertrand
Voit si petit d'argent, au roi a dit errant :
« Gentil roi, dit Bertrand, par le mien escient!
Vois ne ci pas argent pour faire un fait vaillant;
De mille et cinq cents hommes que vous m'allez payant
Combattre n'en peut-on vingt mille en poussant.
Allez rompre ces coffres où il a d'argent tant :
Eschars princes n'ira jà honneur conquérant.
Sire roi, dit Bertrand, je vous dis sans cuidier,
Jà ne servira bien qui n'aura bon loyer.
— Bertrand, ce dit le roi, vous en irez chasser
Nos ennemis félons et de près costier

Sans combattre à pleins champs et sans eux défier,
Tant qu'assemblé aurez maint noble soudoyer. »
Et dit Bertrand : « Je veux à Dieu le droiturier,
Si je les peux trouver en voie ni en sentier,
En eux me bouterai comme loup en bergier;
Et fussent vingt contre un, je n'y compte un denier;
Or ferai ma semonce pour Anglais empirer;
A tous ceux qui viendront donnerai bon loyer.
Briefement aurai bel ost sur moi à justicier,
Trois mille ou quatre mille, je l'octroye de légier.
Or sera grand méchef s'on ne les peut payer.
C'est ce qui a appris gens d'armes à piller,
Par maisement payé et convoyer arrier.
S'en vos trésors n'avez fin argent et ormier,
Empruntez à vos gens. Vous n'avez officier
Qui ne finât d'or fin, je crois demi-setier.
Ces chaperons fourrés saurais reverchier;
Et verrais assez tôt qu'il a en leur grenier.
A telle gent dussiez emprunter sans targier,
Car les aucuns le gagnent à tort et de léger [1]. »

1. Du Guesclin était débiteur du roi pour d'assez fortes sommes, employées à sa rançon. C'est sans doute pour cela que Charles V, qui était fort parcimonieux, laissa le connétable faire la guerre à ses frais à ce moment; c'était un moyen de rentrer dans ses avances. En janvier 1372 il donna à Bertrand une quittance générale dans laquelle entraient en ligne de compte les débours du connétable pour la campagne de 1371. Peut-être aussi Charles V, en ne donnant pas à du Guesclin les moyens de lever une grosse armée, voulait-il l'astreindre à suivre sa propre tactique de temporisation, et l'empêcher de tenter la fortune des armes en bataille rangée.

§ 2. — LE FESTIN DE CAEN.

Bertrand du Guesclin mie ne s'arrêta ;
Au bon roi prit congé, de Paris se sevra;
Moult noble compagnie avecque lui mena.
A Caen en Normandie sa semonce nonça,
Gens d'armes à tous lez s'en vont où il alla.
Pour le renom de lui chacun le désira;
Et tant alla Bertrand et si bien exploita
Qu'il est venu à Caen où on le festia.
Gens d'armes à tous lez allèrent par delà :
Pour mille et cinq cents hommes l'argent du roi prisa;
Mais plus de trois milliers avec lui en trouva,
Et Bertrand les reçoit; homme n'en refusa.
Quand argent lui faillit, oyez dont s'avisa;
A sa femme épousée privéement manda
Qu'elle le vient véoir plus tôt qu'elle pourra,
Le plus honnêtement que faire le pourra,
Et toute sa vaisselle fasse amener là,
Pour ce que cour pleinière, ce dit, tenir voudra.
La dame ne sut mie à quoi Bertrand pensa :
Il pensait à prêter au roi tout quant qu'il a.
  Or fut Bertrand à Caen qui sa femme eut mandé,
Qui tant fut gracieuse, sage et bien emparlée;
Moult était en science profondément fondée,
Et de haut lieu était aussi extraite et née;
Et fut de Ragueniaux de Bretagne la lée.
  En salle sont allés qui de biens fut peuplée :
Là donna à dîner Bertrand cette journée
Aux barons, chevaliers dont grand fut l'assemblée.
La vaisselle de Bertrand fut sur table montrée,
Là fut mainte noblesse en salle regardée.
Noble fut le dîner à cette journée.
Bertrand tint cour pleinière par telle destinée

Que chacun qui fut là disait en sa pensée
Qu'oncques à cour de roi tant eût renommée
Ne virent faire un jour chose mieux ordonnée
Ni tant d'étrangers mets servir à la volée.
La vaisselle de Bertrand fut là moult regardée;
Car par moult était grande et richement ouvrée.
Olivier de Clisson parla sans demeurée :
« Sire Bertrand, dit-il, ne me faites celée
De cette gent qui est par deçà arrivée.
Trois mille soudoyers et plus, à ma pensée,
Vous sont venus servir en iceste contrée
Pour aller sur Anglais à bannière levée;
Et le roi qui de France tient la terre honorée,
Que pour mille et cinq cents n'a monnaie comptée.
Et se sont refusés; je doute en ma pensée
Qu'avec les Anglais ne fassent retournée,
Où une grand compagnie en sera élevée.
— Sire, ce dit Bertrand, par la vierge honorée!
Tous seront retenus à gage et à soudée;
J'aurai assez argent et monnaie dorée.
Ne voyez la vaisselle dont la salle est peuplée?
Par ma foi! je ne l'ai plévie ni épousée :
Bien m'en puis départir tout à ma désirée.
Au roi les prêterai jusqu'à une journée
Qu'Anglais paieront tout avant l'année passée! »

§ 3. — LA BATAILLE DE PONT-VALAIN (novembre 1370).

Bertrand du Guesclin, quand eut payé sa gent,
Tant de sa grand'vaisselle comme de son argent
Dont il avait d'Espagne apporté largement,
D'eux très bien apprêter leur fit commandement,
Comme pour eux défendre, si besoin leur en prend.
Lors véissiez haubers apprêter vitement,
Bacinets refourbir, resclaircir ensement,

Et épées fourbir dont l'acier resplend,
Et enhanter ces fers de glaive gentîment,
Et ces chevaux ferrer et clouer fermement;
Chacun en son endroit se pourvoit sûrement.
Quand lui et les seigneurs furent prêts bonnement,
Le congé demanda à sa femme au corps gent.
« Sire, ce dit la dame, je prie au Sapient
De mort et de prison vous garde entièrement,
Et si vous prie qu'en vous ayez ramembrement
Des jours qui périlleux peuvent être souvent
Devant Nadres [1] faillites à mon commandement;
Si cru eussiez tout mon enseignement,
Jà perdu n'éussiez en estour n'en content.
— Dame, ce dit Bertrand, je sais certainement
Qui sa femme ne croit, quelquefois s'en repent. »
  A tant est arrivé un héraut en présent,
Qui était à Thomas de Granson l'avenant;
Devant le ber Bertrand s'alla agenouillant.
« Sire, dit le héraut, à la chère hardie,
Vous êtes connétable de France la garnie;
De tant est votre honneur accru et exaucé,
Et vous le valez bien, par Dieu le fruit de vie!
Or est droit et raison, mais qu'il ne vous ennuie,
Qu'à votre avènement soit bataille plévie
Encontre mes seigneurs qui tant ont seigneurie.
Thomas ce de Granson de bataille vous prie;
Tenez voici la lettre qui vous est envoïe. »
Bertrand a pris la lettre, tantôt l'a déploïe,
A lire la bailla son secrétaire Hélie.
Quand Bertrand l'a ouïe, dame Dieu en mercie;
Lors jura dame Dieu en la soie partie
Que voir ira Anglais et la soie maisnie.
« Héraut, ce dit Bertrand, entendez mon cuidier :

1. Najera.

Où pourrait-on trouver ni en quel héritier
Les princes qui me font ceci signifier? »
Et le héraut répond : « Par les saints de Bavier!
Bien près de Pontvalain, là sont venus loger
Pour batailler et faire à vous grand encombrier.
— Amis, ce dit Bertrand, par Dieu le droiturier!
Ils me verront brièment, si Dieu me veut aider,
Plus tôt s'il plaît à Dieu que ne leur fùt métier. »
A son trésorier fit Bertrand commandement
Qu'on donne au messager quatorze marcs d'argent,
Qu'on lui donne du vin assez et largement,
Et si la nuit voulait prendre hébergement,
Qu'on lui dresse bon lit et flairant souefment;
Et il fut ainsi fait à son commandement.
Adonc fut le héraut compagné gentîment
De gentils ménestrels, de hérauts ensement.
Tant lui ont présenté de vin et de piment
Qu'il fut tout enivré; car le vin le surprend
Et lui convint dormir jusques à l'ajournant.
Or oyez de Bertrand à l'aduré talent :
Signifier a fait à trestoute sa gent,
Chacun monte à cheval tôt et isnellement.
Qui aimer le voudra si le suive briefment;
Car aux Anglais, ce dit, ira isnellement
Pour bataille livrer tôt et incontinent
Et réponse donner pour leur héraut Clément
Que le mal Saint-Martin tenait moult fièrement.
Car mais n'arrêtera ni de jour ni de nuit,
Si saura où Anglais sont arrêtés et mis.
« Sire, disent Français, et qu'est-ce que tu dis?
Jà est-il minuit et le temps obscurci,
Et vente d'un froid vent qui à hausser s'est pris,
Et pleut malement en accroissant tout dis;
Ni fut si divers temps passé à des mois dix;
N'est homme qui durât, ni cheval ni roussin.

Avisez-vous, Bertrand, chevalier et ami;
Attendons à demain que jour soit éclairci
Et que ce temps sera cessé et éclairci. »
Et quand Bertrand ouït de nos Français les dits,
Si leur a dit en haut, de chacun fut ouï :
« Au primes fait-il bon dessus nos ennemis;
Car ils seront briefment attrapés et surpris.
A Dieu le veut! Jamais ne serai dévêti,
Ni je ne mangerai de pain ni blanc ni bis,
Ni ne descendrai de mon destrier de prix,
Si malgré moi n'en suis à la terre flatis,
Que n'aïe Anglais trouvé pour commencer estris.
Vienne à moi qui voudra sans faire nul estris;
Car ceux qui n'y viendront, par le corps Jésus-Christ!
De trahison seront réputés et repris :
Accusés en seront au roi de Saint-Denis.
Vienne qui peut venir! Pensons de chevaucher.
Demain n'aurons Anglais valissant un denier! »
Alors avec Bertrand, comtes, princes et barons;
Par routes, par troupeaux, chevauchent le sablon,
Et trestoute nuit s'en vont à abandon,
L'un çà et l'autre là, par telle opinion
Qu'ils se vont égarant parmi la région;
Puis se vont rencontrant de buisson en buisson.
Tant eurent de méchef leurs chevaux, ce sait-on,
Que dessolés en sont deux cents ou environ.
Tout spécialement eurent du mal foison
Ceux qui avec Bertrand chevauchent abandon;
Car Bertrand chevauchait par telle condition
Qu'un destrier recrandit et un bon aragon;
Assez en fut blâmé de ses hommes de nom :
« Ay, sire! font-ils, tous nos chevaux perdons :
Jamais à nos besoins ne nous en aiderons;
Et aussi de nos gens assez perdu avons
Qui se sont égarés par l'orage félon

Et qui venir ne peuvent le cours ni le trotton.
— Seigneurs, ce dit Bertrand, nous vous répondrons;
Il sera jà tôt jour, bien entour nous verrons.
Si les Anglais trouvons, dedans nous bouterons;
Tôt seront déconfits; car nous les surprendrons :
Si nul cheval n'avons, demain en conquerrons! »
Or fut le ber Bertrand à la chère hardie
Bien près de Pontvalain en une praairie,
Le temps se réchaufa et se lâcha la pluie.
Et le soleil leva qui luit et reflambie.
Mais tant furent baignés et mouillés pour certain
Qu'il semblait proprement qu'on les chassât du bain.
Petit là s'arrêta Bertrand et sa maisnie
Et regarda sa gent, qui moult est méhaignie.
Ne furent que deux cents, encore n'y sont-ils mie.
Plusieurs le vont suivant au long de la chaussie.
Bertrand araisonna sa noble compagnie
Et de descendre à pied moult doucement il les prie
Et de bien ressangler les chevaux il leur prie;
Chacun à son endroit ait l'armure saisie,
Si qu'à descendre prêts soient tous sans faillie
De férir sur Anglais en menant chère lie.
Ainsi seront surpris que du faucon la pie.
Bertrand du Guesclin fit rafraîchir sa gent;
Mais petit leur valut leur rafraîchissement,
Car trop furent gâtés et mouillés ensement,
Et leurs chevaux foulés et lassés grandement.
Et non pour tant se sont ordonnés gentîment
Et ont leurs draps escous en tordant fermement.
Bien se sont conroyés et armés puissamment,
Tout prêt pour assembler, si le besoin en prend.
S'avaient pain et vin apporté en présent,
Donc conroyés se sont à ce déjeunement,
Et en mangeant leur pain, les aucuns bonnement
L'ont signé et béni à leur commencement,

Et l'ont pris et usé pour acommuniement.
L'un l'autre a confessé bien et dévotement,
Dite mainte oraison, en priant Dieu souvent,
Qu'il les veuille garder de mal et de tourment.
Puis montent ès chevaux abandonnéement,
Et vont tant cheminant que virent clairement
Anglais qui sur les champs sont arrêtéement :
En une roche sont entrés sept ou huit cents ;
Les autres ès villages prenaient logement,
Attendant le héraut qui dormit longuement,
Et point ne se doutaient que Bertrand au corps gent
Se déût si hâter de mouvoir le contens.
  Thomas qui de Granson tenait la seigneurie
Attend son messager qui jà ne viendra mie.
N'eût jamais pensé à nul jour de sa vie
Que Bertrand fût venu à si peu de maisnie,
Ni qu'il éût erré n'enduré la nuitie.
Or Bertrand s'en venait à bannière baissée,
Bellement, sans qu'il y eût bannière déployée
Ni trompette sonnée ; on n'y prend, ni ne crie,
Dessus leurs bassinets, par subtile maistrie,
Avaient mis de leurs draps qui ne reluisent mie,
Afin qu'Anglais pensassent ce fut de leur maisnie.
Quand près furent d'Anglais si qu'à demi-archie,
A pied sont descendus emmi la praairie,
Et puis se sont rangés tout à leur commandie,
Et si ont découvert maint armure jolie
Et maint pennon levé, maint enseigne dressée,
Et approchent Anglais en disant : « Dieu aïe !
Montjoie ! Notre-Dame ! Au roi de Saint-Denis !
A Guesclin le meilleur ! Anglais perdront la vie ! »
Lors fièrent sur Anglais par telle félonie
Que chacun abattit le sien sur la prairie.
Anglais sont ébahis : l'un braie, l'autre crie.
A Thomas de Granson fut la chose noncie

Que Bertrand est venu, qui les Anglais châtie,
Et quand Thomas le sut, eut chère courroucie :
« Hé, Dieu! se dit Thomas, or sais-je sans folie
Que mon héraut à qui j'ai ma lettre baillie
M'a amené Bertrand par trahison bâtie :
Il n'est mie prudhomme en traiteur qui se fie. »
Maintenant fit sonner sa trompette en oiant;
Et les Anglais se vont entour lui assemblant;
Entre sept et huit cents les alla-t-on nombrant.
A l'étendard Thomas s'en allaient courant
Pour eux à ordonner si comme est afférent;
Et Bertrand et sa gent se boutent si avant
Que les loges et trefs sont à terre versant;
Quant qu'ils ont rencontré vont à terre jetant.
A ce commencement se vont si exploitant
Qu'ils en ont bien trois cents occis dessus le champ.
« Or avant, mes enfants! dit Bertrand le sachant;
Anglais sont déconfits, plusieurs s'en vont fuyant.
Je vous requiers un don au nom du roi aimant,
C'est que vous me livriez l'étendard avenant
De Thomas de Granson que je vois là devant.
Jà la bannière avons abattue en ce champ,
Tôt verrez déconfit trestout le remanant. »
Adonc s'en vont Français bellement approchant,
Rangés et ordonnés en « Guesclin! » haut criant.
Là furent déconfits Anglais petit et grand;
Car Français abattirent la bannière luisant.
Quand Thomas de Granson vit Anglais déconfits,
Adonc moult volontiers se fût à garant mis;
Mais il fut de Bertrand fièrement assailli,
Et lui dit : « Rendez-vous ou vous serez occis! »
Lors se rendit Thomas volontiers ou envis [1].

1. Le combat de Pontvalain, le premier où les Français se rencontraient en plaine avec les Anglais, suivi

En 1371 les hostilités languirent. L'année fut surtout employée des deux parts à des manœuvres diplomatiques. Charles V se prêta à une réconciliation avec son perfide et incorrigible beau-frère, Charles le Mauvais. Une entrevue eut lieu à Vernon entre les deux rois. Le Navarrais consentit à prêter hommage au roi de France pour les terres qu'il tenait de lui en France (25 mars 1371); il se décida même à paraître à Paris au mois de mai et il se réconcilia avec le duc d'Anjou qui, en attendant son hommage, tenait au nom du roi de France la place de Montpellier.

D'autre part Édouard III cherchait à détacher de la

de la prise de Vaz (nommée Vaux par la chronique), de Saint-Maur-sur-Loire, de Rulli et Néroux, força Robert Knolles à se réfugier en Bretagne, où il fut rejoint par Robert de Neuville qui amenait de nouveaux renforts d'Angleterre. La destruction de ce corps, surpris par une marche rapide d'Olivier de Clisson, termina cette campagne qui débarrassait la Normandie, le Maine et l'Anjou de la présence des Anglais. Du Guesclin dut en apprendre la nouvelle à Caen, où il se trouvait le 1er décembre.

Il revint à Paris, où il fut accueilli comme un libérateur. La reine étant accouchée pendant son séjour, le roi le choisit pour être le parrain de son second fils, Louis d'Orléans. Du Chastelet rapporte dans ses *Preuves*, p. 409, l'extrait du registre de la Chambre des Comptes sur cette cérémonie, lequel mentionne les paroles prononcées par du Guesclin dans cette circonstance : « *Tenuit eum supra fontes constabularius Franciæ dominus Bertrandus de Guesclin, qui post baptismum ipsius Ludovici supra fontes ei nudo tradidit ensem nudum dicendo gallice : « Monseigneur, je vous donne cette épée et la mets en votre main et prie Dieu qu'il vous doint tel et si bon cœur, que vous soyez encore aussi preux et aussi bon chevalier comme fût oncques roi de France qui portât épée.* » (Extrait d'une note de M. Charrière.)

cause française le jeune duc de Bretagne. Celui-ci réservant sa liberté d'action, le roi d'Angleterre essaya de susciter des embarras au roi de Castille, allié de la France, en mariant deux de ses fils, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, aux deux filles de Pierre le Cruel. Charles V riposta par une alliance étroite avec Henri de Transtamare, laquelle porta bientôt ses fruits.

§ 4. — LA FLOTTE FRANCO-CASTILLANE BAT LES ANGLAIS DEVANT LA ROCHELLE (23 juin 1372).

(Froissart.)

Avaient les Anglais intention de faire deux voyages, l'un en Guyenne et l'autre en France par Calais; et acquerraient amis de tous lez, ce qu'ils pourraient, tant en Allemagne comme ès marches de l'Empire, où plusieurs chevaliers et écuyers étaient de leur accord. Avec tout ce, ils faisaient le plus grand appareil de toutes choses nécessaires pour un ost, aussi grand comme on eût vu de grand temps faire. Bien savait le roi de France aucuns des secrets des Anglais, et sur quel état ils étaient, et quelles choses ils se proposaient à faire. Si se conseillait et avisait sur ce; et faisait pourvoir ses cités, villes et châteaux moult grossement en Picardie, et tenait partout en garnisons grand'foison de gens d'armes par quoi le pays ne fût surpris de nulle male aventure.

Quand l'été fut venu, le roi d'Angleterre ordonna et institua, à la prière de monseigneur Guichard d'Angle et des Poitevins, le comte de Pennebroch [1] à

1. Le comte de Pembroke avait été gendre d'Édouard III dont il avait épousé la fille Marguerite, alors décédée.

aller en Poitou, pour visiter le pays et faire guerre aux Français de ce côté.

Le roi Charles de France, qui savait la greigneur partie des conseils d'Angleterre, mie ne sais comment ni par qui ils étaient révélés, avait secrètement mis sus une armée de gens d'armes par mer. Or ces gens étaient au roi Henri de Castille, lesquels il lui avait envoyés, parmi les alliances et confédérations que ils avaient ensemble. Et étaient ces Espagnols d'une flotte quarante grosses nefs et treize barges bien pourvues et bretéchées, ainsi que nefs d'Espagne sont. Si en étaient patrons et souverains quatre vaillans hommes, Ambroise de Bouquenegre [1], Cabesse de Vake [2], don Ferrant de Pion [3] et Radigo le Roux.

Ces Espagnols, en attendant la venue du comte de Pennebroch, s'étaient mis et ancrés devant la ville de la Rochelle. Le jour devant la vigile Saint-Jean-Baptiste que on compta l'an mil trois cent soixante-douze, le comte de Pennebroch et sa route durent arriver au havre de la Rochelle; mais ils trouvèrent les dessus dits Espagnols au devant, qui leur destourbèrent le rivage et furent moult liés de leur venue. Quand les Anglais et les Poitevins virent les Espagnols, et que combattre les convenait, si se confortèrent en eux-mêmes combien qu'ils ne fussent mie bien partis tant de gens comme de grands vaisseaux; et s'armèrent et ordonnèrent ainsi que pour tantôt combattre, et mirent leurs archers au-devant d'eux; et puis les nefs espagnoles vinrent, qui bien étaient pourvues et guéritées; et dedans

1. Ambrosio Bocanegra était amiral de Castille.
2. C'est un nom espagnol à moitié francisé. Le véritable nom est Caleza de Vaca.
3. Le vrai nom est Ruy Diaz de Rojas.

grand'foison de gens d'armes et de brigands qui avaient arbalètes et canons; et les plusieurs tenaient grands barreaux de fer et plommées de plomb pour tout effondrer. Ces grosses nefs s'en vinrent fendant à pleine voile sur les Anglais. Là eut à ce commencement grand'trairie des uns aux autres, et s'y portaient les Anglais moult bien et eurent bien à quoi entendre; car les Espagnols qui étaient en leurs grands vaisseaux, qui se montraient tout dessus ces vaisseaux d'Angleterre, tenaient grands barreaux de fer et pierres et le jetaient et lançaient contre val pour effondrer les nefs anglaises, et blessaient gens et hommes d'armes moult malement.

Bien véaient les gens de la Rochelle la bataille, mais point ne s'avançaient d'aller ni de traire cette part pour conforter les gens qui se combattaient si vaillamment, ainçois les laissaient convenir. En tel estrif et en cette riote furent-ils jusques à la nuit, qu'ils se départirent les uns des autres et se mirent à l'ancre. Mais les Anglais perdirent ce premier jour deux barges de pourvéances, et furent tous ceux mis à mort qui dedans étaient. Toute cette nuit fut messire Jean de Harpedane, qui pour le temps était sénéchal de la Rochelle, en grands prières envers ceux de la ville, le maieur, sir Jean Chauderon, et les autres, que ils se voulsissent armer et faire armer la communauté de la ville, et entrer en barges et en nefs qui sur le quai étaient, pour aller aider et conforter leurs gens qui tout ce jour si vaillamment s'étaient combattus. Ceux de la Rochelle, qui nulle volonté n'en avaient, s'excusaient et disaient qu'ils avaient leur ville à garder, et que ce n'étaient mie gens de mer, et que combattre ne se savaient sur mer, ni aux Espagnols; mais si la bataille était sur terre, ils iraient volontiers.

Quand ce vint au jour que la marée fut revenue, et que plein flot était, ces Espagnols se désancrèrent en démenant grand'noise de trompettes et de trompes, et se mirent en bonne ordonnance, ainsi que le jour devant; et arroutèrent toutes leurs grosses nefs, pourvues et armées grandement, et prirent l'avantage du vent pour enclore les nefs des Anglais, qui n'étaient point grand'foison au regard d'eux; et étaient leurs quatre patrons, qui ci-dessus sont nommés, tout devant en bonne ordonnance. Les Anglais et Poitevins, qui bien véaient leur convine, s'ordonnèrent selon ce et recueillirent tous ensemble; et ce qu'ils avaient d'archers ils les mirent tous devant. Et puis vinrent les Espagnols à plein voile, et commencèrent bataille félonnesse et périlleuse.

Quand ils furent tous ensemble, les Espagnols jetèrent grands crochets et chaînes de fer et s'attachèrent aux Anglais, par quoi ils ne se pouvaient départir; car ils les comptaient ainsi que pour eux. Avec le comte de Pennebroch et messire Guichart d'Angle avait vingt-deux chevaliers de grand'volonté et de bon hardement, qui vaillamment se combattaient de lances, et d'épées et d'armures qu'ils portaient. Là furent en cet état un grand temps, lançant et combattant l'un à l'autre; mais les Espagnols avaient trop grand avantage d'assaillir et de défendre envers les Anglais; oncques gens sur mer ne prirent si grand travail que les Anglais et Poitevins firent là; car il y en avait le plus de leurs gens, du trait et du jet des pierres et fondes d'amont, blessés.

Au vaisseau du comte étaient arrêtées quatre nefs espagnoles, desquelles Cabesse de Vake et don Ferrant de Pion étaient gouverneurs. En ces vaisseaux avait grand'foison de dures gens; et tant au com-

battre, au traire et au lancer travaillèrent le comte et ses gens, qu'ils entrèrent en leur vaissel, où l'on fit mainte grand'apertise d'armes; et là fut pris ledit comte et tous ceux morts ou pris qui étaient en son vaissel.

Et sachez que pour ce jour, combien que les barons et chevaliers et écuyers, qui là furent morts ou pris, le comparassent, le roi d'Angleterre y perdit plus que nul; car par cette déconfiture se perdit depuis tout le pays.

Ce jour de la Saint-Jean-Baptiste, que le flot fut venu, les Espagnols désancrèrent et sachèrent les voiles amont, et se départirent, en démenant grand' noise de trompes et de trompettes, de muses et de tambours. Si avaient dessus leurs mâts grands estrannières à manière de pennons, armoyés des armes de Castille, si grands et si longs que les bouts bien souvent en frappaient en la mer, et était grand' beauté à regarder. En cet état se départirent les dessus dits; et prirent la haute mer pour cheminer devers Galice.

Le danger d'un débarquemeat anglais étant écarté, l'ordre fut donné au connétable, qui s'était emparé précédemment de Bressuire et de Saumur (1370), et au duc de Berri, qui avait repris le Limousin, d'occuper le Poitou et d'entrer en Guyenne. Poitiers fut cerné par la prise de Chauvigny, Montmorillon et Lussac au sud de Montcontour au nord, de Sainte-Sévère à l'est; et bientôt la population, lasse du joug anglais, ouvrit les portes au connétable, malgré la résistance du maire Jean Renault.

A la suite de ce grave échec, les Anglais, rejetés sur la Charente, s'emparent de Niort, qu'ils mettent au pillage. — Les Français cherchent à les rejeter à la mer.

§ 5. — COMBAT DE SOUBISE ET PRISE DU CAPTAL DE BUCH (août 1372).

Yvain de Galles [1], à l'ordonnance et commandement du roi de France, alla en Espagne parler au roi Henri pour impétrer une partie de sa navie. Le roi Henri ne l'eût jamais refusé au roi de France; mais fut tout joyeux quand il y put envoyer. Si ordonna son maître amiral don Radigo le Roux à être patron avec le dessus dit Yvain, de cette armée. Si se partirent du port Saint-Andrieu en Galice quand la navie fut toute prête, à quarante grosses nefs, huit galées et treize barges, toutes frétées et appareillées et chargées de gens d'armes. Si cinglèrent tant par mer, sans avoir empêchement ni vent contraire, qu'ils arrivèrent devant la ville de la Rochelle où ils entendaient à venir; et ancrèrent tout devant, et s'y ordonnèrent et établirent par manière de siège. Ceux de la Rochelle, quand ils virent cette grosse flotte des Espagnols venue, furent durement ébahis, car ils n'avaient point appris à être assiégés si puissamment par mer ni de tels gens. Toutefois, quelque semblant que toute la saison ils eussent montré aux Anglais, ils avaient le courage tout bon français, mais ils s'en dissimulaient ce qu'ils pouvaient; et se fussent jà très volontiers tournés Français, si ils osassent; mais tant que le château fut en la main des Anglais, ils ne pouvaient, si ils ne se mettaient en aventure d'être tous détruits. Quand ceux de la Rochelle virent

1. C'était un descendant des anciens chefs du pays de Galles, toujours sourdement hostile à la domination anglaise. Charles V avait su habilement l'attirer dans son alliance.

que c'était tout acertes que on les avait assiégés, si y pourvurent couvertement de conseil et de remède; car ils traitèrent secrètement devers Yvain de Galles et don Radigo le Roux traités amiables, par composition telle que ils voulaient bien être assiégés, mais ils ne devaient rien forfaire l'un sur l'autre. Si se tinrent en cet état un terme.

Le connétable de France, qui se tenait en la cité de Poitiers atout grand'foison de gens d'armes, envoya monseigneur Regnaut, seigneur de Pons, en Poitou devant le châtel de Soubise qui sied sur la Charente, à l'embouchure de la mer [1] et ordonna à ces gens d'armes de mettre le siège devant ledit châtel de Soubise, et le assiégèrent à l'un des lez et non mie partout. Dedans la forteresse n'avait que une seule femme veuve sans mari, qui s'appelait la dame de Soubise; et pour sa loiauté tenir elle demeurait Anglaise.

Si était là asseulée entre ses gens, et ne cuidait mie le siège avoir si soudainement que elle l'eut. Quand elle vit que ce fut acertes, et que le sire de Pons et les Bretons la environnaient tellement, elle envoya devers monseigneur le captal de Buch, qui se tenait en garnison en la ville de Saint-Jean l'Angelier en lui priant humblement et doucement que il voulsît entendre à la conforter; car le sire de Pons et Thibaut du Pont, et environ trois cents armures de fer l'avaient assiégée et la contraignaient durement. Le captal de Buch, comme courtois et vaillant chevalier, et qui toujours fut en grand désir et enclin de conforter dames et damoiselles, en quel parti que elles fussent, ainsi que tout noble et gentilhomme

1. Soubise est aujourd'hui éloignée de plus de deux lieues de la mer.

de sang doivent être, si comme il aida et réconforta jadis, et se mit en grand danger et péril au marché de Meaux contre les Jacques Bonhommes pour la reine de France, qui lors était duchesse de Normandie, répondit aux messagers qui ces nouvelles lui apportèrent : « Retournez devers la dame de Soubise, et lui dites de par moi que elle se conforte, car je n'entendrai à autre chose, si l'aurai secourue et levé le siège, et me recommandez à elle plus de cent fois ». Les messagers furent tout liés de cette réponse; et retournèrent à Soubise devers leur dame, et lui dirent tout ce qu'ils avaient eu et trouvé au captal. Si s'en réjouit grandement ladite dame; ce fut bien raison.

Le captal ne mit mie en nonchaloir cette emprise; et envoia tantôt devers le capitaine de Saintes, et plusieurs autres; et s'assemblèrent tous ces gens d'armes en la ville de Saint-Jean.

Tout ce convenant et cette ordonnance sut bien par ses espies qu'il avait allans et venans Yvain de Galles, qui se tenait devant la Rochelle, et imagina que cette assemblée du captal se faisait pour lever ce siège devant Soubise et ruer jus le seigneur de Pons et sa route. Si s'apensa qu'il y pourvoirait de remède s'il pouvait. Il tria tous les meilleurs hommes d'armes de sa navie par élection, et les trouva appareillés et obéissans à sa volonté, et fit tout son fait secrètement, et eut environ quatre cents armures; il les fit tous entrer par ordonnance ens ès treize barges qu'il avait amenées d'Espagne; et se mit en l'une; et nagèrent et ramèrent tant les mariniers que ils vinrent en l'embouchure de la Charente à l'opposite du chastel de Soubise, sans que le sire de Pons ni la dame de Soubise en sussent rien; et là se tinrent tout coi à l'ancre sur ladite rivière.

Le captal de Buch, qui se tenait à Saint-Jean l'Angelier et qui avait fait son mandement de quatre cents hommes d'armes et plus, fut informé, ains son partement, que le sire de Pons, en toute somme, n'avait devant Soubise non plus de cent lances. Si crut cette information trop légèrement, dont il fut déçu; et envoya la droite moitié de ses gens pour garder leurs forteresses; et se partit de Saint-Jean atout deux cents lances tous des meilleurs à son avis, et chevaucha tant ce jour que il, sur la nuit, vint assez près de l'ost aux Français, qui rien n'en savaient de sa venue; et descendit en un bosquet et fit tous ses gens descendre. Si restreindirent leurs armures et ressanglèrent leurs chevaux, et puis montèrent sans faire nul effroi; et chevauchèrent tout coiment, tant qu'ils vinrent au logis du seigneur de Pons et des Bretons qui se tenaient tout asségurés; et jà était moult tard. Tout à coup monseigneur le captal et sa route entrent sans dire mot ni faire trop grant noise en ces logis, commencent à ruer par terre tentes, trefs et feuillées, et à abattre gens, occire et découper, et à prendre! Là furent pris le sire de Pons, Thibaut du Pont, Alyot de Calais, et tous ceux qui là étaient furent morts ou pris; et en furent les Anglais si maîtres et seigneurs que tout fut leur pour cette heure.

Yvain de Galles, qui était à l'autre lez, à l'encontre de cet ost outre la rivière, derrière ledit castel, tout pourvu et avisé quelle chose il devait faire, et qui savait la venue dudit captal, avait bien pris terre, et toutes ses gens aussi, qui bien étaient quatre cents combattants; et portaient ces gens d'armes grand'foison de falots et de tortis tout allumés, et s'en vinrent par derrière les logis où ceux Anglais se tenaient, qui cuidaient avoir tout fait et

tenaient leurs prisonniers delez eux, ainsi que tous asségurés. Evvous ledit Yvain et sa route, qui était forte et épaisse et en grand'volonté de faire la besogne, et entrent en ces logis, les épées toutes nues, et commencent à écrier leurs cris et à occire et à découper gens d'armes et ruer par terre, et fiancer et prendre prisonniers, et délivrer ceux qui pris étaient. Que vous ferais-je long conte? Là fut pris le captal de Buch d'un écuyer de Picardie qui s'appelait Pierre d'Anviller, apert hommes d'armes durement, dessous le pennon à Yvain. Là furent tellement épars et rués par terre les Anglais que ils ne se pouvaient ravoir ni défendre. Et furent tous les prisonniers français, rescous, le sire de Pons premièrement, qui en fut très heureux et auquel l'aventure fut plus belle que à nul des autres; car si les Anglais l'eussent tenu, jamais n'eût vu sa délivrance. Là furent pris messire Henri Wist et plusieurs autres chevaliers et écuyers, et aussi le sénéchal de Poitou, messire Thomas de Persy. Se sauvèrent à grand méchef messire Petiton de Courton et Jean Cresuelle, qui affuirent vers la forteresse par une étrange voie, ainsi que un varlet les mena qui savait le convine de laiens, les entrées et les issues. Si furent recueillis de la dame de Soubise par une fausse poterne, et leur jeta-t-on une planche par où ils entrèrent en la forteresse. Si recordèrent à ladite dame de Soubise leur avenue et comment il leur était mésavenu par pauvre soin. De ces nouvelles fut la dame toute déconfortée, et vit bien que rendre lui conviendrait et venir en l'obéissance du roi de France.

Quand ce vint à lendemain dont la besogne avait été par nuit, ledit Yvain, et ceux que pris avaient prisonniers, les firent mener, pour tous périls eschiver, en leur navie devant la Rochelle, car envis les

eussent perdus, et puis s'en vinrent rangés et ordonnés devant le châtel de Soubise, et mandèrent en leur navie grand'foison de Genevois et d'arbalétriers; et firent grand semblant d'assaillir la forteresse en bon arroi. La dame de Soubise qui véait tout son confort mort et pris, dont moult lui annoyait, demanda conseil aux chevaliers qui là dedans étaient retraits à sauveté. Les chevaliers répondirent : « Dame, nous savons bien que à la longue ne vous pouvez tenir; et nous sommes céans enclos; si n'en pouvons partir fors par le danger des Français. Nous traiterons devers eux que nous partirons sauvement sur le conduit du seigneur de Pons, et vous demeurerez en l'obéissance du roi de France. La dame répondit : « Dieu y ait part! puisque il ne peut être autrement ». Adonc les trois chevaliers dessus nommés envoyèrent un héraut des leurs hors du châtel parler à Yvain de Galles et au seigneur de Pons, qui étaient tout appareillés, et leurs gens, pour assaillir. Les dessus dits entendirent à ces traités volontiers; et eurent grâce de partir tous les Anglais qui dedans étaient, et de retraire par sauf-conduit là ou mieux leur plaisait, fût en Poitou ou en Saintonge. Si se partirent sans plus attendre, et la dame de Soubise, son château et toute sa terre, demeura en l'obéissance du roi de France ; et ledit Yvain de Galles se retraït en sa navie devant la Rochelle, et tint toudis monseigneur le captal delez lui, ni point n'avait volonté d'envoyer en France devers le roi jusques à tant qu'il orrait autres nouvelles.

A la suite de ce succès, les Français entrèrent sans résistance dans Soubise, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Taillebourg et Saintes. — Restait la place de la Rochelle.

§ 6. — RENTRÉE DES FRANÇAIS DANS LA ROCHELLE (8 septembre 1372.)

Ceux de la Rochelle étaient en traités couverts et secrets devers Yvain de Galles et aussi devers le connétable de France qui se tenait à Poitiers; mais ils n'en osaient rien découvrir, car encore était leur châtel en la possession des Anglais; et sans le châtel ils ne se osassent nullement tourner Français.

En ce temps avait en la ville de la Rochelle un maieur durement aigu et subtil en toutes ses choses, et bon Français de courage, si comme il le montra; car quand il vit que point fut, il ouvra de sa subtilité, et jà s'en était découvert à plusieurs bourgeois de la ville qui étaient de son accord. Bien savait ledit maieur, qui s'appelait sire Jean Caudourier, que Philippot Mansel qui était gardien du châtel, et avait avec lui environ soixante compagnons, comment qu'il fût bon homme d'armes, n'était mie soucieux ni percevant, sans nulle mauvaise malice. Si le pria un jour au dîner delez lui, et aucuns bourgeois de la ville. Cil Philippot, qui n'y pensait que tout bien, lui accorda et y vint. Ainçois que on s'assît au dîner, sire Jean Caudourier, qui était tout pourvu de son fait, et qui informé en avait les compagnons, dit à Philippot : « J'ai reçu depuis hier, de notre cher seigneur le roi d'Angleterre, des nouvelles qui bien vous touchent. — Et quelles sont-elles? » répondit Philippot. Dit le maire : « Je les vous montrerai, et ferai lire en votre présence; car c'est bien raison. » Adonc alla-t-il en un coffre et prit une lettre toute ouverte, anciennement faite et scellée du grand scel du roi Édouard d'Angleterre, qui de rien ne touchait à son fait ; mais il l'y fit

toucher par grand sens, et dit à Philippot : « Voyez-ci ». Lors lui montra le scel, auquel il s'apaisa assez ; car moult bien le reconnut; mais il ne savait lire, pourtant fut-il déçu. Sire Jean Caudourier appela un clerc, que il avait tout pourvu et avisé de son fait, et lui dit : « Lisez-nous cette lettre ». Le clerc la prit, et lisit ce que point n'était en la lettre; et parlait, en lisant, que le roi d'Angleterre commandait au maieur de la Rochelle que il fesît faire leur montre de tous hommes d'armes demeurans en la Rochelle, et l'en rescrivît le nombre par le porteur de ces lettres, car il le voulait savoir; et aussi de ceux du châtel, car il espérait temprement à là venir et arriver.

Quand ces paroles furent toutes dites, ainsi que on lit une lettre, le maire appela ledit Philippot et lui dit : « Châtelain, vous oyez que le roi notre sire me mande et commande; si que, de par lui, je vous commande que demain vous fassiez votre montre de vos compagnons en la place devant le châtel, et tantôt après la vôtre je ferai la mienne, parquoi vous la verrez aussi, si vaudra trop mieux, en cette même place; si en récrirons l'un par l'autre la vérité à notre très cher seigneur le roi d'Angleterre; et aussi, si il besogne argent à vos compagnons, je crois bien oil, tantôt la montre faite, je vous en prêterai, parquoi vous les payerez leurs gages; car le roi d'Angleterre notre sire le commande ainsi en une lettre close par laquelle me mande que je les paye sur mon office. » Philippot, qui ajoutait en toutes ces paroles grand'loiauté, lui dit : « Maieur, de par Dieu ! puisque c'est à demain que je dois faire ma montre, je le ferai volontiers, et les compagnons en auront grand'joie, pourtant qu'ils seront payés, car ils désirent à avoir argent. » Adonc laissèrent-ils les paroles

sur tel état, et allèrent dîner; et furent tout aises. Après dîner cil Philippot se retrait ens au châtel de la Rochelle, et conta à ses compagnons tout ce que vous ayez ouï, et leur dit : « Seigneurs, faites bonne chère ; car demain, tantôt après votre montre, vous serez payés de vos gages, car le roi l'a ainsi mandé et ordonné au maieur de cette ville, et j'en ai vu les lettres ». Les soudoyers, qui désiraient à avoir l'argent, car on leur devait de trois mois ou plus, répondirent : « Veci riches nouvelles ! » Si commencèrent à fourbir leurs bassinets, à rouler leurs cottes de fer et à éclaircir leurs épées ou armures telles qu'ils les avaient.

Ce soir se pourvéit tout secrètement sire Jean Caudourier, et informa la plus grand'partie de ceux de la Rochelle qu'il sentait de son accord, et leur donna ordonnance pour lendemain à savoir comment ils se maintiendraient. Assez près du châtel de la Rochelle et sur la place où cette montre se devait faire, avait vieilles maisons où nul ne demeurait. Si dit le maieur que là dedans on ferait une embûche de quatre cents hommes d'armes, tous les plus aidables de la ville, et quand ceux du châtel seraient hors issus, ils se mettraient entre le châtel et eux et les enclorraient; ainsi seraient-ils attrapés ; ni il véait mie que par autre voie il les pût avoir. Cil conseil fut tenu, et cils nommés et élus en la ville qui devaient être en l'embûche ; et y allèrent tout secrètement dès la nuit, tout armés de pied en cap et eux informés quelle chose ils feraient. Quand ce vint au matin après soleil levant, le maieur de la Rochelle et les jurés, et cils de l'office tant seulement, se trairent tout désarmés, par couverture, pour plus légèrement attraire ceux du châtel avant; et s'en vinrent sur la place où la montre se devait faire; et étaient

montés chacun sur bons gros coursiers, pour tantôt partir quand la mêlée se commencerait. Le châtelain, sitôt que il les vit apparoir, hâta ses compagnons et dit : « Allons, allons là jus en la place; on nous attend ». Lors se départirent du châtel tous les compagnons, sans nul soupçon, qui montrer se voulaient et qui argent attendaient, et ne demeurèrent audit châtel fors que valets et mesniers, et vuidèrent la porte et la laissèrent toute ample ouverte, pour ce que ils y cuidaient tantôt retraire; et s'en vinrent sur la place eux remontrer au maieur et aux jurés qui là campaient. Quand ils furent tous en un mont, le maieur, pour eux ensonnier, les mit à parole, et disait à l'un et puis à l'autre : « Encore n'avez-vous pas tout votre harnais pour prendre pleins gages; il le vous faut amender ». Et cils disaient : « Volontiers ». Ainsi en janglant et en bourdant il les tint tant que l'embûche saillit hors armés si bien que n'y faillait; et se boutèrent tantôt entre le châtel et eux, et se saisirent de la porte. Quand les soudoyers virent ce, si connurent bien que ils étaient trahis et déçus. Si furent bien ébahis, et à bonne cause. A ces coups se partit le maieur et tous les jurés à cheval, et laissèrent leurs gens convenir, qui tantôt furent maîtres de ces soudoyers, qui se laissèrent prendre bellement, car ils virent bien que défense n'y valait rien. Les Rochelois les firent là un et un désarmer sur la place, et les menèrent en prison en la ville en divers lieux, en tours et en portes de la ville, où plus n'étaient que deux ensemble. Assez tôt après ce, vint le maieur tout armé sur la place et plus de mille hommes en sa compagnie. Si se trait incontinent devers le châtel, qui en l'heure lui fut rendu. Ainsi fut reconquis le châtel de la Rochelle.

Quand le duc de Berry et le duc de Bourbon, et

aussi le duc de Bourgogne, qui s'étaient tenus moult longuement sur les marches d'Auvergne et de Limousin, entendirent ces nouvelles que cils de la Rochelle avaient bouté hors les Anglais de leur châtel, et le tenaient pour leur, si se avisèrent qu'ils enverraient devers ceux de la Rochelle pour savoir quelle chose ils voudraient dire et faire; car encore se tenaient si clos que nul n'entrait ni issait en leur ville. Les messagers, de par le duc de Berry et le connétable, furent bellement reçus, et répondu que ils envoyeraient devers le roi de France; et si le roi leur voulait accorder ce qu'ils demandaient, ils demeureraient bons Français; mais ils priaient au duc de Berry et au connétable que ils ne se voulsissent mie avancer, ni leurs gens, pour eux porter nul dommage ni contraire jusques à tant qu'ils auraient mieux cause.

Les Rochelois envoyèrent douze de leurs bourgeois des plus suffisans et notables à Paris, devers le roi de France. Le roi, qui les désirait à avoir à amis et pour ses obéissants, les reçut liément, et ouït volontiers toutes leurs requêtes qui furent telles : ceux de la Rochelle voulaient tout premièrement, ainçois que ils se mesissent en l'obéissance du roi, que le château de la Rochelle fût abattu; et après ils voulaient que le roi de France, pour toujours mais, il et ses hoirs, les tînt comme de son droit domaine de la couronne de France, et jamais n'en fussent éloignés pour paix, pour accord, pour mariage, ni pour alliance quelconque que il eût au roi d'Angleterre ni autre seigneur. Tiercement ils voulaient que le roi de France fît là forger florins et monnaie, de tel prix et aloi sans nulle exception que on forgeait à Paris. Quartement ils voulaient que nul roi de France, ses hoirs ni ses successeurs, ne pussent

mettre ni asseoir sur eux taille, subside, gabelle, imposition ni fouage, ni chose qui ressemblât, si ils ne l'accordaient ou donnaient de grâce. Quintement ils voulaient et requéraient que le roi les fît absoudre et dispenser de leur foi et sermens qu'ils avaient juré et promis au roi d'Angleterre, laquelle chose



Sceau de Charles V. (Archives nationales, n° 63.)

leur était un grand préjudice à l'âme, et s'en sentaient grandement chargés en conscience ; pourtant ils voulaient que le roi, à ses dépens, leur impétrât du saint-père le pape absolution et dispensation de tous ces forfaits.

Le roi de France leur accorda toutes leurs re-

quêtes, et se partirent du roi de France bien contens, chartres bullées et scellées, tout ainsi que ils le voulurent avoir et deviser; car le roi de France les désirait moult à avoir en son obéissance, et recommandait la ville de la Rochelle pour la plus notable ville que il eût par delà Paris; et encore, à leur département, leur donna-t-il grands dons et beaux joyaux et riches présens pour reporter à leurs femmes.

Or retournèrent les bourgeois de la Rochelle en leur ville, qui avaient séjourné, tant à Paris que sur le chemin, bien deux mois. Si montrèrent à ceux qui là envoyés les avaient et à la communauté de la ville quelle chose ils avaient exploitée, et impétrée, sans nulle exception, toutes leurs demandes. De ce eurent-ils grand'joie, et se contentèrent grandement bien du roi et de son conseil. Ne demeura mie depuis trois jours que ils mirent ouvriers en œuvre, et firent abattre leur châtel, et mettre tout rès-à-rès de la terre, ni oncques n'y demeura pierre sur autre; et l'assemblèrent là sur la place en un mont. Depuis en firent-ils ouvrer aux nécessités de la ville, et paver aucunes rues qui en devant en avaient grand métier.

Quand ils eurent ainsi fait, ils demandèrent au duc de Berry qu'il vînt là s'il lui plaisait, et que on le recevrait volontiers au nom du roi de France. Le duc de Berry y envoya monseigneur Bertrand le connétable, qui avait commission et procuration de prendre la possession pour le roi de France. Lors se départit de Poitiers à cent lances ledit connétable, à l'ordonnance du duc de Berry, et chevaucha tant qu'il vint en la ville de la Rochelle, où il fut reçu à grande joie [1].

1. La Rochelle se rendit aux Français le 15 août 1372.

Benon, Marans, Surgères, Fontenay-le-Comte, à l'est et au nord de la Rochelle, tombèrent successivement entre les mains des Français. Le but des généraux de Charles V était d'isoler complètement la Bretagne des possessions que le roi Édouard III conservait en France. C'est pourquoi ils vinrent faire le siège de la place de Thouars, où s'étaient réfugiés les seigneurs poitevins qui tenaient le parti du roi d'Angleterre. Assiégés par des forces supérieures, ils s'engagèrent à capituler si, le 29 septembre, le roi Édouard n'était venu à leur secours.

§ 7. — TENTATIVE DE DÉBARQUEMENT DU ROI D'ANGLETERRE. IL NE PEUT SECOURIR LES ASSIÉGÉS DE THOUARS.

Au plus tôt que les barons et les chevaliers qui dedans Thouars assiégés étaient purent, ils envoyèrent en Angleterre certains messages et lettres moult douces sur l'état du pays et du danger où ils étaient, et que pour Dieu et par pitié il y voulsît pourvoir de remède; car à lui en touchait plus que à tout le monde. Quand le roi ouït ces nouvelles, et comment ses chevaliers de Poitou lui signifiaient, si dit que, s'il plaisait à Dieu, il irait personnellement et serait à la journée devant Thouars, et y mènerait tous ses enfants. Proprement le prince de Galles son fils, comment qu'il ne fût mie bien haitié, dit qu'il irait, dût-il demeurer au voyage. Adonc fit le roi d'Angleterre un très grand et très espécial mandement de tous chevaliers et écuyers parmi son royaume et dehors son royaume, et le fit à savoir au royaume d'Écosse, et en eut bien depuis trois cents lances; et se hâta ledit roi du plus tôt qu'il put; et lui chéit adonc si bien que, toute la saison, on avait fait

pourvéances sur mer pour son fils le duc de Lancastre, qui devait passer la mer et arriver à Calais; si que ces pourvéances furent contournées en l'armée du roi, et le voyage du duc de Lancastre brisé et retardé. Oncques le roi d'Angleterre, pour arriver en Normandie, ni en Bretagne, ni nulle part, n'eut tant de bonnes gens d'armes ni telle foison d'archers qu'il eut là. Quand toutes les choses furent ordonnées et faites, il se partit de Londres et ses trois fils; et jà la plus grand'partie de ses gens l'attendaient à Hantonne ou là environ, où ils devaient monter en mer, et où toute leur navie et leurs pourvéances étaient [1]. Quand ils virent que point fut, ils se désancrèrent dudit havène, et commencèrent à cingler et à tourner devers la Rochelle. En cette flotte avait bien quatre cents vaisseaux, que uns que autres, quatre mille hommes d'armes et dix mille archers.

Or vous dirai qu'il avint de celle navie et du voyage du roi qui tirait pour venir en Poitou. Il n'eut cure où il eût pris terre, ou en Poitou ou en Bordelais, tout lui était un, mais qu'il fût outre mer. Le roi, ses enfans et sa grosse navie furent sur la mer le terme de neuf semaines, par faute de vent, ou contraire ou autrement, que oncques ne purent prendre terre en Poitou, en Saintonge, en Rochelois, ni ès marches voisines, dont trop courroucés et émerveillés étaient. Si cinglaient-ils de vent de quartier et de tous vents pour leur voyage avancer; mais ils reculaient autant sur un jour que ils allaient en trois. En ce danger furent-ils tant que le jour Saint-Michel

1. Il paraît certain que l'armée s'embarqua à Sandwich et non à Southampton; car, d'après des actes publiés par Rymer, le roi d'Angleterre était dans le premier port le 31 août 1372.

expira, et que le roi vit bien et connut que il ne pourrait tenir sa journée devant Thouars pour conforter ses gens. Si eut conseil, quand il eut ainsi travaillé sur mer que je vous dis, de retourner arrière en Angleterre, et que il comptât Poitou à perdu pour cette saison. Adonc dit le roi d'Angleterre de cœur courroucé, quand il se mit au retour : « Dieu nous aide et Saint-George! il n'y eut oncques mais en France si méchant roi comme cil à présent est, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire comme il fait. » Ainsi, et sur cet état, sans rien faire, retourna le roi en Angleterre, ses enfants et toutes leurs gens. Et si très tôt comme ils furent retournés, le vent fut si bon et si courtois sur mer, et si propice pour faire un tel voyage que ils avaient empris, que deux cents nefs d'une voile, marchans d'Angleterre, et de Galles et d'Ecosse, arrivèrent au havène de Bordeaux sur la Garonne, qui là allaient aux vins. Dont on dit et recorda en plusieurs lieux en ce temps que Dieu y fut pour le roi de France.

Les barons et les chevaliers qui là étaient mandèrent au duc de Berry, au duc de Bourgogne, au duc de Bourbon et au connétable de France qu'ils étaient tous appareillés de tenir ce que promis et scellé avaient. De ces nouvelles furent les seigneurs de France tout joyeux et chevauchèrent devers Thouars à grand'joie; et se mirent eux et leurs gens et leurs terres en l'obéissance du roi de France.

§ 8. — ALLIANCE DU DUC DE BRETAGNE AVEC LE ROI ÉDOUARD III.

Le duc de Bretagne, messire Jean de Montfort, était durement courroucé en cœur des contraintes que les

Français faisaient aux Anglais; et volontiers eût conforté lesdits Anglais si il pût et osât [1]; mais le roi de France, qui sage était, et subtil, et qui bellement savait gens attraire et tenir à amour où son profit était, avait mis en ce un trop grand remède; car il avait tant fait que les prélats de Bretagne, les barons et les chevaliers et les bonnes villes étaient de son accord, excepté monseigneur Robert Canolles. Mais cil était du conseil et de l'accord du duc; et disait bien que, pour perdre tout ce qu'il tenait en Bretagne, il ne relinquirait jà le roi d'Angleterre ni ses enfans, qu'il ne fût appareillé en leur service. Ce duc, qui appelait le roi d'Angleterre son père, car il avait eu sa fille en mariage, recordait moult souvent en soi-même les beaux services que le roi d'Angleterre lui avait faits; car jà n'eût été duc de Bretagne si le confort et aide du roi d'Angleterre et de ses gens ne lui eussent mis. Si en parla plusieurs fois aux barons et aux chevaliers de Bretagne, en remontrant l'injure que le roi de France faisait au roi d'Angleterre, laquelle ne faisait mie à consentir. Et cuidait, par ses paroles colorées, attraire ses gens pour faire partie avec lui contre le roi de France. Mais jamais ne les eut amenés, car ils étaient trop fort enracinés en l'amour du roi de France et du connétable qui était leur voisin. Et tant en parla le duc aux uns et aux autres que ses gens s'en commencèrent à douter; si gardèrent les cités, le châtel et les bonnes villes plus près que devant, et firent

1. Le duc de Bretagne avait fait avec le roi d'Angleterre un traité d'alliance offensive et défensive qui avait été signé par Édouard, le 19 juillet de cette même année 1372. On trouve dans Rymer la suite des négociations à ce sujet entre le beau-père et le gendre.

grands guets. Quand le duc vit ce, il signifia tout son état au roi d'Angleterre, et lui pria que il voulsît envoyer gens par quoi il fût soudainement aidé s'il besognait.

Le roi d'Angleterre qui véait bien que le duc l'aimait et que ses gens lui montraient rancune pour l'amour de lui, ne lui eût jamais refusé; mais ordonna le seigneur de Neuville à quatre cents hommes d'armes et autant d'archers pour aller en Bretagne.

Or s'espardirent et semèrent les paroles parmi la duché de Bretagne, que le duc avait mandé en Angleterre confort, de quoi tout le païs fut grandement ému et en greigneur soupçon que devant; et s'assemblèrent les prélats, les chevaliers et les barons et les consaulx des cités et des bonnes villes de Bretagne; et s'en vinrent au duc; et lui remontrèrent vivement et pleinement que il n'avait que faire, si paisiblement voulait demorer au pays, d'être Anglais couvertement; car si il le voulait être, il leur dît, et tantôt ils en ordonneraient. Le duc, qui vit adonc ses gens durement émus et courroucés sur lui, répondit si sagement et si bellement que cette assemblée se départit par paix.

Les nouvelles et les plaintes des barons et des chevaliers de Bretagne vinrent à Paris devers le roi de France; et lui fut remontré comment le duc avait mandé grand confort en Angleterre pour mettre les Anglais en leur pays, ce que jamais ne consentiraient, car ils sont et veulent demeurer bons et loyaux Français; et il était su et tout clair que il voulait ses châteaux et ses forteresses garnir et pourvéir d'Anglais. Le roi leur demanda quelle chose en était bonne à faire. Ils répondirent que il mît sus une grosse et grand'-chevauchée de gens d'armes, et les envoyât en Bretagne, et se hâtât du plus tôt qu'il pût, ainçois que

les Anglais y fussent de néant forts : et prissent, cils qu'il envoierait, la saisine et la possession de toutes cités, villes et châteaux; car le duc avait forfait sa terre. Ces paroles et ces offres des barons et des chevaliers de Bretagne plurent grandement au roi; et dit que c'étaient loyales gens et bonnes gens, et qu'il demeurait delez eux. Si ordonna son connétable, monseigneur Bertrand, à traire de cette part, à telle charge de gens d'armes que il voudrait prendre et avoir sans nulle exception; car il mettait tout en sa main [1].

Ces nouvelles vinrent au duc de Bretagne, qui se tenait encore à Vannes; il se douta grandement de soi-même que il ne fût pris et attrapé; dont se départit de Vannes et s'en vint au châtel d'Auray, à quatre lieues d'illec, et y séjourna six jours tant seulement; et ne trouva mie en son conseil que il y demeurât plus, que on ne mît le siège devant lui; et toutes fois il ne savait en Bretagne plus nulle ville où il s'osât enclore. Quand il vit ce, si se douta plus que devant, et prit le chemin de Conquêt sur la mer [2], et là entra-t-il en un vaissel, et ses gens, et cinglèrent devers Angleterre. Depuis il chevaucha tant que il vint à Windesore, où le roi se tenait, qui lui fit grand'chère.

1. Dès la fin de l'année précédente, après la prise de Fontenay-le-Comte et de quelques autres places de Poitou, du Guesclin était entré en Bretagne, à la tête d'une armée formidable, et s'était avancé jusqu'au delà de Rennes. Cette première irruption ne servit qu'à effrayer le duc et à détacher quelques seigneurs de son parti. Du Guesclin retourna bientôt en Poitou, s'empara à ce moment des châteaux de Chizé, Niort et Lusignan (1373).

2. Ce n'est pas à Conquêt, mais à Concarneau, que le duc de Bretagne s'embarqua en effet pour l'Angleterre, le 28 avril de cette même année 1373.

§ 9. — LE CONNÉTABLE OCCUPE LA BRETAGNE AU NOM DU ROI DE FRANCE.

Le connétable, qui avait la commission du roi de France de prendre et de saisir tout le pays de Bretagne, y entra efforcément à plus de quatre mille armures de fer, et tous à cheval, et ne prit mie le chemin de Nantes premièrement, mais celui de la bonne cité de Rennes et de la Bretagne Bretonnante, pour tant qu'ils étaient et ont toudis été plus favorables au duc de Bretagne, que les Français appelaient le comte de Montfort, que la Douce Bretagne. Quand les bourgeois sentirent venant sur eux le connétable et les Français si efforcément, si n'eurent mie conseil d'eux clore, mais se ouvrirent et les recueillirent doucement, et se mirent tantôt en l'obéissance du roi de France. Ledit connétable en prit les fois et les sermens qu'ils se tiendraient estables, et puis passa outre et s'en vint jusques à la bonne ville de Dinan. Cils de Dinan firent au tel. Et puis chevauchèrent jusques à la cité de Vannes, qui se ouvrit aussi tantôt et se mit en l'ordonnance du connétable.

Quand le comte de Salebrin et les Anglais qui se tenaient à Saint-Malo de l'Isle entendirent que le connétable et le sire de Clisson et les barons de France et de Bretagne étaient entrés en Bretagne si efforcément que ils prenaient villes, cités et châteaux, et que tout le pays se tournait vers eux, ils eurent conseil que ils se trairaient vers Brest; là seraient-ils eux et leur navie plus à ségur. A leur département ils robèrent toute la ville de Saint-Malo, et puis cinglèrent tant que ils vinrent devers Brest, et tant firent qu'ils y parvinrent. Si se logèrent les

seigneurs au châtel et toutes leurs gens en la ville ou en leur navie; le connétable de France s'en vint à toutes ses routes, jusques à Saint-Malo de l'Isle.

Après le conquêt de la ville, les seigneurs ni le connétable ne eurent mie conseil de traire devant Brest, car bien savaient qu'ils perdraient leur peine; mais se avisèrent que ils se retrairaient tout bellement devers la cité de Nantes, en côtîant la rivière de Loire et en conquérant et en mettant en leur sujetion et ordonnance encore aucunes villes et châteaux qui là étaient. Si prirent le chemin de Nantes selon la rivière de Loire, et mirent tout le pays en leur obéissance que ils trouvèrent. Ni oncques nul n'y fut rebelle; car si ils l'eussent trouvé, la commission du roi de France était telle : que il voulait sans merci, que tous rebelles fussent punis à mort.

Les Anglais, qui dedans Brest étaient eurent conseil et avis que ils se retrairaient en mer, puisque le connétable de France et les Français les éloignaient, et s'en iraient reposer et rafraîchir vers Gredo et vers Garlande; car aussi les pourvéances de Brest commençaient à amoindrir, car ils étaient trop de gens. Si rechargèrent ladite forteresse à monseigneur Robert Canolles, et rentrèrent en mer sur leur navie.

Tant s'exploitèrent le connétable de France et ces seigneurs de Bretagne et de France qui avec lui étaient, en prenant leur tour et revenant devers Nantes, que ils vinrent devers Derval, qui se tenait l'héritage de monseigneur Robert Canolles. Quand le connétable et ces barons de France et de Bretagne furent là venus, ils mirent le siège environnément, et firent grands bastides de tous lez pour mieux contraindre ceux de la forteresse. En ce temps s'avala le duc d'Anjou atout grands gens d'armes de Poitou, d'Anjou et du

Maine, et s'en vint mettre le siège devant la Roche-sur-Yon; et là y avait bien mille lances, chevaliers et écuyers, et quatre mille d'autres gens.

Quand les nouvelles furent venues en l'ost du connétable de France, que le comte de Sallebrin et les Anglais qui en Brest se tenaient, étaient partis et retraits en mer, si furent moult joyeux, et en tinrent leur guerre à plus belle; et s'avisèrent que ils envoyeraient une partie de leurs gens devant Brest et mettraient là le siège; car ils étaient forts assez pour ce faire, et enclorraient monseigneur Robert Canolles tellement dedans Brest que il n'en pourrait issir pour venir conforter ni conseiller ses gens qui en sa forteresse de Derval étaient. Si très tôt que ils eurent ce imaginé, ils tinrent ce conseil à bon, et se départirent du siège de Derval le sire de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Léon, et bien mille lances de bonnes gens d'armes, et s'en vinrent mettre le siège devant Brest et enclorre monseigneur Robert Canolles dedans, par si bonne guise et ordonnance que un oiselet par terre n'en fût point issu qu'il n'eût été vu.

Le siège pendant devant Derval, y furent faites plusieurs escarmouches, assauts et paletis; et presque tous les jours y avenaient aucuns faits d'armes. Quand messire Hue Broec et son frère qui capitaines en étaient, virent la manière et ordonnance du connétable et de ces seigneurs de France qui là étaient grandement et étoffément et qui moult les oppressaient, et si ne leur apparaissait nul confort de nul côté, ni point de leur état ne pouvaient signifier à leur cousin messire Robert Canolles, et avaient entendu que le duc d'Anjou était avalé moult près de là qui trop fort les menaçait, ils eurent conseil que ils traiteraient un répit, et se mettraient en composition

devers le connétable, que si, dedans quarante jours, ils n'étaient secourus et confortés de gens forts assez pour lever le siège, ils rendraient la forteresse au connétable. Si envoyèrent sur asségurances parlementer ces traités en l'ost audit connétable. Le connétable répondit que rien n'en ferait sans le su du duc d'Anjou. Le duc n'en voult de rien aller au contraire, mais en récrivit au connétable que, au nom de Dieu, il acceptât, au cas que ceux de Derval, pour tenir ce marché, livrassent bon plèges. Sur cet état furent-ils quatre jours que ils n'en voulaient nuls livrer, fors leurs scellés ; mais le connétable disait que, sans bons otages, chevaliers et écuyers, il ne donnerait nulle souffrance. Finalement ils livrèrent deux chevaliers et deux écuyers qui furent tantôt envoyés à la Roche-sur-Yon devers le duc d'Anjou.

§ 10. — LE CONNÉTABLE DE FRANCE A NANTES.

De là le connétable chevaucha vers la cité de Nantes où il n'avait pas encore été.

Quand il fut venu jusques Nantes, il trouva les portes de la cité closes et une partie des bourgeois venus au-devant de lui, et eux mis entre les portes et les barrières, et n'y avait ouvert tant seulement que les postils. Là parlementèrent les hommes de la ville moult longuement au connétable ; et avaient ceux de la cité fermé contre lui les portes pour ce qu'il venait à mains armées, et vinrent là à savoir son intention. Le connétable leur dit qu'il était envoyé et institué de par le roi de France, leur seigneur, pour prendre la possession de la duché, et que messire Jean de Montfort, qui s'en était appelé

duc, l'avait forfait. Les bourgeois de Nantes demandèrent à voir conseil pour répondre. Quand ils se furent longuement conseillés, ils se trairent avant et dirent : « Cher sire, il nous vient à grand merveille de ce que on prend ainsi à monseigneur le duc son héritage; car le roi de France le nous commanda jadis à recevoir à duc et à seigneur. Si lui avons juré féauté et hommage, et il nous a juré et promis à gouverner comme sujets. Et ce nous a-t-il tenu, et n'avons encore en lui su nulle cause de fraude ni de soupçon. Si vous venez en cette ville par vertu de la procuration que vous avez, nous accorcordons que vous y entriez, par condition que, s'il advient que le duc de Bretagne retourne en ce pays et veuille être bon Français, de l'accord des prélats, barons, gentilshommes et bonnes villes de Bretagne, nous le reconnaîtrons à seigneur et nous serons quittes, sans dommages avoir, ni ores ni autre fois; et ne consentirez à nous faire moleste ni violence nulle; et ne recevrez les rentes, ni les revenus, ni émolumens de Bretagne; ains seront mises en dépôt devers nous jusques à ce que nous ayons autres nouvelles qui mieux nous plairont espoir que cettes. » Lors voulurent voir la commission dudit connétable et la firent lire.

Quand ils l'eurent ouïe, le connétable leur demanda qu'il leur en semblait, et si elle était point bonne; et ils répondirent que ils la tenaient bien à bonne, et le voulaient bien recevoir comme commissaire du roi de France, et jurer que ils seraient toudis et demeureraient bons Français, et ne lairaient Anglais nul entrer en la cité qui ne fût plus fort d'eux ; mais jà ils ne relinquiraient leur naturel seigneur qui tenait leur foi et leurs hommages. Messire Bertrand, qui en tout ce ne véait fors que loyauté, leur répondit

« que il ne le voulait autrement, et que si le duc de Bretagne voulait être bon Français et ami au roi de France et à son pays, il y fût demeuré en paix ». Ainsi entra le connétable de France en la cité de Nantes et y séjourna huit jours, et en prit la saisine et possession.

Brest devait se rendre le 6 août; des contestations sur l'exécution de la convention firent que la place ne se rendit pas. De son côté, Robert Knolles refusa l'exécution de la convention conclue par la place de Derval. De là les scènes atroces que rapporte Froissart.

§ 11. — EXÉCUTION D'OTAGES ET DE PRISONNIERS SOUS LES MURS DE DERVAL.

Le duc d'Anjou manda à monseigneur Robert que, si il ne lui rendait le châtel, ainsi que droit et raison le voulaient, il fût tout ségur que il ferait mourir ses otagiers. Messire Robert lui redemanda que bien était en sa puissance de faire ainsi tout ce qu'il disait; mais il fût ségur, si il les fesait mourir, il avait laiens en son châtel des bons chevaliers français prisonniers desquels il pouvait avoir grand'rançon, mais il les ferait mourir aussi. Cette réponse prit le duc d'Anjou en si grand dépit que, sans point d'attente, il manda les otages qui issus de Derval étaient, deux chevaliers et deux écuyers, bien gentilshommes, et les fit mener du plus près du chastel qu'il put, et là furent décollés; ni pour prière ni parole que aucuns barons de l'ost pussent ni sussent faire, ils n'en furent point déportés. Quand messire Robert Canolles, qui était amont aux fenêtres de son châtel, vit ce, si fut moult courroucé, et ainsi que

tout forcené, il fit incontinent une longue table lancer hors des fenêtres et là amener trois chevaliers et un écuyer que il tenait prisonniers, dont il avait refusé dix mille francs. Si les fit monter sur cette table l'un après l'autre, et par un ribaud couper les têtes, et renverser ens ès fossés, les corps d'un lez et les têtes de l'autre ; de quoi vraiment tout considéré ce fut grand'pitié, quand pour l'opinion d'eux deux huit gentilshommes furent ainsi morts ; et depuis en furent moult courroucés et l'une partie et l'autre.

Assez tôt après ce cruel fait accompli, de quoi toutes manières de gens qui en ouïrent parler eurent pitié et compassion, le siège se défit de devant Derval ; et se trairent devers France toutes manières de gens d'armes avec le duc d'Anjou et le connétable ; car ils avaient entendu que le duc de Lancastre et le duc Jean de Bretagne y chevauchaient efforcément et étaient jà sur la rivière de Marne. Si exploitèrent tant les capitaines que ils vinrent à Paris devers le roi qui les reçut à grand'joye ; et fut durement réjoui de la venue du connétable, car il avait en lui très grand'fiance.

§ 12. — L'EXPÉDITION DU DUC DE LANCASTRE EN FRANCE.

(Froissart. — Grandes Chroniques.)

En ce mois de juillet 1373, Jean, duc de Lancastre, fils du roi d'Angleterre, et Jean, comte de Montfort, celui qui avait été duc de Bretagne et qui alors se montra bien manifestement ennemi du roi et du royaume, vinrent d'Angleterre à Calais accompagnés de grand'foison de gens d'armes et d'archers. Et après qu'ils eurent demeuré par aucun temps à Calais et sur la Marche, ils se mirent à che-

vaucher droit à Hesdin et y demeurèrent dedans le port par aucuns jours sans assaillir la ville ni le château, et après à Doullens sans l'assaillir, et après à Beauquesne et de là vers Corbie. Et passèrent la rivière de Somme et chevauchèrent à Roie-en-Vermandois et demeurèrent en la ville sept jours et ne purent prendre l'église qui était forte ; ils ardirent la ville et allèrent en Laonnais et à Vesly-sur-Aisne ; et moult ardirent de villes et aussi perdirent moult de leurs gens ; car en toutes places où les Français qui les chevauchaient en trouvaient aucuns déroutés de leurs batailles, ils les déconfisaient, sans ce que les Français y perdissent aucune chose, et y gagnèrent grand'foison sur les Anglais ; et par spécial, le vendredi neuvième jour de septembre à matin, messire Jean de Vienne et sa compagnie en trouvèrent près de Ouchie cinquante lances et vingt archers anglais, lesquels furent tous déconfits. Et là furent pris dix chevaliers de grand état et vingt-quatre écuyers, et toujours chevauchèrent lesdits Anglais tant qu'ils passèrent les rivières d'Oise, d'Aisne, de Marne et d'Aube, et chevauchèrent par la Champagne et par le comté de Braine, droit vers Gié, et passèrent la rivière de Seine. (G. C.)

Sauf deux advenues à Ribeumont et à Ouchy n'advint au duc de Lancastre ni à ses gens aucune aventure au royaume de France, qui à recorder fasse. Si passèrent-ils par maints passages et détroits, mais ils chevauchaient sagement et se tenaient ensemble ; car le conseil du roi disait ainsi : « Laissez-les aller. Par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage ; il leur ennuira, et iront tous à néant. »

En ce temps était retourné à Paris le sire de Clisson, car le roi l'avait mandé pour avoir collation, devant lui présent et tous ses frères qui tous trois

étaient à Paris et le connétable, sur l'état des Anglais, si on les combattrait ou non. Quand tous ces seigneurs les plus espéciaux du conseil du roi furent assemblés, ils se mirent en une chambre; et là ouvrit le roi sa parole sur l'état dessus dit, et pria moult doucement que il en fût loyaument



Sceau du duc de Lancastre.

(Archives nationales, n° 10158; grandeur de l'original, 0m,070.)

conseillé, et voulut de chacun ouïr l'entente autour, et quelle raison il y mettait du combattre ou non combattre. Premièrement le connétable en fut prié du dire, et demandé qu'il en voulsît dire à son avis le meilleur qui en était à faire, pour tant que il avait été en de plus grosses besognes arrêtées contre les Anglais. Moult longuement s'excusa et n'en voulait répondre. Nonobstant ces excusances il

fut tant pressé qu'il lui convint parler. Si parla par l'assentiment d'eux tous, et dit au roi : « Sire, tous cils qui parlent de combattre les Anglais ne regardent mie le péril où ils en peuvent venir. Non que je die que ils ne soient combattus, mais je veuil que ce soit à notre avantage, ainsi que bien le savent faire quand il leur touche, et l'ont plusieurs fois eu à Poitiers, à Crécy, en Gascogne, en Bretagne, en Bourgogne, en France, en Picardie et en Normandie. Lesquelles victoires ont trop grandement endommagé votre royaume et les nobles qui y sont, et les ont tant enorgueillis que ils ne prisent autant nulle nation que la leur, par les grands rançons que ils ont prises et eues, de quoi ils sont enrichis et enhardis. Et veci mon compagnon, le seigneur de Clisson, qui plus naturellement en pourrait parler que je ne fasse, car il a été avec eux nourri d'enfance; si connaît mieux leurs conditions et leurs manières que nul de nous; si le prie, si ce soit votre plaisir, cher sire, que il me veuille aider à parfournir ma parole. » Adonc regarda le roi sur le seigneur de Clisson, et lui pria doucement en grand amour, pour mieux complaire à monseigneur Bertrand, que il en voulût dire son entente. Le sire de Clisson ne fut mie ébahi de parler, et dit que il le ferait volontiers, et porta grand'couleur au connétable, en disant que il conseillait le roi moult loyaument, et tantôt mit la raison pourquoi : « A Dieu le veut, messeigneurs! Anglais sont si grands d'eux-mêmes, et ont eu tant de belles journées que il leur est avis que ils ne puissent perdre; et en bataille ce sont les plus confortés gens du monde; car plus voient grand effusion de sang, soit des leurs ou leurs ennemis, tant sont-ils plus chauds et plus arrêtés de combattre; et disent que jà cette fortune ne mourra, tant que leur roi

vive; si que, tout considéré, de mon petit avis, je ne conseille pas que on les combatte, si ils ne sont pris à meschef, ainsi que on doit prendre son ennemi. Je regarde que les besognes de France sont maintenant en grand état, et que ce que les Anglais y ont tenu par subtilement guerroyer, ils l'ont perdu. Donc, cher sire, si vous avez eu bon conseil et cru, si le créez encore. — Par ma foi, dit le roi, sire de Clisson, je n'en pense jà à issir ni à mettre ma chevalerie ni mon royaume en péril d'être perdus pour un peu de plat pays; et de ci en avant je vous recharge, avec mon connétable, tout le fait de mon royaume, car votre opinion me semble bonne. »

Après ce conseil se départirent du roi, de Paris, le connétable, messire Olivier de Clisson et bien cinq cents lances, et chevauchèrent vers Troyes; car les Anglais allaient ce chemin et avaient passé et repassé à leur aise la rivière de Marne; et quand ils trouvaient un pont défait, sur quelque rivière que fût, ils avaient avec eux ouvriers et charpentiers qui tantôt en avaient un ouvré et charpenté, mais que ils eussent le bois; et on leur amenait devant eux: car ils avaient gens de tous offices amenés avec eux d'Angleterre.

Ainsi chevauchèrent le duc de Lancastre et le duc de Bretagne parmi le royaume de France, et menèrent leurs gens; ni oncques ne trouvèrent à qui parler par manière de bataille; si ne demandaient-ils autre chose; et envoyaient souvent leurs hérauts devers les seigneurs qui les poursuivaient, en requérant bataille; mais oncques les Français ne voulurent rien accepter. Ils les côtiaient une heure à dextre et une heure à sénestre, ainsi que les rivières se adonnaient, et se logeaient presque tous les soirs ès forts et ès bonnes villes où ils se tenaient

tout aises; et les Anglais aux champs, qui eurent plusieurs disettes de vivres et en l'hiver de grandes froidures; car en Limosin, en Rouergue et en Agénois ils trouvèrent moult pauvre pays; et n'y avait si grand ni si joli de leur route qui dedans cinq jours ou six mangeassent point de pain. Bien souvent ce leur advint, depuis qu'ils furent entrés en Auvergne; car ils étaient poursuivis sur la fin de leur chevauchée de plus de trois mille lances; si n'osaient aller fourrer, fors tous ensemble. Toutefois en ce méchef ils passèrent toutes les rivières qui sont courantes outre la Seine jusques à Bordeaux, la Loire, l'Allier, la Dordogne et Garonne et plusieurs autres grosses rivières qui descendent des montagnes en Auvergne. (F.)

Ils perdirent moult de leurs gens et la plus grande partie de leurs chevaux. Et depuis s'en allèrent à Bordeaux, mais ils perdirent moult de leurs gens; et étaient en tel état qu'il y avait plus de trois cents chevaliers à pied qui avaient laissé leurs armures, les uns jeté en rivière, les autres les avaient dépecées pour ce qu'ils ne les pouvaient porter, et afin que les Français ne s'en pussent aider; et jaçoit ce que ladite chevauchée leur fût moult honorable, elle leur fut moult dommageuse. (G. C.)

L'expédition du duc de Lancastre, désastreuse en elle-même, le fut encore par ses conséquences. Lancastre s'en retourna en Angleterre en mai 1374, mécontent et disgracié. Le duc de Bretagne, qui s'était brouillé avec son beau-frère, chassé de ses États, menait une vie errante; du Guesclin et Clisson surveillaient ses menées en Bretagne. Il était possible désormais de prendre la Guyenne à revers. Le duc d'Anjou concentra ses forces en Languedoc et, au mois de juin, entra en campagne

avec le connétable, arrivé de l'autre bout de la France. Une marche par Saint-Sever, Mont-de-Marsan et Lourdes décida le comte de Foix, Gaston Phœbus, à traiter et à se mettre en l'obéissance du roi de France (21 août). Cela fait, le connétable et le duc d'Anjou s'emparèrent de toutes les places qui couvraient Bordeaux au sud, jusqu'à la Réole et Auberoche. L'année suivante (1375) Cognac et Saint-Sauveur ouvraient leurs portes aux Français. Édouard III ne possédait plus guère en France que Bordeaux, Bayonne, Calais et quelques places sans importance.

§ 13. — NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX. — CONFÉRENCES DE BRUGES.

(Froissart.)

Or parlerons des parlements qui furent assignés à Bruges [1]. Et est vérité que à la Toussaint le duc de Lancastre et le duc de Bretagne, pour la partie du roi d'Angleterre, y vinrent moult étoffément et en grand arroi : aussi firent le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne. Et remontrait chacun de ces seigneurs sa grandeur et sa puissance.

Si se commencèrent à entamer et à proposer parlement et traité, et les légats à aller de l'un à l'autre, qui portaient ces paroles, qui peu venaient à effet ; car chacun se tenait si fier et si grand que raison n'y pouvait descendre. Le roi d'Angleterre demandait choses impossibles pour lui, ce que les Français n'eussent jamais fait : toutes les terres que le roi de

1. Dès le milieu de l'expédition du duc de Lancastre, des légats du pape Grégoire XI avaient offert leur médiation.

France ou ses gens avaient conquises sur lui, et tout l'argent qui était à payer quand la devant dite paix fut rompue, délivré le captal de Buch hors de prison. D'autre part le roi de France voulait avoir la ville et le châtel de Calais abattu, quelque traité que il fît, et de cet argent tout l'opposite, mais toute la somme entièrement que le roi son père et il avaient payée, il voulait ravoir; ce que le roi d'Angleterre n'eût jamais fait, l'argent rendu et Calais abattu. Si furent grand temps sur cet état, et les légats allaient, proposaient et à leur pouvoir imaginaient et amoyennaient ces besognes et demandes; mais se approchaient trop mal. Si furent les parties, tant de France comme d'Angleterre, un grand temps en Flandre; et fus adonc informé que finablement Bretagne et Espagne rompirent tous les traités. Si furent les trêves rallongées jusques au premier jour d'avril l'an mil trois cent soixante et seize, et se départirent de Bruges tous ces ducs. Les uns s'en allèrent en Angleterre et les autres en France, et les légats demeurèrent à Bruges.

§ 14. — LA MORT DU PRINCE NOIR (juin 1376).

En ce temps paya le roi Édouard d'Angleterre aux barons et aux chevaliers d'Angleterre son Jubilé; car il avait été cinquante ans roi. Mais ainçois fut trépassé messire Édouard son aîné fils, prince de Galles et d'Aquitaine, fleur de toute chevalerie du monde en ce temps, et qui le plus avait été fortuné en grands faits d'armes et accompli de belles besognes. Si trépassa le vaillant homme et gentil prince de Galles en le palais de Westmoustier dehors la cité de Londres. Si fut moult plaint, et sa bonne chevalerie moult



Tombeau du prince de Galles. (D'après une photographie.)

regrettée; et eut le gentil prince à son trépas la plus belle reconnaissance à Dieu et la plus ferme créance et repentance que on vit oncques grand seigneur avoir : ce fut le jour de la Trinité en l'an de grâce de Notre-Seigneur mil trois cent soixante et seize.

Sitôt que le roi de France fut signifié de la mort de son cousin le prince de Galles, il lui fit faire son obsèque moult révéremment en la sainte chapelle du roi à Paris; et y furent ses frères et grand'foison des plus hauts barons et chevaliers de France; et dit bien le roi de France et affirma que le prince de Galles avait régné puissamment et vaillamment.

§ 15. — MORT D'ÉDOUARD III (22 juin 1377).

Le jour devant la veille monseigneur Saint-Jean-Baptiste, en l'an mil trois cent soixante-dix-sept, trépassa de ce siècle le vaillant et le preux roi Edouard d'Angleterre, de laquelle mort tout le pays et le royaume d'Angleterre fut durement désolé; et ce fut raison, car il leur avait été bon roi. Oncques n'eurent tel ni le pareil puis le temps le roi Artus qui fut aussi jadis roi d'Angleterre, qui s'appelait à son temps la Grand'Bretagne. Si fut ledit roi embaumé et mis et couché sur un lit moult révéremment et moult puissamment, et porté tout ainsi aval la cité de Londres de vingt-quatre chevaliers vêtus de noir, ses trois fils et le duc de Bretagne et le comte de la Marche derrière lui, et ainsi allant pas pour pas, à viaire découvert. Qui vit et ouït ce jour les grands lamentations que le peuple faisait, les pleurs et les cris et les regrets qu'ils disaient et qu'ils faisaient, on en eut grand'pitié et grand'compassion au cœur.

Ainsi fut le noble roi apporté au long de Londres jusques à Westmoustier, et là mis et enseveli delez madame sa femme Philippe de Haynaut, reine d'Angleterre, ainsi que à leur vivant avaient ordonné. Et fut fait l'obsèque du roi si noblement et si révéremment que on put oncques; car bien le valait; et y furent tous les prélats, les comtes, les barons et les chevaliers d'Angleterre, qui pour ce temps y étaient.

Nota. — On trouvera les notices sur les principaux auteurs et ouvrages dont les extraits précédents sont tirés, à la fin du volume suivant de notre collection, intitulé : Charles V, sa cour, son gouvernement.

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE, AUJOURD'HUI INUSITÉS, QUI SE RENCONTRENT DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Aherdir, aherdre, saisir, attacher.
Ainçois, avant.
Ains, avant, mais.
Aïr, colère.
Aïrer, être en colère.
Ajourner, point du jour.
Apertement, ouvertement, publiquement.
Ardre, brûler; **ars**, brûlé.
Arroi, ligne, arrangement.
Asséguré, en sécurité.
Atout, avec.
Avaler, descendre.

B

Barnez, baron.
Baudequin, draps faits de fils d'or et de soie.
Baut, heureux : lat. *beatus*.
Ber, noble, vaillant.
Bouteis, poussée.
Bouter, jeter.
Brant, épée.
Bretèche, fortification, rempart, palissade.

C

Calenger, disputer.
Celer, cacher.
Chère, mine, visage.
Chétis, chétif, captif.
Comparer, acheter, payer.
Contens, dispute, combat.
Convine, arrangement, disposition.
Coron, coin, extrémité, bout.
Craventer, écraser.

D

Déduit, plaisir.
Delez, près.
Demeure, logis.
Demusser, cacher (se).
Détrier, retarder, différer.

E

Embler, enlever, piller.
Emprendre, entreprendre.
Enhanter, enchasser.
Ensement, en même temps.
Envis, malgré soi : lat. *invitus*.
Erramment, promptement.
Eschars, avare, économe.
Escous, secoué.
Esléecier, réjouir.
Esmaier, troubler.
Espardir (se), se répandre.
Esparsion, dispersion.
Essillement, destruction.
Estant, debout.
Estekeis, estocade.
Ester, se tenir debout, rester.
Esteuf, balle pour jouer à la paume.
Estiquer, enfoncer.
Estour, choc, mêlée.
Estrain, chaume, paille.
Estramière, drapeau, étendard.
Estrif, querelle, bataille.
Evvous, voici.

F

Faiticement, habilement, avec art.
Fellement, cruellement.
Frainte, bruit, tumulte.

G

Gaber, moquer, railler.
Greigneur, plus grand.

H

Haitié, bien portant.
Hui, maintenant.
Hutin, bruit, clameur.

I

Idoine, propre à quelque chose.
Ire, en colère.
Isnelement, vite : allem. *schnell.*

J

Jangler, bavarder, caqueter.

L

Laidengier, injurier.
Lanier, lâche.
Légèrement, facilement.
Lè, lez, côté.
Liéement, gaiement.

M

Mainsné, cadet.
Maisement, mal, à tort.
Maisnie, troupe, suite.
Mautalent, mécontentement.
Méhaigner, maltraiter, blesser, estropier.
Meschin, jeune homme.
Meschine, servante.
Métaier, domestique.
Métier, besoin.
Mie, point.
Mire, médecin.
Moulier, femme.
Murdrier, assassin, meurtrier.

N

Navie, flotte.
Norreçon, nourriture.

O

Ormier, or pur.
Ost, armée.
Ouvrer, travailler.

P

Piéça, il y a longtemps : mot à mot : pièce il y a.
Planté, beaucoup.
Plates, lames de fer d'une armure.
Plévir, engager.
Plège, otage.
Poigneis, combat.
Poestis, puissant.

R

Ramposne, reproche.
Randon, force, courage.
Relinquir, laisser, abandonner : lat *relinquere.*
Remembrer, rappeler.
Resongner, ressoigner, redouter.
Restraindre, resserrer.
Reverchier, renverser, mettre en désordre ; rechercher soigneusement.
Riote, querelle, combat.

S

Sacher, tirer.
Samit, sorte de satin.
Semondre, convoquer.
Sené, sensé.
Sénestre, gauche.
Soultiz, subtil, sage.
Soutiveté, ruse, malice, subtilité.

T

Talent, volonté.
Targe, bouclier.
Tollir, enlever.
Tref, tente.
Trestous, tous.

V

Vasselage, courage, action de valeur.
Viaire, visage.
Vis, visage.
Vis, avis.
Vis, vif, vivant.

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50

Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50

Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50

La succession de Charlemagne ; Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50

La succession de Charlemagne ; Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50

Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Les Capétiens du xii[e] siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50

Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50

Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiii[e] siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50

Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50

Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

La guerre de Cent Ans; Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50

Le Dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

La grande invasion anglaise. 1 vol. in-16, avec gravures. » 50

Charles V et du Guesclin. 1 vol. in-16, avec 15 gravures. » 50

Charles VII et Jeanne d'Arc. 1 vol. in-16, avec 20 gravures. » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.

Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.

Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET C[ie]

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes ; Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

CHARLES V

SA COUR, SON GOUVERNEMENT

1377 — 1380

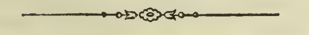
EXTRAITS
DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, DE FROISSART, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 15 gravures



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1886

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de vingt-deux volumes : 1° *La Gaule romaine;* 2° *La Gaule chrétienne;* 3° *Les invasions barbares en Gaule;* 4° *Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils;* 5° *Les fils de Clotaire;* 6° *Les Rois fainéants et les maires du palais ;* 7° *Charlemagne ;* 8° *La succession de Charlemagne; Louis le Pieux;* 9° *La succession de Charlemagne; Charles le Chauve;* 10° *Les derniers Carolingiens;* 11° *Les premiers Capétiens;* 12° *Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII;* 13° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 14° *Saint Louis;* 15° *Philippe le Hardi : Mœurs et institutions du XIIIe siècle;* 16° *Philippe le Bel et ses trois fils;* 17° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 18° *La guerre de Cent Ans; Jean le Bon;* 19° *Le Dauphin Charles et la commune de Paris;* 20° *La grande invasion anglaise;* 21° *Charles V et du Guesclin;* 22° *Charles VII et Jeanne d'Arc.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

CHARLES V

SA COUR, SON GOUVERNEMENT

I

CHARLES V ET SA COUR

§ 1. — PORTRAIT DE CHARLES V.

(Christine de Pisan.)

De corsage était haut et bien formé, droit et lé par les épaules, et haingre par les flancs; gros bras et beaux membres avait si correspondants au corps qu'il convenait, le visage de beau tour un peu longuet, grand front et large; avait sourcils en archie, les yeux de belle forme, bien assis, châtains en couleur, et arrêtés en regard; haut nez assez, et bouche non trop petite, et ténues lèvres; assez barbu était, et eut un peu les os des joues hauts, le poil ni blond ni noir, la charnure claire brune; mais la chair eut assez pâle, et crois que ce, et ce qu'il était moult maigre lui était venu par accident de maladie et non de condition propre. Sa physionomie et façon était sage, attrempée et rassise, à toute heure, en tous

états et en tous mouvements ; chaud, furieux en nul cas n'était trouvé, mais modéré en tous ses faits, contenances et maintiens, tout tels qu'appartiennent à remplis de sagesse et hauts princes. Eut belle allure, voix d'homme de beau ton ; et avec tout ce, certes, à sa belle parleure tant ordonnée et par si belle, arrangée sans aucune superfluité de parole, ne crois que rhétoricien quelconque en langue française sût rien amender.

§ 2. — UNE JOURNÉE DE CHARLES V.

L'heure de son découcher à matin était réglément comme de six à sept heures ; et vraiment qui voudrait user en cet endroit de la manière de parler des poètes, pourrait dire que, ainsi comme la déesse Aurora, par son esjouissement à son lever, rend réjouis les cœurs des voyants, se pourrait dire sans mentir semblablement de notre roi, rendant joie à son lever, à ses chambellans et autres serviteurs députés pour son corps à cette heure, lequel de règle commune, quelque cause qu'il eût au contraire, était lors de joyeux visage ; car, après le signe de la croix, et comme très dévot, rendait ses premières paroles à Dieu en aucunes raisons avec ses serviteurs par bonne familiarité, se truffait de paroles joyeuses et honnêtes, par si que sa douceur et clémence donnait hardiesse et audience même aux moindres, de hardiment deviser à lui de leurs truffes et esbattements ; quelque simples qu'ils fussent se jouait de leurs dits et raison leur tenait.

Après, lui peigné, vêtu et ordonné, selon les jours, on lui apportait son bréviaire ; le chapelain, personne notable et honnête prêtre, lui aidait à dire ses

heures chaque jour canonial, selon l'ordinaire du temps; environ huit heures de jour, allait à sa messe, laquelle était célébrée glorieusement chaque jour à chants mélodieux et solennels, retrait en son oratoire, en cet espace, étant continuellement basses messes devant lui chantées.

A l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens, riches ou pauvres, dames ou demoiselles, femmes, veuves ou autres, qui eussent affaire, pouvaient là bailler leurs requêtes; et lui, très débonnaire, s'arrêtait à ouïr leurs supplications, desquelles passait charitablement les raisonnables et piteuses; les plus douteuses commettait à aucun maître des requêtes.

Après ce, aux jours députés à ce, allait au conseil, après lequel, ayant avec lui aucuns barons de son sang, ou prélats, si aucun cas particulier plus long espace ne l'empêchait, environ dix heures, s'asseyait à table; son manger n'était mie long, et moult ne se chargeait de diverses viandes; car il disait que les qualités de viandes diverses troublent l'estomac et empêchent la mémoire; vin clair et sain, sans grand fumée, buvait bien trempé et non foison, ni de divers.

Et à l'exemple de David, instruments bas, pour réjouir les esprits, si doucement joués comme la musique peut mesurer son, oyait volontiers à la fin de ses mangers.

Lui levé de table, à la collation, vers lui pouvaient aller toutes manières d'étrangers ou autres venus pour besogner; là trouvait-on souvent maintes manières d'ambassadeurs d'étrangers pays et seigneurs, divers princes étrangers, chevaliers de diverses contrées, dont souvent y avait telle presse de baronnie et chevalerie, que d'étrangers, que de ceux de son royaume, que en ses chambres et salles grandes et

magnifiques à peine se pouvait-on tourner, et sans faille, le très prudent roi tant sagement et à si bénigne chère recevait tous et donnait réponse par si morigénée manière, et si dûment à chacun rendait l'honneur qu'il appartient, que tous s'en tenaient pour très contents et partaient joyeux de sa présence.

Là lui étaient apportées nouvelles de toutes manières de pays, ou des aventures et faits de ses guerres, ou d'autres batailles, et ainsi de diverses choses; là ordonnait ce qui était à faire, selon les cas qu'on lui proposait ou commettait à en déterminer au conseil, défendait le contraire de raison, passait grâces, signait lettres de sa main, donnait dons raisonnables, octroyait offices vacants ou licites requêtes.

Et ainsi, en telles ou semblables occupations exercitait, comme l'espace de deux heures; après lesquelles il était retrait et allait reposer, qui durait comme une heure; après son dormir était un espace avec ses plus privés en esbattement de choses agréables, visitant joyaux ou autres richesses; et cette récréation prenait, afin que soin de trop grande occupation ne pût empêcher le sens de sa santé, comme à celui qui le plus du temps était occupé de négoces laborieux, selon sa déliée complexion.

Puis allait à vêpres, après lesquelles, si c'était en été temps, aucunes fois entrait en ses jardins, esquels, si en son hôtel de Saint-Paul était, aucunes fois venait la reine vers lui, ou on lui apportait ses enfants; là parlait aux femmes et demandait de l'être de ses enfants.

Aucunes fois lui présentait-on là dons étrangers de divers pays, artillerie ou autres harnais de guerre et diverses autres choses; ou marchands venaient,

apportant velours, drap d'or ou autres choses et toutes autres manières de belles choses étrangères, ou joyaux qu'il faisait visiter aux connaisseurs de telles choses.

En hiver, par spécial, s'occupait souvent à ouïr lire de diverses belles histoires de la sainte Écriture, ou des faits des Romains, ou moralités de philosophes et d'autres sciences jusqu'à l'heure de souper, auquel s'asseyait d'assez bonne heure, et était légèrement pris; après lequel une pièce s'esbattait, puis se retrayait et s'allait reposer; et ainsi, par continuel ordre, le sage roi bien morigéné usait le cours de sa vie.

§ 3. — PURETÉ DE CHARLES V.

Il gardait son mariage loyalement et selon Dieu; son parler et habit était honnête et chaste; celui de la reine et de ses enfans et serviteurs de sa cour, semblablement simple; car ne souffrit que homme de sa cour, tant fût noble ou puissant, portât trop courts habits ni trop outrageuses poulaines [1], ni femmes cousues en leurs robes trop estraintes, ni trop grands collets.

Commandait à ses gentilshommes que bien se gardassent que, en fait de femmes, si sagement se gouvernassent que personne n'eût cause de s'en tenir mal content; et si au roi par quelque aventure vînt à connaissance ou que complainte lui fût faite d'aucun de ses gens, qu'il eût déshonoré femme, tant fût son

1. Sorte de chaussure dont la pointe était ridiculement longue.

bien amé, il perdait sa grâce, le chassait, et plus ne le voulait voir.

Mais pour la grant compassion qui en lui était, considérant la fragilité humaine, oncques en sa vie ne volt donner licence à homme, pour méfait de corps, qu'il emmurât[1] sa femme à pénitence perpétuelle, tout en fût-il maintes fois supplié; et, à difficulté, donnait congé que le mari la tenît close en une chambre, si trop était désordonnée, afin qu'elle ne fît honte à son mari et parents.

Ainsi ce sage roi défendait que livres déshonnêtes fussent lus ni portés à la cour de la reine, ni de ses enfants; et, sous peine de perdre sa grâce, ne fût si hardi qui osât à son fils le dauphin ramentevoir matière luxurieuse.

Dont une fois, rapporté au roi que un chevalier de sa cour, jeune et joli pour le temps, avait le dauphin instruit à amours et vagueté; le roi, pour cette cause, la chassa, et défendit sa présence et celle de sa femme et enfants.

§ 4. — CHARLES V SAIT SE FAIRE OBÉIR.

Il voulait que ses commandements fussent obéis, comme raison le devait, et que vérité fût tenue. Il advint une fois qu'il avait donné à un gentilhomme, qui bien l'avait desservi en ses guerres, la somme de cinq cents francs, par un mandement à ses généraux[2], de laquelle chose avait commandé de bouche expressément à un de ses généraux, appelé Bernard de Mont-

1. Mettre en prison.
2. Il s'agit ici des trésoriers généraux des finances.

lehery, qu'il n'y eût faute d'expédition; et nonobstant ce, pourmena par plusieurs jours ledit gentilhomme, lequel par ennui s'en alla plaindre au roi, à qui de ce déplut grandement, et, selon ce qu'il n'était mie furieux, bien le montra; car, incontinent et de fait, par un de ses sergens d'armes et ledit gentilhomme l'envoya exécuter, et prendre la vaisselle d'icelui général, lequel, moult épouvanté de l'indignation du roi, le délivra incontinent.

§ 5. — JUSTICE DE CHARLES V.

En telle manière gardait la justice Charles, pilier d'elle; que si hardi ne fut, ni tant grand prince, en son royaume, ni aimé serviteur, qui extorsion osât faire à homme, tant fût petit.

Et, entre les exemples qui en pourraient être dits : une fois advint qu'un chevalier de sa cour donna une buffe à un sergent faisant son office, de laquelle chose à très grande peine put être ému le roi par prière de ses plus aimés princes, que ce chevalier n'encourût la loi et rigueur de justice, qui est en tel cas couper le poing; toutefois oncques depuis ne fut en grâce comme devant.

A un juif semblablement fit droit d'un tort et extorsion, qu'un chrétien lui avait faite, et fut de lui avoir baillé un faux gage pour bon; et voulut le roi que la simplesse du juif fut vainqueresse de la malice du chrétien; et comme il faisait droit aux juifs, n'est mie doute qu'à toute personne voulait qu'il fût entièrement tenu. Et si, au contraire, lui venait à connaissance d'aucun de ses justiciers, en exemple donnant aux autres juges de bien et sagement gouverner

justice, tantôt commandait qu'il fût démis et puni selon sa desserte.

Advint une fois, notre roi étant au château qu'on dit Saint-Germain en Laye, une femme veuve, devers lui, à grande clameur et larmes, requérant justice d'un des officiers de la cour, lequel, par commandement, avait logé en sa maison, et celui avait efforcé une fille qu'elle avait, le roi, moult iré du cas laid et mauvais, le fit prendre, et, le cas confessé et atteint, le fit pendre, sans nul répit, à un arbre de la forêt.

Et pouvons conclure de lui ce qui est dit ès proverbes : « La joie du juste est que justice soit faite ».

§ 6. — BONTÉ DE CHARLES V.

Grande débonnaireté fut à notre roi, quand, son barbier lui faisant la barbe, rempli de trop osée présomption et mauvaise convoitise, mit la main à la gibecière du Roi pendant à son côté, et déjà avait l'or au poing, quand le roi le prit saisi ; mais, comme il le vit éperdu, lui criant merci, lui pardonna, sans le débouter de son office. Plus grande débonnaireté fut encore, quand le malheureux barbier, ingrat, par trois fois, au méfait rechu, il lui pardonna ; tant qu'à la quatrième, le bannit et le chassa de lui, mais ne voulut, pour ce que par longtemps l'avait servi, qu'il reçût mort [1].

1. Christine de Pisan, dans un autre ouvrage que le *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V*, auquel nous empruntons la plupart de nos extraits, rapporte que Charles V portait toujours dans sa gibecière neuf francs ou plus en or pour faire l'aumône (*Livre de la paix*).

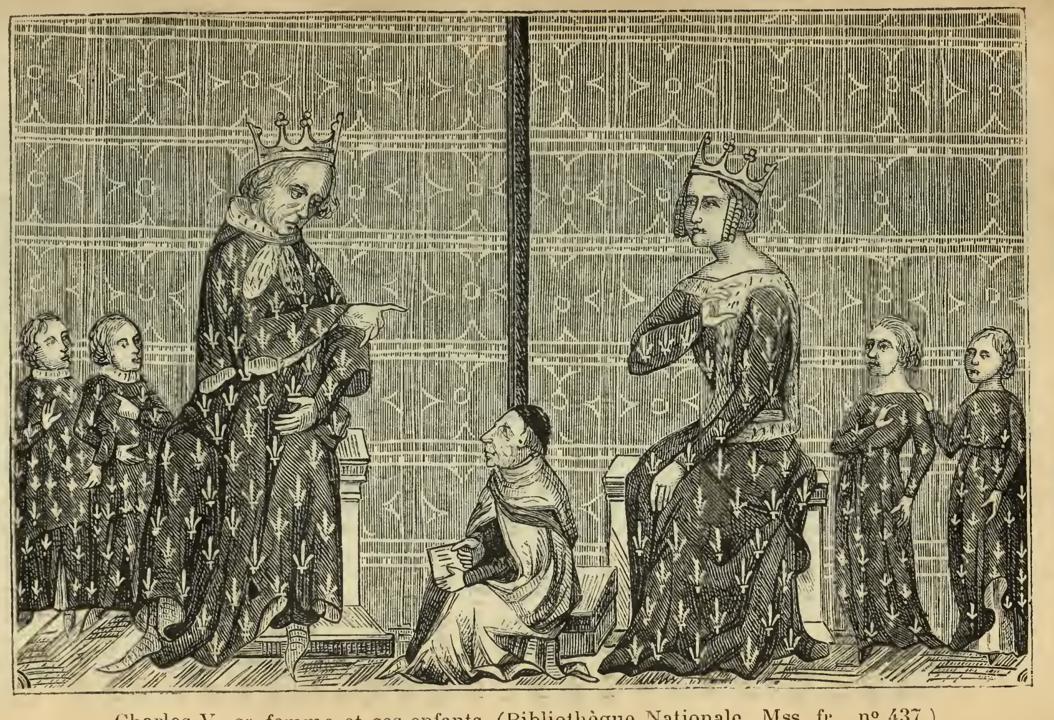
§ 7. — PIÉTÉ DE CHARLES V.

Très dévot et vrai catholique était ce très vrai chrétien, le roi. Charles. Sa première œuvre, dès qu'il était levé, était de servir Dieu, comme devant j'ai dit, et nonobstant sa déliée complexion, jeûnait tout temps un jour de la semaine, et les jeûnes commandés, si grand accident ne lui tollait. Dévotion en aucuns saints, après Dieu et sa mère, avait singulièrement, dont fit aucunes fondations, ou accrut leurs moustiers ou chapelles de rente et d'édifice. L'église Saint-Denis, en France, auquel glorieux saint avait grande dévotion, visitait souvent, et aux fêtes de cette église, à grande dévotion allait à la procession avec les barons et les reines qui lors vivaient, grands dons et beaux y offrait; un moult riche reliquaire d'or à pierres précieuses, entre les autres dons, y donna. La chapelle du Palais, à Paris, souvent visitait, et aux fêtes années, le service à grande solennité célébrait dévotement; allait au noble oracle où sont les dignes reliques, et à grande dévotion baisait. Et, de sa propre main, le jour du grand vendredi, au peuple, montrait la vraie croix. Et fut vrai qu'une fois, à ce roi très inquisitif de toutes vertueuses choses, plut que l'armoire où les saintes reliques de cette chapelle du Palais sont, fût visitée, pour mieux avoir certification de tous les sanctuaires qui là sont; là furent trouvées maintes nobles choses, que je passe pour brièveté. Et, entre les plus notables choses, fut trouvée une petite ampoule, où avait écrit grec et latin que c'était du propre sang du précieux corps de Jésus-Christ qu'il répandit sur l'arbre de la croix.

Adonc, ce sage, pour cause qu'aucuns docteurs ont

voulu dire, qu'au jour que Notre-Seigneur ressuscita, ne laissa sur terre quelconques choses de son digne corps que tout ne fût retourné en lui, voulut sur ce savoir et enquérir par l'opinion de ses sages, philosophes naturels et théologiens, si pouvait être vrai que sur terre il y eût du propre pur sang de Jésus-Christ. Collation fut faite par lesdits sages assemblés sur cette matière; ladite ampoule vue et visitée à grande révérence et solennité de luminaire, en laquelle, quand on la penchait ou baissait, on voyait clairement la liqueur du sang vermeil couler au long aussi frais comme s'il n'eût que trois ou quatre jours qu'il eût été saigné. Laquelle chose n'est mie sans grande merveille, considéré le long temps de la Passion.

Et ces choses sais-je certainement par la relation de mon père, qui, comme philosophe serviteur et conseiller dudit prince, fut à cette collation, en laquelle eut plusieurs altercations et arguments de la sainte Ecriture et des substances naturelles, et à la parfin fut déterminé et dit que, sauf toutes raisons d'Ecriture sainte ou théologie, n'était point de nécessité que, à la perfection et entérité du corps ressuscité de Jésus-Christ, ravoir tout le sang répandu en l'arbre de la croix, et dévotement se peut croire que, pour la dévotion de ses amis dont il n'est point de doute, qui, le jour de sa passion, dévotement en recueillirent, en laissa sur terre. Bien est vrai, et c'est que les docteurs veulent dire, que tout ce que Jésus-Christ prit au corps de sa benoîte mère, en emporta au ciel glorieusement ressuscité; mais chose est possible, sans empirement de sa digne humanité, qu'en terre ait des superfluités de son corps humain, comme cheveux, ongles, sang, et telles choses; et ainsi fut déterminé et conclu.



Charles V, sa femme et ses enfants. (Bibliothèque Nationale, Mss. fr., nº 437.)

§ 8. — LA REINE JEANNE DE BOURBON ET SA COUR.

Entre les politiques ordonnances instituées par ce sage roi Charles, afin qu'oubliance ne m'empêche à narrer, en cette partie, ce qui est digne de mémoire et singulière louange. Dieux! quel triomphe, quelle paix, en quel ordre, en quelle coagulance réglée en toutes choses, était gouvernée la cour de très noble dame, la reine Jeanne de Bourbon, son épouse, tant en état magnifique, comme en honnêtes manières réglées de vivre, si comme en ordonnance de mengs et assiettes, en compagnie, en serviteurs, en habits, atours et en tous parements, par notable et bel ordre menés quotidiennement et aux solennités des fêtes années, ou à la venue des notables princes que le roi voulait honorer! En quelle dignité était cette reine, couronnée ou atournée de grandes richesses de joyaux, vêtue en habits royaux, larges, longs et flottants, en sambues pontificales qu'ils appellent chappes ou manteaux royaux des plus précieux draps d'or, ou de soies, ornés et resplendissant de riches pierres et perles précieuses, en ceintures, boutonnières et attaches, par diverses heures du jour habits rechangés plusieurs fois, selon les coutumes royales et pontificales; si que merveille est à voir cette noble reine à telles dites solennités, accompagnée de deux ou trois reines, pour lors encore vivantes, ses devancières ou parentes, à qui portait grande révérence, comme raison et droit le devait.

Sa noble mère et duchesse, femmes des nobles frères du roi, comtesses, baronnesses, dames et demoiselles, à moult grande quantité, toutes de parage, honnêtes, droites d'honneur et bien morigénées; car

autrement ne fussent au lieu souffertes, et toutes vêtues de propres habits, chacune selon sa faculté, correspondant à la solennité de la fête.

L'assiette de table en salle, le triomphe et hautesse qui y était tant notable que je ne crois pareil être aujourd'hui au monde, la contenance de cette dame louée, rassise et modérée en parole, maintien et regard, assurée entre toutes gens, ornée de toute beauté, passant les autres princesses, était chose à voir très agréable et de souveraine plaisance.

Les ornements des salles, chambres des étrangers, et riches bordures à grosses perles d'or et soies à ouvrages divers; la vaisselle d'or et d'argent et autres nobles estorements n'était si merveille non.

Ainsi, cette très noble reine, par l'ordonnance du sage roi, était gouvernée en état haut, pontifical et honnête en toutes choses, si comme à telle princesse est aduisant et redevable, en laquelle en habits, atours royaux très honorables, toute honnêteté était gardée; car autrement ne le souffrît le très sage roi, sans lequel commandement et ordonnance ne fit quelconque nouveauté en aucune chose. Et comme ce soit de belle politesse à prince, pour la joie de ses barons, réjouissants de la présence de leur prince, mangeait en salle communément le sage roi Charles; semblablement lui plaisait que la reine fît entre ses princesses et dames, si par grossesse, ou autre impédiment n'en était gardée. Servie était de gentilshommes de par le roi, à ce commis, sages, loyaux, bons et honnêtes, et durant son manger, par ancienne coutume des rois, bien ordonnée pour obvier à vaines et vagues paroles et pensées, avait un prud'homme en étant au bout de la table, qui, sans cesse, disait gestes de mœurs vertueuses d'aucuns bons trépassés. En telle manière le sage roi gouver-

nait sa loyale épouse, laquelle il tenait en toute paix et amour et en continuels plaisirs, comme d'étrangères et belles choses lui envoyer, tant joyaux comme autres dons, si présents lui fussent, ou qu'il pensât qu'à elle dussent plaire, les procurait et achetait. En sa compagnie souvent était et toujours à joyeux visage et mots gracieux, plaisants et efficaces; et elle, de sa partie, en lui portant l'honneur et révérence, qu'à son excellence appartenait, semblablement faisait; et ainsi celui, en tout cas, la tenait en suffisante amour, unité et paix.

§ 9. — LES FRÈRES DU ROI. — LE DUC D'ANJOU.

En commençant au plus âgé après le roi Charles, lequel fut appellé Loys, duc d'Anjou et de Touraine, qui après fut couronné du royaume de Naples; lequel Loys, je treuve ès chroniques et l'information de gens dignes de foi, à son vivant serviteurs de lui, fut prince louable et de digne réputation, morigéné et appris en toutes choses qui à haut prince peuvent appartenir être convenables; moult sage homme était et avisé en tous fais, prompt en parole belle et bien ordonnée, haut et pontifical en maintien, très bel de corps et de viaire, passant les autres communs hommes de grandeur; de très grand courage était, et moult désirait hautes seigneuries; hardi et travaillant; aimait les chevalereux, et les sages clercs; amassait et tirait environ soi tous beaux hommes forts et bien combattants qu'il pouvait avoir; constant en délibéré propos, fier et courageux contre ses ennemis; doux, paisible, et très familier à ses amis et à privé; entre ses serviteurs, si très humble et tant humain, que plaisir était de lui servir; convoi-

teux était d'amasser trésor, pour désir de voyager et conquerre. A brief parler, moult de belles vertus furent en lui, et si fortune ne lui eût nui outre raison, jà n'eût en son temps failli à conquerre royaume ou empire.

Les emprises et faits par lui accomplis furent plusieurs, et trop me serait long tout narrer. Mais en brief, en France, au temps des guerres, régnant son frère le roi Charles, entre les autres forteresses qui en la duché de Guienne et autre part par lui furent prises, fut en l'an 1374 prise la ville et le châtel de La Rochelle, qui se rendit à lui pour le roi de France, avec lui le bon connétable Bertrand; mains forts châteaux prit en Guienne et aussi Pierregort, aussi en Champagne plusieurs, et prit le châtel de Bergerac, moult forte place; puis alla devant la grosse ville de Sainte-Foix, qui siet sur la rivière de Dordongne, qui à lui se rendit; puis alla à Châtillon, grosse ville et châtel, l'assiégea et moult dommagea par engins, puis se rendit. Pour le faire brief, conquèta cette saison en Guienne jusques au nombre de six vingts et quatorze que villes, que châteaux, et autres grosses et notables forteresses.

§ 10. — LE DUC DE BERRY.

Le deuxième frère du roi Charles était Jehan, duc de Berry, qui encore est en vie, lequel en sa jeunesse hanta les armes, et fut à maint fait d'armes, en Guienne et autre part, contre les Anglais; fut moult bel jouteur, dont, au temps qu'il était en Angleterre avec son père le roy Jehan, y forjouta les joutes [1] par plusieurs fois, et aussi en France.

1. Fut vainqueur dans les joutes.

Joli était, amoureux et gracieux et de moult joyeuse condition; en France, au vivant du roi Charles, furent par lui assiégées maintes forteresses, et prises; et plusieurs à lui se rendirent, et mêmement la cité de Poitiers, comme devant est dit. .

Ses conditions sont telles : il est prince de grand bénignité à toutes gens qui à lui ont à parler ou besogner; sage en conseil, prudhomme en fait; aime principalement de grand amour le roi et son État, et tous ses parents et affins; moult est débonnaire à ses serviteurs, les aime et porte, et enrichit par espécial ceux dont a singulière opinion, ou a trouvés bons.

Se délite et aime gens subtils, soient clercs ou autres, beaux livres des sciences morales et histoires notables des polices romaines, ou d'autres louables enseignemens, moult aime et volontiers en oit tous ouvrages subtilement faits, et par maîtrise beaux et polis, ornemens riches, beaux édifices dont a fait faire maint en son pays, à Paris et ailleurs; est prince de douce et humaine conversation, sans hautaineté d'orgueil, bénigne en parole et réponse, joyeux en conversation, et en toutes choses très traitable.

§ 11. — LE DUC DE BOURGOGNE, SON MARIAGE, SES QUALITÉS.

(Christine de Pisan. — Grandes Chroniques.)

Le tiers frère du roi Charles fut Philippe, duc de Bourgogne.

Celui, dès qu'il était jeune, et encore assez enfant d'âge, lorsque la douloureuse bataille fut vers Poitiers, là où son père le roi Jehan fut pris; comme coutume soit à si jeune qu'il était d'être paoureux

et de légier fuir, lui, nonobstant que il vit la fuite des autres, oncques ne relinquit son père, ni fuit; par quoi acquit lors le nom qui puis ne lui chaït, que on le disait *Philippe le Hardi*.

En sa jeunesse, au temps du roi Charles, était communément à grand armée ès frontières des ennemis; et par lui et sa compagnie, comme dit est, fut prise la ville d'Ardres, plusieurs autres forteresses, lorsqu'il était allé devant Calais; et aussi furent autre part plusieurs châteaux.

De cestui duc le roi traita le mariage de Marguerite, fille et héritière du comte de Flandre. Par celui mariage fut appartenant et échéait au duc la comté de Flandre, laquelle est la plus noble, riche et grande qui soit en chrétienté, la duché de Braban, celle de Limbourg, la comté d'Artois, celle de Nevers et celle de Réthel, autres que ne sais nommer, et plusieurs seigneuries et très grandes et belles à merveilles. Si était bien digne le duc de si riche mariage; car la noblesse de son sang valait encore plus, et aussi la grande discrétion de lui pour le bien gouverner. (Chr. de P.)

L'an de grâce mil trois cent soixante-neuf, le samedi après Pâques, qui fut le septième jour d'avril, car Pâques furent cet an le premier jour d'avril, le mariage qui longuement avait été traité de messire Philippe, frère du roi de France Charles et duc de Bourgogne, et de Marguerite, fille de messire Louis, comte de Flandre, fut passé et accordé par certaine manière et condition dont mention sera faite ci-après, après ce que la chronique fera mention de la solennité dudit mariage en sainte église. L'an mil trois cent soixante-neuf dessus dit, le dix-neuvième jour du mois de juin, le mariage de monseigneur Philippe, frère du roi de France et duc de

Bourgogne, et de Marguerite, fille de messire Louis, comte de Flandre, fut fait et célébré en l'abbaye de Saint-Bavon de Gand par l'évêque de Tournay; et eut en ladite abbaye ce jour moult belle et notable fête. Et lendemain, jour de mercredi, ledit duc de Bourgogne donna à dîner à toutes gens qui y voulurent dîner en l'abbaye de Saint-Père de Gand, en laquelle il était logé et en laquelle il était descendu le lundi précédent, environ dîner. Et jouta-t-on et fit-on moult belle fête le mardi, mercredi et jeudi; et y furent le duc de Brabant, oncle dudit duc de Bourgogne, et la duchesse de Brabant, qui était tante de ladite Marguerite, duchesse de Bourgogne; et aussi avait cette Marguerite été paravant femme du duc Philippe de Bourgogne, qui avait été trépassé l'an mil trois cent soixante et un, et ainsi fut duchesse de Bourgogne deux fois. Et par le traité de ce dernier mariage qui fut le dix-neuvième jour de juin, comme dit est, les villes de Lille, de Douai et d'Orchies, avec les châteaux et châtellenies et toutes les appartenances, furent baillées audit comte lors de Flandre, le mercredi vingt-deuxième jour de novembre mil trois cent soixante-neuf dessusdit. La duchesse de Bourgogne dont parlé est ci-dessus, entra à Paris, qui venait de Flandre, et allèrent contre lui tous les prélats qui lors étaient à Paris, le cardinal de Beauvais, les nobles et grand nombre de bourgeois de Paris, par le commandement du roi, et descendit en l'hôtel du roi à Saint-Paul. (G. C.)

Et à dire de lui et de ses conditions et bonnes meurs, sans faille, tout le bien qu'on peut dire de prince, et toutes les vertus qui à bon appartiennent, furent en lui, prince de très grand savoir, de grand travail, et grand volonté de l'augmentation, bien et accroissement de la couronne de France.

Ses conditions étaient telles : prince était de souverain sens et bon conseil; doux était et aimable à grans, moyens et petits; les bons aimait de tous états; large comme un Alexandre, noble et pontifical, en cour et état magnificent; ses gens aimait moult chèrement, privé était à eux, et moult leur donnait de bien; pour laquelle bonté et émolumens qu'ils en recevaient tous l'aimaient. (Chr. de P.)

§ 12. — LE DUC DE BOURBON.

Il est bien raison que, au nombre et procès de la vie et bonnes mœurs des nobles frères du roi Charles, comme le quatrième frère doive être réputé, soit ramentu et mis à mémoire les bienfaits et conditions dignes de louange du très noble et en toutes choses bon Loys, duc de Bourbon, fils jadis du bon duc Pierre, qui, par sa vaillance et grant loyauté, mourut en la bataille de Poitiers, en la compagnie du roi Jehan.

Cestui Loys, frère jadis de la royne Jehanne, femme du roi Charles IV, et oncle du roi qui à présent règne, venu et descendu, par droite ligne et estoc, du glorieux roi de France saint Loys.

De cestui bon duc, quel le dirons, mais que vaissel de toute bonté, clémence, bénignité et douceur?

En sa jeunesse fut prince bel, joyeux, festoyant et de honorable amour amoureux et sans péché, selon que relation témoigne; joyeux, gentil en ses manières, bénigne en paroles, large en dons, avenant en ses faits, d'accueil si gracieux que tirait à lui aimer princes, princesses, chevaliers, nobles, et toutes gens qui le fréquentaient et voyaient. En Angleterre fut prisonnier avec le roi Jehan, auquel pays si gra-

cieusement se contint, que, même au roi Edouard, à ses enfans et à tous tant plaisait, qu'il lui était abandonné d'aller esbattre et jouer partout où il lui plaisait; et à brief parler, tant y fit par son sens, courtoisie, peine et pourchas, que grand part de sa rançon, qui montait moult grant finance, lui fut quitté, pour cause qu'il vint en Avignon devers le Pape, à la requête du roi d'Angleterre, pour l'évêché de Clocestre impétrer à un de ses officiers, laquelle lui fut octroyée. En Angleterre, moult bien jouta, car bel jouteur était; et avec tous ses autres biens était vaillant et chevaleureux, comme il appert par ses faits; car, au vivant du roi Charles, et même depuis, moult a voyagé et été en maintes bonnes et honorables places; au pays de Guienne, par lui et ses gens, maintes forteresses furent prises.

En Bretagne, avec lui le bon connétable fut en maintes chevauchées contre les Anglais, où il prit plusieurs forts. Il fut, l'année ensuivant, à moult honorable compagnie et foison gent, alla en Espagne, où le roi Henri le reçut à grand honneur et joie, et de là à Saint-Jacques en Galice.

Depuis, lui étant fait lieutenant dudit roi Charles et du duc de Berry en Auvergne, y prit plusieurs forteresses. Quand est venu cestui bon duc en âge de maturité, toute cette jolie jeunesse a tourné en sens et agmodération, en bon conseil, dévotion et constance; et combien que ses conditions ayent toujours été louables, encore à présent toudis en croissent les degrés de vertus; sont ses mœurs et ordre de vie dignes de recommandation et los; la vertu de charité en lui reluit, aux pauvres gentilshommes secourt, aux religieux besogneux fait mains biens, à pauvres clercs et écoliers, et vers toute pauvre gent est piteux et aumônier, et la bonne amour qu'il a toujours eue

vers les gentilshommes, les damoiselles et toutes femmes est continuée, mais est crue en vertu; car l'amoureuse plaisance de jadis s'est tournée en charitable vertu.

Cestui bon duc est le droit refuge des pauvres femmes besogneuses et adoulées grevées de tort, lesquelles sont peu ouïes en maintes cours.

Fait ce duc maintes aumônes secrètes; grande foi a vers Dieu; en ses besoins vers lui se tourne; constant est en tribulation; prince est de moult belle et humaine conversation; en toutes choses bonnes, subtiles et belles se délecte; livres de moralités, de la sainte Écriture et d'enseignement moult lui plaisent, et volontiers en veut ouïr, et lui-même par notables maîtres en théologie en a fait translater de moult beaux; de belle ordonnance et vie réglée en toutes choses, tient belle cour de chevaliers et gentilshommes; seigneuries a acquises et accru sa duchée, non mie par extorsions et grever le peuple, duquel est piteux, leur fait bien, et de celui de son pays et de ses sujets très aimé, mais par sagement et morigineement vivre.

§ 13. — LES ENFANTS DU ROI. — NAISSANCE DE CHARLES VI. SON BAPTÊME.

(Grandes Chroniques. — Christine de Pisan.)

Le dimanche, tiers jour du mois de décembre, l'an mil trois cent soixante-huit dessus dit, premier jour de l'Avent de Notre-Seigneur, en la tierce heure après minuit, la reine Jeanne, femme du roi Charles, lors roi de France, eut son premier fils en l'hôtel d'auprès Saint-Pol de Paris; et était la lune au signe de la Vierge en la seconde face dudit signe, et avait

la lune vingt-trois jours. Duquel enfantement ledit roi et tout le peuple de France eurent très grande joie, et non pas sans cause; car oncques ledit roi n'avait eu aucun enfant mâle. Et en rendit ledit roi grâces à Dieu et à la Vierge Marie. Et ce jour alla à Notre-Dame de Paris, et fit chanter devant l'image de Notre-Dame, à l'entrée du chœur, une belle messe de Notre-Dame; et, lendemain au jour de lundi, alla à Saint-Denis en France, en pèlerinage, et fit donner aux ordres de Paris grande foison de florins jusqu'au nombre de trois mille florins et de plus.

Ce jour de dimanche, messire Aymeri de Margnac, nouvel évêque de Paris, entra à Paris et fut apporté de Sainte-Geneviève à Notre-Dame, si comme il est accoutumé; et lui fit le roi sa fête et donna à dîner au Louvre audit évêque et à tous ceux qui l'accompagnèrent.

Le mercredi ensuivant, sixième jour de décembre, l'an mil trois cent soixante-huit dessus dit, ledit fils du roi fut chrétienné en l'église de Saint-Pol de Paris, environ heure de prime, par la manière qui ensuit. Et dès le jour de devant furent faites lices de mairrien en la rue, devant ladite église et aussi dedans ladite église environ les fonts, pour mieux garder qu'il n'y eût trop presse de gens.

Premièrement devant ledit enfant eut deux cents valets qui portaient deux cents torches, qui tous demeurèrent en ladite rue, tenant lesdites torches ardentes excepté seulement vingt-six qui entrèrent dedans ledit moustier. Et après était messire Hue de Châtillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers, qui portait un cierge en sa main, et le comte de Tancarville qui portait une coupe en laquelle était le sel, et avait une toile en son col dont ledit sel était couvert. Et après était la reine Jeanne



Baptême du Dauphin.
(Bibliothèque Nationale. Exemplaire des Grandes Chroniques qui a appartenu à Charles V.)

d'Evreux qui portait ledit enfant sur ses bras; et monseigneur Charles, seigneur de Montmorency, et monseigneur Charles, comte de Dammartin, était d'encôte lui, et aussi sortirent dudit hôtel le roi de Saint-Pol, par la porte qui est au plus près de ladite église. Et tantôt après ledit enfant étaient le duc d'Orléans, oncle du roi, le duc de Berri, le duc de Bourbon, frère de la reine, et plusieurs autres grands seigneurs et dames; la reine Jeanne, la duchesse d'Orléans, sa fille, la comtesse d'Harcourt et la dame d'Albret, sœurs de la reine, lesquelles étaient bien parées en couronnes et en joyaux; et après plusieurs autres dames et demoiselles bien parées et bien ornées. Et ainsi fut apporté ledit enfant jusqu'à la grande porte de ladite église de Saint-Pol, à laquelle porte étaient, qui attendaient ledit enfant, le cardinal de Beauvais, chancelier de France, qui ledit enfant chrétienna; et le cardinal de Paris en sa chappe de drap sans autres ornements, et les archevêques de Lyon et de Sens, et les évêques d'Evreux, de Coutances, de Troyes, d'Arras, de Meaux, de Beauvais, de Noyon et de Paris; et les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Magloire, tous en mitre et en crosse, et tous furent au chrétiennement. Et le tint sur les fonts ledit seigneur de Montmorency, et fut appelé Charles, pour lesdits seigneurs de Montmorency et comte de Dammartin qui ce même nom avaient. Et après fut reporté ledit enfant audit hôtel de Saint-Pol par le cimetière de ladite église et par un huis par lequel on entrait audit hôtel, pour la presse qui était devant ladite église. Et ce jour fit le roi faire une donnée en la couture Sainte-Catherine, de huit parisis à chaque personne qui voulut aller à ladite donnée, et y eut si grande

presse que plusieurs femmes furent mortes en ladite presse. (G. C.)

Le roi son père, par grant cure et diligence, fit nourrir cet enfant, tant en nourriture de sa personne, comme quand vint l'âge de connaître, de nourriture de mœurs propres à prince, et introduction de lettres; et ainsi le continua jusques en l'âge de la douzième année, en laquelle, à grant préjudice de l'enfant et de tout le royaume, lui faillit par naturel trépassement. (Chr. de P.)

§ 14. — LE DUC D'ORLÉANS.
(Christine de Pisan.)

L'autre fils du sage roi Charles fut Loys, duc d'Orléans à présent vivant, florissant par grâce de Dieu en bien. Ce Loys, accroissant la joie du père, naquit trois ans après le susdit Charles dont nous avons parlé (d'une fille entre deux ne fais moult grande mention, ni des autres [1], moult belles dames, pour ce que assez jeunes trépassèrent). Grande joie et solennité fut faite de sa naissance. Le roi, réjoui d'avoir deux beaux enfans mâles, fit célébrer en chants et sons mélodieux, par toutes églises, louanges à Notre-Seigneur; grande fête fut entre les barons, et le peuple faisant grand feu par toutes les rues de Paris en signe de solemnisée joie.

Le sage roi son père lui fit administrer nourriture propice en toutes choses; l'administration et garde commit à une bonne et sage dame, appelée madame de Roussel, qui par grand soin le nourrit; et la

1. Isabelle, née en 1373, morte en 1377; Catherine, née en 1377, morte en 1388.

bonne dame, dès qu'il sut apprendre à parler, les premières paroles que elle lui apprit fut son *Ave Maria* ; et par elle fut si duit que c'était doucette chose lui ouïr dire, enfenciablement à genoux, ses petites mains jointes devant l'image Notre-Dame ; et de bonne heure apprit à Dieu servir; car il a très bien continué en dévotions, oraisons, à l'église être longuement, et à ouïr et dire grand service; bonnes gens et dévots aime et volontiers ouït leur enseignement, comment il appert par la fréquentation qu'il fait chacun jour par long espace en l'église des Célestins.

§ 15. — L'ENTOURAGE DU ROI. — IL S'ATTACHE A CHOISIR DE BONS CONSEILLERS.

(Christine de Pisan, *Livre de la Paix*.)

Il débouta de lui tous ceux qu'il pensa qui, au contraire de son bon vouloir, le pussent démouvoir et de toutes parts voult attraire gens sages, preudes hommes et bien morigénés. Et iceux ayant honneur et profits de toutes manières d'états.

Voult avoir pour être bien introduit en ce qui peut toucher au bien spirituel, qui est le principal, de solennels prudes hommes théologiens tels que maître Jehan de la Chaleur et d'autres, lesquels voulait souvent ouïr.

Pour bien gouverner les faits de la police de son royaume, voult avoir notables clercs légistes experts afin que par leur consaulx selon ordre de droit, pût toutes choses bien disposer.

Pour son royaume être bien défendu et qu'en ses mains pût être augmenté et accru, voult tirer vers soi toute fleur de chevalerie de toutes parts que les bons lui pouvaient être ramentus et de tous les

meilleurs et les fit chevetaines à grant honneur et provision.

Charles V pensait que sûreté est plus aux rois par bénignités et par douceur que par être vindicatif.

Christine rapporte en effet que le roi tolérait à sa cour la présence de personnages qu'il savait ses ennemis.

Penses-tu que il les boutât hors. Non faisait; car il lui semblait qu'il en eût accru le nombre de ses ennemis. Il les faisait fort assermenter que bons et loyaux lui fussent et leur faisait tant de biens et d'honneurs que trop mauvais fussent de faire autrement. Et non pourtant sagement se gardait d'eux et faisait bien prendre garde de leurs maintiens et qu'aucune chose ne machinassent contre lui.

§ 16. — CHARLES V ET SES SERVITEURS.

(Christine de Pisan.)

Doux et débonnaire était entre ses gens ; par laquelle douceur, sens et gouvernement l'avaient en si grande révérence que ils le craignaient et redoutaient à courroucer plus que quelconque chose, et non mie par rigueur qui en lui fût, mais par pure amour; de laquelle vient crainte bien ordonnée qui les faisait douter offenser sa digne majesté; car toutes ces choses tant par ordre étaient menées en tous ses faits, que rien n'y avait fait que gardé n'y eût raison, ordre, temps et mesure. Et tant était celui ordre bien mené, qu'il n'y eût si hardi qui osât passer heure, point ni ordonnance de ce qui à faire lui appartenait; car lui, très sage, établissait chevetaines de ses offices gens sages et prudents, qui tendaient à mener les choses au gré de leur supérieur plein d'ordre, et par

ce n'y était règle faillie : à iceux faisait du bien, donnait largement, tenait honorablement et à tous ceux de sa cour, chacun en son degré, si qu'ils étaient richement vêtus et estorés de toutes choses, selon leur faculté. Voulait savoir et enquérait des conditions de ses serviteurs, et éprouvait leur loyauté.

§ 17. — VILLÉGIATURES DE CHARLES V.

Aucunes fois avenait et assez souvent au temps d'été, que le roi allait s'ébattre en des villes et châteaux hors de Paris, lesquels moult richement avait fait refaire et réparer de solennels édifices, si comme à Melun, à Montargis, à Creil, à Saint-Germain en Laye, au bois de Vincennes, à Beauté et mains autres lieux; là chassait aucunes fois et s'ébattait pour la santé de son corps, désireux d'avoir doux et attrempé; mais en toutes ses allées, venues et demeures était tout ordre et mesure gardée; car jà ne laissait ses quotidiennes besognes à expédier ainsi comme à Paris.

§ 18. — PROMENADES D'APPARAT DE CHARLES V.

L'accoutumée manière de chevaucher était de notable ordre : à très grande compagnie de barons et princes et gentilshommes bien montés et en riches habits, lui assis sur palefroi de grand élite, tout temps vêtu en habit royal, chevauchant entre ses gens, si loin de lui, par telle et si honorable ordonnance que, par l'orné maintien de son bon ordre, bien pût savoir et connaître tout homme, étranger ou autre lequel de tous était le roi, ses gentils-

hommes devant lui ordonnés, et gens d'armes tous étoffés, comme pour combattre, en nombre et quantité de plusieurs lances, lesquels étaient sous capitaines, chevaliers notables et tous recevaient beaux gages pour la desserte de cet office; les fleurs de lis en écharpe portées devant lui, et par l'écuyer d'écurie le manteau d'hermine, l'épée et le chapeau royal, selon les nobles anciennes coutumes royales.

Devant et après, les plus prochains du roi chevauchaient, les princes et barons de son sang, ses frères ou autres; mais nul jà ne l'approcha s'il ne l'appela. Après lui plusieurs gros destriers, moult beaux en destre étaient menés, ornés de moult riches harnais de parement; et, quand il entrait en bonnes villes, où à grande joie du peuple était reçu, ou chevauchait parmi Paris, où toute ordonnance était gardée, bien semblait état de très haut magnifique, très puissant et très ordonné prince [1].

1. « Alors la gent saluait à la montre de lui de toutes parts, comme le bon peuple de France a coutume de faire vers leur seigneur. Et quand grand presse y avait en quelque grand place, en signe d'amour et bénignité, recevant le salut de tant de gens, il ôtait son chapel. » (Christine de Pisan, *Livre de la Paix*.)

II

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE — LES FINANCES — LA GUERRE ET LA DIPLOMATIE

§ 1. — ORDONNANCES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

(Christine de Pisan.)

En celui temps, comme le roi Charles se vit au-dessus de ses besognes, et non si occupé de grandes guerres comme être soulait; et comme sa grand prudence lui administrait regard sur les choses à venir, considérant la fragilité de vie humaine de petite durée, et aussi que son corps et sa complexion, non mie par ancien âge, mais par déliée nature, n'était disposé à longuement vivre, volt, ce, saine mémoire et intention délibérée pour le bien de la couronne de France et de la commune utilité, établir certaines lois, dont, entre les autres, ordonna, institua, fit juger et promettre à tenir ferme et estable à toujours mais, à ses frères, aux pairs de France, et à tous les barons, que, au cas que il irait de vie à trépassement, ainçois que son fils Charles, selon les anciennes coutumes de France, fût en âge de recevoir la dignité royale, que néanmoins, par nouvelle

institution, serait couronné, dès en l'âge de quatorze ans [1], s'il advenait que avant lui fût défailli; et que, dès lors en avant, cette loi voulait et ordonnait fût ferme et estable, si que jouir en pussent tous les enfans, princes nés des rois, si le cas y échéait.

Autres lois et établissemens institua le roi sur le royaume et sur les finances [2].

1. Cette ordonnance, curieuse à tant d'égards, et qui fut rendue en août 1374, contient une véritable théorie des droits et des devoirs de la royauté, telle que la comprenait Charles V.

2. On conçoit facilement que Charles V, qui se souvenait des mauvais jours de sa jeunesse, ait eu peu de goût pour le gouvernement du pays par les États généraux. On sait cependant (voir le précédent volume de notre collection : Charles V et du Guesclin) que, dans les circonstances décisives de son règne, il ne voulut pas s'engager à fond sans prendre l'avis de la nation. En général cependant, il préféra s'appuyer sur les assemblées provinciales, plus dociles, et qui portaient moins d'ombrage au pouvoir royal. C'est ainsi que plusieurs assemblées d'Etats partielles se sont réunies, notamment à Chartres et à Sens, — en 1367, pour réprimer les compagnies, — en Languedoc, en Dauphiné, pour fournir des subsides de guerre.

Le gouvernement de Charles V ne procéda point par grandes réformes; ce ne fut pas une royauté révolutionnaire, loin de là. Le roi compte avec les anciens usages, les vieux privilèges; il les respecte pour s'en servir. La vieille institution des communes est rajeunie et renouvelée au commencement du règne sur tous les points où il est bon que le roi maintienne dans la fidélité ou rattache à la couronne d'anciens ou de nouveaux amis. — Ainsi nous citerons comme étant l'objet d'ordonnances portant rétablissement des communes ou confirmation des privilèges : les villes de Douai, 5 septembre 1367; — Péronne, 28 janvier 1368; — Lille, 4 mars; — Abbeville,

§ 2. — L'ADMINISTRATION DES FINANCES SOUS CHARLES V.

(Christine de Pisan.)

Pour ce que la science de politique, superlative entre les arts, enseigne homme à gouverner soi-

mai 1369; — Mayoc, Crotoy, mai 1369; — Rodez, février 1369; — Millau, mai 1370; — Tulle, *id.*; — Cahors, juillet 1370; — Sarlat, août 1370.

L'usage des guerres privées qui, depuis l'époque de saint Louis, n'a pu être encore déraciné, continue à être réglementé. Le roi les autorise encore sur le consentement des parties, sauf en cas de guerre étrangère. Mais la royauté a une conscience de plus en plus nette de l'universalité de son office et de l'imprescriptibilité de ses droits souverains. Ainsi on lit, dans l'INSTRUCTION POUR LA CONSERVATION DES DROITS DE SOUVERAINETÉ, DE RESSORT ET AUTRES DROITS ROYAUX DANS LA VILLE ET BARONNIE DE MONTPELLIER CÉDÉES AU ROI DE NAVARRE (8 mai 1372), ces lignes significatives :

« C'est l'avis de l'instruction faite sur la conservation des souverainetés et ressorts et autres droits royaux appartenant au roi dans la ville, baronnie et rectorie de Montpellier, lesquels droits et souverainetés sont toujours appartenants au roi dans tout son royaume. » (*Ordonnances*, t. V, p. 477.)

Parmi les ordonnances d'intérêt général dont on ne trouvera pas le détail plus loin, nous citerons particulièrement le *Règlement général pour les Eaux et Forêts* (juillet 1376), resté la base de la législation ultérieure sur la matière (*Ordonnances*, t. VI, p. 227); le *Règlement sur les finances provenant des aides, sur les finances en général et sur les gens de guerre* (*Ordonnances*, t. V, p. 645); le *Règlement sur les fonctions des trésoriers de France* (*Ordonnances*, t. V, p. 454); l'*Ordonnance sur le guet de Paris* (*Ordonnances*, t. V, p. 97).

même, sa mesgniée, et sujets et toutes choses, selon ordre juste et limité; comme elle est discipline et instruction de gouverner royaumes et empires, tous peuples et toutes nations en temps de paix, de guerre, de tranquillité et adversité, assembler et amasser par loisibles gagnes, trésors et revenus, dispenser pécunes, meubles et recettes; appert manifestement cestui sage prince très appris, sage maître, et expert en cette science, laquelle la noblesse de son courage, par la prudence de son averti entendement, lui apprenait naturellement, sans autre étude de lettrure apprise en cette partie; car sa personne gouvernait par policie très ordonnée, comme dit est. Les revenus de son domaine et rentes accrut grandement.

Les revenus de son royaume distribuait sagement, dont l'une partie était appliquée pour la paye de ses gens d'armes et soutenir ses guerres; l'autre, pour la dépense de son hôtel et état de lui, de la reine et de ses nobles enfans, grandement et largement soutenu; l'autre pour dons à ses frères et parens, dont continuellement avait avec lui à grans pensions, et des barons et chevaliers étrangers qui venaient en France voir sa magnificence, ou ambassadeurs à qui donnait de riches dons; l'autre, pour payer ses serviteurs, donner à églises ou aumônes; l'autre, pour ses édifices, dont il bâtit de moult beaux et notables châteaux et églises; et toutes ces choses étaient largement payées, si que peu ou néant venaient plaintes au contraire [1].

1. Le gouvernement de Charles V a vécu financièrement sur l'aide pour la rançon du roi Jean, et sur l'aide pour le fait des guerres votée plus tard. Charles V était très économe. On l'appelait *nummularius*; mais, s'il avait le talent d'amasser, il savait aussi noblement dépenser.

§ 3. — PRÉVOYANCE MILITAIRE DE CHARLES V. — IL NE FAIT PAS LA GUERRE PAR LUI-MÊME.

(Christine de Pisan.)

Le roi Charles, qui avait fait défier le roi d'Angleterre, tantôt, comme sage et chevalereux prince se garnit de bonnes gens, attira à soi vaillans capitaines dont finer pût étrangers et privés, donna de beaux dons, les reçut joyeusement et moult honora : fit pourvéance de riches armures, beaux destriers amener d'Allemagne, de Pouille ; coursiers, haubergeons [1] et camails forgés à Milan à grand foison, apportés par deçà par l'affinité messer Barnabo, lors seigneur dudit lieu, à Paris, faire toutes pièces de harnais ; et de tout ce donna largement aux compagnons d'armes, aux riches gentilshommes les choses belles et jolies, aux pauvres les profitables et fortes ; et se pourvut d'artillerie, et bons arbalétriers fit assez venir de Gênes et d'autre part et ainsi de tous estoremens de guerre se pourvut, et bien et bel fit de tout ce, et de bonne gent garnir les châteaux et forteresses vers les frontières de son royaume si convenablement, et de tous vivres à longtemps, que rien n'y faillait.

Pareillement, en plusieurs parts du royaume de France, envoya le roi gens d'armes en bel et bon estorement, conduits par vaillans capitaines; mais lui, comme vrai pasteur humain et doux, piteux de la perte de ses gens, ordonna que les forteresses où telle résistance trouveraient que trop convenît perdre de bonnes gens ains que par assaut on les eût, fussent rachetées, par traités et pactes, c'est assavoir

1. Cottes de mailles.

sauver les vies de ceux dedans ou à aucune quantité de deniers, mais qu'ils laissassent la place; car trop mieux ainsi le voulait que ce qu'il convenît ainçois moult de sang y espandre.

Mais, pour ce que aucunes gens pourraient contredire à mes preuves de la chevalerie de ce roi Charles, disant que récréandise ou couardie lui tollait que lui en propre personne n'allait comme bon chevalereux aux armes et faits des batailles et assauts, ainsi que firent son ayeul le roi Philippe, et son père le roi Jehan, et ses autres prédécesseurs; par quoi donc ne pouvait avoir en lui si grand titre de chevalerie, comme je lui veux imposer et adjoindre; à ceux convient que je réponde vérité manifeste et pure au su de toutes gens.

Que par récréandise n'allât en personne aux armes de ses guerres, n'est mie; car au temps qu'il était duc de Normandie, ains son couronnement, avec son père le roi Jehan maintes fois y alla; et aussi, lui seul chevetaine de grans routes de gens d'armes, fut en plusieurs besognes bonnes et honorables, à la confusion de ses ennemis.

Mais, depuis le temps de son couronnement, lui étant en fleur de jeunesse, eut une très griève et longue maladie, à quelle cause lui vint je ne sais; mais tant en fut affaibli et débilité, que, toute sa vie, demeura très pâle et très maigre, et sa complexion moult dangereuse de fièvres et de froidure d'estomac; et avec ce, lui resta de ladite maladie la main destre si enflée, que pesante chose lui eût été non possible à manier; et convint, le demeurant de sa vie, user en danger de médecins.

Mais que pourtant le los de sa grant vertu qui, sans cesser, ouvrait en toute peine pour la publique utilité, doive être réprimé, n'est mie raison

Car, dit Végèce, que « plus doit être louée chevalerie menée à cause de sens, que celle qui est conduite par effet d'armes, si, comme les Romains, plus acquirent seigneuries et terres par le sens que par la force ». Semblablement le fit notre roi, lequel plus conquêta, enrichit, fit alliances, plus grandes armées, mieux gens d'armes payés et toute gent; plus fit bâtir édifices, donna grans dons, tint plus magnificent état, eut plus grande dépense, moins fit de grief au peuple, et plus sagement se gouverna en toute policie.

§ 4. — RÈGLEMENT POUR LES TROUPES (13 janvier 1373).

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour ce que nous avons attendu qu'aucuns capitaines qui ont eu pour le temps des guerres gouvernement de gens d'armes n'ont pas tenu le nombre dont ils faisaient montre et pressaient payement, et que souventes fois les deniers qu'ils en recevaient, ils ne payaient pas à leurs gens selon ce qu'ils les avaient reçus; et aussi que quand lesdites gens se portaient avant le temps qu'ils devaient servir, ils n'en faisaient aucune mention aux trésoriers des guerres, leurs lieutenants et clercs des monstres; et quand, après leur cassement, ils faisaient compte avec lesdits trésoriers des guerres, que les sommes qui étaient dues à eux et à leurs gens, ils recevaient par devers eux sans rien en bailler à leurs gens; par quoi ils prenaient occasion d'eux plaindre de nous de défaut de payement; et outre que pour le grand nombre de capitaines qui a été le temps

passé en nos osts et chevauchées, et par spécial cette saison, grand nombre de gens de petit état ont été passés ès montres, et combien qu'ils fussent reçus à gages, armés et montés moins suffisants, dont ils ont pillé et robé tant ès bonnes villes comme au plat pays, et fait plusieurs grands dommages sur les lieux par où ils ont passé; et pour connaître de la pillerie n'ont mie été avec les lieutenants ou chefs d'offices ou de guerres; nous pour obvier aux inconvénients dessus dits, et à plusieurs autres touchant le fait de la guerre, désirant sur toutes choses le bon gouvernement de nos bons et loyaux sujets, et les garder de griefs, oppressions et dommages et gouverner en bonne justice, par grand avis et mûre délibération de conseil en sur ce avec les chefs d'office de notre guerre, et plusieurs autres sages et vaillants, avons voulu, établi et ordonné les choses qui s'ensuivent :

1. Premièrement. Que notre connétable de France qui à présent est ou sera, nommera et ordonnera certaine personne pour recevoir les montres des gens de son hôtel; et chacun de nos maréchaux, quatre lieutenants pour recevoir les montres de toutes gens, manières de gens; et le maître des arbalétriers un, pour recevoir les gens de son hôtel seulement, lesquels commis et lieutenants seront sages et idoines et experts, et jureront en notre présence, avant qu'ils usent de leurs offices, aux saints Évangiles de Dieu, de tenir et garder les ordonnances touchant le fait desdites montres, lesquelles seront écrites après, et en défaut de ceux qui seront nommés pour mort, pour rapport ou autrement, autres bons et suffisants seront mis en leurs lieux, lesquels feront le serment comme dessus.

2. Notre connétable, nos maréchaux, le maître des

arbalétriers, et tous les autres capitaines des gens d'armes, le mieux et le plus loyalement qu'ils pourront, exerceront et gouverneront leurs offices, et feront les choses appartenant à eux, à l'honneur et profit de nous, notre royaume et de notre guerre, et si comme ils feraient pour leur propre fait; et tiendront, quant à eux, et feront tenir, garder et accomplir notre présente ordonnance, et toutes les choses contenues en elle, sans faire ni venir encontre par eux, ni par autre, en aucune manière.

3. Eux, leurs lieutenants, commis et députés dessus dits, ou autres, ayant pouvoir à ce, ne recevront ni souffriront être reçus à montre ni à revue aucuns gens de guerre, s'ils n'y sont en personne, montés et armés suffisamment de son propre harnais, le cheval aussi bien que le maître; et aussi, si en faisant la montre ou revue, il ne jure sur les saints Évangiles de Dieu qu'en tel état servira pour le temps qu'il recevra nos gages, s'il n'est hors du commandement de son capitaine ou pour notre service, ou enfermé de son corps loyalement sans nulle fraude, et ne feront, soutiendront ou souffriront aucun autre être reçu, écrit ou passé en montre.

4. Ils prendront en leur compagnie et se chargeront de bonnes gens d'armes de fait, tels comme ils les prendraient pour leur propre fait, lesquels ils connaissent, et qu'ils soient gens de tel état qu'ils doivent être reçus à nos gages; et ne les laisseront ou donneront congé sans cause raisonnable.

5. Si aucun se partait devant le temps qu'il devrait servir, sans congé, ils le révéleront et diront au trésorier des guerres, ou à son lieutenant qui fera le payement, pour lui faire rabattre pour le temps qu'il aura été hors.

6. Ils feront jurer aux gens d'armes qui seront

sous eux, qu'ils le serviront continuellement et ne s'en partiront sans leur congé ; et aussi qu'ils ne feront aucun dommage à leur pouvoir sur nos gens et sujets d'aucuns des pays de notre royaume étant en notre obéissance, soit en venant en notre service ni en demeurant, tant comme ils seront en notre dit service, ni en retournant en leurs pays et maisons.

7. Ils feront jurer à leurs dits gens, en faisant leurs dits montres, qu'ils se gouverneront bien, loyalement et raisonnablement, sans prendre aucunes choses ès villes fermées, forteresses et autres lieux, sans en payer le prix raisonnable et faire satisfaction ès hôtels, si qu'ils en soient contents; et aussi que de nos sujets et obéissants ils ne prendront ni recevront deniers, vivres ou autres choses, à cause de prise ou de rançon, ou autres occasions quelconques, autrement que dit est; et, sitôt qu'ils seront cassés de gages, ils s'en retourneront en leurs maisons; et si ainsi ne le font, ils perdront leurs chevaux et harnais, et du demeurant seront à notre volonté.

8. Si les capitaines mandent aucuns gens d'armes à venir à eux de pays à autre, pour nous servir au nombre qui leur sera ordonné, et ils méfaisaient en venant devers eux, ces capitaines seront tenus du méfait.

9. Si les gens d'armes qui seront sous aucun capitaine, font aucune pillerie, roberie ou aucun dommage durant leurs services, les capitaines les contraindront à dresser et réparer ces dommages, ou ces capitaines les payeront de leur même, quand il sera venu à leur connaissance, sans querir cautèle et malice aucune au contraire; et s'ils en étaient délayant ou refusant, nous voulons qu'ils y soient contraints vigoureusement et sans déport par nos

lieutenants, chefs de guerre ou autres officiers à qui la connaissance en appartiendra ; et au cas que bonnement on ne pourrait savoir nommément les personnes qui y auront fait lesdits dommages, les capitaines sous qui serviront lesdits malfaiteurs feront assembler tous leurs gens, et les feront jurer et révéler ceux qui ce auront fait, pour les en corriger; et ainsi le jureront lesdits capitaines.

10. Si l'on trouve aucunes gens de pied ou de cheval suivant l'ost, qui ne soient gens de métier, marchands, ou autres gens nécessaires pour servir l'ost, les lieutenants ou chefs de guerre qui y seront, les feront contraindre à en vider et partir ; s'ils méfont, ils les feront punir et tous autres malfaiteurs en l'ost, sans faveur ou déport.

11. Que tous les payements des gens d'armes se feront dorénavant par chambres à part; et ne recevra aucun capitaine, aucun payement, ni fera compte que pour les gens de son hôtel tant seulement; et est notre entente qu'à ceux qui viendront mandés par nous en notre service, duquel mandement apperra par ce qu'ils se gouverneront par la manière que dit est, l'on comptera après leur cassement, venue et retour, raisonnablement.

12. Les clercs des maréchaux ne recevront aucune chose, si n'est des montres des capitaines qui auront le nombre de cent hommes dessous eux, ou de plus.

13. Les gens d'armes que nous tiendrons de ci en avant à nos gages, seront divisés par routes, chacune de cent hommes d'armes, et en chacune route aura un capitaine; et au-dessous dudit nombre de cent hommes d'armes, n'aura aucuns capitaines; ainçois feront chambre, selon ce qu'ils voudront recevoir leur paiement.

14. Lesdits capitaines de cent hommes d'armes

avec leurs gens, seront par nous ordonnés à être sous le gouvernement des lieutenants, chefs de guerre et autres officiers, à notre plaisir et ordonnance.

15. Dorénavant nul ne sera capitaine de gens d'armes sans notre lettre et autorité, ou de nos lieutenants ou chefs de guerre, ou d'autres princes et seigneurs de notre royaume, pour notre service, défense, bien et sûreté de leur pays, sur peine de perdre chevaux et harnais, et tous biens meubles et héritages.

16. Nul n'aura état, si ce ne sont les capitaines ordonnés audit nombre de cent hommes d'armes, comme dessus, lesquels auront chacun cent francs pour mois; et des lieutenants et chefs de guerre, qui auront plus grand nombre de gens d'armes sous leur gouvernement, sera notre ordonnance de leur donner tel état, comme il nous plaira.

17. Sitôt comme les montres seront faits, et les gens d'armes auront reçu leur payement, les capitaines les mèneront tout droit et le plus tôt qu'ils pourront ès frontières ordonnées, sans les laisser séjourner sur les pays, et les tiendront ès lieux plus convenables pour le profit de la guerre, et au commandement et ordonnance du lieutenant ou chef de notre guerre, étant pour lors en cette partie.

18. Nos lieutenants, connétable, maréchaux et maîtres des arbalétriers et autres capitaines de gens d'armes, jureront ; c'est à savoir, ceux qui sont présentement, et ceux à venir, avant que leurs lettres d'offices ou capitaineries leur soient rendues, sur les saints Évangiles de Dieu, sur leur honneur et par leur foi et loyauté, que les ordonnances dessus dites, et toutes les choses contenues en elles, ils garderont, tiendront et accompliront de point en point, et feront tenir, garder et accomplir loyalement et

véritablement, sans faire ni venir au contraire par eux ni par autres (en aucune manière qu'il est contenu ci-dessus). Et nous plaît que les ordonnances dessus dites soient publiées à Paris, ès frontières et ès autres notables lieux du royaume, dont il semblera être expédient à notre conseil et à nos officiers sur le fait de nos guerres.

En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces lettres.

Donné au bois de Vincennes, le treizième jour de janvier, l'an de grâce mil trois cent soixante et treize, et de notre règne le dixième. Par le roi en son conseil : Yvo.

§ 5. — LA PRÉPARATION DE LA GUERRE. — COUPES DE BOIS POUR LA FABRICATION DES ARMES.

(Mandement n° 278, année 1365 [1].)

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos aimés et féaux les maîtres de nos eaux et forêts et aux verdiers de nos forêts de Romare et de Rouvray et à chacun d'eux ou à leurs lieux tenant, salut. Nous avons ordonné que, pour la sûreté et défense de notre pays de Normandie, et pour remplir nos garnisons d'artillerie, qui moult ont été appetissées en temps passé pour cause des guerres, l'on fasse faire hâtivement en notre clos des Galées cent milliers de viretons et deux cents pavois, et pour ce est nécessité de prendre et avoir en nos dites forêts bois convenable pour les choses dessus dites, c'est à savoir quatorze hêtres pour faire les fûts desdits viretons et vingt trembles pour faire les fûts desdits pavois, en

1. Mandements publiés par M. Léopold Delisle dans la collection des *Documents relatifs à l'histoire de France.*

la manière qu'autrefois a été fait en tel cas. Si vous mandons... que lesdits arbres vous livrez ou fassiez livrer à notre aimé Richard de Brumare, garde de notre dit clos des Galées, lequel nous avons enchargé de faire faire les choses dessus dites. Et gardez que en ce n'ait défaut, et que l'ouvrage de notre dite artillerie n'en puisse ou doive être retardée en aucune manière, car ainsi le voulons être fait [1].

§ 6. — INTERDICTION DES JEUX QUI NE DÉVELOPPENT PAS L'ESPRIT MILITAIRE.

(Mandement nº 506.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, désirant de tout notre cœur le bon état, sûreté et défense de notre royaume, de la chose publique et de tous nos sujets de lui, voulant obvier à tous inconvénients, et toujours induire et gouverner nos bons sujets en ce qui leur peut être agréable et profitable, avons défendu et défendons par ces présentes, tous jeux de dé, de table, de paume, de quilles, de palet, de solles, de billes, et de tous autres tels jeux qui ne visent point à exercer et habituer nos dits sujets à fait et usage d'armes, à la défense de notre dit royaume, sur peine de quarante sols

1. Nous ne citons pas de document particulier relatif à l'organisation de l'artillerie. Mais on sait, par le détail des sièges et des campagnes relatés dans notre précédent volume, que Charles V était, sous ce rapport, admirablement pourvu. Il n'est que juste de rappeler à ce propos le nom de Jehan de Lyon, maître de l'artillerie du roi, cité dans le mandement nº 850.

parisis à appliquer à nous, de chacun et pour chacune fois qu'il y encherra. Et voulons et ordonnons que nos dits sujets prennent et entendent à prendre leurs jeux et esbattements à eux exercer et habituer en fait de trait d'arc ou d'arbalète ès beaux lieux et places convenables à ce ès villes et terroirs de notre dit royaume, et fassent leurs dons au mieux tirant et leurs fêtes et joies pour ce, si comme bon leur semblera. En notre hôtel de Saint-Pol lez Paris, 3 avril 1369.

§ 7. — LA DÉFENSE MARITIME.

(Mandement nº 507.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à notre aimé et féal trésorier Aymar Bourgeoise et Étienne du Moustier, notre huissier d'armes, salut et dilection. Nous avons entendu que le roi d'Angleterre a en propos de nous faire guerre et à nos sujets, et pour ce passer la mer et descendre en notre royaume en sa personne bien brièvement, à grand effort et puissance de gens, et avant toute œuvre prendre ou faire prendre et ardoir toute la navie qui pourra être trouvée ès côtes de la mer en notre obéissance, si que par ladite navie ne lui puisse être porté ni à son royaume grief ou dommage, et pour ce, nous désirant à ce obvier et eschever le dommage que nous et nos sujets pourrions avoir, si remède n'était en ce mis, et pour ce aussi que de ladite navie nous puissions aider pour faire aucun passage, ou autrement au grief dudit roi d'Angleterre, s'il nous faisait ou faisait faire guerre en notre dit royaume, avons ordonné que toute ladite navie soit tantôt mise bien avant en la mer, et menée et retenue en la bouche de

Seine, du premier vent qui viendra à ce convenable, hâtivement et sans demeure, et ainsi que cette navie soit tantôt rappareillée et mise en bon état, en toutes aventures et avitailles, pour ledit passage faire pour gens et pour chevaux, et qu'à cette fin on fasse faire cloies, ponts et autres instruments et habillements nécessaires pour monter et passer dedans ladite navie, et avec ce que les mariniers nécessaires pour gouverner ladite navie se tiennent si ordonnés qu'on les y ait tous prêts, toutes fois que dit et commandé leur sera de par nous. Pourquoi nous, confiants de votre sens, loyauté et diligence, nous avons ordonné et commis, ordonnons et commettons à faire visiter et appareiller et mettre en bon état ladite navie pour ledit passage et à faire faire les cloies, ponts et autres instruments et habillements nécessaires à ce, et pour faire tenir lesdits mariniers en telle ordonnance qu'on les ait prêts à notre commandement et volonté comme dit est. Et pour avitailler ledit navire, tant pour les gens comme pour les chevaux qu'il pourra porter, faites, tantôt ces lettres vues, sans délai, acheter et payer du nôtre cent muids de froment à la mesure de Rouen, mille lars, cent milliers de hareng blanc ou saur, ou autre poisson à la value, deux cents tonneaux de vin, deux cents tonneaux de cidre, douze milliers d'œufs, douze mille livres pesant de chandelle de suif, trois mille livres pesant de cire, douze cents lanternes, douze cents gallons d'huile d'olive, quarante muids d'avoine, et aussi des barils de fût pour mettre eau, du suif, des étoupes, des chaudières et autres vaisseaux de cuisine, pots, plats et écuelles et autres vaisseaux de dépense et toutes autres choses qui audit navire pour ledit passage faire seront nécessaires, et aussi faites recouvrir, visiter et mettre en bon état les plates,

bacinets et autres harnais que nous avons à Rouen pour mariniers et autres gens de mer [1]. A Paris, 3 avril 1369. Par le roi : Yvo.

§ 8. — LES RÉCEPTIONS DIPLOMATIQUES DE CHARLES V.

(Christine de Pisan.)

Pour la grand renommée qui d'icelui roi Charles par le monde courait, plusieurs princes de lointain pays, comme le roi de Hongrie, qui maints beaux arcs et autres choses lui envoya, le roi d'Espagne, d'Aragon et maints autres, désiraient son affinité, amour et alliance, par mariages ou autrement, à son sang, fils et filles.

Le roi de Chypre et autres maints rois, princes et seigneurs, parquoi plusieurs vinrent en France voir sa sagesse, noblesse et état, et plusieurs leurs féaux messagers y envoyèrent; mêmement le soudan de Babylone y envoya un de ses chevaliers avec plusieurs riches et beaux présens, et, en lui cuidant faire grand honneur comme au solemnel prince des chrétiens, lui manda « que pour le bien et renommée qu'il avait entendu de son sens et vertus, si il voulait aller en son pays avec lui demeurer, il le ferait tout gouverneur de ses provinces et terres, et maître de sa chevalerie, et lui donnerait royaume plus grand et plus riche trois fois que celui de France, et tiendrait telle loi comme il lui plairait ». Et que nul mécroye cette chose, certainement je l'affirme pour vraie ; car, lorsque j'étais enfant, je vis les chevaliers sarrasins richement et étrangement vêtus, et était

1. Le chef des forces maritimes sous Charles V fut « l'amiral de la mer » Jean de Vienne.

notoire la cause de sa venue. Dont le sage roi, prudent en toutes choses, et qui avec toutes nations et diversité de gens de bien se savait avoir, et les honorer selon leur état, considérant le bon vouloir du soudan, qui pour ce si loin avait envoyé son messager, reçut ledit chevalier et ses présens à grant honneur, et lui et ses gents moult festoya et honora, et son drucheman [1] par qui entendait ce qu'il disait; et, merciant le soudan, lui renvoya de beaux présens des choses de par deçà; toiles de Reims écarlates, dont n'ont nulles par delà et grand fête en font; donna largement aux messagers, s'offrit à faire toutes choses loisibles qu'il pourrait pour le soudan.

Ainsi ce roi autorisé par le monde, comme digne il en était, bien savait recevoir grans, moyens et petits. Quand nobles princes venaient ainsi vers lui, ou leurs messagers, convenait qu'ils dînassent avec lui, et, selon qu'ils étaient notables, séaient à sa table. Et à ses dîners, quand hauts princes y étaient, et mêmement aux fêtes solemnées, l'assiette des tables, l'ordonnance, les nobles paremens d'or et de soie ouvrés de haute lice, qui tendus étaient par ses parois et ses riches chambres, de velours brodées de grosses perles d'or et de soie, de plusieurs étranges devises, les ornements de partout, ces draps d'or tendus, pavillons et cieux sur ces hauts dais et chayères couvertes; la vaisselle d'or et d'argent grand et pesant de toutes façons, en quoi l'on était servi par ces tables; les grands dressoirs couverts de flacons d'or, coupes et goubellés et autre vaisselle d'or à pierrerie; ces beaux entremets, vins, viandes délicieuses et à grant planté et à cour plainière, à toutes gens, certes pontificale chose était à voir; et

1. Truchement.

tant y était l'ordonnance belle, que, nonobstant y eût grant quantité de gent, si y était remédié que la presse ne nuisait. Et quand iceux princes ou étrangers voulait bien honorer, les faisait mener devers la reine et ses enfans, où ne trouvaient pas moins d'ordonnance; et puis, à Saint-Denis. Là leur faisait montrer les reliques, le trésor et les richesses qui là sont, les riches chasubles, ornemens d'autels; les beaux paremens et habits en quoi les rois sont sacrés, dont il en fit faire de tous neufs, et les plus riches qui oncques eussent été vus qu'on sache; tous les habits ouvrés à fines et grosses perles, et mêmement les souliers; ouvrir les riches armoires où de joyaux de grande valeur a à merveilles, où est la riche couronne du sacre, qu'il fit faire, en laquelle a un gros rubis balais au bout, du prix de trente mille francs; et d'autre pierrerie moult fine : et vault la couronne moult d'avoir; et les autres estranges choses qui y sont, de moult grant richesse.

Pour maintenir sa cour en tel honneur, le roi avait avec lui barons de son sang, et autres chevaliers duis et appris en toutes honneurs, si comme son cousin le conte d'Étampes, qui bel seigneur était, honorable, joyeux, bien parlant et bien festoyant, et de gracieux accueil à toute gent; aucune fois, en certaines places et assiettes, représentait la personne du roi, et moult était de bel parement à cette cour. D'autres aussi y avait : et aussi messire Burel de La Rivière, beau chevalier, et qui certes très gracieusement, largement et joyeusement savait accueillir ceux que le roi voulait festoyer et honorer, faire liement et à grant honneur les messages que le roi mandait par lui à iceux étrangers, les aller souvent voir et visiter en leur logis, leur dire de gracieux et beaux mots; et que le roi les saluait, et

leur mandait que ils fissent bonne chère et n'épargnassent rien, et telles gracieuses paroles ; et quand venait à leur présenter dons de par le roi, ne faillait mie à dire ces courtoises et honorables paroles bien assises à chacun, selon son gré ; car toute l'honneur qu'il convient à bel réception de gens il savait, et à ceux il donnait soupers et dîners en son hôtel bel à devis [1] et richement orné. Là était sa femme, belle, bonne et gracieuse, qui pas ne savait moins d'honneur, et courtoisement les recevait ; là étaient les femmes d'état de Paris mandées, dansé, chanté et fait joyeuse chère ; y avait, pour l'honneur et la révérence du roi, tant, que tous étrangers du roi et de lui se louaient.

§ 9. — LES MISSIONS SECRÈTES.
(Mandement nº 1490.)

Charles V donne à Jean le Mercier une somme de deux mille francs d'or. Comme par notre commandement et ordonnance notre aimé et féal conseiller Jean le Mercier chevauche et se transporte souvent en plusieurs et grands voyages et en plusieurs lointaines parties, pour plusieurs grandes et grosses besognes touchant l'honneur et profit de nous et notre royaume, pourquoi il convient qu'il ait et tienne grand nombre de gens et de chevaux, tant pour la sûreté de sa personne, pour ce qu'aucunes fois il est nécessité qu'il chevauche jour et nuit pour l'expédition des besognes dont il est chargé, pour lesquelles causes il convient notre dit conseiller tenir plus de gens et de chevaux et faire très grande dépense et plus que s'il faisait et exerçait son office à Paris.

1. Beau pour assemblées et conférences.

III

CHARLES V PROTECTEUR DES ARTS, DES LETTRES ET DES ÉTUDES.

---

§ 1. — SUPÉRIORITÉ D'ESPRIT DE CHARLES V.

(Christine de Pisan.)

Regardons la subtilité de l'entendement de notre prince, comment grandement s'étendit à comprendre et concevoir toutes choses, tant spéculatives comme ouvrables, lorsque les belles sciences étudiait, desquelles les termes savait pleinement rapporter ès assemblées et congrégations des sages maîtres et philosophes, parler de toutes choses si bien et si parfondement que nul ne l'en passait; et c'est chose manifeste, sue et prouvée par gens dignes de foi, qui ce témoignent.

Si pouvons de celui roi conclure que, entre les élus, était très souverain et superlatif en hautesse d'entendement.

§ 2. — TRAVAUX D'ART. — PROJET DE CRÉATION D'UN CANAL ENTRE LA LOIRE ET LA SEINE.

Encore que le roi Charles très amoureux, et désireux du bien et du profit commun fût vrai, prudent, et des choses au mieux faisables eût claire connaissance, appert par la grande providence et avis qu'il avait aperçu sur le bien et utilité de la cité de Paris, et mêmement sur grande part de son royaume, en ce que, comme il considérait qu'à Paris, pour la grande quantité des gens et divers peuples, princes et autres qui pour cause que là est le siège principal de sa noble cour, arrivent de toutes parts, les vivres, au regard de la puissance du menu peuple, et aussi, contre le profit de tous, n'y peuvent être à si grand marché comme en mains autres lieux de son royaume, comme vers les parties de Bourbonnais et Nivernais et ailleurs, tant que la rivière de Loire s'étend, lequel pays est moult fertile et abondant de tous vivres, comme assez est su, et que à grand marché y sont, parce que on ne les peut par deçà porter, fors par charroi mener, qui est trop coûteux; que il ferait fossoyer la terre de tel large et profondeur, et en telle adresse que ladite rivière de Loire pût prendre son cours jusques en la rivière de Seine, et porter navire qui venît jusques à Paris; et ainsi l'avait ordonné le très pourvu sage roi, et a marché fait aux ouvriers qui devait coûter cent mille francs, laquelle mise n'était mie moult outrageuse au regard du grand bien et utilité qui s'en fût ensuivi à tout ce royaume; laquelle chose plût à Dieu que ainsi eût été fait pour le bien d'un chacun! et en ce et maintes autres ordonnances bonnes n'eût

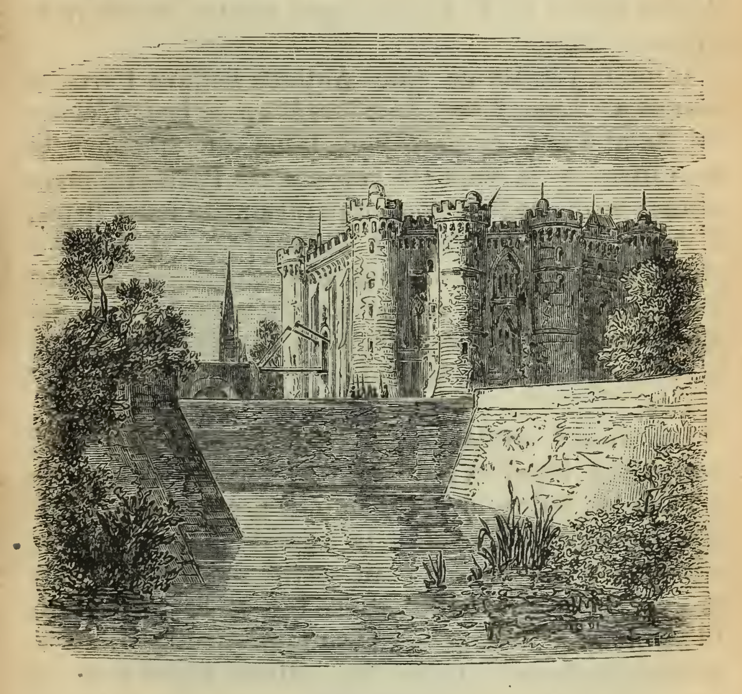
mie en faute, si mort, qui trop engreva ce royaume, ne l'eût sitôt ôté de vie.

§ 3. — LES CONSTRUCTIONS DE CHARLES V.

Assez avons dit de la vertu de prudence en la personne du roi Charles, de laquelle tout le contenu de ce livre est tirant à telle matière ; mais pour un petit différer, selon l'ordre qu'Aristote met des vertus comprises en sa sagesse par particularités distinctes, comme ci devant est dit, dirons d'art, en prouvant notre sage roi Charles être très grand artiste, soit ès sept sciences libérales, ou ès causes ouvrables. Es sciences expert était ; car en grammaire, qui apprend la manière des mots, était suffisamment fondé et toutes en savait les règles; l'art de réthorique, qui enseigne la forme de savoir mettre paroles en ordre de beau langage, savait par nature et aussi par science; logique, qui enseigne arguer, et entre le vrai et le faux discerner, nul de lui plus subtil n'y fut trouvé; arithmétique, qui est science d'assembler nombre et multiplier, sans laquelle science d'astronomie ne se pourrait passer, savait le roi notablement ; de géométrie, qui est l'art et science des mesures et des équerres, compas et lignes, sans qui nulle œuvre n'est faite, s'entendait suffisamment, et bien le montrait en devisant ses édifices ; de musique, qui est la science des sons accordés par notes minimes, entendait tous les points si entièrement que aucun ne lui peut être mucié ; en la science d'astrologie, qui est art de connaître les mouvemens des celestielles sphères et planètes, était suffisamment fondé : et en tous ces sept arts, tout ainsi qu'il

est dit de Charlemaine, de cestui Charles le Sage on peut pareillement dire.

En effet, notre roi Charles fut sage artiste, se démontra vrai architecteur, deviseur certain et prudent ordonneur, lorsque les belles fondations fit faire en



La Bastille.

maintes places, notables édifices beaux et nobles, tant d'églises comme de châteaux, et autres bâtiments, à Paris et ailleurs ; si comme, assez près de son hôtel de Saint-Paul, l'église tant belle et notable des Célestins, si comme on la peut voir couverte d'ardoise, et si belle que rien n'y est comparable, et le couvent des frères ; saintes personnes vivant en grande

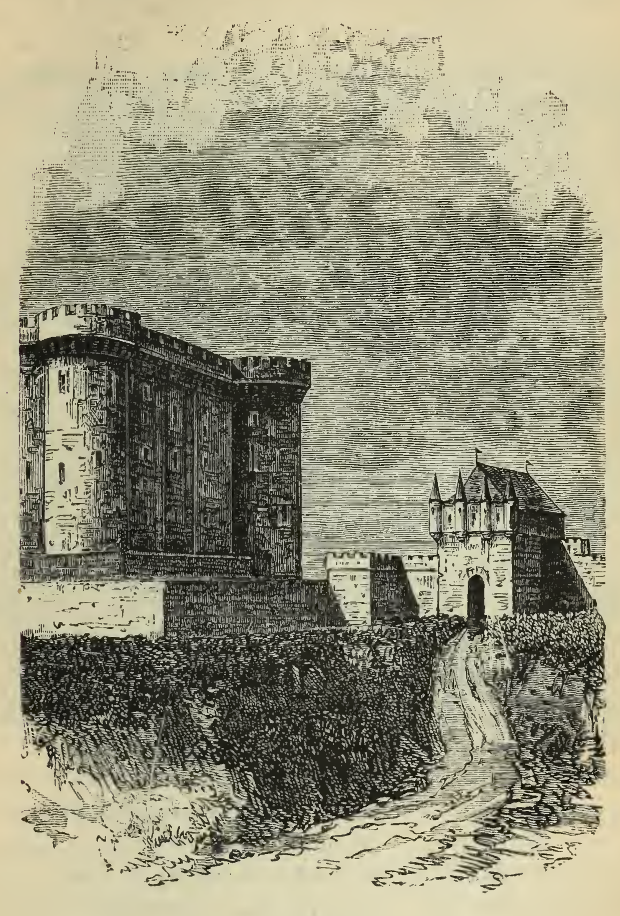
âpreté de vie réglée, servant Dieu, y ordonna en certain nombre, dont y a moult grant couvent, qui moult dévots service rendent à Notre-Seigneur, lesquels il renta moult richement par amortissement perpétuel ; et à la porte de celle église a la sculpture de son image et de la reine son épouse, moult proprement faits.

Il fonda l'église de Saint-Antoine dedans Paris, et rentes assit aux frères demeurant en ce lieu. L'église de Saint-Paul, emprès son hôtel, fit amender et accroître. — A tous les couvens de Paris des mendians, donna argent pour réparation de leurs lieux ; à Notre-Dame de Paris, à l'Hôtel-Dieu, et ailleurs. Au bois de Vincennes fonda chanoines, leur assigna leur vie par belles rentes amorties. — Les Bons-Hommes, d'emprès Beauté, et maintes autres églises et chapelles fonda, amenda, et crut les édifices et rentes.

Les autres édifices qu'il bâtit moult amenda, et accrut son hôtel de Saint-Paul ; le châtel du Louvre, à Paris, fit édifier de neuf, moult notable et bel édifice, comme il appert ; la bastille Saint-Antoine, combien que puis on y ait ouvré, et sur plusieurs des portes de Paris, fait édifice fort et bel ; au Palais fit bâtir à sa plaisance. — Les murs neufs, et belles, grosses et hautes tours qui entour Paris sont, en la charge à Hugues Aubriot, lors prévôt de Paris, fit édifier. — Il ordonna à faire le Pont neuf [1] et en son temps fut commencé, et plusieurs autres édifices. — Dehors Paris, le châtel du bois de Vincennes, qui moult est notable et bel, avait intention de faire ville fermée ; et là aurait établi en beaux manoirs la demeure de plusieurs seigneurs, chevaliers et autres

1. Aujourd'hui le pont Saint-Michel.

ses mieux amés, et à chacun y assignerait rente à vie selon leurs personnes; celui lieu voulut le roi qu'il



La Bastille.

fût franc de toutes servitudes, ni aucune charge par le temps à venir, ni redevance demander.

Edifia Beauté, Plaisance la noble maison; répara

l'hôtel de Saint-Ouen, et mains autres ci environ Paris.

Moult fit rédifier ; notablement de nouvel le chastel de Saint-Germain en Laye; Creil; Montargis, où fit faire moult noble salle ; le châtel de Melun, et mains autres notables édifices [1].

§ 4. — CHARLES V BIBLIOPHILE.

Ne dirons-nous encore de la sagesse du roi Charles la grande amour qu'il avait à l'étude et à science; et qu'il soit ainsi, bien le démontra par la belle assemblée de notables livres et belle librairie qu'il avait de tous les plus notables volumes qui par souverains auteurs ayent été compilés, soit de la sainte Ecriture, de théologie, de philosophie, et de toutes sciences, moult bien écrits et richement ornés, et tout temps les meilleurs écrivains que on put trouver occupés pour lui en tel ouvrage; et si son étude bel à devis était bien ordonné. Comme il voulsist toutes ses choses belles, nettes, polies et ordonnées, ne convient demander, car mieux être ne peut.

Mais nonobstant que bien entendît le latin, et que jà ne fût besoin que on lui exposât, de si grande providence fut pour la grande amour qu'il avait à ses successeurs, que, au temps à venir, les volt pourvoir d'enseignemens et sciences introduisibles à toutes vertus ; dont pour cette cause fit par solennels maîtres, suffisans en toutes les sciences et arts, translater, de latin en français, tous les plus notables livres : si comme la Bible, en trois manières, c'est

1. Il convient de rappeler ici le nom de Raymond du Temple, maître des œuvres de Charles V.

assavoir, le texte; et puis le texte et les gloses ensemble; et puis d'une autre manière allégorisée; le grand livre de saint Augustin, *De la Cité de Dieu* [1];



Charles V recevant la dédicace d'un livre.
(Bibliothèque nationale, Mss. fr., n° 1950.)

le livre *Du Ciel et du Monde* [2]; le livre de saint Augustin *De Soliloquio*; des livres de Aristote, *Ethiques* et *Politiques*, et mettre nouveaux exemples [3], Végèce,

1. Par Raoul de Presle.
2. Par Nicolas Oresme.
3. Par le même.

De Chevalerie [1], les dix-neuf livres des *Propriétés des choses* [2]; Valerius Maximus [3]; Policratique [4]; Titus-Livius [5]; et très grant foison d'autres [6].

Comme, sans cesser, y eût maîtres, qui grands gages en recevaient, de ce embesognés [7].

§ 5. — LA TOUR DE LA LIBRAIRIE.

(Sauval, *Antiquités de Paris.*)

Il est aisé de juger d'où la tour de la librairie emprunte son nom; c'est là qu'étaient les livres de Charles V et le lieu qu'il choisit pour les y renfermer. Ce prince, magnifique en tout, n'oublia rien pour rendre cette Bibliothèque la plus nombreuse et la mieux conditionnée de son temps. Aussi acheta-t-il autant de manuscrits qu'il put recouvrer, et tira du Palais royal tous ceux que lui et ses prédéces-

1. Végèce avait déjà été traduit par Jean de Meun.
2. Par Jean Corbichon.
3. Par Simon de Hesdin.
4. Par Denis Soulechat.
5. Pierre de Bressuire avait déjà traduit Tite-Live par ordre du roi Jean.
6. Voir le Mémoire sur les anciens traducteurs, lu en 1741 à l'Académie des Inscriptions, par l'abbé Lebeuf.
7. On possède l'INVENTAIRE DU CATALOGUE DES LIVRES DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE, FAIT EN L'ANNÉE 1373, PAR GILES MALET, publié par Van Praet (Paris, 1836, in-8°).

Sans entrer dans des détails inutiles, il est bon de remarquer l'invasion des traductions d'auteurs profanes dans les bibliothèques des rois. Ajoutons, à la liste que donne Christine de Pisan, Sénèque, traduit par Jacques Bauchant, Salluste, Suétone, les *Problèmes* d'Aristote, traduits par le médecin Évrard de Conti.

seurs avaient amassés, avec non moins de dépense que de curiosité, qu'il fit porter au Louvre dans cette tour. Ils occupèrent tant de place, que les deux derniers étages à peine leur suffisaient; si bien que, outre les bancs, les roues, les lutrins et les tablettes de la Bibliothèque du Palais qu'on y avait transportés, il fallut que le roi en fît faire encore quantité d'autres.

Il ne se contenta pas de cela; car, pour garantir les livres de l'injure du temps, il ferma de barreaux de fer, de fil d'archal et de vitres peintes toutes les croisées; et, afin qu'à toute heure on y pût travailler, trente petits chandeliers et une lampe d'argent furent pendus à la voûte, qu'on allumait le soir et la nuit [1]. On ne sait point de quel bois étaient les bancs, les roues, les tablettes ni les lutrins; il fallait néanmoins qu'ils fussent d'un bois extraordinaire, et peut-être même rehaussé de quantité de moulures. Car les lambris étaient de bois d'Irlande, la voûte enduite de cyprès, et le tout chargé de basses-tailles. Tant que ce prince vécut, il prit plaisir à l'entretenir et à l'augmenter; depuis, elle tomba en de mauvaises mains, et son fils la négligea, de sorte qu'après sa mort elle fut dissipée par Henri VI, roi d'Angleterre.

§ 6. — FRAIS DE RELIURE.

(Mandement nº 1519.)

Charles, nous sommes tenus à Dyne Rapponde, marchand de Paris, en la somme de cent quatre-vingt-

1. Nous tirons ces lignes intéressantes du grand travail de Sauval sur les Antiquités de Paris. L'auteur avait tiré ces détails de registres aujourd'hui perdus de la Chambre des Comptes.

dix francs d'or, pour certaines pièces de baudequin et de cendal que nous avons fait acheter de lui, et en avons fait faire les choses ci-dessous écrites. Premièrement pour les lès et chemises de quatre grands volumes de Vincent pour nous, II baudequins, à XXVI francs la pièce, valent LII francs. Item pour les lès et chemises des Chroniques de France et celles qu'a faites notre aimé et féal chancelier, pour II volumes ; pour nous, une pièce de baudequin XXVII francs. Item pour les lès et chemises du livre de Sénèque, les Gestes de Charlemagne, les Enfances de Pépin et les Chroniques d'outre-mer de Godefroy de Bouillon, pour notre très cher et aimé fils Charles dauphin de Viennois, deux baudequins, au prix que dessus, LII francs. Item pour doubler les chemises dessus dites, quatre pièces de cendal vermeil en graine, à XII francs la pièce, valent XLVIII francs. Item pour fourrer le coffre de la chapelle portative, pour nous, une pièce de cendal en graine, XII francs. Par le roi : Tabari. Au bois de Vincennes, 24 novembre 1377.

§ 7. — CHARLES V ET L'UNIVERSITÉ.

(Christine de Pisan.)

A ce propos que le roi Charles aimât science et l'étude, bien le montrait à sa très aimée fille l'Université des clercs de Paris, à laquelle gardait entièrement les privilèges et franchises et plus encore leur en donnait, et ne souffrit que leur fussent enfreints. La congrégation des clercs et de l'étude avait en grande révérence ; le recteur, les maîtres et les clercs solennels, dont il y a maint, mandait souvent pour ouïr la doctrine de leur science, usait de leur conseil de ce

qui appartenait à l'espirituauté, moult les honorait et portait en toutes choses, les tenait benivolents et en paix.

§ 8. — LETTRES QUI PORTENT QU'ON NE PRENDRA POINT LES BLÉS APPARTENANT AUX ÉCOLIERS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS POUR LA PROVISION DES VAISSEAUX (27 février 1371).

(Ordonnances, t. V, p. 455.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, au receveur d'Amiens et à tous commis députés ou à députer de par nous à prendre ou lever blés pour le fait de la mer, en notre pays de Picardie ou à leurs lieutenants, salut. Comme nous, à l'humble requête de notre fille l'Université de Paris, avons octroyé et octroyons par ces présentes, de notre certaine science et spéciale aux vrais écoliers résidant et étudiant en l'étude de Paris, sans fraude, pour occasion dudit fait ni autrement, que vous ne preniez de par nous, aucuns de leurs blés qu'ils ont de leur bénéfice ou de leur patrimoine, desquels ils doivent vivre et soutenir leur état audit étude, ne soient pris, occupés, saisis ou arrêtés en aucune manière, nous vous mandons et étroitement enjoignons à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que de notre présente grâce vous fassiez et laissiez jouir et user paisiblement lesdits écoliers étudiants sans fraude audit étude, comme dit est, et, outre la teneur d'elle, ne les molestez ou empêchez, ou souffrez être molestés ou empêchés en aucune manière; mais si autre chose était faite au contraire, si la mettez ou faites mettre sans délai à pleine délivrance. Car ainsi le voulons-nous être fait ; nonobstant quelconques man-

dements ou commandements, lettres ou concessions à ce contraires.

Donné à Paris, le vingt-septième jour de février, l'an de grâce mil trois cent soixante et onze, et de notre règne le huitième. Par le Roi. Et plus bas : J. de Rains.

§ 9. — LETTRES QUI PORTENT QUE LES ÉTUDIANTS DANS L'UNIVERSITÉ DE PARIS NE PAYERONT AUCUNS DROITS LORSQU'ILS VENDRONT DES DENRÉES PROVENANT DE LEURS PATRIMOINES OU DE LEURS BÉNÉFICES.

(Ordonnances, t. V, p. 467.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à nos aimés et féaux les généraux conseillers à Paris, sur les aides ordonnées pour le fait de la guerre, salut et dilection. Nous avons jà pièce ordonné et octroyé à notre fille l'Université de Paris que les vrais étudiants à Paris sans fraude, continuant en l'étude et y demeurant principalement pour cause de l'étude, qui seront témoignés être tels sous le signet du recteur de notre dite fille, ne payeront aucune imposition de ce qu'ils vendront de vins, grains et autres biens venant et croissant en leurs bénéfices ou patrimoines, pour leurs vivres et nécessités de l'étude : c'est à savoir, de ce qu'ils vendront à Paris en gros et détail, et en autre lieu en gros. Si nous mandons et enjoignons étroitement que notre dite fille vous fassiez, souffriez et laissiez jouir et user paisiblement de notre dite grâce et ordonnance ; en défendant à tous élus, commis, receveurs et fermiers sur le fait desdites aides, et à tous autres à qui il appartiendra et peut appartenir ; auquel aussi nous défendons expressément que contre la teneur de notre grâce et ordonnance, ne molestent,

travaillent ou empêchent notre dite fille ; ou aucun des suppôts d'elle, en aucune manière ; ains tout ce qui serait pris, levé ou arrêté du leur au contraire, faites-leur rendre, restituer et délivrer à plein, sans délai ou empêchement quelconque. Car ainsi le voulons-nous être fait, et à notre dite fille l'avons octroyé et octroyons par ces présentes, de grâce spéciale et de notre certaine science et autorité royale; nonobstant quelconques ordonnances, mandements ou défenses faites et à faire au contraire.

Donné en notre château du Louvre-lès-Paris, le vingt-huitième jour de mars, l'an de grâce mil trois cent soixante et onze, et de notre règne le huitième. Par le roi, en ses requêtes. Et plus bas : J. DE COIFFY.

§ 10. — LETTRES QUI PORTENT QUE LES LIBRAIRES, LES ÉCRIVAINS, LES RELIEURS ET LES PARCHEMINIERS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET SES SERVITEURS SERONT EXEMPTS DU GUET DANS CETTE VILLE.

(Ordonnances, t. V, p. 686.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, au prévôt de Paris ou à son lieutenant, salut. Ouï la supplication qui nous a été faite de par notre très chère fille l'Université de Paris, pour leurs serviteurs, libraires, écrivains, relieurs de livres et parcheminiers, contenant que vous ou vos commis, ou autres cinquantainiers ou dizainiers de notre ville de Paris, vous êtes efforcés et voulez et veulent s'efforcer de contraindre à faire guet et garde de notre dite ville, de jour et de nuit, quand vient à leur tour, comme nos autres sujets habitants de notre dite ville; dont les docteurs, maîtres, bacheliers, écoliers et étudiants de ladite Université ont été et sont, si comme nous

avons entendu plusieurs fois, empêchés et délayés en leurs œuvres et besognes, contre la teneur des privilèges octroyés à notre dite fille l'Université et les serviteurs d'elle, jouir de leurs privilèges, voulons et vous mandons que lesdits serviteurs de l'Université, vous ne contraigniez, ni souffriez être contraints par quarteniers, cinquanteniers, dizainiers ou autres officiers ou commissaires, à faire guet ni garde par nuit ni par jour en ladite ville de Paris; ains les en tenez et faites tenir paisibles; et si, pour l'occasion dessus dite, aucuns de leurs gages ou biens sont pris ou empêchés, faites-leur rendre et délivrer sans délai. Car ainsi le voulons-nous être fait et l'avons octroyé et octroyons à notre dite fille et aux personnes dessus dites, de grâce spéciale, nonobstant ordonnances ou défenses au contraire.

Donné à Paris, le cinquième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent soixante-huit, de notre règne le cinquième.

Par le roi. Et plus bas : Yvo, avec paraphe.

IV

LES DERNIÈRES HOSTILITÉS DU RÈGNE LES SOULÈVEMENTS DES PROVINCES. — LA MORT DE DU GUESCLIN.

A la mort d'Édouard III, les négociations de Bruges n'ayant pas abouti, les hostilités recommencèrent. Charles V était prêt à l'offensive. En juillet 1377 quatre corps d'armée étaient en campagne ; ils étaient commandés par le duc d'Anjou et par le connétable en Guyenne, par le duc de Bourgogne en Picardie, par Olivier de Clisson en Bretagne, enfin en Auvergne, où quelques places résistaient encore, on avait envoyé le duc de Berri, qui était occupé au siège de Carlat.

En outre, une flotte de trente-cinq vaisseaux portant des troupes de débarquement occupait la Manche : d'habiles négociations avaient entraîné les rois de Castille et de Portugal à joindre leurs forces à celles de la France ; l'amiral espagnol Ferrando Sanchez partageait le commandement avec Jean de Vienne. La flotte prit la mer en juin 1377 et se dirigea vers la côte méridionale de l'Angleterre. Sur la partie orientale de cette côte, la flotte française brûla Rye et Winchelsea, puis elle jeta un corps de débarquement (21 *août* 1377) *dans Wight*,

qui fut ravagée et où fut brûlé le port de Jarmouth. Puis elle alla incendier vers l'ouest les ports de Poole et de Darthmouth, et enfin de Plimouth. Toute la côte sud avait été visitée et ravagée.

La flotte portait une petite armée d'invasion; mais les Anglais avaient organisé la défense, qui fut habilement dirigée par le comte de Salisbury. Un engagement près de Lewes, un essai de descente à Douvres, bien que terminés à l'avantage des Français, leur montrèrent l'impossibilité d'une invasion en règle. La mauvaise saison venant, la flotte s'embossa devant Calais, prête à seconder les efforts de l'armée de terre qui agissait de ce côté. Malheureusement, les vents contraires forcèrent Jean de Vienne à regagner Honfleur.

L'expédition de Picardie se rattache à la guerre sur mer. Calais était, pour les Anglais, une base d'opérations excellente : la garnison de cette place et celle de Guines ne cessaient d'exercer des ravages dans les environs. Le duc de Bourgogne se transporta sous Ardres pour tenter de faire tomber cette place. Comme il était bien pourvu de machines de guerre, « d'engins qui jetaient pierres deux cent pesant », le sire de Commignies, commandant de la place, n'ayant pas d'artillerie, se décida à capituler le 7 septembre 1377. Le duc de Bourgogne fit immédiatement tomber les petites places voisines, Bayenghem, la Planque, Audruyk; mais la saison fut très pluvieuse, et on ne put s'avancer jusqu'à Calais. Le duc de Bourgogne établit des garnisons dans ses conquêtes, qui mettaient entre ses mains les approches de Calais.

En Bretagne, toute la résistance était concentrée à Auray et à Brest. Auray capitula; mais il n'en fut pas de même de Brest.

Bien que la Guyenne fût presque entièrement soumise, quelques places cependant y résistaient encore aux Français, et entre autres Bergerac, clef du Rouergue, du

Quercy et du Limousin. Le sénéchal anglais de Bordeaux, Thomas Felton, répondit par des exécutions sanglantes à la marche en avant des Français; il fit décapiter à Bordeaux le sire de Pommiers et son secrétaire Jean de Plessac. Ces cruelles mesures indiquaient plus de colère que de force. Le duc d'Anjou mit le siège devant Bergerac; l'attaque de vive force ne réussit pas. On envoya alors chercher des machines de siège à la Réole. Le sénéchal Felton chercha à barrer le passage au détachement qui revenait avec le parc de siège; il fut battu. Les bourgeois de Bergerac n'attendirent pas l'assaut; ils rendirent la place le 3 septembre. Cette capitulation fut suivie de celle de plusieurs autres places: Sainte-Foix. Châtillon, Créon entre deux mers, Saint-Macaire, Cauderot-sur-la-Garonne, Blaye, Mussident, en somme 194 villes et châteaux. Bordeaux était serré de près. Le résultat de la campagne avait donc été glorieux de ce côté.

Ces succès et le prestige qui en résultait pour le roi de France devaient être consacrés au commencement de l'année 1378 par un événement important. L'empereur Charles IV vint à Paris; ce voyage frappa vivement les imaginations et plaça très haut le roi Charles V dans l'opinion publique.

La campagne de 1378 ne fut pas suivie en l'année 1379 de succès aussi considérables. La grande guerre était finie, et il s'agissait dès lors d'étendre l'autorité royale sur toutes les parties du sol reconquis. Charles V était désireux de rattacher d'une manière aussi étroite que possible à la monarchie les grands fiefs les plus éloignés qui n'avaient jusqu'alors avec la royauté que des liens assez lâches. Mais peut-être, dans cette tentative, ne prit-il pas assez de précautions. L'esprit national avait pris naissance au milieu des maux de la guerre de Cent Ans sans faire tort aux traditions et aux habitudes particularistes; Charles V ne ménagea point suffisam-

ment celles-ci. De là des résistances qui attristent la fin de son glorieux règne. Il commença par les fiefs du roi de Navarre. Au commencement de 1378, quelque temps après la mort de sa femme, sœur de Charles V, le roi de Navarre, qui officiellement était réconcilié avec le roi de France, envoya en Normandie ses fils, qui étaient encore tout jeunes, pour recueillir l'héritage de leur mère. Ils étaient accompagnés d'officiers chargés de négocier avec l'Angleterre une nouvelle prise d'armes; c'étaient Jacques de Rue et Dutertre. Charles V se décida à frapper un grand coup.

§ 1. — LE PROCÈS DE JACQUES DE RUE, AGENT DU ROI DE NAVARRE.

(Grandes Chroniques.)

L'an mil trois cent septante sept, au mois de mars furent envoyées lettres au roi de France par aucuns grands seigneurs, esquelles était contenu que le roi de Navarre avait conçu et machiné de faire empoisonner ledit roi de France; et qu'un appelé Jacquet de Rue, chambellan dudit roi de Navarre, lequel ledit roi de Navarre envoyait lors en France en la compagnie de messire Charles de Navarre, son aîné fils, savait ces choses et plusieurs autres mauvaisetés conçues par ledit roi de Navarre contre ledit roi de France. Et pour cette cause ledit roi de France fit prendre ledit Jacquet de Rue et emprisonner par ceux qui le prirent. Et par ceux qui le prirent fut trouvé en un des coffres dudit Jacquet un petit rôle de mémoires dont ci-après sera fait mention; et après fut ledit Jacquet examiné par le commandement du roi de France, lequel confessa ce que ci-après suit :

De sa pure volonté, sans contrainte, présents monseigneur le chancelier de France, le sire de la Rivière, messire Nicolas Braque, messire Etienne de la Granche, président en parlement, messire Pierre de Bournaseau et maître Jean Pastourel, conseillers du roi notre sire, le prévôt de Paris et Jean de Vaudetor, que les mémoires contenus en une cédule qui a été trouvée en un de ses coffres sont vrais, lesquels mémoires le roi de Navarre lui fit bailler par Guillaume Planterose, son trésorier, né du comte de Longueville-en-Caux, pour les faire mettre à exécution en la manière qui s'ensuit.

Dit outre et confesse ledit Jacquet que le roi de Navarre n'aime point le roi de France, ni n'eut oncques bon amour à lui, quelque belles paroles qu'il lui ait dites, ni quelque beau semblant qu'il lui ait fait; mais a toujours tendu par toutes les manières qu'il a pu à lui faire grief et dommage, et, s'il pouvait, il mettrait volontiers peine à sa destruction.

Dit avec que, environ a huit ans, le roi de Navarre prit et retint avec lui un physicien qui demeurait à l'Etoile, en Navarre, bel homme et jeune et très grand clerc et subtil appelé maître Angel, né du pays de Chypre, et lui fit moult de biens et lui parla entre les autres choses d'empoisonner le roi de France, en disant que c'était l'homme du monde qu'il haïssait plus; et lui dit que, s'il le pouvait faire, il lui en serait bien tenu et lui récompenserait bien. Et tant fit que ledit physicien lui octroya de le faire; et devait être fait par boire et par manger; et devait venir ledit physicien en France pour ce exécuter, et pensait ledit roi de Navarre que le roi de France prît plaisir en lui, parce qu'il parlait beau latin et était moult argumentatif, et que par ce, eût entrée souvent devers lui, par quoi eût opportunité de faire son fait.

Et ledit roi de Navarre, qui avait grand désir à ce que la besogne s'avançât, le pressa moult du faire. Et quand ledit physicien se vit ainsi pressé si qu'il convenait qu'il le fît ou se partît de sa compagnie, il s'en alla et s'en partit, ni oncques puis ne fut devers lui, et a bien sept ans ou environ qu'il s'en partit; et tenait-on en Navarre qu'il était noyé en la mer. Et ce sait ledit Jacquet, parce que ledit roi de Navarre même le lui dit. Et dit aussi ledit Jacquet que ledit roi de Navarre est encore en volonté et propos de faire empoisonner le roi de France, et a ordonné et disposé de faire par un sien valet de chambre, qui soulait être de sa paneterie, et est appelé Drouet de la Paneterie et est de Beauvoisin, et a un sien cousin qui sert le roi en sa cuisine ou en sa fruiterie; lequel Drouet le roi de Navarre doit envoyer par devers messire Charles, son fils, sous ombre d'autres besognes; mais pour cette besogne se doit traire devers ledit Jacquet dedans Pâques prochaines ou la quinzaine ensuivant. Et après doit venir son dit cousin, et par l'accointance de ce cousin doit repairier en l'hôtel du roi, et par ainsi doit procéder à mettre à exécution son fait et se doit faire par manger; et a fait les poisons une juive qui demeure en Navarre. Et a espérance ledit Drouet que son dit cousin soit de son aide en ce fait. Et ces choses sait ledit Jacquet, parce que le roi de Navarre même les lui dit, environ quinze jours après que monseigneur Charles son fils se fut naguère parti de lui; car ledit Jacquet demeura tant devers lui après le partir des autres.

§ 2. — LE ROI DE FRANCE MET LA MAIN SUR LES FORTERESSES DU ROI DE NAVARRE EN NORMANDIE.

Au carême mil trois cent septante sept, messire Charles, aîné fils du roi de Navarre, qui de nouveau était venu de Navarre en France et était en Normandie, envoya devers le roi et lui fit savoir qu'il viendrait volontiers par devers lui pour le voir et lui faire la révérence, mais qu'il plût au roi de lui envoyer un sauf-conduit, tant pour lui comme pour ceux qui seraient en sa compagnie, laquelle chose le roi lui octroya et ainsi le fit. Et vint ledit messire Charles à Senlis, là où le roi était.

Et après ce que ledit messire Charles eut été avec le roi pour aucun temps, il lui fit requête de la délivrance dudit Jacquet de Rue, lequel était parti de Navarre en la compagnie de celui messire Charles, et avait été pris comme dessus est écrit et là avait fait la confession dessus écrite. Auquel messire Charles, après aucunes paroles, le roi fit dire et montrer par aucuns de ses conseillers, les défautes, mauvaisetés et trahisons que ledit roi de Navarre avait faites, pactées et machinées tant contre le roi Jean comme contre le roi Charles, son fils régnant à présent. Et depuis, le roi, en sa présence et de plusieurs de son lignage et autres de son conseil, fit ces choses dire audit messire Charles en la présence de ceux qui étaient venus en sa compagnie, et leur fit dire la confession qu'avait faite ledit Jacquet de Rue, et que l'intention du roi était d'avoir les forteresses qui de par ledit roi de Navarre étaient tenues en Normandie, et que gens y fussent mis de par le roi qui loyalement les garderaient à la sûreté du roi et du royaume. Et pour ce que là étaient présents plusieurs, et la plus grande

partie en la compagnie dudit messire Charles, de ceux qui avaient la garde desdites forteresses, le roi ordonna et requit que ledit messire Charles premièrement, et les capitaines desdites forteresses qui là étaient présents, jurassent sur les saintes Évangiles de Dieu et par les fois de leur corps, que tantôt et sans délai ils délivreraient et feraient délivrer par ceux qui dedans étaient lesdites forteresses, et chacune d'elles au duc de Bourgogne, frère du roi, lequel le roi enverrait en Normandie pour cette cause, tantôt que ledit duc ou ses messagers seraient devant lesdites forteresses.

Et pour ce que Ferrando d'Ayens avait la plus grande partie de toutes lesdites forteresses en son gouvernement et en sa puissance, et ledit messire Charles doutait, si comme il dit lors à aucuns du conseil du roi, que ledit Ferrando, quand il serait hors de la présence du roi, n'accomplît pas ni entérinât ce qu'il avait promis et juré en la présence du roi, de rendre lesdites forteresses, pour ce requit à aucuns du conseil du roi, et aussi le fit sentir au roi que la main fût mise audit Ferrando, et qu'il fût arrêté prisonnier jusqu'à ce qu'il eût rendu lesdites forteresses, comme promis et juré l'avait. Et fut ledit Ferrando baillé en garde à aucuns des officiers du roi, pour mener, avec ledit roi, de Bourgogne en Normandie, afin qu'il lui fît rendre lesdites forteresses. Et assez tôt après partit le duc de Bourgogne, bien accompagné tant de gens du roi comme des siens, pour aller en Normandie exécuter ce que dit est. Et alla en sa personne devant plusieurs desdites forteresses, garni de pouvoir du roi suffisant de requérir et prendre lesdites forteresses pour le roi et de par lui, tant par lui comme par ses députés; et trouva désobéissance en toutes ou en la plus grande par-

tie d'elles. Et toutefois était ledit messire Charles en sa compagnie; mais nonobstant toute désobéissance, ledit duc de Bourgogne, le connétable de France et les autres qui étaient au pays de Normandie de par le roi pour cette cause firent tant, par force et par assaut comme autrement, qu'en la saison de l'été ensuivant qui fut mil trois cent septante huit, ils eurent la possession et la seigneurie de toutes les forteresses qui avaient été dudit roi de Navarre, excepté de la ville et château de Cherbourg. Et entre les autres fut rendu le château de Breteuil, où étaient messire Pierre de Navarre et Madame Bonne, sa sœur, lesquels furent envoyés devers le roi, et il les reçut et gouverna comme son neveu et sa nièce. Et aussi en une belle tour qui était à Bernay, tenue lors de par ledit roi de Navarre, fut pris un sien secrétaire appelé maître Pierre du Tertre, lequel savait les secrets de ce roi de Navarre aussi avant comme aucun autre, lequel fut amené en Châtelet à Paris en prison, et fut examiné sans force et sans contrainte. Et par son serment déposa et confessa les choses ci-après écrites, et si furent trouvés en la tour, en un coffre qui était dudit maître Pierre plusieurs lettres et écritures par lesquelles la confession dudit maître Pierre, ci-après écrite, apparaît être bien véritable.

§ 3. — PROCÈS DE PIERRE DU TERTRE, AGENT DU ROI DE NAVARRE.

Maître Pierre du Tertre, secrétaire et conseiller du roi de Navarre, capitaine et garde de la tour de Bernay pour ledit roi de Navarre, pris là et amené prisonnier au Temple, à Paris, a dit et confessé de sa pure et loyale volonté sans contrainte, le mercredi

vingtième jour de mai mil trois cent septante huit, en la présence de plusieurs notables personnes tant du sang du roi notre sire comme de son conseil, plusieurs choses et mauvaisetés contenues et écrites en six peaux de parchemin collées ensemble et entre les autres choses pour ce que ce serait trop grande prolixité de tout écrire, dit :

Que ledit roi de Navarre l'envoya pièça en Angleterre, et en sa compagnie messire Jean de Tilly, chirurgien, et Sancho Lopès, huissier d'armes du roi de Navarre, avec suffisant pouvoir de traiter et accorder alliances pour ledit roi de Navarre avec le roi d'Angleterre contre le roi de France et son royaume; et avec les dessus nommés les traita et accorda si comme plus à plein est contenu en sa dite confession tout au long.

Dit aussi que si le roi de France et le roi de Navarre eussent été en bataille l'un contre l'autre sur les champs, il se fût mis et tenu de la partie dudit roi de Navarre contre le roi de France.

Dit outre, que depuis le temps de sa jeunesse, et a bien vingt-six ans, il a servi le roi de Navarre et exercé ses besognes, et serait aussi comme impossible de tout recorder; mais à parler généralement ledit roi de Navarre a fait et perpétré plusieurs maux contre le roi et royaume de France, tant du temps du roi Jean que Dieu absolve, comme du temps du roi, notre sire qui à présent est, par lequel temps ledit Pierre a tenu et nourri la partie dudit roi de Navarre.

Dit encore que depuis le traité fait l'an mil trois cent septante, à Vernon , entre le roi de France et le roi de Navarre, ledit Pierre a su de certain, par la bouche dudit roi de Navarre, que celui de Navarre ne pourrait jamais aimer le roi de France, et que s'il

trouvait son point ni temps convenable, il lui porterait volontiers dommage. Et plusieurs autres faits grands et détestables confessa ledit Pierre du Tertre, qui trop long seraient à écrire.

§ 4. — EXÉCUTION DE JACQUES DE RUE ET DE PIERRE DU TERTRE.

Après laquelle confession faite dudit maître Pierre du Tertre, le roi, qui bien voulait que chacun sût la bonne justice et les mauvaisetés et trahisons faites et machinées et pourparlées contre lui par ledit roi de Navarre, ordonna qu'en la chambre de Parlement, assemblé grande multitude de gens, prélats, princes, barons, chevaliers, conseillers, avocats, procureurs et autres gens fussent à un certain jour amenés, à l'heure qu'on a accoutumé de seoir en parlement, lesdits Jacquet de Rue et maître Pierre du Tertre, et que là, par leurs serments faits solennellement, fussent interrogés sur les choses contenues en leurs confessions, et ainsi fut fait. Et leur furent lues leurs confessions, de mot à mot, par la manière que dessus sont écrites, lesquels après la lecture desdites confessions chacun après la lecture de la confession qu'il avait faite, eux conjurés des plus grands serments qu'on leur pût faire faire, confessèrent lesdites confessions être vraies, et dirent qu'ils les avaient par plusieurs fois ouï lire autrefois, et dirent qu'en la manière qu'il était écrit ils l'avaient confessé, sans force et sans contrainte aucune; et que les choses contenues en leur déposition étaient vraies, et ainsi le prenaient sur le péril de leurs âmes, car ils savaient bien qu'ils étaient dignes de mort, si le roi ne leur faisait grâce et miséricorde. Et en plus sur témoi-

gnage de ce, chacun écrit de sa main en la fin de sa confession l'affirmation dessus dite.

Et, ces choses rapportées au roi, il voulut que raison et justice leur fût faite. Si furent condamnés par le jugement de Parlement à être traînés du palais jusqu'aux halles, et là sur un échafaud avoir les têtes coupées et chacun les quatre membres, lesquels quatre membres de chacun d'eux furent pendus à huit potences au dehors de quatre portes de Paris, et les têtes aux halles et le demeurant au gibet [1].

§ 5. — DESTRUCTION DE FORTERESSES.

Après ce que lesdites forteresses furent mises et rendues en la main du roi, les unes par force et les autres par traité, le roi fut conseillé par plusieurs sages qu'il fît abattre lesdites forteresses, car elles avaient été tenues contre lui, qui était souverain seigneur; et par le moyen et sûreté d'elles plusieurs maux, dommages, inconvénients et trahisons avaient été faites par ceux qui lesdites forteresses tenaient contre le roi, seigneur souverain desdites forteresses et son royaume, et ainsi était grand péril de les laisser en l'état, pour doute qu'elles ne retournassent en la main dudit roi de Navarre, qui tant de maux et trahisons avait faites sur la sûreté desdites forteresses, lesquelles par plusieurs autres fois avaient été rendues audit roi de Navarre, par les paix et réconciliations qu'il avait faites au roi Jean, père du roi notre sire et au roi; dont, depuis celles recouvrées,

1. Ces exécutions, quoique justifiées, rappelèrent celles du règne de Jean le Bon et produisirent une fâcheuse impression sur les vassaux de Charles V.

en avait été désobéissant et porté dommage au roi et au royaume. Si fit le roi tant pour ces causes comme pour autres justes et raisonnables, abattre les châteaux de Breteuil, d'Orbec, de Beaumont-le-Roger, de Pacy, d'Annet, et les clôtures des villes et aussi la tour et château de Nogent-le-Roi; les châteaux d'Évreux, de Pont-Audemer, de Mortain, de Gauray et aucuns autres en Constantin [1]; mais le château et ville de Cherbourg demeurèrent entiers ès mains de ceux qui les gardaient pour le roi de Navarre, qui ne les voulurent rendre ni délivrer, lesquels mandèrent et firent venir avec eux plusieurs Anglais pour eux aider à garder lesdites forteresses; lesquels Anglais prirent la possession dudit château, et en boutèrent hors les Navarrais.

S'il n'y eut pas en Normandie de résistance formelle, en Bretagne, au contraire, une atteinte portée par Charles V à l'esprit d'indépendance de la province amena une insurrection. L'intervention de Charles V était justifiée : Jean IV avait appelé les Anglais, et les Bretons leur avaient fait une guerre acharnée. Les bonnes dispositions des Bretons pour les Français furent encore accrues quand, en 1378, un corps de débarquement anglais sortit de Wight pour aller attaquer Saint-Malo. Le siège de Saint-Malo est l'un des épisodes les plus intéressants de cette époque : les Anglais firent de véritables travaux de siège et établirent devant la place des batteries ; le nombre des canons s'élevait, selon Froissart, à quatre cents. Ce chiffre considérable ne peut s'expliquer que si l'on regarde ces pièces comme de

1. Par ces destructions de forteresses, Charles V sapait inconsciemment l'esprit féodal.

très petites pièces. Quoi qu'il en fût, cette artillerie ne produisit pas grand effet. Le roi de France, qui se trouvait en ce moment à Rouen pour surveiller la soumission de la Normandie, donna l'ordre d'en finir au plus vite avec cette opération. Du Guesclin s'y porta avec des forces considérables; longtemps les deux armées restèrent en présence, et l'on fut forcé de renoncer à une action générale. C'est la place elle-même qui réussit à empêcher les Anglais de triompher; les Anglais avaient entrepris de faire brèche dans les murailles par la mine, mais cette mine fut éventée, et les Anglais, repoussés, durent reprendre la mer.

§ 6. — LE DUC DE BRETAGNE AJOURNÉ DEVANT LA COUR DES PAIRS. — IL FAIT DÉFAUT ET EST DÉCLARÉ FORFAIT.

Pour ce que le roi qui savait, et aussi tous ceux de son royaume, comment messire Jean de Montfort, qui se tenait duc de Bretagne et qui en avait fait foi et hommage au roi comme à son lige seigneur naturel et souverain, s'était porté et encore portait mauvaisement et déloyalement envers le roi, en faisant guerre notoirement contre le roi et son royaume, et avait chevauché armé contre le royaume de France en la compagnie du duc de Lancastre et autres ennemis du roi, en faisant guerre, boutant feu, tuant hommes, femmes, et tous autres faits de guerre, avait conforté et aidé les Anglais, et autres ennemis du roi de toute sa puissance, et avait au roi renvoyé son hommage, tant du duché de Bretagne que des autres terres qu'il tenait au royaume, fut conseillé de faire appeler ledit Jean de Montfort pardevant lui, en sa cour, pour répondre au procureur du roi, sur tout ce que ledit procureur du roi vou-

drait proposer contre lui à toutes fins. Et pour ce, donna à son dit procureur ajournements suffisants et convenables, par lesquels ledit messire Jean fut ajourné à comparoir personnellement par-devant le roi en sadite cour garnie de pairs et d'autre conseil suffisamment, au samedi quatrième jour de décembre mil trois cent septante huit dessus dit, pour répondre audit procureur à toutes fins sur les cas dessus dits et autres déclarés ès ajournements. A laquelle journée de samedi, ledit Montfort ne vint ni comparut, ni autre pour lui, suffisamment appelé si comme accoutumé est. Et jaçoit ce que le procureur du roi requit avoir défaut contre ledit Jean de Montfort, et que le roi ou sa cour pût avoir octroyé à son procureur ledit défaut s'il lui plaît, toutefois il voulut que la besogne sursît en état, sans y procéder jusqu'au jeudi ensuivant neuvième jour dudit mois. Auquel jeudi le roi fut en la chambre de son Parlement, séant en jugement, la cour garnie de pairs, et pour ce que tous les pairs n'y étaient mie présents, jaçoit ce qu'ils eussent été tous ajournés et mandés par le roi pour cette cause et s'excusaient par leurs lettres ouvertes, lesdites lettres furent lues en la présence de tous. Et après fut ouï le procureur du roi, en tout ce qu'il voulut demander et requérir contre ledit de Montfort. Et premièrement, afin d'avoir défaut; et après qu'il fut dit et déclaré celui de Montfort être chu en crime de lèse-majesté et avoir commis félonie envers le roi; et pour ce être privé de tous droits, honneurs, noblesses et dignités tant de pairie comme autres; et tous ses biens, fiefs, terres, possessions et seigneuries étant au royaume de France, tout en la duché de Bretagne comme autres, être confisqués. Et néanmoins le procureur en tant comme besoin était,

requérait que par le roi et sa cour ledit de Montfort fût privé des choses dessus dites. Et outre, qu'il fût déclaré par le roi et sa cour que ledit de Montfort avait forfait le corps envers le roi; et ainsi fut dit par le jugement du roi et de sa cour.

§ 7. — LE ROI FAIT VENIR A PARIS LES PRINCIPAUX SEIGNEURS BRETONS, LEUR EXPOSE SES GRIEFS CONTRE LE DUC DE BRETAGNE ET LEUR DEMANDE DE LUI LIVRER LEURS PLACES.

Assez tôt après Pâques, qui furent l'an mil trois cent septante neuf, vinrent à Paris le seigneur Laval, monseigneur Bertrand du Guesclin, connétable de France, le seigneur de Clisson et le vicomte de Rohan, lesquels le roi avait mandés et fait venir à Paris pour leur dire les choses dont ci-après sera fait mention. C'est à savoir qu'une journée au palais Royal, en la chambre verte, furent les dessus nommés devant le roi, lequel avait plusieurs seigneurs de son conseil en sa compagnie; et là le roi de sa bouche relata aux dessus nommés de Bretagne comment après l'accord fait entre la duchesse de Bretagne, femme du duc Charles, et messire Jean de Montfort, ledit messire Jean de Montfort lui avait fait hommage lige; et comment depuis il avait traité ledit de Montfort doucement et courtoisement, mais nonobstant ce, et que le roi par plusieurs fois envoyât par devers lui messagers grands et notables, prélats, barons et autres, ledit de Montfort fit venir en Bretagne grande foison d'Anglais ennemis du roi. Et pour cette cause le roi y envoya ses frères, les ducs de Berry et de Bourgogne, pour faire vider lesdits Anglais de sa seigneurie, par force et puissance d'armes. Et quand ils furent audit pays de Bretagne,

ledit de Montfort leur promit qu'il ferait vider lesdits Anglais dudit pays de Bretagne, ce qu'il ne fit pas, mais fit guerre au pays par la puissance desdits Anglais et mit siège devant plusieurs villes, pour ce qu'ils ne voulaient recevoir les Anglais dedans lesdites villes; et pour avoir finance leva fouage et plusieurs autres subsides, à la grande déplaisance des prélats, nobles et bonnes villes du pays, lesquels envoyèrent devers le roi, afin qu'il voulût mettre remède en toutes ces choses, et de ce lui supplièrent moult affectueusement. Et pour cette cause le roi y envoya son connétable et grande foison de gens d'armes, lesquels par force et puissance firent vider lesdits Anglais du pays, et s'en alla ledit de Montfort avec eux en Angleterre; et les gens du roi qui étaient au pays de Bretagne trouvèrent bonne obéissance en plusieurs villes et châteaux, et ceux qui se tinrent par aucun temps rebelles furent mis par force et par puissance en obéissance, tant que finalement tout le pays de Bretagne, cités, villes et châteaux furent en l'obéissance du roi et tenus pour lui et de par lui, excepté seulement le château de Brest, auquel ledit de Montfort fit venir Anglais, qui toujours le tinrent en rébellion contre le roi. Et ledit de Montfort, qui était en Angleterre, se tint pour ennemi du roi, et amena audit lieu de Brest le comte Cantebruge, fils du roi d'Angleterre, et grande foison de gens d'armes anglais, croyant recouvrer le pays et gagner par force d'armes; mais les gens du roi qui y étaient et ceux du pays avec eux gardèrent le pays par telle manière que ledit de Montfort, et ceux qui étaient venus avec lui s'en retournèrent avec lui en Angleterre, sans point faire de leur profit. Et aussi avait ledit de Montfort chevauché par le royaume de France, en la compagnie du duc de Lancastre, et fait

tout fait de guerre comme dessus est dit. Et jaçoit ce que les rébellions, désobéissances et trahisons dudit de Montfort fussent si notoires partout le royaume de France, tant en Bretagne comme ailleurs, qu'aucun de bon entendement ne les pouvait ni devait ignorer, et que le roi comme pour fait notoire et permanent pût sans autre procès avoir appliqué et confisqué à lui et mis en son domaine le duché de Bretagne et toutes les autres terres que ledit de Montfort tenait au royaume de France, toutefois y avait voulu procéder plus mûrement, et avait fait ajourner ledit de Montfort solennellement, pour comparoir en personne devant lui en sa cour de parlement, et pour répondre à son procureur sur les choses dessus dites, au samedi, quatrième jour de décembre, l'an mil trois cent septante huit dessus dit. A laquelle journée il n'était venu ni comparu; si avait le roi et sa cour fait son jugement par la manière que dessus est dit, et pour exécuter son jugement et son arrêt entendait tantôt envoyer certaines personnes notables pour prendre royaument et de fait de par lui la possession et saisine de toutes les cités, villes et forteresses du pays; lesquelles il nomma lors. C'est à savoir le duc de Bourbon, le comte de Sancerre, maréchal de France; messire Jean de Vienne, amiral de France, messire Bureau de la Rivière, son premier chambellan, et plusieurs autres chevaliers et gens du conseil en leur compagnie, les uns d'une part et les autres d'autre. Si requit lors le roi aux dessus nommés seigneurs de Laval, de Clisson, connétable, et de Rohan que les villes, châteaux et forteresses qu'ils tenaient et gardaient de par le roi, qui étaient du domaine du duché de Bretagne, ils rendissent, baillassent et délivrassent aux seigneurs que le roi envoyait par delà;

lesquels les établiraient et ordonneraient à la sûreté tant du roi comme du pays. Lesquels répondirent qu'ainsi le feraient; mais, à plus grande sûreté, le roi voulut qu'ils le jurassent. Ils le jurèrent sur les saintes Évangiles de Dieu et sur la vraie croix. Et ainsi se partirent du roi lesdits Bretons. Et crut le roi véritablement que ses gens qu'il devait envoyer au pays de Bretagne y trouvassent pleine obéissance, ainsi comme lesdits Bretons étaient tenus de faire. Et leur accorda le roi leur confirmation de tous leurs privilèges, libertés et franchises, et plusieurs autres requêtes qu'ils firent tant pour le pays de Bretagne comme pour aucuns singuliers; et en furent les lettres faites et scellées par la manière qu'ils l'avaient requis.

§ 8. — RÉVOLTE D'UNE PARTIE DE LA NOBLESSE BRETONNE.

En ce temps, le vicomte de Rohan et plusieurs autres nobles et autres du pays de Bretagne remandèrent messire Jean en Angleterre, pour le faire venir en Bretagne. Et prirent et occupèrent de fait plusieurs forteresses qui étaient tenues de par le roi, en venant contre leur foi, loyauté et serments; et par spécial, ledit vicomte de Rohan, qui solennellement avait juré en la présence du roi et de son conseil à Paris, comme dessus est dit. Si envoya le roi, tantôt qu'il fut à sa connaissance, sur les marches de Bretagne le duc d'Anjou son frère, accompagné de grande foison de gens d'armes. Et aussi étaient sur lesdites marches pour le roi le connétable d'un côté et le sire de Clisson d'un autre. Et tantôt que ledit duc d'Anjou fut sur lesdites marches, ledit vicomte de Rohan et les autres qui tenaient la partie dudit Montfort commencèrent à traiter avec le duc d'Anjou et les

gens du roi. Et ce faisaient-ils, si comme plusieurs croyaient, en attendant la venue dudit Montfort qui encore n'était venu en Bretagne. Et tantôt put assez bien apparaître; car ce traité ne vint à nulle bonne conclusion; et par délais fut mené et par continuation tant que ledit Montfort fut venu au pays de Bretagne. Et furent des journées prises grandes foisons depuis sa venue, tant au pays de Bretagne comme ailleurs. Et de toute cette saison ne fut accordé aucun appointement, jaçoit ce que le roi leur voulut faire de grâce plus qu'ils n'avaient desservi.

En cette année dessus dite, les Anglais mirent une armée sur la mer pour passer en Bretagne, si comme l'on disait, et fut environ la Conception de Notre-Dame. Et quand ils furent sur la mer, ils eurent telle fortune que plusieurs d'eux périrent; et disait-on qu'en avait eu de péris jusqu'au nombre de six cents hommes d'armes ou plus. Et les autres retournèrent en Angleterre [1].

C'est pour des raisons analogues à celles qui avaient amené des difficultés en Bretagne, que la Flandre, à son tour, sembla se détacher du roi. Avant d'aller en Angleterre, le duc de Bretagne s'était réfugié chez Louis de Male, comte de Flandre. C'est à ce moment que vint à Bruges la nouvelle de l'exécution de de Rue et de du Tertre. Elle produisit un très mauvais effet, et le comte de Flandre chercha dès lors à manifester au roi de France son indignation. Charles V avait résolu, au commencement de 1378, de renouveler l'alliance avec les Écossais. Il chargea de ces négociations un de ses

1. Alors s'engagèrent des pourparlers qui durèrent jusqu'à la mort de Charles V.

affidés, nommé Bournezel. Celui-ci passa par les États du comte de Flandre et y déploya un faste qui attira sur lui l'attention. Le bailli de l'Écluse fit un rapport au comte, qui ordonna d'amener l'ambassadeur devant lui à Bruges. Là eut lieu une scène très violente. Le duc de Bretagne et le comte de Flandre malmenèrent l'envoyé de Charles V, qu'ils invectivèrent en lui reprochant l'exécution des conseillers de Charles le Mauvais. De là naquit un vif mécontentement de Charles V à l'égard du comte de Flandre. Il le somma de chasser le duc de Bretagne; le comte de Flandre refusa, « non pas, disait-il, qu'il voulût manquer de fidélité à son suzerain, mais le duc de Bretagne ne faisait qu'user chez lui d'une hospitalité loyale ». Les villes flamandes appuyèrent leur seigneur dans cette manifestation d'indépendance, et se firent fortes de mettre au service du comte 200 000 *hommes, si les privilèges de la Flandre étaient menacés. Mais cette union entre le prince et ses sujets ne dura guère. Le différend de Charles V et du comte s'étant assoupi, une insurrection se produisit à Gand. Charles V laissa aller les choses; il promit au duc de Bourgogne d'intervenir entre le comte et ses sujets, mais il ne fit rien par lui-même.*

§ 9. — SOULÈVEMENT DE GAND. INTERVENTION DU DUC DE BOURGOGNE.

Au mois d'octobre ensuivant, l'an mil trois cent soixante-dix-neuf dessus dit, s'émurent les Flamands contre le comte de Flandre en la ville de Gand par aucuns excès que les gens et serviteurs du comte y avait faits et faisaient de jour en jour, si comme l'on disait. Et tuèrent à Gand le bailli du comte et fut tout le pays d'un accord, excepté aucuns singuliers qui se

tirèrent vers le comte, et aussi aucunes villes comme Audenarde et Terremonde, où ils mirent siège. Et après ce qu'ils eurent tué ledit bailli, ils allèrent en un château auprès Gand qui était dudit comte, appelé Andringhen, et y boutèrent le feu et l'ardirent. Et puis allèrent à Ypres, où il avait aucuns gentilshommes et qui se tenaient de la partie du comte, et autres allèrent mettre siège devant Alos, et ainsi tinrent trois sièges tout à une fois. Et quand le duc de Bourgogne sut ces choses, qui avait épousé la fille dudit comte de Flandre, il se tira vers les marches de Flandre, et premièrement alla à Tournay et fit sentir à ceux qui étaient devant Audenarde qu'il parlerait volontiers à eux; lesquels lui accordèrent d'envoyer à l'encontre de lui, en certaine place, c'est à savoir entre Tournay et Audenarde. Et ainsi le firent, et par plusieurs journées assemblèrent avec le duc de Bourgogne tant que finalement fut traité fait et accordé en telle manière : premièrement que le comte de Flandre, pour Dieu, à la requête dudit duc de Bourgogne, pardonnerait aux Flamands tout ce qu'ils avaient méfait contre lui; que ledit comte leur devait faire résilier tous les privilèges en la manière qu'il fit quand il entra en Flandre, et qu'il leur promît à les tenir selon leurs anciennes coutumes; le prévôt de Bruges, principal conseiller dudit comte de Flandre, doit être hors du conseil et pays de Flandre, à toujours. Lequel traité fut passé et accordé par ledit comte, et lettres faites et scellées sous son sceau.

C'est en Languedoc qu'eut lieu, à cette époque, le dissentiment le plus grave entre le roi et une de ses provinces. Le Languedoc avait largement payé de son or et de ses recrues la reprise de possession de la Guyenne,

mais la province était gouvernée par le plus avide des frères de Charles V, le duc d'Anjou. Il ordonna des levées d'aides les unes sur les autres. En 1378, sous prétexte d'achever la réunion de la Guyenne, il fit percevoir une aide en tout le pays, se rendit à Baz, et en commença le siège; mais il fut obligé de se replier et de ramener ses troupes. La province avait payé l'aide sans que le but militaire que le duc s'était proposé fût atteint. Cette aide ne fut pas la dernière; celle qui fut ordonnée en 1379 amena le grave soulèvement de Montpellier.

§ 10. — SOULÈVEMENT DE MONTPELLIER (1379-1380).

Le mardi vingt-cinquième jour du mois d'octobre en cet an, les habitants de Montpellier, par une commotion universelle, mirent à mort en la ville de Montpellier messire Guillaume Pointel, chevalier, chancelier du duc d'Anjou, frère du roi et lieutenant en tout Languedoc; messire Guy de Lesterie, sénéchal de Rouergue; maître Arnoult de Lar, gouverneur de Montpellier; maître Jacques de la Chayne, secrétaire dudit duc; maître Jean Perdriguier, gouverneur des finances dudit duc, et plusieurs autres officiers tant du roi comme du duc d'Anjou jusqu'au nombre de quatre-vingts personnes ou de plus. Et après ce qu'ils eurent mis à mort les dessus dits, ils les jetèrent en plusieurs puits de ladite ville. Et ce firent pour ce que lesdits conseilleurs leur avaient requis aide au nom dudit duc d'Anjou pour le fait de la guerre de Languedoc. Dont ledit duc d'Anjou fut moult troublé, et non sans cause.

Le vendredi vingt-cinquième jour de janvier, l'an mil trois cent soixante-dix-neuf devant dit, environ

heure de tierce, entra le duc d'Anjou à Montpellier pour prendre vengeance du vilain fait qui avait été fait en ladite ville des officiers du roi et des siens dont dessus est fait mention. Et en sa compagnie avait grande foison de gens d'armes et arbalétriers, et fut reçu par la manière qui ensuit :

Premièrement, vinrent au-devant de lui tous les officiers du roi étant lors en ladite ville. Secondement, le cardinal d'Albanie, qui là était. Tiercement, tous les collèges et religieux de ladite ville, tant de chanoines comme de moines, de mendiants et de encloses. Quartement, l'étude de droit civil, de canon et de médecine. Et étaient tous à procession, des deux parties du chemin par où ledit duc devait passer; et tous à genoux criaient à haute voix : Miséricorde pour le peuple de Montpellier! Après étaient grande quantité d'enfants de ladite ville de l'âge de quatorze ans et au-dessous, criant aussi miséricorde! Après étaient les consuls, ès robes de la ville, sans manteaux, sans chaperons et sans ceintures, et grande quantité du peuple, chacun ayant une corde environ le col, requérant à genoux miséricorde, et apportèrent les clefs des portes et le batel de la cloche de la ville, dont on avait fait le touquesin; lesquelles clefs et batel ledit duc fit prendre par le sénéchal de Beaucaire qui était présent. Et lors descendit à pied ledit cardinal d'Albanie et requit pour eux miséricorde avec tout le peuple; et ès faubourgs de ladite ville étaient toutes les femmes de cette ville, en simples habits, requérant aussi très humblement miséricorde. Et quand ledit duc fut entré en ladite ville, il destitua tous les officiers d'elle et la maison du consulat, l'église de Saint-Germain que fit faire pape Urbain, et les portaux de cette ville fit garnir de gens d'armes et les armures des gens de ladite

ville que l'on put trouver fit apporter par devers lui.

Le vingt-quatrième jour dudit mois, ledit duc d'Anjou étant sur un échafaud que l'on avait fait moult notable en une place de ladite ville, afin que le peuple vît mieux ce qui y serait fait, fut donnée sentence par ledit duc contre l'université, consuls et singuliers de ladite ville de Montpellier, par la manière que ci-après s'ensuit : c'est à savoir l'université à perdre consuls, consultat, maison et arches communes, scel et cloches et toutes autres juridictions; et envers le roi et ledit duc d'Anjou en six cent mille francs d'or et ès dépens que ledit duc d'Anjou avait faits pour cette cause. Et quant aux singuliers, six cents des plus coupables à mourir, c'est à savoir deux cents à couper les têtes, deux cents pendus et deux cents ars; leurs enfants infâmes et en perpétuelle servitude et leurs biens confisqués et la moitié des biens de tous les habitants de cette ville, deux portaux de la ville et les murs qui sont entre les portaux à abattre et les fossés d'entre deux emplis : tous les harnais et armures de ladite ville à être arses. Que les consuls et plus notables de cette ville trairaient les morts qui en la rumeur avaient été occis des puits où ils les avaient jetés, et que ladite université fonderait une église ou chapelle où il aurait six chapellenies, chacune de quarante livres de rente. Et en cette église serait mise la cloche de quoi fut sonné le tocsin en ladite rumeur. Et en outre fut condamnée ladite université à la restitution des biens des morts et l'intérêt de partie. Et, tantôt ladite sentence prononcée, se dévêtirent les consuls publiquement des robes de consulat, sans manteau, cotte ni chaperon, et rendirent audit duc le sceau de ladite ville. Toutefois ils s'écriaient et requéraient avec le peuple très humblement miséricorde! Et lors ledit cardinal

d'Albanie et aucuns autres prélats envoyés de par le pape et de par le collège des cardinaux prièrent ledit duc moult affectueusement qu'il eût pitié de ce peuple, et qu'il ne voulût procéder à aucune exécution jusqu'à ce qu'il eût ouï parler ledit cardinal. Si lui assigna jour ledit duc à lendemain en cette même place pour le ouïr, auquel jour et lieu ledit cardinal, et collèges, et religieux et religieuses de ladite ville, l'université et très grand nombre de femmes et de petits enfants qui tous criaient miséricorde pour le peuple, ledit cardinal dit moult de belles paroles audit duc et fit faire une collation par un frère jacobin, tous tendant à fin de miséricorde. Si fit lors ledit duc modération de sentence et rémission desdits six cent mille francs, et que les portaux et les murs dessus dits ne seraient mie abattus. Et leur rendit leur consulat, maison, sceau, juridiction fors que l'office du bailli et tous les autres qui sont sous lui demeurèrent en l'ordonnance du roi. Et quant à l'exécution des six cents condamnés, fut dit que tous ceux qui avaient été cause de la commotion et qui avaient mis main aux morts seraient avec leurs biens en l'ordonnance du roi. Et ainsi remit la moitié des biens des autres de la ville ; et les chapellenies furent ramenées à trois, et les armures et artillerie de cette ville furent mises en la main du roi pour faire sa volonté. Et si fut dit qu'ils payeraient les dépens que ledit duc avait faits en cette besogne, lesquels furent depuis ordonnés à six vingt mille francs par ledit duc.

§ 11. — DU GUESCLIN ENVOYÉ EN LANGUEDOC : SA MORT.

Assez tôt après Pâques qui furent l'an mil trois cent quatre-vingt, et furent Pâques cette année le

quinzième jour de mars, vinrent messagers de par les communes de Languedoc à Paris par devers le roi et lui exposèrent et supplièrent qu'il voulût envoyer un capitaine de par lui audit pays pour le garder et défendre tant contre les ennemis comme contre les compagnies qui sur ce pays étaient. Et pour ce que tous aides avaient été abattus sur ledit pays, ils octroyèrent aide de trois francs pour chacun feu pour un an, imposition de douze deniers pour livre de toutes denrées excepté le sel, sur lequel ils octroyèrent la double gabelle qui autrefois avait couru au pays. Et parmi ce, leur octroya le roi capitaine au pays messire Bertrand du Guesclin, qui lors était connétable de France. Lequel partit pour y aller au mois de juin ensuivant. Et en allant, s'arrêta sur un château en la sénéchaussée de Beaucaire, appelé le Chastel-Neuf-de-Randon, lequel était occupé par les ennemis du roi et du royaume. Et tant destreignit ledit connétable ceux qui étaient dedans, tant par engins comme par assauts qu'ils étaient sur le point de rendre ledit château. Mais, par la volonté de Notre-Seigneur, ledit connétable fut malade environ huit jours au siège devant ledit château et trépassa de ce siècle le vendredi treizième jour de juillet, qui fut grand dommage au roi et au royaume de France. Car c'était un bon chevalier et qui moult de bien avait fait au royaume de France, et plus que chevalier qui lors vécut. Et lendemain, ceux qui étaient audit château le rendirent aux gens dudit connétable [1].

1. Par ordre de Charles V, le corps du connétable fut inhumé à Saint-Denis, au pied du tombeau que le roi s'était fait préparer. Du Guesclin avait recommandé, par ses dispositions testamentaires, d'inhumer son cœur

§ 12. — BALLADE SUR LE TRÉPAS DE BERTRAND DU GUESCLIN.

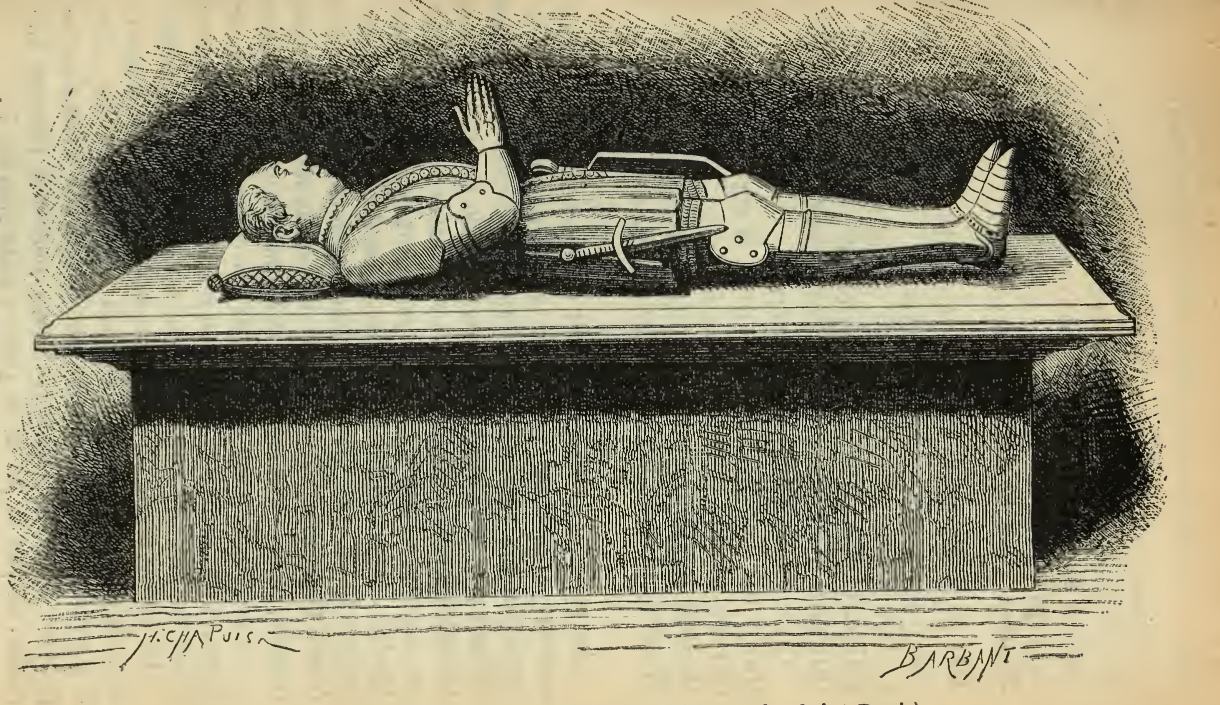
(Eustache des Champs.)

Estoc d'honneur et arbre de vaillance,
Cœur de lion esprins de hardement,
La fleur des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardi combattant,
Sage en vos faits et bien entreprenant,
   Souverain homme de guerre,
Vainqueur de gens et conquéreur de terre,
Le plus vaillant qui onques fut en vie,
Chacun pour vous doit noir vêtir et querre :
Pleurez, pleurez fleur de chevalerie!

O Bretagne, pleure ton espérance,
Normandie, fais son enterrement,
Guyenne aussi, et Auvergne or t'avance,
Et Languedoc, quier lui son mouvement.
Picardie, Champagne et Occident

dans l'église des Dominicains de Dinan, à côté du tombeau de Tiphaine Raguenel, sa première femme. Cette dernière volonté fut religieusement accomplie. Lors de la Révolution, le cœur du connétable et la pierre en granit noir qui le recouvrait ont été transportés dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan, où il repose aujourd'hui dans un cénotaphe élevé contre une des parois du croisillon nord. On voit sur la pierre noire le blason, grossièrement gravé en creux et en traits dorés, du connétable, et l'inscription suivante, également gravée en creux et dorée, d'une éloquente simplicité :

CY GIST LE CUEUR DE MESSIRE BERTRAND DU GUÉ-AQUIN, EN SON VIVANT CONNESTABLE DE FRANCE, QUI TRESPASSA LE XIIIe JOUR DE JUILLET L'AN MIL TROIS CENT QUATRE-VINGT; DONT SON CORPS REPOSE AVEC CEUX DES ROYS A SAINT-DENIS EN FRANCE.



Tombeau du connétable du Guesclin basilique de Saint-Denis).

Doivent pour pleurer acquerre
Tragédiens, Arethusa requerre
Qui en eaue fut par pleur convertie,
Afin qu'à tous de sa mort le cœur serre :
Pleurez, pleurez fleur de chevalerie!

Hé! gens d'armes, ayez en remembrance
Votre père, vous étiez ses enfants.
Le bon Bertrand qui tant eut de puissance,
Qui vous aimait si amoureusement,
Guesclin n'est plus; priez dévotement
Qu'il puisse paradis conquerre;
Qui deuil n'en fait et qui ne prie, il erre;
Car du monde est la lumière faillie :
De tout honneur était la droite serre :
Pleurez, pleurez fleur de chevalerie!

Au moment où disparaissait du Guesclin, les Anglais crurent l'occasion favorable pour recommencer une invasion. En 1380 *ils essayèrent, dans une expédition dirigée par Thomas de Buckingham, de profiter de tous les mécontentements. Bien que semblable aux précédentes, cette expédition présente pourtant ce caractère particulier, qu'elle n'était composée que de* 7 *ou* 8000 *combattants, ce qui atteste l'affaiblissement de l'Angleterre. Cette armée, sans avoir été attaquée en bataille rangée, vint s'évanouir en Bretagne. L'armée anglaise avait été suivie pied à pied par les coureurs du duc de Bourgogne; peut-être aurait-on pu l'anéantir au passage de la Sarthe, mais l'armée française arriva trop tard.*

La politique de Charles V avait préparé aux Anglais une déroute complète : il avait conclu avec les villes bretonnes des conventions par lesquelles elles s'engageaient à refuser d'ouvrir leurs portes à l'armée anglaise. Ce fut la fin de la guerre sous Charles V.

V

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET L'EMPIRE ALLEMAND VOYAGE DE L'EMPEREUR CHARLES IV A PARIS (1378)

§ 1. — PROJET DE VOYAGE DE L'EMPEREUR CHARLES IV EN FRANCE. — RETARDS APPORTÉS A SON EXÉCUTION.

(Grandes Chroniques.)

En ce temps mil trois cent septante sept, écrit au roi l'empereur de Rome Charles [1], le quatrième de ce nom, par lettres écrites de sa main, et par deux messages par lui envoyés, l'un assez tôt après l'autre, qu'il était ordonné pour venir en France voir le roi et faire certain pèlerinage où il avait sa dévotion, de quoi le roi fut moult lié. Et pour ce que par lesdites lettres il ne mandait pas le temps de son venir, ni par quelle part il entendait à entrer au royaume, lui renvoya le roi de ses chevaucheurs pour lui en rapporter la certaineté; lesquels lui rapportèrent qu'à l'entrée d'Allemagne, en la duché de

1. L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, était le fils de l'héroïque Jean, familier de la cour de France, tué glorieusement à Crécy, en combattant à côté du roi Philippe VI.

Luxembourg, ils avaient trouvé le roi des Romains [1], fils dudit empereur déjà venu audit lieu de Luxembourg, et était venu à petite compagnie en habit méconnu, lui et ses gens estimés entour quarante chevaux. Et quand le roi fut de ce acertené, il se pensa que l'empereur ne ferait pas longue demeure après la venue de son fils qu'il avait envoyé devant. Il envoya hâtivement à Reims et jusqu'à la ville de Mouson entrée de son royaume, et par où ledit empereur devait venir en ces parties, les comtes de Saarbruck et de Braine, ses conseillers; le sire de la Rivière, son premier chambellan, et messire Pierre de Chevreuse, maître de son hôtel, en leur compagnie, et autres de ses serviteurs, pour aller à l'encontre dudit empereur, et le recevoir honorablement à l'entrée du royaume. Et demeurèrent lesdites gens du roi audit lieu de Mouson bien quinze jours; auquel temps ils n'eurent nulles nouvelles dudit empereur, combien qu'ils envoyassent dudit lieu de Luxembourg, devers son fils, pour en savoir la certaineté, lequel semblablement leur fit savoir que nulle certaineté n'en savait. Pour lesquelles choses le roi les remanda. Et, assez tôt après leur retour, vint un message de l'empereur au roi, et lui apporta lettres écrites de sa main, esquelles il s'excusait de sa demeure, pour certaines guerres qui étaient en aucunes parties d'Allemagne, et lui faisait savoir que sans nulle faute il serait huit jours devant Noël à Paris; et que pour certaines causes et pour tenir plus bref et meilleur chemin il avait changé son propos de venir par Luxembourg, mais il viendrait par Brabant,

1. C'était le futur et triste empereur Wenceslas, dont la folie fut plus tard contemporaine de celle de Charles VI, fils de Charles V.

Hainaut et Cambrai; et pour ce manda son fils étant à Luxembourg venir en Brabant à lui, lequel duc de Brabant son frère et la duchesse sa femme avec les bonnes gens du pays reçurent moult honorable-



Charles V reçoit un message de l'empereur.

ment. Et là devait venir à lui le comte de Flandre, lequel se partit de Gand pour cette cause, à tout quarante chevaliers en sa compagnie pour venir à Bruxelles ; et là furent pris les hôtels pour lui. Mais, quand il fut près de là, il s'excusa pour maladie

qui lui survint. Pour ce s'envoya excuser par le châtelain de Diquemme et autre de ses gens, et s'en retourna en son pays sans voir l'empereur. De là se partit ledit empereur et vint en Hainaut, où il croyait trouver le duc Aubert, gouverneur de Hainaut, lequel il avait là mandé; mais ledit duc était allé en Hollande, et pour ce n'y vint point; et toutefois alla ledit empereur au Quesnoy, où ses enfants étaient, et là demeura un jour et vit lesdits enfants.

§ 2. — RÉCEPTION DE L'EMPEREUR A CAMBRAI.

En ce temps avait le roi envoyé ses messages à Cambrai devers ledit empereur ; c'est à savoir le seigneur de Coucy, les comtes de Saarbruck et de Braine, le seigneur de la Rivière, Jean le Mercier; et en leur compagnie avait grande foison de chevaliers et d'écuyers en bonne étoffe, vêtus des livrées desdits seigneurs, et étaient bien trois cents chevaux. Et furent le mardi devant Noël, vingt-deuxième jour de décembre, à Cambrai, un matin et allèrent à l'encontre de l'empereur bien une lieue hors de Cambrai ainsi accompagnés, pour lui encontrer et accompagner de par le roi ainsi honorablement comme dessus est dit, en lui disant que le roi le saluait et avait grande joie de sa venue et grand désir de lui voir. Il les reçut moult gracieusement et en remercia moult le roi et eux de ce qu'ils étaient venus, en leur disant que, mès qu'il fût venu à la ville, il parlerait à eux plus pleinement. Et donc vint ledit empereur et approcha ladite ville de Cambrai et vinrent au-devant de lui l'évêque et les bourgeois à bien deux cents chevaux et plus ; et le commun et arbalétriers de la ville étaient à l'entrée de la ville

rangés sans parements, d'une part et d'autre en assez belle ordonnance. Et l'empereur vint chevauchant sur un roussin gris, et vêtu d'un manteau et



Entrée de l'empereur à Cambrai.

chaperon de drap gris fourré de martre, et son fils, le roi des Romains, encôte lui, chevauchant aussi avant comme lui; et ainsi chevauchèrent jusque bien avant en ladite ville, et là encontrèrent l'évêque et les collèges à procession. L'empereur et son fils des-

cendirent et ainsi allèrent à pied jusqu'à l'église. Et après ce qu'il eut fait son oraison, il s'en alla en l'hôtel de l'évêque, lequel était bien honnêtement paré en salles et en chambres, et lui fit ledit évêque ses dépens, tant comme il fut à la ville. Et après dîner envoya querre les gens du roi dessus écrits et leur dit publiquement et devant chacun que combien qu'il eût sa dévotion à Saint-Mor, venait-il principalement pour voir le roi, la reine et leurs enfants, qu'il désirait plus à voir que créature du monde; et qu'après ce qu'il l'aurait vu et parlé à lui, et qu'il lui aurait baillé son fils, le roi des Romains, pour être tout sien, lequel il lui amenait, quand Dieu le voudrait après prendre il prendrait la mort en bon gré, car il aurait accompli l'un de ses plus grands désirs. Et combien que lesdites gens du roi eussent su qu'il avait intention d'être à Noël à Saint-Quentin, ils firent tant qu'il demeura audit lieu de Cambrai, qui est sa ville et sa cité, en laquelle il pouvait faire ses magnificences et états impériaux, et qu'au royaume de France n'eût point souffert le roi qu'ainsi en eût aucunement usé. Et pour ce que de coutume l'empereur dit la septième leçon à matines, revêtu de ses habits et insignes impériaux, il fut avisé par les gens du roi qu'au royaume ne le pourrait-il aire, ni souffert ni lui serait. Il se consentit de bonne volonté de demeurer audit Cambrai pour faire son ordonnance accoutumée en son empire.

§ 3. — VOYAGE DE L'EMPEREUR DE CAMBRAI A PARIS.

Lendemain se partit de Cambrai ledit empereur, et vint au gîte en une abbaye du royaume qu'on appelle le mont Saint-Martin, et y dîna le jour, et

puis vint au gîte à Saint-Quentin. Auquel lieu de Saint-Quentin les gens et officiers du roi, bourgeois et habitants de ladite ville vinrent à cheval à l'encontre de lui et le reçurent honorablement en lui disant que bien fût-il venu en la ville du roi; et lui firent grands présents de chair, de poissons, de vins, de pain, de foin, d'avoine et de cire. Et est à savoir qu'en ladite ville et semblablement par toutes les autres villes où il a été, tant en venant à Paris comme en son retour, il n'a été reçu en quelque église à procession ni cloches sonnantes, ni fait aucun signe de quelconque domination ou seigneurie; si comme au roi ou à ceux qui ont la cause de lui appartienne à être fait en tout le royaume de France. Audit Saint-Quentin, demeura ledit empereur un jour, et vint à Ham au gîte où les gens du roi qui au-devant étaient allés toujours l'accompagnèrent; et vinrent les gens de ladite ville de Ham au-devant de lui, et lui firent la révérence si comme avaient fait ceux de Saint-Quentin; et de là se partit le lendemain après boire et vint au gîte à Noyon. Et au-devant de lui vinrent à cheval l'évêque, chapitre et bourgeois de ladite ville en grande et belle compagnie, et lui firent la révérence en disant les paroles telles comme ceux de Saint-Quentin lui avaient dites, en disant que bien fût-il venu en la ville du roi; et lui firent les présents comme dessus est dit. Et demeura en ladite ville deux jours, et visita l'abbaye de Saint-Éloi et le Corps Saint.

Et le jeudi trente et unième et dernier jour de décembre, se partit de là après boire et vint au gîte à Compiègne; et au-devant de lui vinrent à une lieue de la ville les gens de ladite ville en belle ordonnance et bonne compagnie bien jusqu'à deux cents chevaux. Et assez tôt après vint, de par le roi, à

l'encontre dudit empereur, le duc de Bourbon, frère de la reine de France, le comte d'Eu, cousin germain du roi, les évêques de Beauvais et de Paris, et plusieurs autres notables chevaliers et seigneurs en leur compagnie, jusqu'au nombre de trois cents chevaliers et plus, vêtus des robes dudit duc, lesquelles étaient de blanc et de bleu mi-partie. Et lui dit le duc de Bourbon que le roi le saluait et était bien lié de sa venue, et que très volontiers le verrait, et que là les avait envoyés le roi pour l'accompagner. Et, l'empereur venu en ladite ville et descendu en son hôtel, le duc de Bourbon pria les seigneurs et chevaliers de l'hôtel de l'empereur de venir souper avec lui en son hôtel, lesquels y allèrent; et l'empereur, pour lui faire plus avant plaisir, lui envoya son fils le roi des Romains, en lui mandant que s'il fût en point qu'il se pût aider, car de nouveau au partir de Noyon lui était prise sa goutte dont il était si empêché qu'il ne pouvait aller, que lui en sa personne fût allé souper avec lui. Et ledit duc de Bourbon festoya ledit roi et tous les autres, et donna à souper très grandement et largement, et y assembla et fit être les dames qui étaient en la ville et environ. Et lendemain, qui fut le vendredi premier jour de janvier, après ce qu'il eut dîné à Compiègne, il vint en un curre, pour ce qu'il ne pouvait chevaucher, à heure de vêpres à Senlis; et au-devant de lui allèrent le baillif de ladite ville et les officiers du roi, et en leur compagnie les gens de la ville, jusqu'au nombre de cent chevaux, en lui faisant la révérence et en lui disant qu'il fût le bienvenu en la ville du roi.

Tantôt après un petit espace, à une lieue de ladite ville au plus, vinrent à l'encontre dudit empereur de par le roi de France, messeigneurs ses frères les ducs de Berry et de Bourgogne, le comte d'Har-

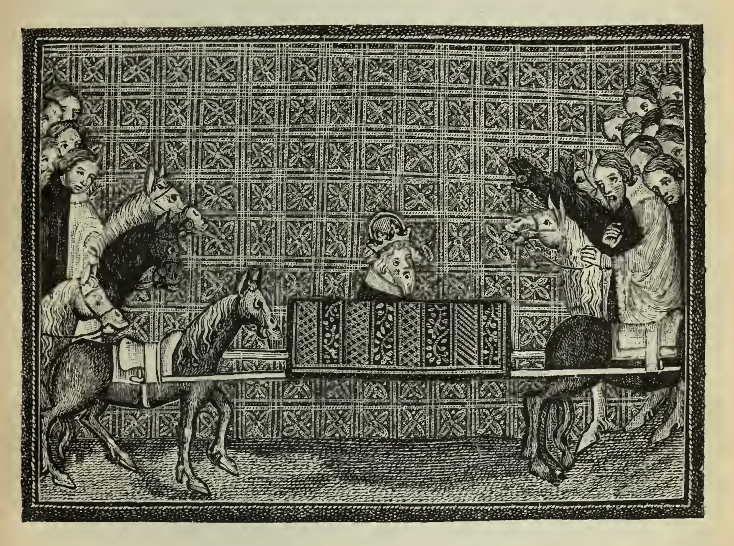
court, l'archevêque de Sens et l'évêque de Laon, et étaient lesdits seigneurs accompagnés de chevaliers et d'écuyers vêtus tous d'une robe, c'est à savoir : les chevaliers partie de veluyau noir et gris, les écuyers, de soie pareille de couleur, et étaient bien cinq cents chevaux en leur compagnie. Et dit le duc de Berry à l'empereur, de par le roi, que le roi le saluait et avait grand désir de le voir, et les envoyait au-devant de lui pour l'honorer et accompagner à leur pouvoir, dont il remercia le roi et eux très grandement. Et quand il fut descendu à son hôtel, jusqu'où ils les convoyèrent, ils s'en retournèrent à leurs hôtels afin qu'ils ne le grevassent; car il était moult malade et travaillé, et les gens de la ville firent tels présents comme dessus est dit des autres villes.

Le samedi ensuivant, qui fut second jour de janvier, se partit de Senlis ledit empereur après boire, et vint au gîte à Louvres, et vint à l'encontre de lui le duc de Bar que le roi y envoya, qui de nouveau depuis le département des frères du roi était venu vers lui; et furent avec lui aucuns comtes, bannerets, chevaliers et écuyers, et là combien que ce soit ville plate, lui furent faits aussi grands et aussi honorables présents comme ès villes dessus dites. Et lendemain, qui fut dimanche troisième jour de janvier, se partit de Louvres après boire. Et par ce que le roi avait entendu qu'il était moult agrevé de la goutte et ne pouvait chevaucher et que le charrier lui faisait grevance, il lui envoya toute nuit, la nuit de samedi, un des curres de son corps noblement appareillé et de chevaux blancs attelé, et la litière de son aîné fils le dauphin de Vienne noblement appareillée et attelée de deux mules et de deux coursiers pour venir dedans plus aisément. De quoi ledit empereur fut

moult lié, et en remercia moult le roi en son absence en recevant ledit curre et ladite litière des messagers du roi; et puis vint en ladite litière jusqu'à la ville de Saint-Denis, bien accompagné de cent hommes à cheval des gens de ladite ville. Et assez tôt après lui vinrent au dehors de ladite ville les archevêques de Reims et de Rouen et de Sens, les évêques de Laon, de Beauvais, de Paris, de Noyon, de Bayeux, de Lisieux, de Meaux, d'Évreux, de Thérouanne et de Condom; et l'abbé de Saint-Waast d'Arras, tous du conseil du roi et lui firent la révérence, en disant qu'il fût le bienvenu, et que le roi les avait là envoyés pour l'honorer et l'accompagner. Et, lui venu à Saint-Denis, il fit descendre sa litière et porter elle à bras; car, pour sa maladie de goutte dessus dite, il ne pouvait aller à pied. Et pour ce en elle se fit porter en l'église Saint-Denis, devant le grand autel Saint-Louis, où il fit son oraison dévotement. Et ainsi de là fut porté dans ladite litière jusqu'en sa chambre, et là lui furent présentés, de par l'abbé, de grands poissons, de connins, de bœufs, de moutons, de volaille et d'avoine, et abondance de vin, tant comme lui et ses gens en purent dépenser. Et pareillement lui firent les gens de la ville très grands présents ; et après ce qu'il se fut une grande pièce reposé, il demanda de voir les reliques de céans, et se fit porter au trésor en une chaière, et là vit les reliques, les couronnes, joyaux et s'y tint très longuement en y prenant très grand plaisir, si comme il semblait à sa chère, par le rapport de ceux qui près de lui étaient. Et après qu'il fut rapporté en sa chambre, lesdits frères du roi et aucuns des prélats qui étaient demeurés prirent congé de lui, et revinrent devers le roi à Paris, et il demeura tout le jour en ladite abbaye.

§ 4. — ENTRÉE DE CHARLES IV A PARIS.

Le lundi ensuivant, quatrième jour du mois de janvier, se leva l'empereur bien matin, pour ce que ce jour il devait venir à Paris; il se fit porter en l'église de monseigneur Saint-Denis et devant les



Les bourgeois de Paris au-devant de l'empereur.

corps saints, et là fit ses dévotions, et se fit porter entour les châsses, et baisa les reliques, le chef, le clou et la couronne, et puis demanda à voir les sépultures des rois, et par spécial du roi Charles et de la reine Jeanne sa femme, du roi Philippe et de la reine Jeanne de Bourgogne sa femme; car il disait qu'en leur hôtel avait été nourri en sa jeunesse et que moult de biens lui avaient faits. Et aussi voulut-il voir la sépulture du roi Jean, et fit assembler

l'abbé et le couvent et leur requit très affectueusement qu'ils voulussent Dieu prier pour ses bons seigneurs et dames qui gisaient là. Après se partit de l'église et vint en sa chambre où il avait été par devant, et là vint de par le roi, c'est à savoir messires Bureau de la Rivière, son premier chambellan, et Colart de Tanques, écuyer de son corps, et vinrent en la cour devant les fenêtres de sa chambre, et lui présentèrent, de par le roi, un beau destrier ensellé des armes de France bien et richement, et pareillement un beau coursier, et autant et autres en présenta à son fils le roi des Romains. De quoi il remercia le roi grandement, et dit qu'il monterait et entrerait dessus à Paris, combien qu'il lui fût bien grief pour cause de sa maladie ; et pour ce les envoya devant à la Chapelle Saint-Denis, et jusque-là se fit porter en la litière de la reine qui pour cela avait été envoyée très richement et noblement attelée et appareillée. Et après ce qu'il eut bu, il se partit de Saint-Denis en la litière, comme dit est, et entre Saint-Denis et la Chapelle vinrent à l'encontre de lui le prévôt de Paris et le chevalier du guet, avec très grande quantité de leurs gens à cheval, vêtus d'une robe, et aussi y était le prévôt des marchands, et les échevins de la ville de Paris et des bourgeois bien montés et vêtus de robes mi-parties de blanc et de violet, et étaient bien en nombre, en ladite place, de dix-huit cents à deux mille hommes, de quoi lesdits prévôts et chevaliers, les échevins et grande quantité d'autres bourgeois étaient montés sur beaux destriers et coursiers très noblement, et se mirent rangés aux champs, selon le chemin, en très belle ordonnance.

Lors se départirent d'avec les autres le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et le chevalier du guet et s'approchèrent de l'empereur, et porta le

prévôt de Paris les paroles en disant ; « Très excellent prince, nous les officiers du roi à Paris, le prévôt des marchands et les bourgeois de la bonne ville,



Entrée de l'empereur à Paris.

nous venons faire la révérence et nous offrir à faire votre bon plaisir ; car ainsi le veut le roi notre seigneur, et le nous a commandé ». Et l'empereur en mercia le roi et eux moult gracieusement. Et lors lesdits prévôts et échevins avec les bourgeois vinrent

ensemble jusqu'à Paris, et étaient bien en la compagnie tant des officiers du roi comme des gens de la ville de Paris, quatre mille chevaux et plus. Et ainsi accompagné vint ledit empereur à la Chapelle Saint-Denis et là se fit descendre de la litière de la reine en un hôtel, et fut mis à cheval sur le destrier que le roi lui avait envoyé à Saint-Denis, lequel était morel; et semblablement monta le roi des Romains sur celui que le roi lui avait envoyé, lequel était pareillement morel. Et appensément le roi de France les leur donna de ce poil qui est plus long et opposite du blanc, pour ce que, ès coutumes de l'empire, les empereurs ont accoutumé d'entrer ès bonnes villes de leur empire et qui sont de leur seigneurie, sur cheval blanc, et ne voulait pas le roi qu'en son royaume il le fît ainsi, afin qu'il n'y pût être noté aucun signe de domination.

En ce même jour et heure se partit le roi de France de son palais, monté sur un grand palefroi blanc, richement ensellé tout aux armes de France. Et était le roi vêtu d'une cotte hardie d'écarlate vermeil et d'un manteau à fond de cuve fourré. Et avait en sa tête un chapeau à bec de la guise ancienne, brodé et couvert de perles très richement. Et en sa compagnie étaient quatre ducs, c'est à savoir : de Berri, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar; et les comtes d'Eu, de Boulogne, de Coucy, de Saarbruck, de Tancarville, de Sancerre, de Dammartin, de Porcien, de Grantpré, de Siaume et de Braine; et plusieurs autres grands seigneurs, bannerets et autres chevaliers sans nombre et estimation, et d'autres grands gentilshommes; et si étaient des prélats tous ceux dessus décrits, qui allèrent au dehors de la porte Saint-Denis au-devant de l'empereur, et étaient tous en chappes romaines par l'ordonnance et comman-

dement du roi; et étaient grandement montés et accompagnés de leurs chapelains et autres gens chacun de leurs robes. Et les seigneurs et princes dessus dits étaient montés sur grands chevaux moyens, plus hauts que coursiers et grandement accompagnés de chevaliers et d'écuyers, chacun des livrées de leurs seigneurs. Et aussi avait le roi ses officiers de tous états, en très grande quantité, vêtus chacun office d'une robe; c'est à savoir : chambellans de deux paires de robes, les unes de veluyau, les autres de deux écarlate partie; les maîtres d'hôtels de deux veluyaux inde et tenné; et les chevaliers d'honneur de veluyau vermeil; les écuyers du corps et d'écurie, de camocas bleu; les huissiers d'armes de deux camocas partie de bleu et rouge, les officiers, panetiers, échansons, varlets tranchants, vêtus de deux satanins pallés de blanc et tenné, et pareillement étaient les officiers du dauphin de Vienne, aîné fils du roi; et les queux et écuyers de cuisine vêtus de houppelandes de soie et aumusses fourrées, à boutons de perles par-dessus; les varlets de chambre, cinquante-deux, tous vêtus d'une robe d'un roié gris blanc contre noir; les sommeliers vêtus d'un roié gris blanc contre un drap noir. Les sergents d'armes, de cinquante à soixante, vêtus d'une robe de drap bleu et noir. Les sommeliers d'un roié brun contre un vermeil; et ainsi de tous les autres officiers, chaque office séparément d'une robe. Et mit le roi à partir de la cour du palais, pour la multitude des gens à cheval qui y étaient, plus de demi-heure à sortir dehors. Et chevaucha parmi la ville en grande multitude de gens, droit le chemin de Saint-Denis, en passant par la porte et bastide de Saint-Denis. Et était l'ordonnance des gens du roi si bien faite, que peu y avait de presse au regard de la multitude de gens qui là étaient. Et devant allaient

tous les chevaliers et écuyers, les arbalétriers de cheval et sergents d'armes. Et devant le roi était le maréchal de Blainville et écuyers de son corps, qui avaient deux épées à écharpe et les chapeaux de parements. Et sans moien, était devant lui le fils du roi de Navarre et les comtes d'Harcourt et de Tancarville, et par derrière ses huissiers d'armes. Et après, les quatre ducs dessus dits, et plusieurs autres comtes et barons, et les prélats dessus nommés par ordonnance venaient après, deux à deux.

Après ceux, allaient les archevêques premiers, et les évêques après, et après venaient les grands chevaux et palefrois du roi très richement ensellés, et les varlets les menaient en destre, montés sur autres roussins, vêtus tous d'une robe, et si avaient parements de France en écharpe, en la manière accoutumée. Et le palefrenier du roi était devant les écuyers de corps, monté sur un grand coursier, et avait le parement du roi, lequel était de veluyau et de brodure; les fleurs de lis pourfilées de perles en écharpe autour du col, ainsi comme il est accoutumé de porter. Et avec les sergents d'armes du roi étaient devant les deux trompettes du roi, à trompes d'argent et penonceau de brodure qui trompaient aucune fois, pour faire les gens avancer de chevaucher. Et ainsi chevaucha le roi de son palais jusqu'en mi-voie du moulin à vent et de la Chapelle, qu'ils s'entre-encontrèrent lui et l'empereur; et fut grande pièce avant qu'ils pussent venir l'un à l'autre, pour la presse des gens qui y étaient. En laquelle encontre ledit empereur ôta sa barrette et son chaperon, et aussi le roi; et ne se voulut le roi trop approcher de l'empereur, pour ce que son cheval ne fraiât à ses jambes où il avait la goutte; mais prirent les mains l'un de l'autre et s'entresaluèrent, en disant le roi à l'empereur

que très bien fût-il venu et qu'il avait eu grand désir de le voir. Et passa outre le roi pour saluer le roi des Romains en la manière qu'il avait fait l'empereur; et puis retourna devers l'empereur et le fit mettre à droite de lui, combien que l'empereur s'en excusa très longuement et ne le voulait faire; et fit mettre à gauche auprès de lui le roi des Romains. Et ainsi chevaucha le roi au milieu de l'empereur et de son fils tout le chemin, et tout au long de la ville de Paris jusqu'à son palais, par l'ordonnance et en la manière qui s'ensuit :

Premièrement fut par le roi ordonné que les gens de la ville, pour ce qu'ils étaient en trop grande quantité, demeurassent aux champs sans entrer en la ville, jusqu'à tant que l'empereur, le roi et toutes leurs gens fussent entrés et passés en la ville, et ainsi fut fait. Et aussi avait le roi fait crier le jour devant, que nul ne fût tant hardi d'occuper le chemin de la grande rue en venant au palais de gens ni de charroi, ni ne se bougeassent des places où ils s'étaient mis pour voir l'empereur, le roi et le roi des Romains passer.

Et de fait furent mis sergents, pour garder au bout des rues qui viennent sur le chemin de la grande rue, qui gardaient et défendaient le peuple de passer. Et lors descendirent à pied trente des sergents d'armes, et prirent le travers de la rue, allant devant les écuyers du corps du roi, leurs masses en leur poing, et leurs épées garnies d'argent en écharpe. Et pour ce que l'empereur avait fait savoir au roi, dès ce qu'il vint à Saint-Denis, qu'à son venir à Paris il ne voulait avoir nul de ses gens auprès de lui, mais se mettait en la garde et gouvernement du roi et de ses gens tels comme il les lui voudrait bailler, et priait très fort le roi qu'il les lui voulût tels bailler que

bien le gardassent de presse; et aussi qu'il plût au roi ordonner aucunes gens qui menassent ses gens devant au palais tous ensemble, laquelle chose le roi fit; et les fit mener les premiers et conduire par le seigneur de Coucy, le comte de Saarbruck et le comte de Braine, qui continuellement avaient été avec l'empereur depuis qu'il était entré au royaume. Et pour la garde du corps de l'empereur ordonna le roi six de ses chambellans et quatre de ses huissiers d'armes; c'est à savoir : le seigneur de la Rivière, messire Charles de Poitiers, messire Guillaume des Bordes, messire Hutin de Vermelles, messire Jean de Barguettes et le Barrois; et autant en ordonna le roi pour son corps; et au roi des Romains, quatre et deux huissiers d'armes, lesquels tous chambellans, chevaliers et huissiers d'armes descendirent aussi à pied et s'ordonnèrent en la garde qui commise leur était en belle et bonne ordonnance.

Item, après les gens de l'empereur qui étaient les premiers entrant en la ville, étaient les chevaliers et écuyers du royaume de France, qui étaient bien huit cents chevaliers sans les écuyers dont on ne sait le compte, et étaient noblement vêtus et parés et très bien montés, si que c'était noble et merveilleuse chose à voir. Après étaient le chancelier de France et les conseillers du roi laïcs. Et après étaient, d'un front, à pied, les portiers et varlets de porte, leurs verges en leurs mains et vêtus d'une robe. Et après était à cheval le prévôt de Paris, et après le prévôt plusieurs comtes et barons. Et après était le maréchal de Blainville. Et après ledit maréchal étaient les écuyers du corps et écuyerie du roi comme dessus est écrit. Et au plus près de l'empereur, du roi et du roi des Romains, étaient un rang de chevaliers à pied, chacun un bâton en son poing, et les chambellans et

gardes sus écrits autour l'empereur, le roi et le roi des Romains, étaient tellement que nul n'en pouvait approcher ni les empresser. Et derrière les chevaux de l'empereur, du roi et du roi des Romains, étaient les huissiers d'armes tous rangés à pied, qui aussi avaient des bâtons en leurs poings. Et venaient après les frères du roi, le duc de Berri et de Bourgogne, et entre eux deux, au milieu, était le duc de Brabant, frère de l'empereur et oncle du roi ; et après, le duc de Sassoigne, électeur de l'empire, le duc de Bourbon, le duc de Bar, et d'autres ducs allemands. Et derrière lesdits ducs étaient vingt chevaliers et écuyers à pied, qui sont pour la garde du corps du roi, et vingt-cinq arbalétriers tous armés couvertement, les épées en une main et bâtons en l'autre, lesquels se tenaient forts et serrés ensemble pour garder de foule et de presse l'empereur, le roi et le roi des Romains ; et les ducs dessus dits qui venaient derrière eux, de la foule et multitude des gens qui venaient après à cheval. Et après venaient tous les prélats dessus écrits, et après les chevaux de parement du roi et tout le remenant de la multitude de chevaux et gens. Et tout derrière venaient le prévôt des marchands, le chevalier du guet et les sergents, avec les gens de la ville de Paris. Et ainsi et par telle ordonnance chevauchaient l'empereur, le roi et le roi des Romains par telle manière qu'ils ne fussent pressés ni arrêtés. Mais en bref temps et peu d'espace, vinrent très brièvement et très légèrement jusqu'au Palais, dont plusieurs gens furent moult merveillés, qui autrefois n'avaient vu telle ni si bonne ordonnance de telle multitude, si peu de desroi ni de presse. Et aussi furent faites à la porte du Palais certaines barrières, et à l'entrée des merceries et de la grande salle aussi, et mis et ordonnés sergents

d'armes et autres sergents pour elles garder étroitement, et tellement furent gardées que l'empereur, le roi et le roi des Romains et des autres grands seigneurs qui y entrèrent, n'étaient pas plus de quarante chevaux ; et avait été ordonné qu'à la venue ou entrée dudit palais nul ne s'arrêtât devant ladite porte, mais passât outre chacun à cheval et s'espandît parmi les rues foraines, afin d'y avoir moins de presse. Et ainsi vinrent au perron de marbre environ trois heures après-midi. Et pour ce que l'empereur ne se pouvait pas aisément soutenir pour sadite maladie, mais le convenait porter entre bras, le roi lui avait fait appareiller par un sien secrétaire qui lors était concierge de son palais, nommé maître Philippe Oger, en la cour sous ledit perron, une chaise couverte de drap d'or et le fit asseoir dedans.

Si comme l'empereur se séait et reposait en la chaise dessus dite, le roi vint à lui et lui dit qu'il fût le très bien venu en son palais, et que oncques prince n'y avait vu plus volontiers ; et lors le baisa et l'empereur ôta tout son chaperon et l'en mercia très humblement ; et aussi salua le roi son fils le roi des Romains et le baisa. Et lors fit le roi lever l'empereur par ses chevaliers et porter en sa chaire contremont les degrés, et allait le roi d'un côté des degrés et menait le roi des Romains à sa main gauche ; et ainsi alla le roi côte à côte de l'empereur, jusqu'à la chambre qu'il lui avait fait appareiller ; c'est à savoir en la chambre faite de bois d'Irlande qui est à côté de la chambre verte et regarde d'une part sur les jardins du Palais et d'autre part à la Sainte-Chapelle ; et toutes les autres chambres derrière laissa pour l'empereur ; et pour son fils le roi des Romains laissa et fit ordonner les chambres de dessous où se soulaient retraire les reines de France ;

et prit et se logea le roi ès hautes chambres à galetas, que fit faire le roi Jean son père. Et après ce que l'empereur se fut un petit reposé, le roi l'alla voir à sa chambre; et sitôt que le roi rapprocha de lui, il ôta tout arrière jus son chaperon, et dit qu'il le venait voir et lui montrer sa coiffe qu'encore n'avait pas vue; et l'empereur ôta son chapeau et tantôt se recouvrirent le roi et lui, et s'assirent en deux chaises, l'une auprès de l'autre. Et là le roi lui dit les paroles qui ensuivent : « Bel oncle, sachez que j'ai si grande joie de votre venue comme plus puis, et vous prie que vous teniez que, en ce que j'ai, vous avez comme au vôtre, et plus avant ne vous sais offrir ». A quoi l'empereur ôta arrière son chaperon et le roi aussi, et répondit ledit empereur ces paroles : « Monseigneur, je vous remercie des honneurs et biens que vous me faites, et je vous offre et veux que vous soyez certain que moi et mon fils que je vous ai ci amené, et tous mes autres enfants, et quanque j'ai, sommes vôtres et le pouvez prendre comme le vôtre ». Auxquelles paroles plusieurs gens étaient qui eurent grand plaisir et joie de cette grande amitié et grande bonne volonté. Et ainsi se départit le roi. Et pour la maladie dudit empereur qui était très grave, considéré qu'il avait eu fièvre avec et était moult travaillé dudit chemin, le roi le fit souper en sa chambre; et il mena souper avec lui le roi des Romains et les ducs, seigneurs et chevaliers qui étaient venus avec lui, et y eut très grand souper et très grande presse de gens d'état, et fut l'assiette telle qu'il ensuit : l'évêque de Paris, premier; le roi et puis le roi des Romains; le duc de Berry ; le duc de Brabant; le duc de Bourgogne; le duc de Bourbon et le duc de Bar; et pour ce que deux autres ducs n'étaient pas chevaliers, mangèrent

à l'autre table, et leur tint compagnie messire Pierre, fils du roi de Navarre, le comte d'Eu et plusieurs autres seigneurs. Et est à savoir que la grande salle du palais, la chambre de Parlement, la salle sur l'eau, la chambre verte, les autres chambres notables du Palais, la Sainte-Chapelle, la chapelle d'auprès la chambre verte étaient partout très richement parées, ordonnées, tant au palais comme au château du Louvre, à Saint-Pol, au bois de Vincennes, et à l'hôtel de Beauté-sur-Marne, èsquels lieux le roi mena, tint et festoya partout l'empereur. Et ainsi se passa la journée dudit lundi, entrée de l'empereur à Paris. Et après vin et épices données après souper, se retirèrent le roi et le roi des Romains et les autres seigneurs, chacun en sa chambre.

§ 5. — VISITE DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE A L'EMPEREUR. CONFÉRENCE SECRÈTE DE CHARLES IV ET DE CHARLES V.

Le mardi ensuivant, qui fut le quint jour de janvier, le prévôt des marchands et les échevins de Paris, à heure que l'empereur dînait en sa chambre, entrèrent devers lui et lui présentèrent de par la ville une nef pesant neuf vingts et dix marcs d'argent, dorée et richement ouvrée, et deux grands flacons dorés et émaillés du prix de septante marcs d'argent. Et à son fils présentèrent une fontaine d'argent dorée et richement ouvrée du poids de quatre-vingt-treize marcs pesants. Et cedit jour le roi ne vit point l'empereur, pour ce qu'il avait été malade et mal dormi la nuit, et avait déjà mangé et se voulait coucher et dormir à relevée, avant que le roi eût ouï son service et messe à note, comme de coutume est. Mais ledit empereur envoya devers le roi lui prier moult affec-

tueusement qu'il lui plût qu'il pût à lui parler ce jour privément, pour lui dire aucunes besognes dont il avait à parler à lui; et voulut et requit que le chancelier de France y fût présent avec le roi. Et mena le roi ce jour en salle à grande foison de gens; et y furent le duc de Sassoigne, qui le soir devant n'avait pas soupé avec le roi, l'évêque de Brusseberg, le chancelier de l'empereur, et tous et ou la plus grande partie des princes, seigneurs et gens de l'hôtel de l'empereur; et le roi des Romains n'y mangea pas pour ce que le roi le laissa tenir compagnie à l'empereur son père. Et après ce que le roi eut dîné et se fut retrait en sa chambre, il alla à bien peu de gens et secrètement devers l'empereur, ainsi qu'il l'avait prié, et y mena son chancelier; et l'empereur et le roi assis en deux chaises, l'un d'encôte l'autre, firent vider tout, excepté le chancelier de France qu'ils retinrent et appelèrent. Et longuement parla l'empereur au roi, et tous furent bien ensemble comme l'espace de trois heures, et sur la fin de leur partir appelé le chancelier de l'empereur. Des paroles ni des besognes dont ils parlèrent, ne sait-on rien.

§ 6. — LA FÊTE DES ROIS.

Aux vêpres dudit mardi, qui fut veille de la Tiphanie, alla le roi les ouïr en la Sainte-Chapelle, et à sa main sénestre menait le roi des Romains; et y étaient deux oratoires, tendus l'un à droite près des chaises, et l'autre à gauche près du revestiaire; et en celui à droite était le roi, et en celui à sénestre le roi des Romains; et fit le service l'archevêque de Reims, et fut la Sainte-Chapelle si noblement ornée et l'autel si richement et grandement garni de

joyaux d'église et de reliques, et tellement enluminée que c'était belle et merveilleuse chose à voir. Et avait si grande multitude de gens d'état aux vêpres, qu'à peine pouvaient-ils être en la Sainte-Chapelle. Et au souper dudit mardi, qui fut la veille des Rois, fut le grand palais moult noblement paré et ordonné, et tant de torches et étendards attachés parmi la salle en moult de places, avec grande multitude de varlets vêtus d'un drap, tenant grande foison de torches, qu'on voyait aussi clair par nuit en ladite salle comme on ferait par jour ; et y soupa le roi, le roi des Romains, les prélats et princes qui ensuivent, en la forme et manière que l'assiette fut. C'est à savoir : que premier fut assis au grand dais de la table de marbre l'évêque de Paris, l'évêque de Brusseberc, conseiller de l'empereur, l'archevêque de Reims, le roi, le roi des Romains ; les ducs de Berry, de Brabant, de Bourgogne, de Saissoigne, de Bourbon ; le duc Henry et le duc de Bar, et les autres ducs et princes s'assirent à l'autre dais qui était entre la table de marbre et l'huis de parlement. Et fut le souper long et servi de grande foison de mets qui trop longue chose serait à recorder. Et à ladite salle furent audit souper, par le rapport des hérauts tant du royaume de France comme d'étrangers, de huit cents à mille chevaliers, et grande multitude d'autres gens d'état en très grande presse, combien que le service fût fait honnêtement et sans desroi, et tôt et bien délivrés et servis ceux qui mangèrent audit palais, aussi bien les basses et lointaines tables, comme les hautes et plus prochaines. Et après souper s'en alla le roi et le roi des Romains en la chambre de Parlement, en leur compagnie les prélats, princes, seigneurs et chevaliers dessus écrits, tant comme il y en put entrer. Et là furent les ménestrels de bas instru-

ments, et y jouèrent en la manière accoutumée; et était ladite chambre noblement parée toute à fleurs de lis et grandement allumée, et avait deux chaises aux deux côtés du lit à parer, hautement mises et sur chacune d'elles un ciel de brodure à fleurs de lis. Et au prendre vin et épices, le duc de Berri servit d'épices le roi, et le duc de Bourgogne servit du vin, et après se retira le roi par derrière en sa chambre, et envoya le roi des Romains par la salle, en la compagnie de ses frères, les ducs dessus nommés et plusieurs autres seigneurs et chevaliers. Et ainsi fut parfaite la journée dudit mardi, qui fut cinquième jour de janvier.

Le mercredi ensuivant, sixième jour de janvier et jour de la Tiphanie, l'empereur fit prier au roi qu'il lui plût ce jour montrer les saintes reliques, et que ce jour avait dévotion de les voir et soi faire apporter et être à la messe et dîner au palais avec le roi. Le roi et l'empereur se levèrent bien matin, et fit le roi garder les portes du palais plus étroitement que devant par chevaliers et écuyers de son hôtel, pour ce que le jour devant les sergents d'armes et sergents de Châtelet y avaient trop laissé passer de gens; et si bien furent gardées que nul n'y entra que chevaliers et écuyers ou autres gens d'état. Parquoi l'empereur et le roi allèrent paisiblement et sans trop grande presse en ladite chapelle; et pour ce que l'empereur voulut en toutes manières monter en haut devant ladite châsse et voir les saintes reliques, et la montée soit greveuse et étroite, il n'y put être porté dans sa chaise, mais se fit tirer par les bras et jambes contre mont la vis, et pareillement ravaler à très grande peine et travail et grevance de son corps, pour la grande dévotion qu'il avait à voir de près lesdites saintes reliques. Et quand il fut amont et le roi

eut ouvert la sainte châsse, ledit empereur ôta son chapeau et joignit les mains; et comme en larmes fit là son oraison longuement en très grande dévotion, et puis se fit soutenir et apporter baiser les saintes reliques; et lui montra et devisa le roi toutes les pièces qui sont en ladite châsse. Et après ce que les princes qui avec lui étaient eurent baisé, le roi tourna ladite châsse devers la chapelle, et laissa à garder elle les évêques de Beauvais et de Paris, revêtus en pontifical de mitres et de crosses. Et quand l'empereur fut rapporté aval, il ne voulut pas être mis en l'oratoire que le roi lui avait fait appareiller, mais voulut être en la chaise où le trésorier de ladite chapelle a coutume à seoir, pour mieux et plus longuement voir lesdites saintes reliques et être mieux à l'opposite du tronc de ladite châsse. Et là lui appareilla-t-on son siège d'un drap d'or bien et honnêtement, et le roi se mit en son oratoire qui était près de l'huis du vestiaire. Mais pour ce que l'empereur n'avait nulles courtines, fit le roi rebrasser les siennes, et au commencement de la messe envoya le roi, par l'archevêque de Reims, l'eau bénite à l'empereur premier qu'à lui et aussi le texte de l'évangile, combien que l'empereur le refusa fort. Mais de fait le voulut ainsi faire le roi pour lui honorer, pour ce qu'il était venu à lui voir en son royaume et était en son hôtel. Et quand ce vint à l'offrande, le roi avait fait appareiller trois paires des offrandes d'or, d'encens et de myrrhe, pour offrir pour lui et pour l'empereur ainsi qu'il est accoutumé. Et fit demander le roi à l'empereur s'il offrirait point, lequel s'en excusa en disant qu'il ne pouvait aller soi agenouiller ni aucune chose tenir, pour la goutte, et qu'il plût au roi offrir et faire selon son accoutumance; et fut l'offrande du roi telle qui s'ensuit : trois chevaliers, ses

chambellans, tenaient hautement trois belles coupes dorées et émaillées : en l'une était l'or, en l'autre l'encens, et en la tierce la myrrhe, et allèrent tous trois par ordre, comme l'offrande doit être baillée devant le roi et le roi après, qui s'agenouillèrent, et il s'agenouilla devant l'archevêque, et la première offrande qui fut de l'or, lui bailla celui qui la tenait, et il l'offrit et baisa la main. La seconde, qui est de l'encens, bailla le second chevalier qui la tenait au premier, et il la bailla au roi et il l'offrit en baisant la main de l'archevêque. La tierce, qui est de myrrhe, bailla le troisième chevalier qui la tenait au deuxième, et le deuxième au premier, et le premier la bailla au roi, et en baisant la main dudit archevêque tierce fois l'offrit. Ainsi parfit son offrande dévotement et honorablement. Pour ce qu'il était tard n'eut point de sermon à ladite messe, et à la paix donner, deux paix furent appareillées que le diacre et sous-diacre portèrent l'une à l'empereur, l'autre au roi, et aussitôt l'un comme l'autre les baisèrent. La messe finie, le roi monta à la sainte châsse et fit baiser des princes et gens de l'empereur qui encore n'y avaient point été. Et pour ce que la chose fut longue, se retira l'empereur en un retrait d'encôte ladite Sainte-Chapelle où gisent les clercs marguilliers et gardes d'elle, lequel retrait le roi avait fait bien et honorablement appareiller pour reposer l'empereur. Et quand la châsse fut close, le roi s'en alla par la chapelle en sa chambre. Et lors envoya le roi vers l'empereur audit retrait de la Sainte-Chapelle en sa chambre, son aîné fils le dauphin de Viennois, qu'il avait envoyé querir en son hôtel de Saint-Pol et fait venir au Palais pour voir l'empereur, et l'accompagnèrent les frères du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne ; le duc de Bourbon, frère de la reine ; le

duc de Bar, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers de grand état y avait aussi grande foison. Et quand l'empereur sut que ledit dauphin venait par devers lui, il se fit lever de sa chaise et ôta son chaperon et l'accola et baisa, et le dauphin s'inclina devant lui sans agenouiller. Et tantôt après descendit le roi de sa chambre, et vint querre l'empereur pour aller manger en la grande salle du palais : et portait-on l'empereur en une chaise, et le roi était côte lui et tenait le roi des Romains son fils à sa sénestre main, et devant portait-on le dauphin sur col de chevaliers accompagné de seigneurs et chevaliers bien grandement. Et aussi allèrent sans grande presse par les merceries et par la grande salle du Palais jusqu'au haut dais de la table de marbre, et fut l'ordonnance et l'assiette telle comme il s'ensuit, et comme il est figuré en l'histoire ci-après portraite et imaginée.

Premièrement sît l'archevêque de Reims, après séait l'empereur, après séait le roi aussi comme au milieu du front de la salle; après le roi de France séait le roi des Romains, et avait autant de distance du roi des Romains à lui comme du roi à l'empereur, et avaient l'empereur, le roi et le roi des Romains, chacun séparément un ciel de drap d'or bordé de veluyau aux armes de France, et par-dessus ces trois en avait un très grand qui continuait le long de la table et tout derrière eux pendait, et tous les piliers et fenestrages derrière la table, houssés de drap d'or très richement et le dais aussi. Après le roi des Romains séaient trois évêques bien loin de lui jusqu'à la fin de la table, l'évêque de Brusseberc, l'évêque de Paris et l'évêque de Beauvais. En l'autre dais qui était entre la table de marbre et parlement, séaient premièrement le duc de Sassoigne, le dauphin de

Viennois, aîné fils du roi, et après séaient les ducs de Berry, de Brabant, de Bourgogne, le fils du roi de Navarre, le duc de Bar, le duc Henry; et en la fin de la table, le chancelier de l'empereur, qui n'était pas évêque; et ne séaient pas les ducs de Bourbon, le comte d'Eu, le seigneur de Coucy et le comte de Harecourt, mais entour ledit dauphin étaient tous en pied pour lui tenir compagnie et garder de presse. Les autres ducs et princes mangeaient aux autres dais par belle et bonne ordonnance. Sur le dais où mangeait ledit dauphin avait un ciel pallé de veluyau et de drap d'or, et puis un autre par-dessus qui couvrait le long de la table, et aussi était couvert de dais de même. Et est à savoir que la salle du grand palais était continuée et parée de tapis de haute lisse à images tout autour si bien ordonnées et si à point mises que les rois qui sont de pierre tout autour n'étaient point occupés ni empêchés de voir. Et y avait en ladite salle cinq dais, à compter celui de la table de marbre; et trois dressoirs à vin très richement parés et garnis de vaisselles d'or et de grands flacons d'argent émaillés. Le second, qui était auprès le siège des requêtes, était tant couvert de pots, flacons et autre vaisselle dorée tout ce qu'il y en pouvait. Et le tiers, qui était bien avant au milieu de la salle sous une des arches, était, tant qu'il en pouvait dessus, garni de vaisselle d'argent blanche, à servir communément la salle. Et étaient le grand dais et le second et lesdits dressoirs avironnés, garnis et défendus de bonnes barrières, coulisses et palis tout autour, et bien aiguisés par-dessus, et n'y pouvait on entrer que par certains pas qui étaient gardés et défendus par chevaliers à ce ordonnés. Et mangea bien en ladite salle, par ce rapport qu'en firent les hérauts, huit cents chevaliers sans

les autres gens. Et combien que le roi eût ordonné quatre assiettes de quarante paires de mets, toutefois pour la grevance de l'empereur, qui trop longtemps eût sis à table, en fit le roi ôter une assiette, et n'en servit-on que de trois qui furent de trente paires de mets, sans les deux entremets qui furent tels que s'ensuit :

L'histoire et l'ordonnance fut comment Godefroy de Bouillon conquit la sainte cité de Jérusalem. Et fit le roi faire à propos cette histoire qu'il lui semblait que devant plus grands en la chrétienté ne pouvait-on ramentevoir ni donner exemple de plus notable fait, ni à gens qui mieux pussent, dussent et fussent tenus telle chose faire et entreprendre au service de Dieu. Et pour mieux figurer la besogne et plus clairement la connaître fut fait ce qui s'ensuit : Au bout de la salle du palais qui était entreclos tellement qu'on n'en pouvait rien voir par dehors, avait une nef bien façonnée, à forme d'une nave de mer garnie de voiles et de mâts, château devant et derrière, et de tous autres habillements et ordonnances qui appartiennent à nef pour aller sur mer ; et était joliment peinte et habillée, et très richement et plaisamment. Et dedans était garnie de gens, par semblance armés bien joliment, et étaient leurs cottes d'armes, leurs écus et bannières des armes de Jérusalem que Godefroy de Bouillon portait ; et jusqu'à douze étaient, comme dit est, armés des armes des notables chevetaines qui furent à ladite conquête de Jérusalem avec ledit Godefroy. Et était au-devant, sur le bout de ladite nef, Pierre l'Ermite, en l'ordonnance et manière et au plus près qu'il se pouvait faire, selon ce que l'histoire raconte. Et fut ladite nef mise hors à gens qui couvertement étaient dedans, et fut menée très légèrement par le côté

sénestre dudit palais, et si légèrement tournée qu'il semblait que ce fût une nef flottant sur l'eau, et



Festin donné à l'empereur.

ainsi fut amenée jusqu'au grand dais audit côté de l'autre part, qui fut le droit côté de ladite salle. Et après ce, fut mis hors de la place d'encôte où la-

dite nef était partie, un entremets fait à la façon et semblance de la cité de Jérusalem, et y était le temple bien contrefait selon l'espace, et là avait une tour haute assise delès le temple, ainsi comme les Sarrasins ont de coutume où ils crient leur loi. Là avait un vêtu en habit de Sarrasin très proprement, et qui, en langue arabique, criait la loi en la manière que font les Sarrasins; et était ladite tour si haute que celui qui était dessus joignait bien près des trefs de ladite salle. Et le bas, tout entour de ladite cité où il avait forme de créneaux et de murs et de tours, était garni de Sarrasins armés à leur manière et bannières et penons, et ordonnés à combattre pour défendre la cité. Ainsi fut amené à force de gens qui étaient dedans si couverts qu'on ne les pouvait voir, jusque devant ledit grand dais à la dextre partie. Et lors se mirent les deux entremets l'un contre l'autre et descendirent ceux de la nef, et par belle et bonne ordonnance vinrent donner assaut à ladite cité et longuement l'assaillirent, et y eut bon esbattement de ceux qui montaient à assaut à échelles. Finalement montèrent dessus ceux de la nef et conquirent ladite cité et jetaient hors ceux qui étaient en habits de Sarrasins, en mettant sus les bannières de Godefroy et des autres. Et mieux et plus promptement fut fait et vu qu'en écrit ne se peut mettre. Et quand l'esbattement fut parfait, lesdits entremets furent ramenés tous entiers en leur place première.

Après ce, fut le dîner fini, et ôta-t-on les nappes et donna-t-on l'eau à l'empereur et au roi, et lavèrent ensemble aussitôt l'un comme l'autre, et le roi des Romains lava un peu après. Et pour ce que la foule était très grande et la multitude, combien que devant le dais où était l'empereur et le roi n'en y

eut guère, pour les bonnes gardes qui étaient aux barrières, ordonna le roi, à la prière de l'empereur, qu'à leurs sièges à ladite table où ils avaient dîné fussent apportés les épices et le vin, pour ce que à l'entrée de parlement l'empereur eût été trop foulé et grevé pour sa maladie. Il fut ainsi fait, et fut apporté le dauphin sur la table en étant, à deux pieds entre et devant l'empereur et le roi, et le tenait le duc de Bourbon. Et servit d'épices l'empereur, par le commandement du roi son frère le duc de Berry; et le duc de Bourgogne servit pareillement le roi, et prièrent moult l'empereur et le roi l'un l'autre de prendre épices; et finalement prirent ensemble aussitôt l'un comme l'autre et semblablement furent au boire, et le duc de Brabant servit de vin l'empereur son frère, et le duc de Bourbon donna à boire au roi. Et un peu après, prit le roi des Romains les épices et le vin, et lui donna le comte d'Eu des épices et un de ses chevaliers le vin. Après ce que vin et épices furent donnés, l'empereur fut mis hors de la table et remis en une chaise. Et pour ce que si grande presse n'y eût, se partirent d'ensemble le roi et lui, et fut porté l'empereur par le milieu de la grande salle, par la porte des merceries par les grandes allées, en sa chambre. Et après lui envoya le roi sesdits frères et plusieurs autres seigneurs pour le convoyer, et le roi s'en alla et mena avec lui à sa main le roi des Romains, et se mit en la chambre de Parlement, où il parla et tint grande pièce compagnie audit roi, ducs et princes de l'empire, l'évêque et le chancelier qui étaient venus avec l'empereur et plusieurs autres seigneurs et chevaliers qui étaient en la chambre, tant qu'il y en pouvait tenir. Et après se retirèrent le roi et le roi des Romains par derrière la chambre de parlement, et par les grandes allées s'en allèrent

chacun dans sa chambre, et était tard quand ces choses furent faites. Et avant que les derniers eussent mangé, qui furent bien autant que les premiers, il fut près de nuit. Le roi ne mangea pas au souper cette nuit en salle, mais assez privément en la chambre devant sa chambre, et l'empereur et son fils soupèrent aussi en leurs chambres. Toutefois eut le roi à souper la plus grande partie des seigneurs de son royaume qui lors étaient à Paris. Après souper se partit le roi et prit ses frères avec lui et peu d'autres gens et alla secrètement voir l'empereur en sa chambre et se sirent en deux chaises, l'un côte l'autre, et s'esbattaient et parlaient de bons mots une pièce. Et puis se partit le roi et s'en alla en sa chambre, et là vint à lui et le convoya le roi des Romains, et prit vin et épices avec le roi, et puis s'en retourna et les frères du roi le convoyèrent. Ainsi se retira chacun pour aller coucher. Et fut ainsi parfaite la journée du mercredi, jour de la Tiphanie.

§ 7. — VISITE DE L'EMPEREUR AU LOUVRE.

Le jeudi ensuivant, qui fut le septième jour de janvier, ordonna le roi à aller au Louvre et y mener avec lui l'empereur. Et but l'empereur à matin avant qu'il partît. Et le roi ne dîna jusqu'à ce qu'il fût au Louvre. Et fit apporter l'empereur à la pointe du palais, et là était appareillé un grand batel, fait et ordonné de manière d'une maison où sont salle et deux chambres tout à cheminées et plusieurs autres retraits et nécessaires, et était ledit batel paré et richement orné; et ès chambres avait lits et ciels tendus et toutes autres ordonnances comme en une maison appartient; dont l'empereur et ses gens,

quand ils furent dedans et l'eurent vu, s'en donnèrent grande merveille et y prenaient très grande plaisance. Ainsi arrivèrent au Louvre, et fut apporté ledit empereur en sa chaise, et le roi était côte lui jusqu'à ce qu'il fût dans ledit château, et lui montra et fit montrer au dehors et dedans le nouvel édifice qu'il y avait fait, dont l'empereur par semblant prenait très grand plaisir. Et le logea le roi en ses chambres très richement parées et ordonnées, et le roi se logea à l'autre bout ès chambres qui sont pour son aîné fils le dauphin de Viennois; et dessus fit loger le roi des Romains ès chambres de la reine, qui semblablement étaient bien ordonnées et parées. Et généralement par tout ledit château, tant en salles, en chambres, en chapelles, était tout si paré et si ordonné que rien n'y faillait; combien que des parements du Palais aucune chose n'y eut. Et pour ce que autre fois ne soit dit, pour plus bref parler, fut fait pareillement en tous les hôtels du roi où fut l'empereur; c'est à savoir à Saint-Pol, au bois de Vincennes et à son hôtel de Beauté. Ce jour dîna le roi en la salle du Louvre et tous les chevaliers et écuyers qui y voulurent venir, et furent servis très grandement et largement.

§ 8. — VISITE DE L'UNIVERSITÉ A L'EMPEREUR.

Après dîner assembla le roi son conseil en sa chambre. Et en cette heure vint devers l'empereur l'Université de Paris par l'ordonnance et commandement du roi, et étaient de chacune Faculté douze, excepté les Arciens qui étaient vingt-quatre, et étaient honorablement en leurs chappes et habits. Et ainsi vinrent faire la révérence à l'empereur en leur ma-

nière accoutumée et fit la collation notablement et légalement, maître Jean de la Chaleur, maître en théologie et chancelier de Notre-Dame de Paris; et en cette collation recommanda moult la personne de l'empereur, ses nobles faits et vertus et sa dignité, et aussi recommanda moult et ramena notablement l'état et honneur du roi et du royaume de France, en louant et approuvant à l'empereur sa venue devers le roi, et finalement recommanda l'Université bien et sagement comme à tels cas appartient. A quoi l'empereur répondit de sa bouche en latin, en les remerciant des honorables paroles que dites lui avaient, disant que trois choses l'avaient amené au royaume : la dévotion qu'il avait à voir les saintes reliques et aucuns autres pèlerinages où il avait sa dévotion, et par spécial la grande affection qu'il avait à voir le roi et à parler à lui.

§ 9. — HARANGUE SOLENNELLE DE CHARLES V POUR JUSTIFIER LA GUERRE FAITE PAR LUI AUX ANGLAIS. L'EMPEREUR SE DÉCLARE SON ALLIÉ.

Et en ce temps était le roi à son conseil en sa chambre, où étaient ses frères et grande foison de prélats de son conseil et autres chevaliers en assez grand nombre; et leur demanda et mit en termes s'il leur semblait que bon fût qu'à l'empereur son oncle, qui tant d'amour et fiance lui avait montré comme de venir en son royaume et par devers lui, il fit montrer ou montrerait le fait et la justice du bon droit qu'il a contre ses ennemis d'Angleterre, et le grand tort qu'ils ont tenu à ses prédécesseurs, et à lui par longtemps, le devoir en quoi il s'était mis d'entrer en tout bon traité de paix. Et les

offres qu'il en a faites à deux fins : l'une, pour ce qu'il sait que ses ennemis manifestent en Allemagne et ailleurs le contraire de la vérité, en eux justifiant;



Visite de l'Université à l'empereur.

par quoi l'empereur et princes et son conseil qui avec lui étaient, ouï et vu ce que le roi leur en dirait et ferait voir par lettres et les traités de paix faits et les alliances sur ce, ils pussent connaître et vraiment

répondre et soutenir sur ce la vérité contre ceux qui se sont efforcés, efforcent ou efforceront de parler ou de manifester ou de publier le contraire. L'autre raison qui à ce émouvait le roi, était pour avoir le conseil et avis de l'empereur, après ce qu'il aurait ouï et vu le devoir en quoi le roi s'était mis et les offres qu'il avait faites pour paix avoir, s'il lui semblait qu'il dût suffire, ou que plus avant le roi en dût faire. Auxquelles demandes et termes, tous d'un accord et sans contradiction conseillèrent le roi qu'ainsi le fît. Il ordonna sondit conseil et plusieurs autres le lendemain être assemblés, et aussi fit savoir à l'empereur qu'à cette heure, lui et son fils, les princes, prélats et autres gens de son conseil qui en sa compagnie étaient venus, fussent audit lieu du Louvre à ladite heure pour ouïr ce que le roi lui voudrait dire et montrer; et fut le vendredi huitième jour de janvier. Et celui jour au matin vint voir le roi l'empereur privément, et lui apporta et donna un beau coffret de jaspe garni d'or et de pierreries, d'une épine de la sainte couronne, d'un des os de saint Martin, et depuis lui donna de saint Denis, car moult fort en désirait à avoir, et en avait requis le roi. Et cedit jour, après dîner, le roi et l'empereur vinrent ensemble à la chambre à parer du Louvre, et y étaient le roi des Romains et ceux qui ensuivent de la part de l'empereur; l'évêque de Brusseberc, son chancelier, et deux autres clercs notables, les ducs de Brabant et de Sassoigne, et les trois autres ducs dessus nommés, le haut maître de son hôtel et son grand chambellan, le seigneur de Coldis et plusieurs autres seigneurs, comtes, barons et chevaliers, jusqu'au nombre de cinquante personnes et plus. Et de la part du roi, en y avait bien autant et plus, et y étaient les principaux et plus notables dont les noms s'ensuivent, c'est à

savoir : les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, de Bar; le seigneur de Coucy; les comtes de Harcourt, de Tancarville, de Saarbruck, de Braine; monseigneur Jacques de Bourbon, le maréchal de France de Blainville; le seigneur de Rayneval; messire Philibert de l'Espinace, monseigneur Thomas de Vaudenay, monseigneur Arnault de Corbie, chevaliers, et plusieurs autres. Et des gens du conseil du roi y était son chancelier, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Paris, de Beauvais, de Bayeux; l'abbé de Saint-Wast et d'autres clercs et lais du conseil du roi, tant de Parlement que autres. Et étaient l'empereur et le roi des Romains en trois chaises couvertes de drap d'or, et les autres assis à doubles formes, en manière de siège de conseil. Et prit le roi à parler et montrer les faits et besognes dessus écrits par longue espace de deux heures et plus; et prit sa matière des premiers temps du royaume de France, et après, de la conquête de Gascogne que fit saint Charlemagne quand il la conquit et convertit à la foi chrétienne que ledit pays fut soumis à la subjection du royaume de France; et sans interruption et contradiction a toujours depuis été et ceux qui en ont tenu les domaines. Spécialement les ducs de Guyenne, tant rois d'Angleterre comme autres, en ont toujours fait hommage lige et reconnaissance aux rois de France, comme à leurs droits seigneurs à qui est le fief. Et si ce n'a été depuis le temps d'Édouard d'Angleterre dernier mort, n'y fut mise oncques aucune contradiction; et mal à point le fit, puisqu'il eut fait hommage au roi Philippe, aïeul du roi, lequel hommage il fit à Amiens et le reconnut son seigneur et roi de France; et depuis ledit hommage fait, lui revenu en Angleterre par l'espace d'assez long temps, ratifia, par ses lettres scellées de

son grand sceau et approuva ledit hommage avoir été lige, plus fort et plus avant que par paroles n'avait été fait audit roi Philippe, comme plus à plein appert par les lettres sur ce fait et desquelles furent montrés des originaux scellés audit empereur, avec toutes autres chartes plus anciennes de ses prédécesseurs les rois d'Angleterre, faites à saint Louis, et de son temps la reconnaissance des hommages de Gascogne, Bordeaux, Bayonne et les îles qui sont endroit Normandie; et ès dites lettres est expressément contenu comment les rois d'Angleterre ont expressément renoncé à toutes les terres de Normandie, d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Poitiers, si aucuns en y avaient, comme plus pleinement est contenu ès dites lettres, lesquelles furent montrées audit empereur. Et aussi montra le traité de la paix, et comment son père et lui l'avaient moult cher achetée, et comment par les Anglais elle fut mal gardée, en le déclarant particulièrement, tant par la faute de rendre les forteresses occupées qu'ils devaient rendre au leur, comme par les otages qu'ils rançonnèrent contre le contenu au traité ; comme par les compagnies que continuellement ils tinrent au royaume de France; comme par usurper et user des droits de souveraineté qui appartiennent au roi desquels ils ne devaient point user; comme de conforter le roi de Navarre lors ennemi du royaume, ses adhérents et confortants, de leurs gens, sujets et alliés tant Anglais comme Gascons, et leur donner passages, vivres et confort contre la teneur des alliances faites, jurées et passées et par serments faits si forts comme ils se peuvent faire entre chrétiens. Lesquelles alliances furent aussi montrées et lues audit empereur, en français et latin, afin que chacun les pût mieux entendre. Et, en outre, le prince de Galles fit tant d'ou-

trages et d'extorsions au pays et gens de Gascogne, qui encore étaient demeurés sous la souveraineté et ressort du roi, ni oncques renonciation n'en fut ni n'a été faite, comme le roi fit montrer par la lettre du traité où est la clause. Et montra aussi le roi comment le comte d'Armignac, le seigneur de Lebret et plusieurs autres barons et bonnes villes avaient appelé du prince à lui, et vinrent en leurs personnes requérir ajournement et récrit en cause d'appel, et comment le roi y mit longuement et fit grande difficulté avant que faire le voulût ; et par le conseil sur ce pris de plusieurs notables, avec ceux de son conseil ; eu aussi les opinions de plusieurs études de droit de Boulogne la Grasse, de Montpellier, de Toulouse et d'Orléans et des plus notables clercs de la cour de Rome, que refuser ne le pouvait ; et comment par voie ordonnée de justice le roi le fit, et non pas par puissance d'armes. Et fut ordonné un docteur juge du roi à Toulouse appelé maître Bernart Palot et un chevalier appelé monseigneur Jean de Chaponval, qui portèrent audit prince les lettres du roi, les inhibitions et ajournements, et par le sauf-conduit du sénéchal dudit prince vinrent près dudit prince, lequel les fit prendre et meurtrir mauvaisement contre Dieu et justice, et en offense du roi et du royaume de France. Et aussi montra le roi audit empereur comment, nonobstant lesdites offenses ainsi faites, il envoya audit roi Édouard comtes, chevaliers et clercs pour le sommer et requérir de par lui de redresser et faire redresser les choses ainsi par son fils et ses sujets mauvaisement faites ; et désirait le roi que par voie aimable remède s'y mît et non par guerre ; à quoi réponse raisonnable ni d'aucune bonne espérance ne fut au roi de France donnée. Et de fait avait déjà commencé la guerre ledit prince en Gascogne contre

les appelants; et aussi avaient fait en Ponthieu les gens dudit roi d'Angleterre et chevauché en la terre du roi. Pourquoi, par nécessité et par le conseil de son royaume pour ce assemblé en son Parlement, entreprit à défendre sa bonne justice contre ses ennemis.

Après ce que le roi eut montré l'occasion de la guerre et bien informé par les réponses et lettres scellées l'empereur et son conseil, et lui dit et montra les devoirs qu'il avait faits, pour avoir bon traité à ses adversaires; et aussi finalement lui montra les offres que sur ce il avait faites, et conclut ses paroles ès deux fins ci-dessus écrites de manifester les droits du roi contre les paroles mensongères des Anglais et non d'y ajouter foi, et aussi de donner le conseil sur écrit. Et aussi lui toucha assez bref les grâces et bonnes fortunes que Notre-Seigneur lui avait données en sa guerre, pour ce qu'il pensa que ledit empereur en serait bien lie; et toutes ces choses et plusieurs autres touchant ces matières, qui trop longues seraient à écrire, dit le roi si sagement et si ordonnèrent que tous furent merveillés de si belle mémoire et bonne manière de parler. De quoi l'empereur et tous ceux qui le surent entendre montrèrent semblant d'en avoir très grand plaisir. Et en brèves paroles l'empereur dit en allemand à ses gens qui présents étaient et qui n'entendaient pas français, ce que le roi lui avait dit, et leur exposa les lettres que sur ce avait ouï lire, et fit réponse au roi telle comme il s'ensuit : c'est à savoir qu'il dit que très bien avait entendu ce que le roi avait dit très sagement, et vu et bien connu tant par ses lettres comme autrement, sa bonne querelle et justice et que partout le manifesterait et le ferait savoir; et que si les Anglais s'efforçaient en Allemagne de

publier le contraire, comme autrefois avaient fait, il défendrait et soutiendrait le droit du roi, si comme il avait vu et bien connu; et mêmement qu'il savait bien que le roi d'Angleterre avait fait l'hommage lige au roi de France à Amiens, car il avait été présent quand il le fit. Et quant au conseil donner, dit que, considéré le bon droit du roi et le grand tort de ses ennemis, l'avantage qu'il avait en la guerre sur eux, et les alliés du roi qu'il nomme les rois de Castille, de Portugal et d'Écosse, il ne lui eût donné conseil ni encore ne donnait de tant offrir à ses ennemis. Et lui semblait que trop en avait fait, si pour l'amour de Dieu seulement ne l'avait fait; mêmement qu'il savait bien la coutume des Anglais être telle, que quand ils se voyaient ou voient à leur dessous, ils requièrent et veulent volontiers avoir paix; mais, s'ils voient après leur avantage, ils ne la tiennent point, comme maintes fois on l'a vu qu'ainsi l'ont fait au royaume de France. Et dont se partit le roi à lui, et s'en tourna à sa chambre.

Le samedi ensuivant, qui fut le neuvième jour dudit mois, s'avisa l'empereur qu'à la réponse qu'il avait faite au roi ne s'était pas assez offert au conseil qu'il lui avait donné. Il fit savoir au roi qu'après dîner fît assembler ceux de son conseil qui paravant y avaient été, et pareillement ferait savoir à ceux de son conseil qu'ils y fussent, et ainsi fut fait. Et en la manière du jour précédent furent, et encore y eut plus de gens qu'au vendredi devant y avait eu, et commença l'empereur à dire si haut que tous le pouvaient bien ouïr, qu'il se voulait excuser de ce que plus largement n'avait offert au roi à la réponse qu'il lui avait faite; il voulait que tous sussent et qu'à tous fût révélé et manifesté partout que lui et son fils le roi des Romains, que pour cette cause il

avait amené avec lui, tous ses autres enfants, ses alliés, sujets et bienveillants il voulait et offrait au roi être tous siens, contre toutes personnes, à soutenir et garder son bien et honneur de son royaume et de ses enfants et de ses frères; et lui bailla un rôle où étaient déclarés et nommés ses alliés desquels il se faisait fort; de quoi le roi le mercia moult gracieusement. Et ainsi se départirent.

§ 10. — L'EMPEREUR A L'HÔTEL SAINT-POL.

Le dimanche ensuivant, qui fut le dixième jour du mois de janvier, se partirent l'empereur et le roi ensemble, après ce que l'empereur eut dîné, et fut apporté l'empereur jusque sur l'eau au quai endroit le Louvre, où était le bateau dont dessus est fait mention; et en celui vinrent contremont la rivière l'empereur, le roi et le roi des Romains par-dessous le grand pont droit à Saint-Pol; auquel hôtel de Saint-Pol étaient la reine et les enfants du roi. Et quand ils furent audit hôtel, jusqu'au milieu de la cour, le dauphin, aîné fils du roi, et monseigneur Louis, comte de Valois, enfants du roi, s'agenouillèrent contre le roi et après allèrent saluer l'empereur en sa chaise où on le portait et les baisa, et ôta son chapeau. Et puis furent portés devant nosdits seigneurs, et le roi et le roi des Romains allèrent devant à la grande chambre, et montèrent par la vis; et l'empereur fut apporté après en sa chaise. Et quand il fut en haut, il voulut aller voir la reine; et ensemble y allèrent l'empereur, le roi et le roi des Romains; et y avait grande foule et grande presse de seigneurs, chevaliers et gens d'état et tellement qu'à peine pouvait-on passer aux huis. Toutefois vin-

rent ens jusqu'à la vieille chambre de la reine, laquelle est près et encôte de la salle où est l'histoire de Thésée. Et là était la reine au-devant du roi et de



Visite de l'empereur à la reine.

l'empereur, laquelle avait un riche cercle sur sa tête et était notablement accompagnée de grandes dames, telles comme il s'ensuit : premièrement, y était la comtesse d'Artois; la duchesse d'Orléans, fille du

roi de France; la duchesse de Bourbon, mère de la reine; la nièce du roi, fille de son frère le duc de Berri; la fille du seigneur de Coucy; la dame de Préaux et plusieurs autres comtesses et dames, femmes de grands seigneurs et de bannerets et d'autres dames et demoiselles en très grande quantité qui trop longue serait à écrire. Et quand l'empereur vit la reine, il se fit mettre jus de sa chaise et ôta son chaperon ; et la reine le salua et baisa , et puis fut apporté plus avant en ladite chambre devant le lit, et la reine était encôte lui et le roi devant. qui tenait le roi des Romains que la reine salua et baisa aussi; et l'empereur et le roi des Romains baisèrent toutes les dames qui étaient céans du lignage de France. Et lors demanda moult de fois l'empereur la duchesse de Bourbon, mère de la reine, laquelle était à un des bouts de ladite chambre, hors de la presse; et fut amenée à l'empereur. Et quand ils furent près l'un de l'autre, l'empereur commença si fort à pleurer et ladite duchesse aussi, que c'était chose piteuse à regarder; et les causes si étaient pour la mémoire qu'il avait eue de ce que la sœur de ladite duchesse avait été sa première femme, et aussi que ladite duchesse avait été compagne et nourrie avec la duchesse de Normandie, sœur de l'empereur et mère du roi. Et oncques en cette place ne purent parler ensemble; mais pria l'empereur qu'après dîner il la pût voir et parler à elle plus secrètement, et ainsi fut fait. De là partirent l'empereur, le roi et le roi des Romains et prit congé de la reine, et fut apporté ledit empereur en la chambre du dauphin de Viennois, aîné fils du roi, laquelle chambre était richement appareillée pour lui ; et aussi était tout l'hôtel comme dessus est dit; et le roi alla dîner en la salle dudit hôtel nommée la salle

de Sens, et y mena le roi des Romains et toutes les gens de l'empereur, avec grande foison de chevaliers tant qu'il en y pouvait. Et endementres que l'on dîna, l'empereur s'était fait mettre dormir, et après le dîner du roi, et vin et épices donnés, le roi se retira en sa chambre, et fit retraire. Le roi des Romains voulut aller voir les lions, et en sa compagnie y furent les frères du roi ; et, quand l'empereur fut éveillé, la devant dite duchesse de Bourbon fut menée devers l'empereur, et parlèrent longuement ensemble. Et, assez tôt après, le roi y envoya la reine par les galetas, et ses enfants le dauphin de Viennois et le comte de Valois, de quoi l'empereur fut moult lie, et fut la reine longuement assise encoste lui, et parlèrent moult longuement ensemble. Et lui donna la reine un beau reliquaire d'or, grand et notable, garni du fust de la vraie croix et très richement garni de pierreries ; et le dauphin lui donna deux très beaux brachés, à belles laisses et colliers de soie ferrés à fleurs de lis d'or ; desquelles choses l'empereur fit moult grand semblant de joie, et y prit très grand plaisir, et en remercia la reine et ledit dauphin.

§ 11. — L'EMPEREUR AU BOIS DE VINCENNES.

Et pour ce qu'il était sur le vespre, et que l'empereur et le roi devaient aller au bois de Vincennes, le roi vint en la chambre de l'empereur pour le faire partir, pour ce qu'il était ordonné qu'ils devaient aller ensemble ; et lors prit congé la reine de l'empereur et lesdits enfants du roi, et se retirèrent en la chambre d'auprès. Et lors vint le roi des Romains devers la reine, et prit congé d'elle, et elle lui donna

un très beau et riche fermail d'or, garni de pierrerie. Et tantôt se partirent et allèrent devant monter à cheval le roi et le roi des Romains, et l'on monta l'empereur en la litière de la reine, et ainsi s'en allèrent tout droit au bois. Et quand ils arrivèrent au bois, pour ce qu'il était tard, vinrent grande foison de torches au-devant d'eux; et fit le roi porter et loger l'empereur en sa belle tour, en la chambre où lui-même gît; et se logea le roi en la chambre qui se nomme la chambre aux daims; et fit loger son fils le roi des Romains en la chambre de son aîné fils le dauphin de Viennois, et soupa le roi en la salle, lui et ses gens; ça peu y avait d'étrangers, pour ce que chacun s'était retrait à Paris.

Le lundi ensuivant, qui fut le onzième jour de janvier, se fit porter ledit empereur tout autour de la chambre dessus dite, pour voir par les fenêtres le circuit du château, pour ce qu'il n'y pouvait aller. Et le roi envoya son fils le roi des Romains au parc, accompagné de ses frères dessus dits, pour chasser aux daims et comme pour y prendre leur ébattement. Cette matinée ne vit point le roi l'empereur, pour ce que ce matin avait ouï sa messe et dîné, et voulait dormir avant que le roi eût ouï ses messes, si comme il a de coutume et d'ordonnance. Mais après dîner l'alla voir; car ledit empereur avait déjà dormi; ils furent grande pièce ensemble en bonnes paroles et ébattements, et pria l'empereur au roi qu'il lui voulût donner une de ses heures, et il y prierait Dieu pour lui; et le roi lui envoya deux, une grande et une petite, et lui manda qu'il prît lesquelles qu'il voudrait ou toutes deux s'il lui plaisait : lequel les reçut toutes deux et en remercia le roi.

Endementres que le roi était avec l'empereur en sa chambre, le roi des Romains vint; et, sitôt que

l'empereur le vit, il l'appela et le prit par la main, et lui fit promettre par sa foi en la main du roi qu'il l'aimerait et servirait tant comme il vivrait, devant tous les princes du monde et les enfants du roi aussi ; de quoi le roi le remercia et sut bon gré. Et puis retourna le roi en sa chambre; et ce jour fit montrer au roi des Romains et aux autres princes et chevaliers la tour, les étages, garnisons et habillement d'elles, et furent jusqu'au haut; lesquels la tenaient à la plus belle et merveilleuse chose que oncques mais eussent vu. Et eut ledit roi des Romains des arbalètes du roi. Et cette journée n'y eut plus chose qui fasse à écrire.

§ 12. — L'EMPEREUR A SAINT-MAUR ET AU CHÂTEAU DE BEAUTÉ.

Le mardi ensuivant, douzième jour de janvier, se partit l'empereur bien matin du bois, et était en la litière du dauphin. Et alla en son pèlerinage en Saint-Maur-des-Fossés, et ne voulut que les frères du roi y allassent avec lui, et aussi n'y alla pas le roi pour ce qu'il avait à besoigner. De la manière comment il fut reçu à Saint-Maur nous dirons :

Le roi manda et commanda à l'abbé qu'ils le reçussent à procession, à l'entrée de leur moustier, comme pèlerin, et ainsi le firent. Et est à savoir que ledit empereur y ouït messe à note que l'abbé chanta, et offrit cent francs. Et les présents que l'abbé lui fit qui étaient de poissons, de bœufs, de moutons, de vin, de pain et autres choses, laissa au couvent de léans. Et après la messe alla dîner l'empereur en une chambre de ladite église, laquelle le roi lui avait bien fait tendre et parer, et aussi une salle encôte. Et toujours depuis son entrée de Paris fut et a été aux

dépens du roi et servi en toutes choses des gens et officiers du roi de toutes offices. Après ce qu'il eut dîné et dormi, il fut mis en sa litière et apporté à Beauté-sur-Marne, où le roi l'avait attendu; mais pour ce que le roi vit qu'il demeurait trop et était tard, il s'en retourna au bois. Et audit hôtel de Beauté fut l'empereur très bien logé, et tout l'hôtel très richement paré et servi, comme dit est, très abondamment et à ses heures et plaisirs, tellement qu'audit hôtel il amenda de sa maladie notablement et se mit à aller et visita tout l'hôtel haut et bas, à peu d'aide et disait à ceux qui avec lui étaient, qu'oncques mais en sa vie n'avait vu plus belle place ni plus délitable lieu qu'il avait léans. Et, chaque jour après dîner, s'en allait le roi voir une fois et étaient grande pièce ensemble, et aucune fois se mettaient ensemble en une chambre tout seuls, où ils parlaient de leur besogne secrètement. Et toujours s'en allait le roi souper et gésir au bois et y dîner aussi, et ainsi se continua jusqu'au département de l'empereur, qui fut le samedi seizième jour dudit mois de janvier.

§ 13. — LES PRÉSENTS DU ROI CHARLES V A L'EMPEREUR.

Et le jeudi devant, quatorzième jour dudit mois, fit faire le roi les dons à l'empereur et à ses gens, ainsi qu'il ensuit ; et pour ce que l'empereur s'était démenté par plusieurs fois de voir la couronne que le roi a fait faire, que le roi a ouï dire qui était très belle et riche, le roi la lui envoya pour voir, à Beauté, et lui porta Gilles Malet et Hennequin, son orfèvre ; lequel la vit très volontiers, et la tint et la regarda moult longuement partout en y prenant

grand plaisir. Et quand il l'eut regardée à sa volonté, il dit qu'on la remît en sauf et que, somme toute, il n'avait oncques vu tant de si noble ni si riche pierrerie ensemble. Et le mercredi devant, qui était le treizième jour de janvier, avait fait savoir le roi à l'empereur que, le jeudi dessus dit, fît venir ses gens à Beauté. Et sentit bien secrètement l'empereur par le seigneur de la Rivière et ledit Gilles Malet que c'était pour leur faire dons, combien que l'empereur s'excusât fort, en disant qu'il ne voulait pas que le roi lui donnât rien ni à ses gens. Toutefois, pour accomplir la volonté du roi, les manda querre audit jour. Il envoya le roi ce jeudi après dîner, ses frères les ducs de Berri et de Bourgogne et le duc de Bourbon, le seigneur de la Rivière et autres, ses chambellans et varlets de chambre, qui portèrent les joyaux qui furent de par le roi donnés et présentés à l'empereur et à son fils et à leurs gens; et firent les présents de par le roi à l'empereur, en sa chambre, lesdits ducs, et aussi le firent à son dit fils, en la présence de l'empereur, et furent les dons de l'empereur tels comme il s'ensuit après.

En présentant les choses ci-devisées, dit ledit duc de Berri à l'empereur que le roi le saluait et lui envoyait de ses joyaux, tels qu'on savait faire à Paris. C'est à savoir : une coupe d'or de grand prix, garnie de pierrerie au pied et au couvercle, et était toute très finement émaillée de la sphère du ciel où étaient figurés le zodiaque, les signes, les planètes et étoiles fixes et leurs images. Et aussi lui présenta deux grands flacons d'or très noblement ouvrés, où était figuré en image enlevée comment saint Jacques montrait à saint Charlemagne le chemin en Espagne par révélation; et à la façon d'un chacun desdits flacons

était en manière de coquille. Ledit duc de Berri lui dit que, pour ce qu'il était pèlerin, le roi lui envoyait des coquilles, et encore lui présenta un très beau grand hanap d'or, assis sur un trépied garni de pierrerie, et aussi un gobelet et aiguière d'or garni aussi de pierrerie, émaillé très noblement.

Item, lui présenta deux pots d'or, ouvrés à têtes de lion. Et à son fils furent présentés un grand gobelet d'or et aiguière de même, deux grands pots d'or, où étaient os fretelés, saphirs et perles, et, outre ce, lui fut présentée une très riche ceinture d'or, tout au long garnie très richement de pierrerie, laquelle valait bien de six à huit mille francs d'or, de quoi l'empereur remercia grandement le roi, et aussi fit son fils. Et après vint l'empereur en l'allée devant sa chambre, où tous ses princes, évêque, chancelier, chevaliers et autres gens qui étaient venus avec étaient, et vit les dons qu'on leur faisait, et y était présent. Et bien sembla à tous et ainsi lui montrèrent qu'ils se tenaient grandement satisfaits et contents du roi.

Le vendredi ensuivant, quinzième jour dudit mois de janvier qui était le jour de la fête Saint-Maure, alla l'empereur à Saint-Maur en pèlerinage, et chanta l'évêque de Paris *in pontificalibus*, la messe devant lui. Et combien que son dîner fût prêt de par le roi en ladite abbaye pour lui, voulut-il revenir dîner à Beauté. Et après dîner, le roi vint le voir, et moult fort remercia le roi des dons qu'il avait faits à lui et à son fils, le roi des Romains, et à ses gens, en lui disant que trop en avait fait. Et après ce, l'empereur et le roi se retirèrent en une garde-robe, auprès sa chambre, et firent tout vider et parlèrent longuement ensemble jusque bien sur le tard. Et lors se partit le roi, et l'empereur le convoya jusqu'au dehors de ladite chambre et s'en vint au gîte au bois.

§ 14. — DÉPART DE L'EMPEREUR.

Le samedi seizième jour de janvier, dîna le roi plus matin qu'il n'avait accoutumé, et l'empereur encore plus matin, et après dormit l'empereur. Et le roi se partit de son château du bois, accompagné de grande foison de seigneurs prélats et chevaliers pour convoyer l'empereur. Car ainsi le voulut-il faire : et vint si à point à l'hôtel de Beauté sur Marne que l'empereur était levé et prêt de partir et soi mettre à chemin.

Quand le roi fut en la chambre dudit empereur qui l'attendait, l'empereur vint à lui et prit en son doigt et lui donna un anneau où il y avait un rubis, et un autre anneau où il y avait un diamant, et les donna au roi par belles paroles en très grande amitié. Et le roi tantôt prit un très riche diamant gros qu'il avait en son doigt, et le donna par pareille manière à l'empereur. Et là devant tous s'entre-accolèrent et baisèrent et se partirent tantôt et vinrent ensemble en la cour, le roi pour monter à cheval, et l'empereur dans sa litière, laquelle le roi lui avait donnée attelée de trois très beaux mulets, et ainsi alla l'empereur et chevaucha le roi encôte lui et grande multitude de gens hors dudit hôtel aux champs, jusque près l'hôtel de Plaisance, et avec le roi et en sa compagnie étaient les princes dessus dits, excepté le duc de Bar, qui le jour devant était parti par le congé du roi, et les prélats tous ceux qui paravant y avaient été, et d'abondant l'archevêque de Ravenne y était qui de nouveau y était venu. Le prévôt de Paris, le chevalier du guet, le prévôt des marchands et les échevins et les gens de la ville étaient devant

aux champs qui étaient venus pour convoyer l'empereur, et chevauchèrent devant et assez près de la maison de Plaisance, prirent l'empereur et le roi congé d'ensemble. Et plus tôt s'en fût retourné le roi s'il eût voulu croire l'empereur, qui souvent lui disait et faisait dire qu'il s'en retournât; et au prendre congé l'empereur et le roi pleurèrent si que les gens l'apercevaient bien, et à grande peine purent parler ensemble; mais ils s'entreprirent par les mains et ainsi se départirent. Et le roi s'en retourna au bois, et les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon s'en allèrent avec l'empereur, et le roi des Romains retourna et convoya une pièce le roi, et puis prit congé de lui, et aussi firent les princes et ducs qui en la compagnie de l'empereur étaient venus. Avec l'empereur allèrent lesdits frères du roi et le menèrent à Lagny-sur-Marne, où il alla au gîte; et lendemain aussi allèrent avec lui à Meaux, et aux deux villes dessus dites fut honorablement reçu et fait présents, comme ès autres villes dessus écrites lui fut fait à son venir. Et ce dimanche, dix-septième jour dudit mois, qu'il fut à Meaux, se partit de l'hôtel de l'évêque où il était logé et vint au marché de Meaux souper lui et son fils et de ses princes, avec les ducs de Berri et de Bourgogne, frères du roi, en leur hôtel, où il fut grandement, prestement et honorablement reçu et servi, lui et toutes ses gens, combien que peu d'espace eussent eu les frères du roi à savoir sa venue.

Le lundi ensuivant, se partit de Meaux ledit empereur et son fils le roi des Romains, et les convoyèrent lesdits frères du roi bien une lieue au delà de la ville; et prirent congé de lui et s'en revinrent devers le roi. Et n'est pas à oublier que l'empereur, de son propre mouvement, en la faveur du roi et de

son fils aîné le dauphin, ordonna et fit son lieutenant et vicaire général au royaume d'Arles ledit dauphin, et voulut que ce fût à la vie dudit dauphin irrévocablement. Et sur ce fit ses lettres scellées en or en si grand et plein pouvoir comme faire se peut, et comme autrefois n'a été accoutumé. Et semblablement le fit son lieutenant et général-vicaire par une autre lettre scellée semblablement et à pareil pouvoir audit dauphin, fiefs et arrière-fiefs et tènements quelconques sans rien excepter; et lui bailla et donna le château de Pouppet-sur-Vienne, et une autre maison en ladite ville appelée Chavaux. Et aussi l'aagea et suppléa toutes choses qui, par défaut d'âge, pouvaient donner empêchement audit dauphin pour ses grâces et gouvernement obtenir. Et pour ces choses faire et autres au plaisir et profit du roi et de ses enfants, laissa son chancelier à Paris, trois ou quatre jours après son département, pour en délivrer et sceller les lettres.

Après s'ensuit le chemin que l'empereur tint en son retour par l'ordonnance du roi jusque hors de son royaume. Au partir de la cité de Meaux vint au gîte à Gandelus, et là eut présents comme ès autres villes. De là fut le mardi dix-neuvième jour de janvier à Château-Thierry, où le roi fit le lieu qui est si bien appareillé et ordonné pour sa venue ; et là fut gouverné par ses officiers en salles, en chambres et en toutes choses, comme en tous les autres hôtels du roi a été. Et étaient en sa compagnie, de par le roi, le seigneur de Coucy, les comtes de Saarbruck et de Braine, le seigneur de la Rivière et Jean le Mercier, lesquels tous ou la plus grande partie l'accompagnërent et conduisirent jusque hors du royaume, et fut son chemin de Château-Thierry à Reims, de Reims à Mouson, sans les gîtes d'entre eux. Et en chacuns

lieux a eu présents, aussi bien ès plates villes comme ès cités, et partout honorablement et grandement reçu et festoyé, comme il fut à son venir. Et est à savoir que toute la dépense que lui et ses gens ont faite à Paris en hôtelleries, le roi a tout fait payer et défrayer; et semblablement tous les dons qui valent bien deffraiment, puis qu'il entra au royaume jusqu'il en a été hors, combien qu'au nom des villes a été fait, a été tout au frais et dépense du roi.

Alors, quand le roi fut retourné à Paris, le chancelier de l'empereur apporta au dauphin qui était devers le roi et lui présenta les lettres scellées des grâces que l'empereur lui avait faites, de quoi il remercia l'empereur. Et envoya après ledit chancelier en son hôtel un beau hanap d'argent très bien doré pesant vingt marcs, et dedans avait mille francs d'or comptés que ledit dauphin lui donna pour la peine qu'il avait eue de sa besogne.

Nota. — Les gravures de ce chapitre et la première du suivant sont empruntées à l'exemplaire des Grandes Chroniques qui a appartenu à Charles V.

VI

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET L'ÉGLISE. — LE GRAND SCHISME. — MORT DE LA REINE ET DU ROI.

Depuis l'établissement des papes à Avignon, de fréquentes révoltes provoquées par la tyrannie des légats de la cour d'Avignon et fomentées tantôt par les Visconti, tantôt par Florence, avaient lieu dans les cités soumises au Saint-Siège; la papauté était menacée de perdre tous ses domaines temporels si elle ne se réinstallait dans Rome.

En 1374 Grégoire XI, effrayé, annonça sa prochaine arrivée aux députés que lui envoyèrent les Romains; mais il différa deux ans, et pendant ce temps Florence souleva presque toutes les villes du Saint-Siège au nom de la liberté. Le pape excommunia les Florentins, déclara leurs biens comfisqués et leurs personnes livrées au servage, au premier occupant, et dépêcha contre eux le cardinal Robert de Genève avec une armée de brigands recrutés dans les compagnies anglaises, bretonnes et gasconnes; les Florentins et leurs adhérents repoussèrent vigoureusement les premières attaques et envoyèrent au pape la visionnaire sainte Catherine de Sienne; un ambassadeur romain déclara au pape que, s'il ne revenait,

Rome élirait un autre pape. En 1376 Grégoire partit, au grand chagrin des cardinaux français de Charles V et du duc d'Anjou. Il mourut à Rome le 27 mars 1378.

Le peuple réclama avec fureur un pape romain ou au moins italien. — Sur seize cardinaux présents, onze étaient Français; mais les Français se divisèrent. — Les Limousins, parents ou amis du dernier pape, étaient jalousés par les cardinaux des autres provinces, et les deux coteries françaises aimèrent mieux voter pour un Italien ou pour un membre de la coterie opposée.

On nomma par suite de cette coalition (8 avril 1378) le Napolitain Bartholomeo Prignani, archevêque de Bari, sous le nom d'Urbain VI, vieillard instruit, désintéressé, non vicieux, mais violent et bizarre. Dès son avènement il annonça dans les termes les plus virulents l'intention de réformer l'Église de fond en comble, adressa des reproches et des menaces aux cardinaux qui l'avaient élu; si bien que ceux-ci se retirèrent en masse à Anagni et y appelèrent pour leur défense les bandes gasconnes et bretonnes commandées par le légat Robert de Genève. Dans une protestation publique du 7 août ils déclarèrent que l'élection de Prignani n'avait pas été libre et était nulle de plein droit. Puis ils allèrent à Fundi (roy. de Naples) et ils y élurent (20 septembre 1378) un Français, seigneur de la maison de Savoie, Robert de Genève, alors âgé de trente-six ans, sous le nom de Clément VII. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, membre influent du conseil de Charles V, fut un des principaux auteurs de cette résolution.

La chrétienté se trouva dès lors partagée entre deux obédiences. Se déclarèrent pour Clément VII, Charles V, Jeanne de Naples, la maison de Savoie, les Visconti, le margrave de Juliers, la branche de la maison de Luxembourg qui occupait les duchés de Brabant et de Limbourg. — Pour Urbain VI, Wenceslas de Luxem-

bourg, roi des Romains et de Bohême, la plus grande partie de l'Allemagne et de l'Italie, la Hongrie, les États scandinaves, l'Angleterre et la Flandre. L'Espagne resta hésitante [1].

§ 1. — MORT DU PAPE GRÉGOIRE XI.

(Christine de Pisan.)

Au mois de mars, le vingt-septième jour en l'an 1378, pape Grégoire, qui était allé à Rome, de ce siècle trépassa au palais Saint-Pierre, en ladite cité de Rome; et le mardi, sixième jour du mois d'avril ensuivant, avant Pâques, lesquelles furent le dix-huitième jour d'avril, en conclave, qui pour les cardinaux était ordonné pour faire élection de nouvel pape, où entrer devaient lendemain, chaït le tonnerre et la foudre, qui dépeça les logis faits et ordonnés pour deux des cardinaux, laquelle chose fait moult à noter par ce qu'il s'en est ensuivi.

Lendemain, jour septième dudit mois, les cardinaux qui étaient à Rome entrèrent audit conclave;

1. Les rapports de Charles V et du clergé en France même furent empreints du même esprit de sagesse et d'équité qu'on remarquera dans ses relations avec l'Église romaine. Nous en citerons pour exemple les *Lettres qui portent que les évêques et autres gens d'Église seront forcés de faire dans un temps préfix hommage et serment de fidélité au roi pour les terres à eux appartenantes, qui relèvent de lui, sous peine de la saisie de leur temporel; que cependant ils ne rendront point hommage ni ne feront point serment de fidélité par rapport aux terres par lesquelles ils sont en possession de ne point rendre hommage et de ne point faire serment de fidélité.* Paris, 18 mai 1374. (Ordonnances, t. VI, p. 9.)

mais encore en avait six en Avignon, qui à Rome n'étaient allés avec ledit pape; et dura ladite élection par assez long espace.

§ 2. — ÉLECTION D'URBAIN VI.

Environ le mois de mai l'an 1378, vinrent nouvelles à Paris et en France que les cardinaux qui à Rome étaient avaient élu en pape un appellé Barthelemi [1], pour le temps archevêque de Bari [2]; et tôt après eut le roi aucunes particulières lettres, qui secrètement lui écrivirent « qu'il ne donnât foi en chose qui eût été faite en cette nomination, et que plus à plein le certifieraient de la vérité; et aussi ne donnât réponse aux messagers, qui de par Barthelemi lui vinssent »; et tôt après vint un chevalier et un écuyer au roi. Comme ils se disaient envoyés d'icelui Barthelemi, lequel s'appelait pape Urbain, le roi leur répondit « que il n'avait encore ouï certaines nouvelles de cette élection; et qu'il y avait tant de bons amis cardinaux qui jadis furent serviteurs de ses prédécesseurs et les siens, que il tenait fermement que, si aucune élection de pape eût été faite, ils la lui eussent signifiée; et pour ce, son intention était d'encore attendre jusque autre certification eût, avant que en ce fait plus procédât ».

Comme il soit voir que le roi Charles, comme dit est, ne voulsît quelconque chose où il convenît ains délibérer, sans conseil de sages clercs et autres discrets et prudes hommes, encore continuant cette juste accoutumance au fait de l'Église, dont jà le schisme

1. Barthélemy Butillo Prignani, Napolitain.
2. Bari, au royaume de Naples, dans la Pouille.

fut encommencé, dont moult grandement lui pesa; comme ce fut chose grieve et pondéreuse et où chéait grand scrupule de conscience, ne volt en aulcune manière y procéder de sa propre volonté; mais toujours, en toutes choses, par délibération des plus sages. Par quoi, comme, au mois d'août l'an dessusdit 78, lui fussent envoyés, de par les cardinaux, certains messagers, comme l'évêque de Famagoste [1], et autres religieux maîtres en théologie, avec scellées lettres closes et ouvertes, de par le collège des cardinaux, de leurs sceaux, affirmant et certifiant ledit Barthelemi non être pape, mais avait été faite la nomination par expresse violence, comme il pourrait être certifié par lesdits messagers porteurs des lettres : adonc le sage roi, pour avoir avis et regard bien au vrai sur cette chose, prélats, archevêques et évêques de son royaume, et tous les souverains clercs, maîtres en théologie et autres docteurs, pris ès universités de Paris, d'Orléans, d'Angers et autre part, partout où les put savoir, et assembler les fit. Le samedi onzième jour de septembre l'an dessusdit, au palais fut ladite assemblée ; et là, en présence desdits clercs et sages, dont grant quantité y en avait, ouït lesdits messagers, lesquels, tant l'un comme l'autre, dirent la manière comment ledit archevêque de Bari avait été nommé pape par violence et paour du tumulte des Romains, qui criaient : « *Romain le voulons* »; et comme il ne fut oncques élu droiturièrement, les cardinaux déterminés étaient à non le tenir pour pape. Si conclurent que, pour ce signifier, étaient devers le roi venus, et lui requirent qu'il voulsît adhérer à la détermination des cardinaux, et que confort, conseil et aide il leur voulsît donner en ce fait. Quand les paroles d'iceux

1. Famagouste, dans l'île de Chypre.

furent finies, adonc le sage roi volt que les sages clercs, prélats, maîtres en théologie, en lois, décrets et autres sciences eussent délibération ensemble, en son absence, que il avait à faire et à répondre sur cette chose, qui moult était de grand poids, et fut mis jour de réponse et délibération sur ce. En ces entrefaites, le roi eut conseil pour la chose, qui trop était de grand avis, de non répondre absolument. Il fit, par son chancelier, rendre auxdits messagers telle réponse; et dit ainsi le chancelier : « Que le roi avait bénignement ouï ce que lui avaient exposé; et quant aux requêtes qu'ils avaient faites, tant de adhérer à la détermination des cardinaux, comme à leur donner conseil, confort et aide, le roi n'était pas encore conseillé de consentir ou nier ladite adhération, et que plus avant en voulait ainçois être informé; que la matière était moult haute, périlleuse et douteuse. Quant à l'aide, que il était voir que, au mois d'août précédent, le roi avait aidé les cardinaux d'une grande finance, et mandé aux gens d'armes nés de son royaume, qui outre les monts étaient, qu'ils fussent en l'aide desdits cardinaux pour les mettre hors de péril. Mais, si encore l'aide dessusdit ne suffisait, il était prêt, pour l'amour de Dieu et du bien de sainte Eglise, de les aider et conforter. » Et à cette réponse s'en retournèrent lesdits messagers à cette fois.

Après reçut le roi lettres, comment le plus tôt que les cardinaux avaient pu étaient partis hors de Rome, et par scrupule de leur conscience n'avaient fait audit Barthelemi obéissance ni révérence aucune; et après, tous ensemble, Italiens et Oultremontains, excepté le cardinal de Saint Père [1], qui malade était, contredirent le fait, et fut écrit et signé de leurs mains; et

1. Saint-Pierre.

depuis étudièrent plusieurs cardinaux très solennels, docteurs commis en ce en espécial à très grant diligence, pour savoir, considéré le fait accordé, si ledit Barthelemi, par l'élection faite ou par les faits ensuivis après, pouvait avoir aucun droit au pape; lesdits commissaires et tous les cardinaux déclarant le cas à tous les prélats, maîtres en théologie, docteurs en droit canon et civil, à qui parler purent.

Enfin, concordablement en conclusion, fut de tous déterminé que ledit Barthélemy n'était point pape, ainçois par occupation de tyrannie tenait le siège; et ces choses ainsi faites, après firent les cardinaux leur publication solemnéement, comme de droit faire devaient; et, eux étant en Avignon, le firent savoir aux autres six qui n'y avaient été, lesquels, informés par les lettres scellées du collège desdits cardinaux, l'approuvèrent du tout en tout, et firent publier en Avignon solemnéement, et défendre que audit Barthelemi ne fût obéi, excepté le cardinal de Pampelune, qui encore y voult délibérer; mais depuis se consentit avec les autres.

§ 3. — ÉLECTION DE CLÉMENT VII.

Depuis, lesdits cardinaux se transportèrent en cité de Fondes [1]; et là tous ensemble, tant Italiens comme autres, le vingtième jour de septembre 1378, pour procéder à l'élection de vrai pape, élurent justement, canoniquement et concordablement, en pape, sans débat, difficulté ou contradiction, un cardinal appelé messire Robert de Genève [2], et fut appellé pape Clé-

1. Fondi, au royaume de Naples.
2. Frère du comte de Genève.

ment VII; et couronné fut et consacré le dernier jour d'octobre, veille de Toussaint, lequel se consentit à ladite élection, et aussi fit la reine de Naples et tous les seigneurs du pays; mais les Romains tinrent toujours ledit Barthelemi pour pape. Et ces choses furent écrites et signifiées au roi de France, tant par ledit pape Clément comme par lesdits cardinaux, en le requérant et priant qu'il voulsît adhérer à ladite élection, et tenir ledit pape Clément pour vrai pape.

Le sage roi, qui ces nouvelles eut oyes, ne volt mie sans grand avis délibérer de cette chose; et, afin que, par bon conseil et sûr, il fît ce qu'il en devait faire, manda et par-devant lui fit venir au bois de Vincennes, le mardi seizième jour de novembre l'an dessusdit, plusieurs prélats, tant archevêques que évêques, comme abbés et autres sages clercs et maîtres en théologie, docteurs en décrets et lois, et plusieurs autres sages de son conseil, chevaliers et autres, auxquels le roi déclara ces nouvelles, leur fit jurer sur saintes Évangiles de Dieu et par tous les sermens dont bon chrétien doit être cru, que de ce, sans faveur, diraient leur avis de ce que leur semblait que faire en dût; lesquels tous, singulièrement et d'un accord, dirent et conseillèrent, vu toutes choses, au roi, que il se déclarât et déterminât pour la partie du pape Clément, pour vrai pape le tenît, et que plus n'attendît à ce faire, tant pour ce qu'ainsi le devait faire, comme pour bon exemple donner aux autres princes. Si déclara lors le roi manifestement pape Clément, et le fit signifier par tout son royaume, tant en prélas et églises cathédrales, comme autres gens.

§ 4. — CHARLES V SE DÉCLARE POUR LE PAPE CLÉMENT VII.

Après ladite déclaration, le roi eut conseil qu'il signifiât cette chose aux autres princes chrétiens qu'il tenait pour ses amis et bienveillants; si envoya messagers, notables prélats, barons, chevaliers et clercs, les uns en Allemaigne, les autres en Hongrie, et ainsi en plusieurs pays, pour signifier aux princes, prélats ès divers pays, comment lui, bien et justement informé de la verité, s'était déclaré pour pape Clément; et leur mandait que, pour l'honneur de Dieu et de sainte Église, ainsi voulsissent faire, afin que toute chrétienté fût sous un vicaire de Jésus-Christ; et outre, leur faisait le roi savoir que, s'il y avait aucun prince ou autre qui aucun doute fît en ce fait, pour cause de l'élection et déclaration de Barthelemi, que ils voulsissent ouïr les messagers que le roi envoyait, lesquels étaient instruits suffisamment, et informés de la vérité du fait. Ainsi par maint pays allèrent les messagers du roi, lesquels trouvèrent, en aucuns lieux, gens instruits autrement que la vérité, et soutenant le fait dudit Barthelemi.

Le carême ensuivant, le cardinal de Limoges vint à Paris, envoyé de par le pape Clément, tant comme messager *a latere* pour signifier, montrer et déclarer tout ce qui avait été fait de la nomination de Barthelemi, dont dessus est faite mention, et aussi de l'élection du pape Clément, lequel, pour honneur de l'Eglise, le roi reçut à grant révérence; et, après ce qu'il eut dit les causes de sa légation, le roi lui assigna certain jour pour l'ouïr publiquement. A laquelle journée fut le roi en la grand chambre du Louvre, assis en une chayère, et côté lui ledit cardinal; et présens furent grant foison prélats, princes,

barons, docteurs et maîtres en théologie de l'université de Paris et d'ailleurs ; en la présence desquels ledit cardinal rapporta tout ce qui avait été fait à Rome à la nomination de Barthelemi, laquelle déclara non être due ni juste ; et tout ce qu'il disait affirmait vrai en sa conscience et sur le péril de son âme, et savait ces choses être vraies ; car présent avait été, et vu et su tout l'effet. Pour laquelle chose, si aucun avait quelconques scrupules de conscience au contraire, toute apaisée la doit avoir, car n'est mie voir semblable que un homme de telle autorité et de si grant science, témoigné de tous ceux qui le connaissent être preudhomme, se voulsît damner pour aucune amour ou faveur temporelle.

§ 5. — PROJET DE RÉUNION D'UN CONCILE GÉNÉRAL.

Ainsi comme récité est, le sage roi Charles, par la relation de tant de cardinaux (car autrement ne le put savoir), crut fermement, quand suffisante investigation en eut été faite très sagement, comme dit est, pape Clément être droiturier pape, et pour celui se déclara. Mais, comme cette chose fut cause de grand esclandre, pour les diverses opinions des chrétiens, lesquels doivent être tous sous une mère sainte Église, et voir deux occupans le siège papal, dont les unes provinces se portaient pour l'un, les autres pour l'autre, dont trop d'inconvénient ensuivait, et ne pouvait que trop de scrupules n'en fussent en conscience, véant le bon prince que il ne pouvait tout le monde de cette chose apaiser, désirant le bien et la paix universelle de toute chrétienté, ains qu'il trépassât, avait délibéré, par son bon sens et aussi par le conseil de sa fille l'Université de Paris, et

maintes autres bonnes personnes, comme maintes belles collations et saints admonestements en fussent faits devant lui, et moult notable épître lui en envoya, mouvant à ce sadite fille que il ferait tant vers les princes de chrétienté, que conseil général de tous les prélats serait assemblé, aucune part, à certain jour; les deux, qui se disaient avoir droit du pape, résigneraient, et là, selon la voie du Saint-Esprit, serait élu par lesdits cardinaux et lesdits prélats tous ensemble nouvel pape, ou l'un des deux, ou tel comme Dieu, sans viser à faveur quelconque, leur administrerait; et si aucune desdites deux parties fût refusant de cette chose, que, pour le bien de paix, remédié y fût, selon l'égard dudit conseil général, si que, voulsissent ou non, leur convenît obéir à la sainte ordonnance; et cette chose avait intention le sage prince de mettre sus briefment, au temps qu'il trépassa. Laquelle chose plut à Dieu que eût été faite! Car bien et utilité perpétuelle en fut ensuivie; mais fortune, qui souvent le bien de paix détourne, ne souffrit la chose accomplir, par l'abrègement de sa vie.

Or, avons devisé par le témoignage des chroniques, et mêmement d'aucuns hommes encore vivants qui ce virent, la manière du commencement du douloureux schisme et envenimée plante contagieuse fichée par instigation de l'ennemi au giron de sainte Église. O quel flayel! ô quel douloureux meschef qui encore dure, et a duré jà l'espace de vingt-six ans! ni taillée n'est cette pestilence de cesser, si Dieu, de sa sainte miséricorde, n'y remédie; car jà est cette détestable playe comme apostumée et tournée en accoutumance, tellement que l'on n'en fait mais compte; si est grand péril que mort soudaine s'en ensuive quelque jour en la religion chrétienne, c'est assavoir une si mortelle de Dieu vengeance, que à

cette heure faille tous crier : « *Miserere mei* » ; car j'ai grant paour que ne soyons pas châtiés, car semble que n'ayons aucune mémoire des vengeances de Dieu ; et Dieu, par sa sainte clémence, y vueille piteusement pourvoir.

§ 6. — LA MORT DE LA REINE DE FRANCE (février 1378).
(Grandes Chroniques.)

Le jeudi quart jour de février mil trois cent septante sept dessus dit, la reine de France eut une fille en l'hôtel du roi, auprès Saint-Pol à Paris ; et lendemain, jour de vendredi, fut baptisée en ladite église Saint-Pol, par messire Aymeri de Maignac, évêque de Paris. Et fut parrain le prieur de Sainte-Catherine du Val des Écoliers de Paris, et marraine une demoiselle qui aidait à dire les heures à ladite reine, appelée demoiselle Catherine de Villiers. Et fut ce fait par dévotion que ladite reine avait à madame sainte Catherine, et fut ladite fille appelée Catherine.

Le samedi ensuivant, sixième jour dudit mois de février, environ dix heures après midi, ladite reine trépassa de ce siècle, audit hôtel de Saint-Pol, dont le roi fut moult troublé et longuement, et si furent moult d'autres bonnes personnes ; car ils s'entr'aimaient tant comme loyaux mariés peuvent aimer l'un l'autre. Si fut gardée audit hôtel, pour ce que l'ordonnance de son enterrement pût être faite convenablement, jusqu'au dimanche quatorzième jour ensuivant.

Et cependant chacun jour à matin l'on chantait messes audit hôtel, et après dîner vigiles des morts. Auquel jour de dimanche après dîner, le corps fut porté notablement sur un beau lit noblement orné

Funérailles de la reine.

et couvert de beaux draps d'or sur le blanc, et un beau poêle d'or vermeil sur quatre lances que le prévôt des marchands de Paris et les échevins portaient. Et les seigneurs de Parlement étaient environ le lit où le corps gisait, et tenaient le poêle qui était sur le lit, tout autour, si comme il est accoutumé à faire aux rois et reines de France. Et sur le visage de ladite reine avait un couvre-chef si délié que tout pleinement on voyait le visage parmi, et avait en sa main droite un petit bâton d'or ouvré par-dessus en la façon d'une rose, et en l'autre main avait un sceptre, et étaient en la compagnie tous les collèges et les ordres de Paris mendiants, et tous les gens notables qui étaient lors à Paris, prélats et autres, et quatre cents torches devant, chacune de six livres. Et après le corps allaient à pied le duc de Bourbon, frère de ladite reine, et plusieurs autres de lignage du roi, tous vêtus de noir.

Ainsi fut porté jusqu'à l'église de Notre-Dame de Paris, et là fut mis le corps au chœur de cette église, dessous une moult notable chapelle de bois couverte de cierges; et autour de la nef de ladite église avait quatre cents torches du poids de celles qui avaient été portées à convoyer le corps, et environ le corps avait toujours, tant à porter le corps comme en l'église, treize grosses torches que portaient treize valets de chambre du roi. Et tantôt furent vêpres et vigiles des morts commencées, et fit le service en ladite église de Paris l'évêque de Paris; et tous les autres prélats, tant archevêques comme évêques et abbés, furent revêtus avec leurs mitres et leurs crosses, et étaient seize prélats, dont les évêques de Beauvais et de Laon tenaient chœur. Et furent toutes les leçons et vigiles dites par prélats. Et là était présent monseigneur Philippe d'Alençon, patriarche de Jéru-

salem, et archevêque d'Aix, lequel n'était pas revêtu en habit pontifical, mais était en chappe romaine avec les autres seigneurs du lignage du roi. Et furent tant à convoyer le corps qu'à vigiles la reine Blanche, la comtesse d'Artois et la duchesse d'Orléans, et aussi la nièce du roi, fille du duc de Berri et femme d'Amé de Savoie, fils du comte de Savoie, et plusieurs autres dames et demoiselles, tant de l'hôtel de ladite reine trépassée qu'autres.

Le lundi ensuivant, quatorzième jour dudit mois, environ prime, fut moult solennellement la messe dite en l'église de Paris par ledit évêque de Paris, présents ceux qui avaient été à vigiles. Et tantôt que la messe fut dite, le corps fut levé et mis à chemin pour porter à Saint-Denis, par ladite manière qu'il avait été porté en ladite église de Paris, accompagné de ceux qui y avaient été le dimanche. Et y avait quatre cents torches nouvelles; car les autres quatre cents qui avaient été portées à Notre-Dame y demeurèrent et tout l'autre luminaire; et aussi y eut treize grosses torches nouvelles que treize valets de chambre du roi portèrent, lesquelles quatre cents treize torches furent portées avec le corps jusqu'à Saint-Denis. Et après le corps allèrent toujours à pied lesdits duc de Bourbon, le patriarche et autres seigneurs du lignage du roi et moult grande compagnie tant des officiers du roi comme d'autres. Et encontre le corps vinrent à procession l'abbé et les religieux de Saint-Denis dessous jusque outre la place du Lendit. Et quand le corps fut au chœur de l'église de Saint-Denis, en une belle chapelle de bois, l'on commença le service de morts, et y furent prélats revêtus en la manière qu'ils avaient été en l'église de Paris ; et les deux évêques de Laon et de Beauvais qui tenaient chœur; et l'archevêque de Reims faisait le service. Et là avait

moult grand luminaire sur ladite chapelle et environ le chœur de l'église, de grande quantité de cierges, comme de quatre cents torches toutes nouvelles et treize grosses torches que les treize valets de chambre tenaient environ le corps; et furent auxdites vigiles tous les seigneurs et dames dont dessus est fait mention.

Le mardi ensuivant, seizième jour dudit mois de février, fut la messe dite à Saint-Denis par l'archevêque de Reims, et fut diacre et dit l'évangile l'évêque de Noyon, et l'évêque de Lisieux fut sous-diacre et dit l'épître. Et furent tous archevêques comme évêques et abbés dix-neuf crosses. Après la messe dite, le corps fut enterré en une chapelle de ladite église de Saint-Denis qui est au côté droit du grand autel, près de la porte par laquelle on entre au cloître, auprès les degrés par lesquels on monte aux corps saints, laquelle chapelle ledit roi Charles avait fondée, Le mercredi ensuivant, dix-septième jour dudit mois, après dîner, furent vigiles dites en l'église des Frères mineurs, à Paris, et là furent la reine Blanche, la comtesse d'Artois, la duchesse d'Orléans et plusieurs autres grandes dames, et aussi les prélats qui avaient été à Saint-Denis; le duc de Bourbon, monseigneur Philippe d'Alençon, patriarche de Jérusalem, et grande foison d'autres grands seigneurs. Le jeudi au matin ensuivant fut la messe dite, et après la messe fut le cœur de la reine enterré devant le grand autel de l'église desdits Frères mineurs, à la droite partie.

Le vendredi ensuivant, après dîner, furent tous les seigneurs et dames dessus dits aux Célestins de Paris, et là en l'église furent dites vigiles. Et le samedi ensuivant la messe et après la messe furent les entrailles enterrées devant le grand autel de ladite église; et tant auxdits Frères mineurs quand le cœur

fut enterré comme aux Célestins, à la messe et aux vigiles eut très grand luminaire, tant de torches comme de cierges allumés sur chacune des chapelles de bois étant au milieu du cœur, tant de l'une desdites églises comme de l'autre, et moult beaux draps d'or sur les sépultures, tant dudit cœur comme des entrailles. Et à chacun desdits trois enterrages qui furent faits, furent donnés à toutes personnes qui y voulurent aller, à chacune personne à chacune fois, quatre deniers parisis de bonne monnaie courant lors.

Le mardi ensuivant, qui fut le vingt-troisième jour dudit mois de février, en l'hôtel du roi auprès Saint-Pol à Paris, trépassa madame Isabelle, fille desdits roi et reine. Et le jeudi ensuivant fut enterrée, en l'église de Saint-Denis, en la chapelle où la reine avait été enterrée.

§ 7. — LA MORT DE CHARLES V (16 septembre 1380). (Christine de Pisan.)

Vers la moitié passée du mois de septembre, en l'an mil trois cent quatre-vingt, le roi Charles alla en son hôtel de Beauté, auquel, peu de jours après, lui prit la maladie dont il trépassa en assez brief terme; mais de l'état de son infirmité ne quiers faire grande information, ains selon le continu procès précédent, c'est assavoir des vertus de lui, dignes d'infinie mémoire, dirai de sa très fervente foi, dévotion, constance et son entendement. Comme sa complexion subtile fut non puissante de porter longuement faix de si griève maladie, en bien peu de jours fut à merveilles délibité, et tant que, sa saine discrétion non empêchée jusques à la mort, pour quelconques souffrances du corps, lui jugea que brief serait le terme

de sa vie. Pour ce, volt disposer de ses dernières ordonnances et tendre au salut de son âme. Dont, nonobstant eût toujours accoutumé de soi confesser chacune semaine, adonc son père espirituel, continuellement avec lui, très diligemment examinant sa conscience, et que rien n'y demeurât en scrupule, en grande dévotion, larmes et contrition, se confessait derechef par souventefois. Et comme jà fut agrevé très durement, volt recevoir son Créateur, lequel, après plusieurs messes de lui oyes, lui fut administré. Devant laquelle réception, à merveilleux signes de dévotion, dit telles paroles, en la présence du sacrement : « O Dieu mon rédempteur, à qui toutes choses sont manifestes, moi reconnaissant tant de foi avoir offensé ta majesté et digne sainteté, soye propice à moi pécheur, et ainsi comme as daigné approcher le lit du pauvre languissant, te plaise, par ta miséricorde, que à toi puisse en la fin parvenir! » Et en telles paroles disant, à grans larmes, fut communié, et après rendit grâces à Dieu.

Ce sage roi démontrant les signes de sa grande constance, nonobstant les tourments de l'engagement de sa maladie, pour donner aucune recréation de réconfort à ses serviteurs, que il voyait pour lui grandement adoulés, dont il avait grant pitié, en efforçant sa puissance, voulait chacun jour être levé et vêtu, et manger à table; et, quelque faible qu'il fût, leur disait paroles de réconfort et bons admonestements, sans quelconques clameurs ou plaintes de signe de douleur, fors en appellant le nom de Dieu, de Notre-Dame et des saints. Et, deux jours avant son trépassement, tout eût il passé moult greveuse nuit, lui levé et vêtu, va regarder ses chambellans et tous les autres serviteurs et physiciens, qui étaient tous éplorés; adonc leur prit à dire de très joyeux

visage, et en semblant de bonne convalescence : « Esjouissez-vous, mes bons loyaux amis et serviteurs; car en briève heure serai hors de vos mains! » lesquels, oyant ces paroles, ignorèrent, pour la joyeuseté de la chère, en quel sens avait dit la parole de laquelle tôt après l'effet leur en donna la clarté.

Le samedi devant son trépas, apparurent en lui les signes mortels, où les douleurs furent horribles; sans que aperçue fût en lui aucune impatience; mais, en continuant sa dévotion, toujours était sa clameur à Dieu, et côté lui sondit confesseur lui admonestant les paroles en tel article nécessaires, auxquelles, comme très vrai chrétien catholique, répondait et faisait signes de grande foi à Notre-Seigneur.

Quand vint le dimanche à matin, et jour qu'il trépassa, fit appeller devant lui tous ses barons, prélats, son conseil et chancelier; adonc va parler devant eux moult piteuses paroles, si que tous les contraignit à larmes. Entre les autres choses dit, du fait de l'Église, que comme il eut été informé par tout le collège des cardinaux et en faisant toute l'investigation qu'il avait pu et su faire, présumant que tant de vaillants prélats ne se voulsissent mie damner pour un seul homme, que il avait déclaré pape Clément pour vrai pape; et ce qu'il en avait fait, prenait sur son âme que de bonne foi l'avait fait.

Après ces choses, requit que la couronne d'épines de Notre-Seigneur, par l'évêque de Paris lui fût apportée; et aussi, par l'abbé de Saint-Denis, la couronne du sacre des rois. Celle d'épines reçut à grande dévotion, larmes et révérence, et hautement la fit mettre près de sa tête; et celle du sacre sous ses pieds. Adonc commença telle oraison à la sainte couronne : « O couronne précieuse, diadème de notre salut, tant est doux et emmiellé le contentement que tu

donnes, par le mystère qui en toi fut compris à notre rédemption; si vraiment me soit propice celui duquel sang tu fus arrosée, comme mon esprit prend réjouissement en la visitation de ta digne présence! » Et longue oraison y dit moult dévote.

Après tourna ses paroles à la couronne du sacre, et dit : « O couronne de France, que tu es précieuse, et précieusement très vile! précieuse, considéré le mystère de justice lequel en toi tu contiens et portes vigoureusement; mais vile, et plus vile de toutes choses, considéré le fait, labour, angoisses, tourmens et peines du cœur, de corps, de conscience, et périls d'âme, que tu donnes à ceux qui te portent sur leurs épaules; et qui bien à ces choses viserait, plutôt te laisserait en la boue gésir qu'il ne te relèverait pour mettre sur son chef ». Là dit le roi maintes notables paroles, pleines de si grande foi, dévotion et reconnaissance vers Dieu, que tous les oyans mouvait à grant compassions et larmes.

Après ce, la messe fut chantée, et volt le roi qu'en chants mélodieux et orgues fussent à Dieu chantées laudes et bénédictions.

Porté fut le roi de sa couche en son lit; et comme il se prit moult à faibloyer, son confesseur lui alla dire : « Sire, vous me commandâtes que, sans attendre au derrain besoin, je vous rappelle le dernier sacrement; combien que nécessité ne nous y chasse mie, et que maints, après cette onction, soyent retournés à bonne convalescence, vous plaît-il, pour le réconfort de votre âme, la recevoir? » Le roi lui répondit que « moult lui plaisait ». Adonc lui fut apprêtée, et volt le roi que toutes manières de gens à qui il plairait entrassent dedans sa chambre, laquelle fut tôt remplie de barons, prélas, chevaliers, clercs et gent de peuple, tous pleurant à grans sanglots de la

mort de leur bon prince. Sur tous y menait deuil son loyal chambellan le seigneur de La Rivière, si grand que il semblait comme homme tout remis de son sens; et par telle contenance alla le roi baiser, si comme il vint dehors, que à tous fit moult grande pitié.

Le roi lui-même, selon sa faiblesse, s'aida à s'enhuiler. Quant la croix lui fut présentée, la baisa, et en l'embrassant commença à dire, regardant la figure de Notre-Seigneur : « Mon très doux Sauveur et Rédempteur, qui en ce monde daignas venir, afin que moi et tout l'humain lignage, par la mort, laquelle, volontairement et sans contrainte, voulut souffrir, rachetasses, et qui moi, indigne et insipient à gouverner ton royaume de France, as institué ton vicaire, j'ai tant griefment vers toi péché dont je dis : *Mea culpa, mea gravissima culpa, mea maxima culpa.* Et nonobstant, mon doux Dieu, que je t'ai courroucé par des fautes innombrables, je sais que tu est vrai misericors et ne veux la mort du pécheur; pour ce, à toi, père de miséricorde et de toute consolation, en l'article de ma très grande nécessité, criant et t'appelant, te demande pardon. » Cette oraison finie, se fit tourner la face vers les gens et le peuple qui là était, et dit : « Je sais bien que, au gouvernement du royaume, en plusieurs choses, grans, moyens et petits ai offensés, et aussi mes serviteurs auxquels je devais être bénigne et non ingrat de leur loyal service. Et, pour ce, je vous prie, ayez merci de moi; je vous requiers pardon. » Et adonc se fit hausser les bras, et leur joignit les mains : si pouvez savoir si grand pitié et larmes y eut jetées de ses loyaux amis et serviteurs.

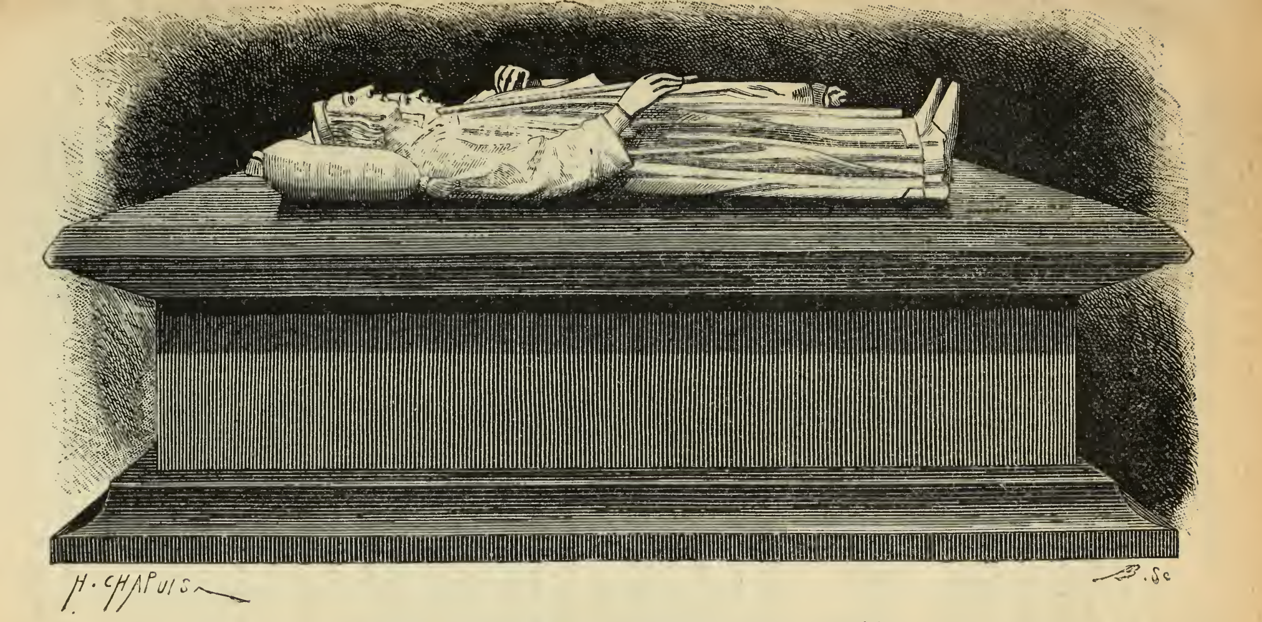
Encore dit : « Sachent tous, et Dieu l'a premièrement connu, que nulle temporalité ni prospérité de vanité mondaine ne m'entraîne, ni incline à vouloir

de moi autre chose que ce que Dieu a voulu de moi ordonner, lequel sait qu'il n'est quelconque chose précieuse pour laquelle je voulsisse ou désirasse être retourné de cette maladie. »

Un peu après, en approchant le terme de la fin, en la manière des anciens pères patriarches du Vieux Testament, fit amener devant lui son fils aîné, le dauphin; alors, en le bénissant, commença ainsi à dire :

« Ainsi comme Abraham, son fils Isaac, en la rosée du ciel et en graisse de la terre, et en l'abondance de froment, vin et huile, bénit et constitua, en enjoignant que qui bénirait lui fût bénit, et qui le maudirait fût rempli de malédiction; ainsi plaise à Dieu qu'à Charles donne la rosée du ciel et la graisse de la terre et l'abondance de froment, vin et huile, et que ses lignées le servent, et soit seigneur de tous ses frères, et s'inclinent devant lui les fils de sa mère! Qui le bénira soit béni! et qui le maudira soit rempli de malédiction. »

Ce mystère fait, à la prière du seigneur de La Rivière, bénit tous les présens, disait ainsi : « *Benedictio Dei, Patrîs et Filiis, et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat semper!* » laquelle bénédiction reçurent tous à genoux, à grande dévotion et larmes. Puis leur dit le roi : « Mes amis, allez-vous-en, et priez pour moi, et me laissez, afin que mon travail soit finé en paix ! » Lors lui tourné sus l'autre côté tôt après tirant à l'angoisse de la mort, ouït toute l'histoire de la Passion, et auques près de la fin de l'évangile saint Jehan commença à labourer à la dernière fin; et, à peu de trais et sanglots, entre les bras du seigneur de La Rivière, que moult chèrement il aimait, rendit l'esprit à Notre-Seigneur, qui fut, comme dit est, environ l'heure de midi, le seizième jour de septembre ledit an 1380, et le quarante-qua-



Tombeau de Charles V (basilique de Saint-Denis).

trième de son âge, le dix-septième de son règne.

Lequel trépassement fut plaint et pleuré merveilleusement de ses frères, parens et amis, et de ses serviteurs moult regretté, et de tous autres sages et prudes hommes, et à bonne cause; car perte de si excellent prince n'est mie merveille si elle est doulousée.

§ 8. — LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE CHARLES V.

(Mandements nos 1955, 1956.)

Charles... nous ayant en considération et mémoire les grandes charges que notre peuple et sujets ont soutenues ès temps passé pour le fait de notre guerre et ont encore à supporter en plusieurs manières, désirant eux relever en aucune partie des aides à quoi ils ont été imposés, pour cette cause, pour la pitié et compassion qu'avons d'eux à notre dit peuple et sujets tant de bonnes villes comme de plat pays, avons quitté et remis, quittons, remettons et donnons, si métier est, de notre certaine science, pleine puissance et grâce spéciale, par ces présentes, ce en quoi ils peuvent être tenus par manière quelconque ès dites bonnes villes et plat pays à cause desdits fouages à eux imposés de tout le temps passé pour ledit fait de notre guerre, et en ampliant notre dite grâce, ces fouages avons abattus et abattons, mis et mettons jus dès maintenant, et nous plaît, voulons et ordonnons par ces mêmes lettres qu'ils n'aient plus cours en notre royaume, et que dorénavant notre dit peuple et sujets n'en payent aucune chose, mais en soient et demeurent quittes et déchargés. En notre hôtel de Beauté sur Marne, 16 septembre 1380. Par le roi : TABARI.

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Chroniques de Froissart.

Cet illustre chroniqueur naquit à Valenciennes en 1337 et mourut à Chimay vers 1410. On ne peut que faire des conjectures sur ce qu'était sa famille ; peut-être son père était-il peintre d'armoiries. — Abandonné de bonne heure à lui-même, et bien que voué à l'état ecclésiastique, il passa gaiement sa jeunesse. Curieux de la vie, il en goûta avec délices les premiers plaisirs. Une passion profonde pour une noble demoiselle qui, après avoir semblé le payer de retour, ne tarda pas à le désabuser en épousant ailleurs, décida de la vie presque toujours errante que Froissart allait mener. On le voit en effet auprès de la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, qui l'accueille, goûte le charme et la vivacité de son esprit et lui donne les moyens de satisfaire ses goûts curieux et sa passion d'écrire ; puis il retourne en Flandre vers 1360, revient auprès de la reine d'Angleterre, se rend en Écosse vers 1364, suit le prince de Galles à Bordeaux en 1466, passe en Italie en 1368, à la suite de Lionel, duc de Clarence, visite la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et traverse l'Allemagne pour revenir en Flandre. Philippa de Hainaut était morte pendant ce voyage (1369). Froissart alla s'établir en Flandre, où

il fut pourvu de la cure de Lestines par le duc Wenceslas de Brabant, fils de Jean de Bohême. Mais son humeur vagabonde le reprit bientôt. Il s'attacha en qualité de clerc au duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg, et, après la mort de ce dernier en 1384, il passa au service de Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, qui lui fournit les moyens de voyager encore. Froissart se rendit alors en Touraine (1385), dans le Blaisois et le Berry, puis auprès du célèbre comte de Foix, Gaston Phœbus, qui le retint jusqu'en mars 1389. De là il se rendit à Avignon, retourna en Hollande, alla assister à Paris à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière (22 août 1389). Plusieurs autres petits voyages en précédèrent un plus important, qui le mena auprès du roi d'Angleterre, Richard II, fils du prince Noir. Il lui offrit le recueil de ses nombreuses poésies, qui sont aussi une partie importante et curieuse de son œuvre littéraire. Le poète historien paraît s'être désormais fixé à Chimay jusqu'à sa mort.

Froissart nous a rendu compte lui-même de la manière dont sa chronique fut composée : « Pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans; et si suis venu au monde avec les faits et les aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus que à tout autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Edouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la servais de beaux dits et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, oyaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs en mon temps, je cherchais la plus grande partie de la chrétienté; et partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et

écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence, pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai par la grâce de Dieu je la continuerai. »

Comme on le voit par ces lignes, l'œuvre de Froissart ne pouvait être une histoire impartiale et nationale comme les Grandes Chroniques. Il y a dans Froissart bien des développements de fantaisie, bien des erreurs menues et grosses. Il écrit plus à la façon d'un poète que d'un historien. Mais pour le charme du récit, la vivacité des descriptions, la richesse du coloris, ses chroniques n'ont pas d'égales dans la littérature de notre pays.

Grandes Chroniques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, commencées peu avant 1274, en exécution d'une volonté de saint Louis, n'allaient pas d'abord au delà du règne de Philippe Auguste (1223). Continuées successivement depuis par divers écrivains, dont les noms nous sont restés inconnus, mais qui paraissent avoir été, comme le premier compilateur et traducteur, religieux de Saint-Denis, elles furent ainsi conduites jusqu'au règne du roi Jean. Elles n'étaient, jusqu'à cette époque, que la traduction française de textes latins antérieurs, dans laquelle étaient intercalés de loin en loin des faits puisés à d'autres sources, mais trop peu nombreux pour donner au récit qui les renfermait le caractère et le mérite d'une composition originale. De l'année 1340 à la mort de Philippe de Valois, en 1350, la rédaction devient complètement originale et cesse d'offrir un texte latin traduit, comme cela est pour les époques antérieures. Ces dix années sont cependant encore l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis, qui écrivait avant la bataille de Poitiers. Les Grandes Chroniques s'arrêtèrent longtemps à la fin du

règne de Philippe de Valois, comme en fait foi le mot *amen* qui les termine.

La suite est l'œuvre de Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, ce qui donne à cette partie des Chroniques, qui est un texte officiel, une importance de premier ordre.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II.)

Chronique de Bertrand du Guesclin par Jean Cuvelier.

La vie du connétable Bertrand du Guesclin est devenue le sujet d'une série de chroniques qui, malgré la différence de forme, ont pour origine commune un roman ou récit en vers publié pour la première fois par M. Charrière. Les manuscrits connus de cet ouvrage ne sont point rares, et prouvent par leur nombre la faveur dont il a joui auprès des contemporains.

Traduit en prose, à l'époque où le goût des chroniques rimées commençait à passer de mode, la vogue le soutint sous cette nouvelle forme qui fit oublier la première; elle donna naissance à une foule d'ouvrages, histoires, romans, mémoires empruntés aux particularités du récit contemporain. On pourra s'étonner que, des diverses compositions puisées à la même source, les honneurs de l'impression aient été longtemps réservés pour celles qui n'étaient, la plupart du temps, qu'une faible copie d'un excellent original.

Les historiens de Bretagne, parlant de la chronique de du Guesclin, en nomment l'auteur Trueller, que D. Morice gratifie même du titre de gentilhomme, sans dire sur quel indice il fonde cette assertion. Cette différence de nom et les variantes nombreuses signalées dans les manuscrits font naître une difficulté qui n'est pas suffisamment résolue dans les notices qu'on a données de cet ouvrage. On serait porté à supposer, d'après elles, l'existence d'une double chronique sur le même sujet,

l'une écrite à Paris, par le Picard Cuvelier, l'autre répandue en Bretagne sous le nom du Breton Trueller. Mais cette opinion tombe devant les preuves qui la contredisent; D. Lobineau et D. Morice, qui avaient en mains le manuscrit de Trueller, citent constamment, comme son équivalent, une traduction publiée par Ménard, qui est elle-même la reproduction textuelle, quoique tronquée, de la chronique mise sous le nom de Cuvelier du Mans.

Le titre exact du poème est le suivant : *Le roumant de messire Bertran du Glayequin, jadis chevalier et connestable de France.* Il y a lieu de conclure, non pas à l'existence de plusieurs poèmes distincts, mais à celle d'un seul et unique, augmenté ou restreint dans les divers manuscrits.

C'est un fait assez extraordinaire qu'une épopée de trente mille vers inspirée par l'une des plus grandes renommées de notre histoire et de notre pays. Mais ce serait n'avoir encore qu'une idée incomplète de cet ouvrage que d'y voir une biographie et d'en circonscrire l'importance à la vie d'un homme.

La chronique de Cuvelier n'est pas seulement la vie de du Guesclin, mais la première histoire écrite sur les particularités de la guerre de la succession de Bretagne, sur l'expédition d'Espagne et sur la guerre d'expulsion des Anglais, histoire sinon la plus fidèle, au moins la plus voisine par sa date des événements qu'elle retrace, sur lesquels on a pu la contredire depuis, sans qu'elle ait perdu le mérite de la priorité. Cette priorité doit être reconnue même à l'égard de Froissart; car, si quelques parties de ses chroniques furent connues plus tôt et à mesure qu'elles étaient composées, l'ensemble de son vaste sujet ne put être réuni en corps que postérieurement et publié dans les dernières années du siècle.

C'est en ce sens que la valeur de ce monument a été justement appréciée par D. Morice, quand il a dit : « Trueller a les mêmes défauts que Froissart; il marque rarement la date des faits qu'il rapporte, et il n'observe pas toujours dans sa narration l'ordre des temps où les

choses sont arrivées. Son ouvrage demande de grands éclaircissements et des notes qu'il est difficile de faire, tant que nous n'aurons pas de bonnes histoires des provinces de Normandie, de Picardie, de Guyenne et d'Auvergne. » (Extrait de la préface de M. L. Charrière.)

Christine de Pisan.

Christine de Pisan est un des écrivains français les plus curieux du moyen âge. De son œuvre énorme on ne connaît bien qu'une très petite partie, cette biographie de Charles V à laquelle sont empruntés la plupart des morceaux de notre auteur cités dans le présent volume. Mais il reste encore une quantité considérable d'écrits inédits, dans lesquels on trouvera des éléments essentiels pour renouveler toute l'histoire de l'époque où vécut Christine.

Comme Froissart, Christine de Pisan représente tout un monde : les idées, les passions, les mœurs, l'histoire de son temps. Ses souvenirs remontent aux premiers temps du règne de Charles V, et son œuvre se termine presque à la veille de sa propre mort, survenue vers 1430 ou 1435. Elle est l'écrivain d'une période où la femme a joué un rôle très important en bien et en mal. Il suffit de dire qu'elle fut la contemporaine de Valentine Visconti, d'Isabeau de Bavière et de Jeanne d'Arc. Elle est l'historien des dernières années du moyen âge.

Charles V semble avoir été un connaisseur remarquable en fait de talents de tout genre. Il aimait à s'occuper des sciences occultes, d'astrologie; c'est à ce goût qu'est due l'arrivée en France d'un Italien assez connu de son temps, l'astrologue boulonais Thomas de Pisan. Il fut appelé à la cour de Charles V dès le début du règne, et quitta Venise, où il exerçait les fonctions politiques de conseiller. Il se rendit d'abord à Paris tout seul, puis il fit bientôt venir toute sa famille à la cour de France, sollicité qu'il en était par le roi. C'est ainsi que Christine de Pisan, née en 1363, arriva à Paris

en 1368; elle a raconté plus tard la réception solennelle qui leur fut faite.

Élevée en fille de qualité, de très bonne heure Christine se vit, à cause de la faveur de son père, recherchée par quelques-uns des jeunes gens les plus en vue à la cour; Thomas de Pisan préféra pour sa fille un parti moins brillant. « Comme mon père, dit Christine, réputait celui plus valable qui le plus de science avec bonnes mœurs avait; ainsi un jeune écolier gradué, bien né et de nobles parents de Picardie, de qui les vertus passaient les richesses, à celui qu'il réputa comme son propre fils, je fus donnée. » Ce jeune écolier, nommé Étienne du Castel, semble, d'après les recherches récentes de M. Kervyn de Lettenhove, avoir été le fils d'un des serviteurs les plus privés de Charles V, son tailleur et son brodeur. Christine était encore très jeune; Étienne du Castel avait entre vingt-sept et trente ans. Il fut pourvu, au moment de son mariage, du titre de notaire et secrétaire du roi, fonctions importantes dont sont dérivées plus tard celles des secrétaires d'État et des ministres.

Cette union parfaitement assortie dura peu. Après quelques années de ménage, Etienne Castel fut enlevé par une maladie contagieuse, et, après la mort de Charles V, la jeune veuve demeura sans fortune, presque sans appui. « Or me convint, dit-elle, mettre à œuvre ce que moi, nourrie en délices et mignottements, n'avais appris, et être conduiseresse de la nef demourée en la mer orageuse sans patron, c'est à savoir le désolé ménage hors de son lieu et de son pays. » Elle mit alors à profit l'éducation très soignée qu'elle avait autrefois reçue et résolut de pourvoir à son existence au moyen de sa plume.

Pendant quelques années elle s'absorbe dans des études profondes; puis elle sort de cette période de recueillement, capable d'écrire, avec une prolixité qui est la caractéristique de son talent, une foule d'ouvrages sur toutes les questions qui sont alors agitées, sur la morale et la poésie, l'histoire et la politique de son temps. Ces ouvrages, qui lui sont commandés ou inspirés par

de grands personnages, lui valent d'assez larges rémunérations, qui sont pour elle une ressource et lui permettent d'élever les trois enfants que lui a laissés son mari.

Le premier protecteur de Christine de Pisan fut le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi; c'est lui qui a inspiré à la veuve d'Étienne du Castel ses premières œuvres. Elle a débuté par quelques ballades, des poésies et des œuvres morales. Ce sont particulièrement *le Roman d'Othéa et d'Hector*, composé pour l'éducation de Louis d'Orléans, fils de Charles, et dans lequel on trouve comme un avant-goût de la Renaissance; Christine cherche à y associer la foi et la raison. Elle fait une sorte de rapprochement entre la morale catholique et la morale païenne, devançant par là Erasme et ses *Adages*. Ce roman se compose de cent préceptes moraux, soutenus chacun d'un exemple tiré de la fable ou de l'histoire ancienne et accompagnés d'une allégorie pieuse contenant une maxime des Pères de l'Église ou un passage latin emprunté à la Bible. Christine adresse aussi des *lais* et des *dittiers* à ses amis et aux membres de la famille royale. Puis elle écrit pour son fils un livre d'*Enseignements moraux*; enfin, dans *le Dit de la pastoure*, elle décrit les plaisirs des champs dans une pastorale pleine de sentiments exquis et délicieux, qui est, en somme, une peinture de l'amour simple, conseillé par le devoir. Parmi ses poésies il en est quelques-unes de fort tendres, ce qui fit dire que cette veuve était véritablement amoureuse. Elle s'en défend avec indignation dans la *Vision*. Les tendances de son esprit, si élevé et si délicat, la préservent de toute faiblesse. Sa vie tout entière et ses œuvres sont une croisade en faveur de la dignité de la femme et contre la corruption des mœurs de son temps. Elle s'élève contre le roman en vogue, *le Roman de la Rose*, très licencieux dans la troisième partie, rédigée par Jean de Meung, en composant les *Epîtres du débat du roman de la Rose*, dédiées à la reine Isabeau de Bavière.

C'est alors que probablement Christine de Pisan entra en relation avec Froissart. Avec le poète bailli de Senlis, Eustache Deschamps, elle a une correspondance

suivie. Elle entreprend un grand traité pour relever la femme : *le Trésor de la cité des dames, ou livre des trois vertus* (1406), livre « composé pour l'enseignement des princesses », mais écrit aussi « pour l'accroissement du bien et honneur de toute femme grande, moyenne et petite ». Cet ouvrage fut imprimé à l'étranger, puis en France en 1518. Viennent ensuite les *Proverbes moraux*, et le *Livre de prudence à l'enseignement de bien vivre,* où Christine montre une érudition profonde, exagérée même; il se compose de textes d'auteurs profanes traduits en langue vulgaire, et de gloses ou commentaires sur ces textes.

Dès lors elle songe à écrire des livres historiques et politiques. Son premier ouvrage dans ce genre, antérieur au *Trésor de la cité des dames*, est *le Chemin de longue étude,* dédié à Charles VI, qui remonte à 1403 et fut imprimé en 1549; on y trouve réunis à peu près tous les renseignements nécessaires sur la première partie de la vie de Christine. Elle raconte, en effet, son histoire privée et sa vie d'historien, de publiciste; elle agite et traite, à cette occasion, toutes les questions possibles de politique et de morale.

Le Livre des faits d'armes et de chevalerie est un manuel d'éducation militaire où se trouvent des souvenirs de Frontin et de Végèce. Il contient une partie absolument originale, un code du droit des gens dans la société féodale (trêves, manière de conclure la paix, etc.). Henri VII d'Angleterre en fit faire une traduction sur laquelle furent faites ensuite des traductions françaises.

Le Livre des bonnes mœurs et faits du roi Charles V fut terminé le 1er novembre 1404; il avait été écrit sous l'inspiration de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. On y trouve le portrait moral de Charles V, de ses frères, etc.; c'est une biographie des plus précieuses.

Presque de la même époque date *le Livre de mutation de fortune*; c'est une véritable encyclopédie historique, un essai d'histoire universelle, écrit en vers. Elle y raconte l'histoire des Juifs, des Troyens, des Grecs, d'Alexandre et des Romains; puis vient celle des princes

régnants et un tableau très complet de l'anarchie depuis la mort de Charles V jusqu'en 1404.

La Vision est de 1405; Christine y rapporte, dans une première partie, toutes les connaissances physiques que l'on possédait alors sur la sphère terrestre; dans une seconde partie elle traite de l'opinion publique en général; la troisième se compose de consolations philosophiques. On y trouve beaucoup de détails sur la vie de Christine de Pisan.

Elle chercha ensuite à jouer un rôle politique; sur cette partie de sa vie on a peu de renseignements. Mais on sait qu'elle exerce une grande influence sur les hommes politiques du temps. Elle a écrit en 1410 une *Lamentation sur les maux de la guerre civile*, que M. Thomassy a publiée dans son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan* en 1412, pour le dauphin Louis de Guyenne le *Traité de paix*, où elle montre le rôle de la démocratie sanguinaire, qu'elle a en horreur. C'est alors que son esprit est mûri; et qu'elle cherche, dans le *Corps de policie*, à donner un tableau idéal de la société telle qu'elle aurait dû être constituée de son temps; elle s'adresse aux princes, aux chevaliers et aux nobles, puis à l'universalité du peuple, assigne à chaque ordre son rang et indique comment il faut les gouverner.

A ces ouvrages il faut ajouter *le Livre des faits et gestes du maréchal de Boucicaut,* attribué à Christine par M. Kervyn de Lettenhove. Il fut écrit sous l'inspiration du sire de Tignonville, celui qui convainquit Jean sans Peur de l'assassinat du duc d'Orléans. Comme il était tombé en disgrâce, Christine publia le livre sans y mettre son nom.

Depuis 1412 Christine de Pisan disparaît de l'histoire politique et littéraire; elle passe plusieurs années dans un cloître avec sa fille, qui s'est enfermée de bonne heure chez les dames de Poissy. Puis elle écrit son *Hymne en l'honneur de la délivrance d'Orléans* et des exploits de la Pucelle et rentre ensuite dans le silence; on ne peut assigner d'une manière précise une date à sa mort.

Héritier des goûts de sa mère, le fils de Christine de Pisan, Jean Castel, finit probablement dans les ordres et porta le titre de chroniqueur de France. La postérité de Christine s'est donc éteinte de bonne heure.

Ses œuvres, d'une allure trop souvent pédantesque, méritent cependant l'attention du philologue et de l'historien, et dans les parties inédites fourniraient bien des textes et des aperçus nouveaux.

Eustache Deschamps.

Eustache Deschamps a été un personnage sinon considérable, au moins important dans toute la seconde moitié du xiv[e] siècle et le premier quart du xv[e] : c'était un chevalier clerc, assez entendu en armes, et souvent mêlé aux gens de guerre, ce qui donne beaucoup de valeur à ses descriptions et à ses renseignements archéologiques. Il fut successivement, comme il le dit souvent lui-même, écuyer, huissier d'armes du roi, châtelain de Fismes et bailli de Senlis. Il vécut longtemps à la cour et vit mourir quatre rois, Philippe de Valois, Jean, Charles V et Charles VI. Il était le familier des ducs d'Orléans, de Berry et d'Anjou, et il eut l'honneur de recevoir le roi Charles V dans sa maison des Champs, aux portes de Vertus en Champagne.

LEXIQUE

DES MOTS INUSITÉS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE QUI FIGURENT DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Adouler, affliger.
Affin, allié ; du lat. *affinis*.
Ainçois, avant.
Apostume, abcès.
Archie, voûte que forme l'arc quand il est tendu.
Aumusse, partie de l'habillement des anciens Français qui est restée aux chanoines. Cet ornement en pelleterie était porté sur la tête et les épaules en hiver et sur le bras pendant l'été.

B

Baudequin, sorte de soie ouvragée.
Braché, chien de chasse qui a les pieds courts.
Buffe, coup de poing, soufflet.

C

Camocas, étoffe fine faite de poil de chameau ou de chèvre sauvage.
Cappelet, armure de tête.
Cendal, étoffe de soie.
Chaïère, chaise, fauteuil.
Chéir, **chaïr**, tomber.
Chère, mine.
Chevance, possession, bien, dépense.
Chevetaine, chef, capitaine.
Collation, conférence.
Connin, lapin.
Cotte hardie, long vêtement qui habillait tout le corps, et que portaient les hommes et les femmes.
Couture, culture, champ labouré.
Curre, char ; lat. *currus*.

D

Duit, instruit.

E

Eschever, éviter.
Estorement, équipage, meubles, joyaux.
Etant (en), debout.

F

Flayel, fléau.

G

Gésir, être couché, reposer.
Grevance, souffrance.

H

Haingre, efflanqué, maigre.
Haubergeon, cotte de mailles.
Huis, porte.

I

Idoine, propre à une chose.
Impétrer, demander.
Inde, bleu.

J

Jaçoit ce que, quoique.

L

Lé, large.
Lé, côté.
Légier, facile. **De légier**, facilement.
Los, louange.

M

Mairrien, bois, charpente.
Meng, action de manger, repas.
Meschief, malheur.
Mesgniée, maisonnée, famille.
Meurté, âge mûr.
Morel, noir.
Mucier, cacher.

N

Navie, flotte.

O

Ost, armée.
Ouvrer, travailler.

P

Paller, tapisser, couvrir de pailles ou d'étoffes de soie.
Paour, peur.
Pavois, bouclier.
Pécune, somme d'argent.

R

Ramentevoir, rappeler.
Recrandir, fatiguer.
Récréandise, paresse.
Relinquir, abandonner.
Roié, rayé, qui a des raies ou des bandes de différentes couleurs.
Route, troupe d'hommes armés.

S

Satanin, satin, étoffe de soie.
Souler, avoir coutume ; lat. *solere*.

T

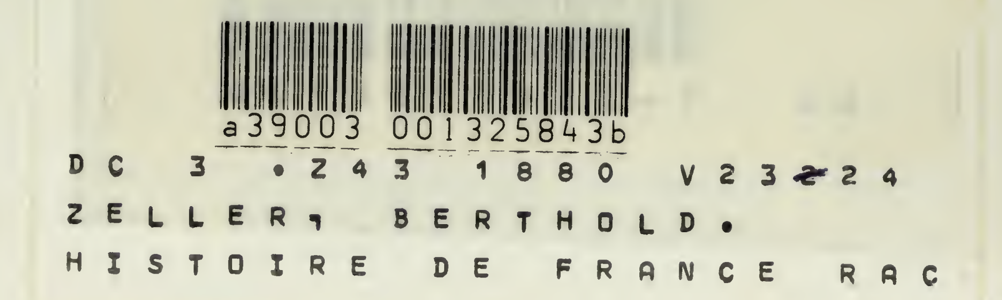
Tenné, de couleur rousse.
Tref, tente.
Trufe, **Trufle**, plaisanterie.

V

Veluyau, sorte de velours.
Vireton, petit trait d'arbalète.
Voir, vrai.

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 01 02 05 09 4